

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – Histoire, civilisations et patrimoine

Parcours - Cultures de l'écrit et de l'image

La « guerre des brochures ». Une querelle bibliographique et administrative à la Bibliothèque royale de France en 1847.

Victor Meunier

Sous la direction de Dominique Varry

Professeur des Universités – Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, co-directeur du master Cultures de l'écrit et de l'image (CEI)

Remerciements

Mes premiers remerciements vont vers Dominique Varry, mon directeur de recherche, qui m'a confié ce sujet et orienté tout au long de l'année en répondant avec bienveillance à mes questions.

Je remercie également Julien Gaillard pour la valeur de ses conseils et le temps qu'il a pu me consacrer.

Merci à ma mère pour ses relectures attentionnées et l'intérêt qu'elle a porté à mon travail au fil de l'année.

Merci à Chloé pour ses relectures et à Lucile pour sa patience et son aide précieuse.

Enfin, merci à mon père pour sa relecture à posteriori.

Résumé :

En 1839, de grands travaux sont amorcés à la Bibliothèque royale afin d'en réaliser le catalogue. Huit ans plus tard, le public et le pouvoir font un constat : ces travaux avancent bien plus lentement et difficilement que ce qu'il était prévu. Les tenants de la monarchie de Juillet essaient d'en reprendre l'administration, mais se heurtent à un personnel réticent à céder sur ses libertés. Tous se manifestent à travers une profusion de brochures, et les questions relatives à la Bibliothèque tombent dans le domaine public. Les savants du monde veulent savoir ce qui se trouve dans le dépôt, mais les catalogues sont loin d'être achevés : près d'un million d'ouvrages ont fait leur entrée lors de la Révolution française, laissant les anciennes méthodes bibliographiques obsolètes. Le débat est donc alimenté par des tentatives de définitions nouvelles, afin d'encadrer de nouveaux travaux.

Descripteurs :

Histoire des bibliothèques – histoire de la Bibliothèque nationale de France – Histoire des catalogues – XIX^e siècle – monarchie de Juillet.

Abstract:

In 1839, major works began at the Royal Library to make the catalog. 8 years later, the public and the government arrived at the same conclusion: this work is progressing much more slowly and with greater difficulty than expected. The July Monarchy, at the end of its reign, tried to take over the administration but faced a staff reluctant to give up their freedom. Everyone protested profusely through brochures and all questions regarding the Library fell upon the public. The scientists of the world wanted to know what was found in the Library, but the catalog was far from being finished: nearly a million books were introduced during the French Revolution, leaving the old bibliographic methods obsolete. The debate is therefore fuelled by attempts at new definitions, to supervise new work.

Keywords:

History of Libraries - History of the National Library of France - History of Catalogs - 19th Century - July Monarchy.

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	5
INTRODUCTION.....	7
PARTIE I : ORIGINES, ECLATEMENT ET ENJEUX D'UN CONFLIT DECENNAL	23
Chapitre 1 : Un budget, un cadre et huit ans de travaux.....	23
<i>a. Evoquer les chiffres : le crédit extraordinaire de 1838.....</i>	<i>23</i>
<i>b. Contrôler le budget, contrôler la Bibliothèque. Les ordonnances de 1839 : une première « guerre des brochures » ? Définition du cadre légal ..</i>	<i>27</i>
<i>c. L'apaisement et les travaux jusqu'en 1847.....</i>	<i>30</i>
Chapitre 2 : Le constat d'un échec.....	34
<i>a. Attaquer le département des Imprimés : le fonds non-porté et son « talon d'Achille » : le catalogue.....</i>	<i>34</i>
<i>b. Situation dans les autres départements</i>	<i>38</i>
b.1. Le département des Estampes	38
b.2. Le département des Médailles et antiques	41
b.3. Le département des Manuscrits	43
<i>c. Dans les chambres</i>	<i>46</i>
Chapitre 3 : La crainte du discrédit.....	50
<i>a. Le contrôle : enjeu politique.....</i>	<i>50</i>
<i>b. Science et domination universelle : le prestige de la Bibliothèque remis en cause.....</i>	<i>54</i>
<i>c. Des attaques de toutes parts</i>	<i>58</i>
PARTIE II : A LA RECHERCHE DES CAUSES DE L'ECHEC : ENJEUX PERSONNELS, PROFESSIONNELS ET TEMPORELS	64
Chapitre 4 : Joseph Naudet sous le feu des accusations.....	64
<i>a. La double titulature de Naudet et l'ambigüité qu'elle suppose dans son rapport</i>	<i>64</i>
<i>b. Joseph Naudet ni administrateur, ni bibliographe. Quid des autres conservateurs ?</i>	<i>68</i>
<i>c. Querelle d'égos, querelle d'égaux : sociabilités et rivalités savantes</i>	<i>74</i>
Chapitre 5 : Des conservateurs menacés	79
<i>a. Le confort et les abus</i>	<i>79</i>
<i>b. Des acquisitions, dons et échanges trop libres. L'exemple de certaines affaires dont les vases de Bernay</i>	<i>82</i>
<i>c. La fin des privilèges : centralisation et contrôle</i>	<i>85</i>
Chapitre 6 : Des causes conjoncturelles aux causes structurelles.....	90
<i>a. La mauvaise gestion des prêts</i>	<i>90</i>

<i>b. Le manque de personnel et les intercalations</i>	95
<i>c. La République des Lettres vacillante</i>	99
PARTIE III : LE CATALOGUE DES LIVRES IMPRIMES. PROJETS ET POSTERITE	105
Chapitre 7 : La nature des catalogues en question	105
<i>a. Comprendre par l'histoire des catalogues</i>	105
<i>b. Le modèle encyclopédique en question</i>	109
<i>c. Répondre à des attentes s'élargissant</i>	116
Chapitre 8 : Les moyens	120
<i>a. Fermer la Bibliothèque ?</i>	120
<i>b. Uniformiser les méthodes</i>	124
<i>c. La multitude de projets et les estimations</i>	130
Chapitre 9 : L'ordonnance du 2 septembre 1847. Bilan et perspectives	136
<i>a. La fin de la « guerre des brochures »</i>	136
<i>b. Après la « guerre des brochures »</i>	140
CONCLUSION	146
SOURCES	153
La « guerre des brochures »	153
Dans la presse	155
Bibliothèques et catalogues jusqu'à 1847	156
Bibliothèques et catalogues. Deuxième moitié du XIX^e siècle – première moitié du XX^e siècle	157
BIBLIOGRAPHIE	160
Dictionnaires et encyclopédies	160
Contexte et courants historiques	160
Généralités sur le livre, les bibliothèques et leur histoire	161
La Bibliothèque nationale de France	163
Histoire, catalogue et classement	164
Biographies	166

INTRODUCTION

« Messieurs, la position actuelle de la Bibliothèque royale, son organisation telle qu'elle existe aujourd'hui, ont donné lieu dernièrement à une polémique très vive, trop vive même si l'on songe que cette guerre s'est faite de savants à savants¹ ». Ainsi s'exprimait Ferdinand de Lasteyrie (1810-1879) le 7 mai 1847 à la Chambre des députés, à propos de la Bibliothèque royale². Il soulève deux préoccupations relatives à l'institution. La première, c'est l'organisation, c'est-à-dire la structure même de la Bibliothèque. La seconde, engendrée par la première, c'est cette « guerre qui s'est faite de savants à savants » s'étant déroulée à compter du 24 février 1847.

Ce jour-là, *Le Moniteur Universel*, organe de presse du pouvoir de la monarchie de Juillet, publie le rapport du directeur de la Bibliothèque royale Joseph Naudet (1786-1878) du 20 février de cette même année³. Il donne l'état de l'avancement des travaux initiés en 1839 au ministre de l'Instruction publique Narcisse-Achille de Salvandy (1795-1856), essentiellement autour de la confection du catalogue du département des Imprimés. Joseph Naudet est l'un des deux conservateurs dudit département, et les travaux ont pris du retard pour diverses raisons. S'en suit une « pluie de brochures⁴ » : les conservateurs de la Bibliothèque, se sentant accusés des maux de l'établissement et menacés dans leurs intérêts, prennent la plume pour se défendre. Certains parlent alors de « guerre des brochures » au sein de la Bibliothèque royale, à laquelle s'ajoutent les observations, opinions personnelles et recommandations de personnes étrangères à l'institution. Ces derniers documents, en marge de la querelle centrale, sont tout aussi pertinents à analyser que les premiers tant ils révèlent l'intérêt porté à une question bibliothéconomique de premier choix : le catalogue. Deux axes prennent alors forme dans le traitement de l'ensemble des brochures : un axe bibliothéconomique que nous venons de présenter sommairement, le catalogue, auquel il faut ajouter celui du classement des

¹ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

² Jean-François Luneau, « Lasteyrie, Ferdinand (de) », <https://www.inha.fr>, consulté le 26/01/2018.

³ Joseph Naudet, « Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique... sur la situation du catalogue du Département des imprimés », *Le Moniteur Universel*, 24 février 1847.

⁴ L'expression vient de Simone Balayé, « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*, Paris, Cercle de la Librairie, p. 427.

fonds. Car les deux questions vont de pair à cette époque⁵. Le deuxième axe, à partir des brochures du personnel de la Bibliothèque, est plus difficile à cerner tant sa nature joint les domaines administratifs et politiques, teinté de rivalités personnelles. On peut dire que cet épisode prend fin lors de la publication de l'ordonnance du 2 septembre 1847, énième tentative juridique de mettre un terme à une situation administrative floue et génératrice de conflits à la Bibliothèque du Roi.

En 1847, la confusion règne à la Bibliothèque royale, et cela se reflète en première instance à son appellation. En effet, alors que la majorité des contemporains que nous avons pu lire parle de « Bibliothèque royale », certains préfèrent les termes de « Bibliothèque du Roi⁶ ». Peut-être au même titre que Louis-Philippe n'étant plus le roi « de France » mais le roi « des Français ». Ces oscillations terminologiques ne sont pas l'objet de notre étude, mais confirment le caractère complexe de la situation d'une bibliothèque où se mêlent, comme pour le régime politique, le caractère royal et la vocation publique⁷. La monarchie de Juillet est une époque de redéfinition, cela se traduit à la Bibliothèque royale par une multiplication des tentatives de reprise de pouvoir d'une part, de modernisation des pratiques d'autre part. Deux éléments qui nécessitent quelques éclaircissements préliminaires.

S'il faut moderniser les pratiques, c'est pour faire face à certains défis dont l'un des principaux vient de la Révolution française. En effet sous la Révolution, la Bibliothèque – alors nationale – a subi un accroissement de fonds considérable après les trois vagues successives de confiscations : celle des biens du clergé des 2 et 4 novembre 1789, celle des biens des émigrés le 30 mars 1792, enfin celle résultant de la suppression des universités, académies et corporations en 1793⁸. Entre 1790 et 1807, ce sont près d'un million de pièces qui entrent dans les bibliothèques parisiennes, dont environ trois cent

⁵ Bruno Blasselle, « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France », *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques de Sumer au XXI^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France, Flammarion, 1996, p. 194.

⁶ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale : 1661-1848*, Paris, Ecole des chartes, 1994, p. 265.

⁷ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale sous la monarchie de Juillet*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 161.

⁸ Dominique Varry, « Introduction », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*, op. cit. p. 1.

mille à la Bibliothèque nationale⁹. Ces objets, collectés dans l'urgence par Jean-Augustin Capperonnier (1745-1820), administrateur de la Bibliothèque depuis le 17 vendémiaire an IX (29 septembre 1800), et le zélé conservateur du département des livres Imprimés Joseph Van Praet (1754-1837), n'ont pas fait l'objet de référencement ni d'estampillage¹⁰. Les premiers bibliothécaires du XIX^e siècle sont confrontés, après le tumulte, aux problèmes de triage et de catalogages de fonds caractérisés par une ampleur jusqu'alors méconnue¹¹.

Longtemps, la mémoire de Van Praet tient lieu de catalogue¹². Si le moment révolutionnaire se distingue par l'ampleur des fonds rentrés sur une période courte, il faut dire que toute entrée de masse pose des problèmes dans l'organisation de la Bibliothèque royale, et ce depuis le XVII^e siècle¹³. L'entrée de fonds suppose le classement de ceux-ci parmi les ressources déjà présentes, et leur référencement dans des catalogues vieux d'au moins un siècle. On peut y voir la proportion des livres imprimés augmenter ostensiblement. Nous proposons de revenir rapidement sur l'histoire de ces catalogues, en nous appuyant sur les quatre principaux ouvrages ayant traité de ce sujet : l'introduction au *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* écrite par Léopold Delisle (1826-1910) en 1897¹⁴ ; l'*Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* d'Eugène-Gabriel Ledos¹⁵ (1936) ; certains passages des *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques* sous la

⁹ De nombreuses estimations existent, nous nous en tenons ici à celle de Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : de la carte à jouer au CD-ROM (1837-1997) », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, Paris, 1998, p. 269.

¹⁰ Sur Capperonnier et Van Praet, voir entre-autres Bruno Blasselle, Yann Fauchois et Jean-François Foucaud, *Les directeurs de la Bibliothèque nationale : les maîtres de la librairie, administrateurs généraux, présidents*, Paris, Bibliothèque nationale, 2004, p. 6 ainsi que Jean-François Foucaud, *Gardes et Conservateurs du Département des Imprimés de 1720 à 1998*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2006, p. 21.

¹¹ Dominique Varry, « Les défis du siècle », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*, op.cit., p. 133.

¹² Dominique Varry, « Annexes : Joseph Van Praet », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*, op.cit., p. 407.

¹³ Le XVII^e siècle marque les premières entrées d'ampleur, comme celles de la bibliothèque de Fouquet, de Mazarin, ou encore de Jacques Mentel. Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, Paris, Editions des Bibliothèques nationales, 1936, p. 13-16

¹⁴ Léopold Delisle, *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : introduction*, Paris, Imprimerie nationale, 1897.

¹⁵ Il s'agit bien d'Eugène et non d'Emile comme mentionné sur le site de la Bibliothèque nationale de France http://www.bnf.fr/la_bnf/anx_hist_bnf/a.bibliographie_bnf.html, consulté le 02/02/18.

direction de Bruno Blasselle et Laurent Portes¹⁶ ; enfin, *La Bibliothèque nationale des origines à 1800* de Simone Balayé¹⁷.

Le premier catalogue de la Bibliothèque – qui s'appelait alors Libraire – a été effectué en 1622 par le philologue et garde de la Bibliothèque du Roi Nicolas Rigault (1577-1654)¹⁸. Selon l'analyse d'Eugène-Gabriel Ledos, sur 2.069 articles, seulement deux cent treize sont des livres imprimés ; ils sont pour la première fois séparés des manuscrits sur le catalogue¹⁹. Ce document révèle la présence des livres à la Bibliothèque et s'avère utile par la suite pour les divers récolements²⁰. A ce catalogue succède celui des frères Dupuy, réalisé en 1645. Il se constitue de trois parties dont la dernière, *Catalogus librorum typis impressorum, Bibliothecæ regiæ pars tertia*, correspond au premier catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, avec 1.329 entrées²¹. Nous sommes au temps de la « République des Lettres », les premières théories de la bibliothéconomie fleurissent après l'écrit précurseur de Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque* en 1627. A sa mort en 1656, Jacques Dupuy lègue ses nombreuses collections de livres²² marquant le début des dons massifs connus à la fin du XVII^e siècle, quand Jean-Baptiste Colbert (1619-1683) entend développer une institution qu'il transfère dans deux de ses maisons rue Vivienne²³.

Pour répondre à ces afflux, Nicolas Clément (1647-1712) met au point en 1684 un système plus élaboré de catalogage, qui doit correspondre au classement matériel des

¹⁶ Bruno Blasselle et Laurent Portes, *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1998.

¹⁷ Simone Balayé, *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*, Genève, Librairie Droz, 1988.

¹⁸ Le terme de « Bibliothèque » apparaît au XVII^e siècle et s'impose au XVIII^e selon Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, 2^e éd. revue et augmentée, Paris, Armand Colin, 2016, p. 8.

¹⁹ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit., p. 4.

²⁰ Ursula Baurmeister et Marie-Pierre Laffitte, « De l'unité au partage, manuscrits et imprimés de la Bibliothèque du roi de 1518 à 1645 (inventaires, catalogues, cotes) », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, p. 55-57.

²¹ *Ibid.*, p. 59-63 ; Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 10 parle de l'entrée de plus de 9.000 volumes ; Simone Balayé, *La Bibliothèque nationale*, op. cit., p. 64-71.

²² Simone Balayé parle de 9.223 volumes issus de la bibliothèque des frères Dupuy entrés à la Bibliothèque dans *La Bibliothèque Nationale*, op. cit., p. 67.

²³ Ursula Baurmeister et Marie-Pierre Laffite, « De l'unité au partage, manuscrits et imprimés de la Bibliothèque du roi de 1518 à 1645 (inventaires, catalogues, cotes) » ..., op. cit., p. 63.

collections²⁴. C'est le début de ce qu'on appelle le classement « méthodique²⁵ » : les livres sont disposés par classes et divisions selon leurs matières. Cette dynamique de classement, dont la principale division correspond aux lettres de l'alphabet, est poursuivie jusqu'à l'adoption du catalogue alphabétique, à la fin du XIX^e siècle. Des cotes sont apposées sur les livres, avec une lettre et un chiffre²⁶. La précision qu'il apporte sur les documents en fait un outil essentiel pour la postérité. Gabriel Ledos explique s'en servir encore en 1936²⁷, et Laurent Portes jusqu'en 1997²⁸ ! Environ 35.000 articles sont catalogués pour cette première version, bientôt remaniée par Clément et transcrite par Jean Buvat (1660-1729), donnant naissance à ce que l'historiographie appelle le « second catalogue de Clément²⁹ ». Ce dernier fait état de 43.000 volumes sur un catalogue toujours manuscrit, terminé en 1697³⁰. Les acquisitions se multipliant, ce catalogue se poursuit grâce aux espaces laissés exprès pour les nouvelles inscriptions dans les marges ou au verso, puis par voie de suppléments jusqu'en 1719³¹. N'évitant certains écueils³², ce catalogue est soumis à divers projets d'impression pour promouvoir l'accessibilité des documents, mais leur réalisation n'est jamais actée³³.

Notons que le premier catalogue imprimé de l'histoire des bibliothèques publiques a vu le jour en 1604, à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford³⁴. En France, c'est sous la direction de l'abbé Bignon à partir de 1726 que l'idée d'imprimer un catalogue refait surface à la Bibliothèque du Roi. Ce regain d'intérêt, dû en partie à la complexité que supposent les intercalations incessantes, se traduit par la mise à jour du système de

²⁴ Sur les catalogues de Clément, voir Laurent Portes, « L'ordre des livres selon Nicolas Clément », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*, op. cit., p. 64-92 ; Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit., p. 11-56 ; Léopold Delisle, *Introduction*, op. cit., p. 3-14 ; Simone Balayé, *La Bibliothèque nationale*, op. cit., p. 100-108.

²⁵ Voir p. 8.

²⁶ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 20.

²⁷ *Ibid.*, p. 21

²⁸ Laurent Portes, « L'ordre des livres selon Nicolas Clément » ..., op.cit., p. 64.

²⁹ *Ibid.*, p. 66.

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² Notamment le fait que plusieurs ouvrages puissent être reliés ensemble ne soit pas pris en compte dans la cotation, qu'il n'y ait pas de renvois d'une matière à l'autre. Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit., p. 47 ; se pose aussi le problème de la multiplication d'ouvrages sur certains sujets, compliquant les cotations. Bruno Blasselle « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France » ..., op. cit., p. 196.

³³ Léopold Delisle, *Introduction*, op. cit., p. 7-12 ; Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit., p. 49-57.

³⁴ Raymond-Josué Seckel, « Catalogue », *Dictionnaire encyclopédique du livre [A-D]*, Paris, Cercle de la Librairie, 2002, p. 467.

Clément : on ne numérote plus par volumes mais par ouvrages, on ne tient plus compte de la différence de formats, certaines classes sont remaniées ; enfin, on pousse plus loin le dépouillement des recueils de pièces³⁵. Mais ce travail est énorme, et seulement quelques parties sont effectuées : la Théologie en trois volumes *in-folio* de 1739 à 1742, les Belles-Lettres en deux volumes en 1750, le Droit canon et le Droit de la nature des gens en un volume en 1753 ; enfin, le Droit civil³⁶ est composé mais jamais totalement imprimé³⁷. S'en suit l'idée de poursuivre l'impression de ce catalogue mais sans réalisations concrètes. Le fonds continue de s'enrichir *via* un dépôt légal qui se normalise, et des acquisitions comme celle de la bibliothèque de Huet après la suppression de la Compagnie de Jésus, en 1773³⁸, ou encore celle de 1766 avec la vaste bibliothèque appartenant à Gaspard Moyse de Fontanieu³⁹. La plupart entrent avec leurs catalogues propres⁴⁰. Par ailleurs, certaines collections ont été léguées par testaments, stipulant l'obligation d'en garder l'unité et entravant *de facto* les reclassements. Les données s'accumulent donc sur des registres n'ayant pas d'unité : on utilise le catalogue du XVIII^e siècle, celui de Clément et ses suppléments plus ou moins bien tenus pour les parties n'ayant pas été réalisées dans le dernier, les catalogues de collections propres pour les autres fonds en disposant. Comme Ledos l'explique dans son ouvrage, le catalogage est une tâche qui demande le calme et la continuité, deux éléments incompatibles avec l'agitation politique qui secoue la France à partir de 1789 et tous les changements administratifs que celle-ci suppose pour les institutions, comprenant la Bibliothèque⁴¹. Simone Breton-Gravereau et François Dupuigrenet Desroussilles écrivent à juste titre que « la Révolution, puis le premier Empire ouvrirent une ère nouvelle pour la Bibliothèque en y faisant affluer d'immenses richesses, mais avec tant de précipitation que la confection de catalogues fut pour longtemps retardée⁴² ».

³⁵ Léopold Delisle, *Introduction*, *op. cit.*, p. 15.

³⁶ Pour une étude détaillée de ces catalogues et notamment du rôle clé de Jean Malin, voir les chapitres VIII à X d'Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op. cit.*, p. 80-91.

³⁷ Léopold Delisle, *Introduction*, *op. cit.*, p. 15

³⁸ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op. cit.*, p. 118.

³⁹ *Ibid.*, p. 116-118.

⁴⁰ *Ibid.* C'est le cas de la bibliothèque de Fontanieu.

⁴¹ *Ibid.*, p. 122.

⁴² Simone Breton-Gravereau et François Dupuigrenet Desroussilles, « Lever la carte : la politique des catalogues de livres imprimés à la fin du XIX^e siècle », *Revue de la Bibliothèque nationale*, 1993 (n°49), p. 4.

En effet du point de vue des catalogues, la situation évolue peu jusqu'à la monarchie de Juillet⁴³. Mais la période comprise entre la Convention et la fin des années 1830 est déterminante aux niveaux juridiques et administratifs pour comprendre les querelles survenues à partir de 1839⁴⁴. Un document est très utile pour suivre ces évolutions : le *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements concernant le régime de la Bibliothèque royale : an IV - 1847*⁴⁵. La Bibliothèque est dans un premier temps sous la direction du ministère de l'Intérieur. Il faut en retenir pour le traitement de notre sujet la constitution d'un Conservatoire à la tête de la Bibliothèque. Formé par les conservateurs des quatre départements, il est institué par le décret du 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795⁴⁶). Les départements sont les grandes divisions régissant l'organisation de la Bibliothèque depuis 1720 et la réforme de l'abbé Bignon⁴⁷. Ce sont, pour grossir le trait : le département des Imprimés, celui des Manuscrits, celui des Médailles et Antiques, enfin celui des Estampes, le total des conservateurs s'élevant à huit⁴⁸. Nous avons donc un organe collégial, qui élit un directeur pour un mandat d'un an reconductible une fois. Déjà les conservateurs s'inquiètent lorsque le premier vendémiaire an IX (23 septembre 1800), Lucien Bonaparte attache à la Bibliothèque par arrêté un administrateur qui « ne consulte les membres du conseil que pour ce qui est relatif aux objets d'art ou de science dont il est chargé ; mais ce conseil est entièrement étranger à l'administration et à l'emploi de fonds accordés à l'établissement⁴⁹ ». C'est pourquoi le premier frimaire an IX (22 novembre 1800), le ministre de l'Intérieur Jean-Antoine Chaptal (1756-1832) écrit une lettre à l'administrateur Capperonnier : l'administrateur ne porte au ministre que le vœu de ses collègues⁵⁰.

⁴³ Quelques réalisations voient quand même le jour, comme le catalogue des livres imprimés sur vélin de Joseph Van Praet en 1822, ou la *Bibliographie de la France* donnant le dépôt légal depuis sa reprise en 1810. Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit., p. 131-137.

⁴⁴ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*, op.cit., p. 395-399.

⁴⁵ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements concernant le régime de la Bibliothèque royale : an IV - 1847*, Paris, Imprimerie de Guiraudet et Jouaust, 2008.

⁴⁶ *Ibid*, p. 12.

⁴⁷ Simone Balayé, « La Bibliothèque du Roi, première bibliothèque du monde : 1664-1789 », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime : 1530 - 1789*, Paris, Cercle de la librairie, 2008, p. 269.

⁴⁸ Les départements changent de noms, nous les donnons ici tels qu'ils sont conçus en 1847 afin de ne pas avoir à rappeler systématiquement ces variations.

⁴⁹ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op. cit., p. 18-19.

⁵⁰ *Ibid*, p. 20-21 : « je sais combien il sera doux pour vous-même de calmer les inquiétudes de quelques-uns de vos collègues, avec lesquels vous désirez conserver sans altération ces rapports d'une sincère amitié et de cette douce fraternité qui vous ont unis jusqu'ici ». Voir Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., op. cit., p. 395.

La structure ne bouge plus jusqu'en 1828, lorsque le ministre de l'Intérieur Martignac (1778-1832) tente une reprise en main lors de la création d'un cinquième département, celui des Cartes et Plans⁵¹. Les départements ne doivent plus avoir qu'un seul conservateur à leur tête, cela se fera par voie d'extinction. Les conservateurs ne sont plus élus par le truchement collégial, mais nommés directement par le roi sur une liste de trois personnes proposées par le Conservatoire⁵². Enfin, le ministre de l'Intérieur est en charge de faire toutes les réglementations administratives. Finalement, la plupart de ces mesures sont abandonnées avec l'ordonnance du 14 novembre 1832⁵³ : la Bibliothèque passe sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique alors dirigé par François Guizot (1787-1874), le département des Cartes et Plans est joint à celui des Estampes laissant le nombre de départements à quatre, avec chacun deux conservateurs (trois pour celui des manuscrits contre un seul au département des Médailles⁵⁴). Le Conservatoire est présidé par un directeur choisi par le ministre sur une liste de trois conservateurs en titre. Jean-François Foucaud explique que ce texte est accepté par le Conservatoire, à l'exception d'une lettre de Champollion-Figeac vantant les mérites de l'organisation du 25 vendémiaire⁵⁵. Il faut dès lors attendre 1839 pour que ces questions ressurgissent, le règlement concernant la Bibliothèque royale du 26 mars 1833 ne faisant qu'entériner les mesures précédemment évoquées⁵⁶.

Lors des changements de régimes, le pouvoir cherche à ce que ses structures se reflètent dans les institutions qu'il gouverne. On retrouve cela à la Bibliothèque dans le règlement de vendémiaire an IV, une organisation républicaine et collégiale à l'image de la première république, ainsi que dans la tentative autoritaire de Martignac sous la Restauration. La monarchie de Juillet est une nouvelle expérience politique en France, la royauté constitutionnelle se libéralise jusqu'à être qualifiée de « monarchie bourgeoise », ouvrant une « période d'instabilité et de mise en question des valeurs traditionnelles⁵⁷ ».

⁵¹ Il est possible qu'à cette occasion le pouvoir se rende compte de l'ambiguïté caractérisant le statut de la Bibliothèque, selon Jean-François Foucaud dans *La Bibliothèque royale sous la monarchie de Juillet*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 17.

⁵² *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op. cit., p. 26.

⁵³ Avec les événements de 1830, la Bibliothèque n'est pas au cœur des préoccupations. Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 18.

⁵⁴ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op. cit., p. 40-44.

⁵⁵ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op. cit., p. 20.

⁵⁶ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 44-61.

⁵⁷ André Jean Tudesq, « Monarchie de Juillet », *Encyclopædia Universalis*.

Qui légifère sur la Bibliothèque ? Le régime bicaméral se compose de la Chambre des députés, détenant l'essentiel du pouvoir législatif, et de la Chambre des pairs ; le roi peut aussi légiférer par ordonnance, généralement sur proposition de ses ministres. Il est important de souligner l'influence prise par la Chambre des députés, dans la mesure où les débats sur l'organisation de la Bibliothèque peuvent parfois se révéler significatifs de ce que certains ont pu appeler « le temps des orateurs⁵⁸ ». L'opinion publique émergente s'empare de tous les sujets intéressant l'organisation administrative et le budget des institutions⁵⁹. Nous aurons l'occasion de revenir sur certaines de ces joutes verbales, qui montrent comment certains pairs ou députés peuvent exceller en tant que rhéteurs sans n'avoir aucune connaissance relative aux sujets qu'ils traitent, comme la bibliothéconomie. L'observation des termes employés suffira à faire ce constat.

La bibliothéconomie et ses initiés, c'est-à-dire dans le cas présent les auteurs des brochures que nous entendons étudier, usent d'une terminologie qu'il convient d'établir avant de rentrer dans le vif du sujet, afin de se préserver des affres de la confusion. Commençons par définir ce qu'est la bibliothéconomie : le terme est apparu pour la première fois en 1839 dans l'ouvrage de M. Hesse sous le pseudonyme de Constantin, *Bibliothéconomie, ou nouveau manuel complet pour l'aménagement, la conservation et l'administration des bibliothèques*⁶⁰. Nous nous en tiendrons aux définitions que donne Bertrand Calenge dans le *Dictionnaire encyclopédique du livre* : « ensemble des savoirs et des techniques qui ont trait à la gestion, l'organisation des bibliothèques ; cette organisation et cette gestion elles-mêmes », cela à l'exclusion des activités concernant les collections comme le classement et le catalogage⁶¹ qui sont toutefois intégrées à la troisième définition donnée « branche du savoir qui a trait à la constitution des collections des bibliothèques ainsi qu'à la conception des services documentaires, en fonction des besoins de leurs usagers⁶² ». A la définition spatiale de la *bibliothèque*⁶³, armoire où sont entreposés les livres puis pièce où ceux-ci sont rangés, s'étend un domaine abstrait où il

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Patrick Champagne, « Opinion publique », *Encyclopædia Universalis*.

⁶⁰ Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie, ou nouveau manuel complet pour l'aménagement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Paris, Techener, 1839. Pour des raisons d'accessibilité, nous utiliserons au cours de ce travail l'édition de 1841, parue aux éditions de La librairie encyclopédique de Roret.

⁶¹ Bertrand Calenge, « Bibliothéconomie », *Dictionnaire encyclopédique du livre [A-D]*, op. cit., p. 288.

⁶² *Ibid.*

⁶³ « Bibliothèque » en grec.

convient d'entendre le concept comme un ensemble cohérent de textes, comme la Bible⁶⁴. Au XVIII^e siècle, le terme insiste sur le caractère spatial de la définition et sur l'importance des dispositifs de classement et de rangement, comme nous le constatons à la lecture de l'article bibliothèque de l'*Encyclopédie* : « ainsi *bibliothèque* (...) signifie un lieu destiné pour y mettre des livres (...) avec des tablettes ou des armoires où les livres sont rangés sous différentes classes : nous parlerons de cet ordre à l'article catalogue⁶⁵ ». Elle devient le lieu où la collection et le livre trouvent leur sens, notamment par le biais du catalogue avec lequel elle se confond en ce qu'elle dénombre, hiérarchise et classe les documents⁶⁶.

Etymologiquement, le catalogue, du grec *καταλόγος*⁶⁷, signifie « liste », puis « énumération, liste » une fois repris dans le bas latin sous la forme de *catalogus*⁶⁸. L'idée de rassemblement, ordonné de haut en bas, est présente⁶⁹. Mais cet ordre peut se faire selon plusieurs systèmes : par dates d'entrée, de publication, par titres, etc⁷⁰. « La diversité des opinions sur l'ordre et les divisions d'un système bibliographique, semble prouver que c'est une chose assez arbitraire : cependant, il doit y en avoir un vraiment conforme à la raison, et je pense que c'est celui où les matières sont rangées dans le même ordre que l'esprit humain en a acquis la connoissance » écrit Michel-Antoine David dans l'article « Catalogue » de l'*Encyclopédie*, donnant à voir le système qui prévaut depuis le catalogue de Clément jusqu'à la fin du XIX^e siècle⁷¹. Il s'agit de l'ordre par matières, dit « méthodique ». On y définit, pour reprendre la métaphore de David, des « classes primitives », qui sont autant de troncs d'arbres portant des branches, des rameaux et des feuilles⁷². Les grandes matières divisées puis subdivisées sont généralement au nombre de cinq ou six, selon la méthode des libraires parisiens : la Théologie, la Jurisprudence,

⁶⁴ Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques*, op. cit., p. 10-15.

⁶⁵ Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Tome 2, Paris, 1751, p. 228.

⁶⁶ Christian Jacob, « Rassembler la mémoire. Réflexions sur l'histoire des bibliothèques », *Diogène*, 2001, p. 72.

⁶⁷ Portail lexical : étymologie, « Catalogue », Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), <http://www.cnrtl.fr/definition/catalogue>, consulté le 12 novembre 2017.

⁶⁸ Raymond-Josué Seckel, « Catalogue » ..., op. cit., p. 467.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Pour un aperçu des différents systèmes, voir Marie-Renée Cazabon, « Catalogage », *Dictionnaire encyclopédique du livre [A-D]*, op. cit., p. 468.

⁷¹ Michel-Antoine David, « Catalogue », *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Tome 2, 1751, p. 765.

⁷² *Ibid.* p. 760.

l'Histoire, la Philosophie (comprenant les Sciences et Arts), et les Belles Lettres⁷³. La méthode dite « alphabétique » se cantonne alors à des tables annexes aux catalogues, listant les documents par noms d'auteurs ou par titres. Ces tables muent, et s'imposent en tant que méthode pour les catalogues des bibliothèques françaises en 1897, sous l'administration de Léopold Delisle à la Bibliothèque nationale. Aujourd'hui, grâce à l'outil informatique, il est possible de faire des recherches depuis un support unique selon tous types de critères (auteurs, titres, collections, sujet, ...) revigorant les vieilles ambitions encyclopédiques universalistes des bibliographes. Ces derniers sont qualifiés comme tels depuis 1665, les distinguant des autres métiers du livre par leur aspiration à écrire, classer et retrouver les documents selon une logique d'organisation⁷⁴. Pour le dire autrement, ils sont des spécialistes du catalogage, bien que leur dénomination les amène à être attachés à la bibliographie.

La bibliographie suppose généralement la prise en compte de toutes les références d'un document⁷⁵, tandis que les catalogues ont avant tout un objectif de localisation matérielle⁷⁶. Le terme de « catalogue » peut aussi être confondu avec celui d'« inventaire », notamment dans des titres d'ouvrages se présentant comme des « inventaires » alors qu'ils ont toutes les propriétés d'un catalogue⁷⁷. Il faut préciser qu'en bibliographie, un inventaire est un « registre à valeur comptable et administrative qui atteste que les documents sont propriété de la bibliothèque (...) donnant les éléments sommaires de description d'un document (sans se substituer au catalogue) et signalant la date d'entrée⁷⁸ ». Il s'agit donc plutôt d'un « journal du mouvement de la bibliothèque⁷⁹ » comme aimait à le qualifier le célèbre bibliographe Paul Otlet (1868-1944) dans la première moitié du siècle dernier. La proximité parfois poussée jusqu'à l'ambiguïté entre tous ces termes faisant système sont peut-être une cause de la marginalité longtemps constatée de l'histoire des bibliothèques.

⁷³ « À travers l'histoire des classifications c'est l'histoire de la pensée même qui se donne à lire ». Bruno Blasselle, « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France » ..., *op. cit.*, p. 197.

⁷⁴ Selon Jean-Claude Utard, le terme de « bibliographe » est apparu en 1665 pour désigner la personne faisant le catalogue. Il sait écrire, classer et retrouver les documents, dispose d'une logique d'organisation.

⁷⁵ Jean-Claude Utard, « Bibliographie », *Dictionnaire encyclopédique du livre [A-D]*, *op. cit.*, p. 274.

⁷⁶ Raymond-Josué Seckel, « Catalogue » ..., *op. cit.*, p. 467.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 599.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ Paul Otlet, *Manuel de la bibliothèque publique*, 3^e éd., Bruxelles, Institut national de bibliographie, 1930, p. 88.

Cette complexité terminologique pourrait aussi expliquer le fait que longtemps, ce sont les bibliothécaires eux-mêmes qui ont fait l'histoire des bibliothèques, d'abord sous forme de monographies ou de synthèses nationales souvent fermées et descriptives. On retrouve cela dans l'historiographie de la bibliothèque nationale : l'histoire est au départ portée sur les enrichissements⁸⁰. Cela se vérifie à l'ouvrage écrit par Nicolas-Thomas Leprince (1750-1818), secrétaire à la bibliothèque du roi, repris par Louis Paris (1802-1887), bibliothécaire dont le frère est conservateur-adjoint au département des Manuscrits⁸¹. Plus célèbre est l'ouvrage de Théodore Mortreuil (1850-1937), secrétaire-trésorier de la bibliothèque nationale⁸². L'histoire de la Bibliothèque est ensuite promue par le bibliographe Léon Vallée (1850-1919), réunissant des documents pour faciliter le travail d'historien de l'établissement dans lequel l'auteur a fait toute sa carrière⁸³. Au XX^e siècle, ce sont premièrement les ouvrages de l'administrateur de la Bibliothèque Julien Cain (1887-1974) qui portent sur l'histoire de la bibliothèque nationale, l'auteur se faisant préfacier en 1936⁸⁴ du livre de Ledos que nous avons déjà mentionné⁸⁵. A la fin des années 1950, un courant historiographique émerge : l'histoire du livre⁸⁶. La bibliothèque a souvent été étudiée à travers ses collections ou livres remarquables, et ne peut donc être comprise sans l'histoire du livre de laquelle elle est tributaire⁸⁷.

L'ouvrage qui pour cerner notre sujet et son contexte fut très utile est celui publié en 1978 par Jean-François Foucaud⁸⁸. Il traite d'un sujet alors – et toujours – peu étudié : la Bibliothèque et la monarchie de Juillet, dressant un panorama général de la situation et esquissant des pistes de recherche⁸⁹. Après avoir écrit cette thèse à l'Ecole nationale des

⁸⁰ André Miquel, « Préface », Simone Balayé, *La Bibliothèque nationale*, op. cit., p. VII.

⁸¹ Nicolas-Thomas Leprince et Louis Paris, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque impériale : avec des notices sur les dépôts qui la composent et le catalogue de ses principaux fonds / par Le Prince ; nouvelle édition, revue et augmentée des annales de la Bibliothèque, présentant à leur ordre chronologique tous les faits qui se rattachent à l'histoire de cet établissement, depuis son origine jusqu'à nos jours ; par Louis Paris, Directeur du cabinet historique*, Paris, Bureau du « Cabinet historique », 1856.

⁸² Théodore Mortreuil, *La Bibliothèque nationale, son origine et ses accroissements jusqu'à nos jours : notice historique*. Paris, Champions, 1878.

⁸³ Léon Vallée, *La Bibliothèque nationale, choix de documents pour servir à l'histoire de l'établissement et de ses collections*, Paris, Terquem, 1894.

⁸⁴ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op. cit.

⁸⁵ Julien Cain, *Les transformations de la Bibliothèque nationale de 1936 à 1959*, Paris, La Déesse, 1960.

⁸⁶ Henri-Jean Martin (dir.) et Lucien Fèbvre (dir.), *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1957.

⁸⁷ Louis Holtz, « Avant-propos », Jean-François Genest et Donatella Nebbiai, *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Brepols, Turnhout, 1998.

⁸⁸ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit.

⁸⁹ Dominique Varry, « L'histoire des bibliothèques en France. Etat des lieux », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2005 (n°50).

Chartes, Jean-François Foucaud a aussi appartenu aux équipes de la Bibliothèque nationale. Alors que la publication du catalogue entamée depuis 1897 s'achève en 1981, commence la parution de la *Revue de la Bibliothèque nationale* qui en 1994 devient la *Revue de la Bibliothèque nationale de France* (BnF), trimestriel, où le versant historique de l'institution est souvent évoqué. Il faut attendre 1988 pour qu'une somme sur l'histoire de la Bibliothèque soit dressée, par une de ses conservatrices : Simone Balayé⁹⁰. L'objectif y est de faire une synthèse générale de l'histoire de la bibliothèque nationale jusqu'à 1800, comme au XIX^e siècle, mais en sortant d'une histoire trop axée sur les enrichissements en tenant compte d'autres éléments comme les bâtiments et le personnel. Depuis, le passage de Bibliothèque nationale à Bibliothèque nationale de France, l'ouverture du site François Mitterrand et la « troisième révolution du livre⁹¹ » ont fait couler beaucoup d'encre sur la Bibliothèque et son histoire⁹². De multiples écrits ont fleuri, notamment sous la plume de Bruno Blasselle, conservateur général à la BnF, ou dans des recueils tels que *l'Histoire des bibliothèques françaises*⁹³. Aujourd'hui encore, c'est un champ historiographique où les acteurs du monde concerné sont fortement représentés, bien que la question puisse être envisagée au prisme des universitaires parfois même d'autres disciplines que l'histoire⁹⁴. Concernant les catalogues, Mélanie Roche déplorait en 2014 dans son mémoire d'étude la marginalité que cette discipline tient au sein de l'histoire des bibliothèques, le dernier ouvrage en date étant celui d'Eugène-Gabriel Ledos de 1936⁹⁵.

Du côté de notre sujet, nous nous situons dans plusieurs dynamiques. Premièrement, les pratiques bibliothéconomiques, bien sûr, avec principalement la question des catalogues et classements. Concrètement, les conservateurs sont confrontés à un échec, celui de la non-tenue des délais estimés en 1839 pour la confection du catalogue des livres imprimés. Mais la question du catalogue soulève des problématiques

⁹⁰ Simone Balayé, *La Bibliothèque nationale*, op. cit.

⁹¹ L'expression est de Roger Chartier.

⁹² A titre d'exemple : Bruno Blasselle et Jacqueline Melet-Sanson, *La Bibliothèque nationale de France, mémoire de l'avenir*, Paris, Gallimard, 1990 (de nombreuses fois réédité) ; Daniel Renoult et Jacqueline Melet-Sanson, *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*, Paris, Cercle de la librairie, 2001 ; François Stasse, *La véritable histoire de la Grande Bibliothèque*, Paris, Seuil, 2002.

⁹³ En quatre tomes réalisés de 1988 à 1992 aux éditions du Cercle de la Librairie, réédités de 2008 à 2009.

⁹⁴ Dominique Varry, « L'histoire des bibliothèques en France. Etat des lieux » ..., op.cit.

⁹⁵ Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque (1789-1993)*, mémoire d'études dirigé par Dominique Varry, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2014, p. 11.

qui vont au-delà des normes bibliographiques. L'histoire du personnel, de la tête d'une institution rechignant à suivre le cours d'une époque aspirant à la redéfinition des cadres de toutes natures doit être prise en considération. Nous concevons donc la bibliothèque comme un espace matériel de rangement, mais aussi politique et social, qui sous la monarchie de Juillet est en pleine mutation. Dans toutes les notices historiques, les historiens et ou bibliothécaires s'accordent à dire que la monarchie de Juillet est une époque de tâtonnements, que nous entendons creuser : c'est pourquoi notre analyse ne débute non pas en 1847, mais en 1839. Malgré cela, nous sommes proche de l'histoire de l'événement tant le traitement de notre *corpus* de textes chronologiquement proches donne à voir l'histoire de la bibliothèque sur le temps long⁹⁶. Notre étude s'intéresse à « des gens qui font société en tissant entre eux, au quotidien comme dans la durée, des liens de toutes natures » correspondant à la définition de l'histoire sociale donnée par l'historien Vincent Viet⁹⁷. Lorsqu'un groupe social, ici les conservateurs, s'oppose à ce qui se présente comme le progrès, c'est parce qu'il a à y perdre. Économiquement, mais pas seulement : il y a aussi l'identification de son poste et l'identification à son poste, la définition de soi par rapport à la profession exercée. À ce constat, il nous paraît judicieux d'étudier les réactions, solutions et projets apportés pour remédier à une situation de remise en cause de la légitimité du pouvoir. Comment défendre un système de valeurs face à la volonté politique ? Voyons comment ceux qui sont appelés les « derniers avatars de la République des Lettres⁹⁸ » entrevoient la modernité, les nouvelles pratiques liées à ce qui tend à devenir un métier à part entière au-delà d'une simple charge que l'on peut cumuler avec des activités de toute autre nature. Nous serons menés à nous insérer dans l'histoire des représentations, c'est-à-dire à l'histoire culturelle, par ce prisme ; en outre, les bibliothèques, et particulièrement le catalogue en tant que support de l'organisation des savoirs, correspond dans son analyse à ce champ historiographique⁹⁹.

Notre étude repose sur quatre documents émanant du Conservatoire après la parution du rapport de Naudet en février 1847. Deux paraissent en mars : celle du conservateur du département des Manuscrits Champollion-Figeac (1778-1867¹⁰⁰), et celle

⁹⁶ Olivier Lévy-Dumoulin, « histoire, événement », *Encyclopædia Universalis*.

⁹⁷ Vincent Viet, « Histoire (Domaine et champs) – Histoire sociale », *Encyclopædia Universalis*.

⁹⁸ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op. cit.*, p. 401.

⁹⁹ Pascal Ory, « Histoire (Domaines et champs) – Histoire culturelle », *Encyclopædia Universalis*.

¹⁰⁰ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits de la Bibliothèque royale*, Paris, Imprimerie de Firmin-Didot frères, 1847.

du conservateur du département des Estampes Jean Duchesne dit « Duchesne Aîné¹⁰¹ » (1779-1855). Ces brochures ont en commun qu'elles proposent une description de l'état des catalogues des départements sous la responsabilité de leurs auteurs. Vient ensuite la brochure que l'historiographie a retenue pour sa virulence : celle de Paulin Paris¹⁰², conservateur-adjoint au département des Manuscrits – rappelons que ce statut n'existe à la Bibliothèque que depuis 1820¹⁰³. L'auteur y fustige le directeur et son incompétence supposée. Fin avril, le conservateur du département des Médailles Désiré Raoul-Rochette (1790-1854) publie une lettre destinée à Paulin Paris, lui signifiant la juste mesure de son propos¹⁰⁴. A cet ensemble nous ajoutons les cinq brochures de provenances diverses, qui proposent leur vision : la brochure de Romain Merlin (1793-1871), conservateur au dépôt de la Librairie, propose avec humilité son analyse et ses solutions¹⁰⁵ ; l'ouvrage du politicien et bibliothécaire Jules Pautet du Rozier (1799-1870¹⁰⁶), celui très complet de J.-F. Albert¹⁰⁷, la *Note* de Benoît Gonod (1792-1849¹⁰⁸) en juillet et enfin le texte du libraire parisien et fondateur du *Bulletin du bibliophile* Jacques-Joseph Techener (1802-1873¹⁰⁹). Le règlement de 1839 ainsi que les deux ordonnances de la même année trouvent naturellement leur place dans notre corpus, à l'instar de celle de 1847¹¹⁰. Plusieurs des brochures, lettres ou notes sont destinées à des parlementaires, dont les débats sont retranscrits au *Moniteur Universel*. Certains de ces débats nécessitent, pour la compréhension des brochures, d'être inclus à ce travail. Tous les textes que nous avons

¹⁰¹ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale. Observations sur les catalogues de la collection des estampes*, Paris, Imprimerie de G. Jousset, 1847.

¹⁰² Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier le catalogue général des livres imprimés*, Paris, Techener, 1847.

¹⁰³ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 395.

¹⁰⁴ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris, sur le projet de mettre en direction la Bibliothèque royale, ou Réponse au chap. XVIII du rapport de M. Allard, ... sur les crédits supplémentaires*, Paris, Techener, 1847.

¹⁰⁵ Romain Merlin, *Réflexions impartiales sur le catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque royale*, Paris, Imprimerie de la Ve Bouchard-Huzard, 1847.

¹⁰⁶ Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence M. le comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, sur l'organisation du personnel, la reconstruction du monument et la rédaction du catalogue de la Bibliothèque royale*, Beaune, 1847.

¹⁰⁷ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique : précédées de quelques mots sur la bibliographie, d'un exposé des principaux systèmes bibliographiques, et suivies d'une application de ces principes au classement des livres de la Bibliothèque royale*, Paris, Chez l'auteur, 1847.

¹⁰⁸ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés, la rédaction et la publication du Catalogue général de la Bibliothèque royale*, Paris, Porquet, 1847.

¹⁰⁹ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses à propos de diverses publications récentes sur la Bibliothèque royale : suivies du seul plan possible pour en faire le catalogue en trois ans*, Paris, Bureau du « Bulletin du bibliophile », 1847.

¹¹⁰ Ces ordonnances se trouvent dans le *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, *op.cit.*

consultés sont numérisés, à l'exception des passages du *Moniteur* que nous avons pu consulter à la Bibliothèque municipale de Lyon.

Le traitement de cet ensemble nécessite plusieurs temps. Nous verrons les mutations administratives et professionnelles à la Bibliothèque royale, en partant des dites ordonnances de 1839 et des financements que celles-ci entendent agencer provoquant les querelles administratives, qui pourraient tendre vers une nature personnelle. Les compétences des conservateurs sont par ailleurs remises en cause, tout comme celles du directeur. Tous ne s'entendent pas sur les causes du retard des travaux, et cherchent à trouver des explications et ou justifications à la mesure des thèses qu'ils avancent. Enfin, divers projets sont avancés et ont retenu notre attention tant ils témoignent de minutie caractéristique de l'intérêt porté à la question. Leur faisabilité, leur postérité, et les moyens proposés pour les mettre en œuvre révèlent une évolution considérable dans la représentation d'une bibliothèque.

PARTIE I : ORIGINES, ECLATEMENT ET ENJEUX D'UN CONFLIT DECENNAL

Tous les écrits évoquent les événements de 1839 comme point de départ à la situation qui est leur en 1847. Nous proposons donc de revenir sur ce qui s'est passé cette année-là, pour éclairer les objectifs non-tenus principalement concernant le département des Imprimés. Sous le feu des critiques, celui-ci est soumis à des comparaisons, c'est pourquoi nous ne nous arrêterons pas à sa simple étude : nous explorerons également les trois autres départements. Enfin, nous essaierons de voir quelles positions les auteurs adoptent : s'agit-il d'un affrontement binaire entre tenants d'un nouvel ordre administratif et reliques d'un temps révolu ? Rien n'est moins sûr.

CHAPITRE 1 : UN BUDGET, UN CADRE ET HUIT ANS DE TRAVAUX

Pour commencer, un aperçu chronologique des événements depuis 1838 semble nécessaire : les auteurs de 1847 y font de multiples références. Nous essaierons de démêler certains éléments qui peuvent apparaître contradictoires de prime abord, comme la question du budget ou celle de la terminologie de « guerre des brochures ». Nous essaierons ainsi de donner les jalons pour la compréhension de l'ensemble qui suit.

a. Evoquer les chiffres : le crédit extraordinaire de 1838

En 1627, Gabriel Naudé s'adressait au seigneur d'Epône Henri II de Mesmes (1585-1650) dont il s'occupe de la bibliothèque « n'étant point de l'opinion de ceux qui croient que l'or et l'argent sont les principaux nerfs d'une bibliothèque¹¹¹ ». Il expose sa préférence pour ce que Bourdieu appelait le capital culturel sur le capital économique, ici le savoir-faire sur le budget alloué à la Bibliothèque¹¹². Mais le savoir-faire ne peut se passer des moyens matériels, et de personnel, ce qui représente un coût – il en va de même pour la confection des catalogues. La Bibliothèque royale bénéficie d'un budget annuel,

¹¹¹ Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, introduction et notes de Bernard Teyssandier, Paris, Klincksieck, 2008, p. 49.

¹¹² Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, éditions de Minuit, 1987.

ne connaissant que de faibles variations à partir du 25 vendémiaire an IV jusqu'à la monarchie de Juillet¹¹³. Ce budget « ordinaire », attribué après concertation entre le ministre qui en a la charge et les chambres, s'élève à 192.000 francs, faisant de la Bibliothèque royale la bibliothèque la plus subventionnée de Paris au début du XIX^e siècle¹¹⁴. Il a pour vocation de pourvoir aux soldes du personnel, aux frais d'administration, et au développement des collections. Alors qu'en 1830¹¹⁵ les conservateurs rédigent un mémoire pour demander une hausse d'allocations, des témoignages commencent à fleurir sur les difficultés liées au catalogue, à l'image de celui – précurseur – de François-Marie Foisy, surnuméraire au département des Imprimés le 8 mai 1833, indiquant que « le catalogue, qui d'abord était au pillage, jeté ensuite / en quelque sorte / de côté¹¹⁶ ». Le besoin de capitaux fait également suite aux pertes subies par la Bibliothèque, à travers notamment les vols dont celui de 1831¹¹⁷. Une nouvelle demande de crédits est portée début 1837, sans plus de succès que celle de 1830¹¹⁸.

Cette même année 1837, Joseph Van Praet meurt, laissant sa place à la tête du département des Imprimés à Charles Lenormant (1802-1859) aux côtés de Charles Magnin (1793-1862). La demande d'un supplément de 10.000 francs par an sur dix ans pour la réalisation du catalogue par matière et par auteur finit par aboutir, intégrée à un gros crédit extraordinaire pour l'ensemble de la Bibliothèque¹¹⁹. Reste à savoir à combien s'élève le montant de l'allocation, et redéfinir le nombre d'annuités sur lequel elle s'étale : les auteurs des brochures de 1847 se contredisent à ce sujet. Les chiffres énoncés en 1936 par Ledos, 1.344.000 francs sur douze ans, sont à nuancer dans la mesure où une partie est directement destinée à l'achat de nouvelles pièces¹²⁰. S'appuyant sur les procès-verbaux des séances parlementaires, Jean-François Foucaud a démontré que l'indemnité s'élève à 1.264.000 francs, à répartir sur douze annuités de 105.000 francs chacune¹²¹. Cette étude est attestée par la déclaration du ministre Salvandy dans son rapport au roi du

¹¹³ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 37-38.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 37.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opusculé intitulé: Essai théorique et pratique sur la conservation des bibliothèques publiques*, Paris, Imprimerie de Lachevardière, 1833, p. 36.

¹¹⁷ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 302.

¹¹⁸ Simone Balayé, « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale » ..., op.cit., p. 427.

¹¹⁹ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale » ..., op.cit., p. 269.

¹²⁰ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 154.

¹²¹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 39.

22 février 1839 : « Les Chambres frappées du désordre progressif où l'accumulation même de nos richesses bibliographiques a plongé la Bibliothèque du roi ont voté, sur ma proposition, l'emploi d'annuités montant à 1.264.000 francs pour inventorier enfin, pour cataloguer, pour restaurer, pour régulariser, pour compléter cet immense dépôt¹²² ». Mais l'étude des chiffres avancés par les auteurs de brochures permet d'établir leur motivation et la qualité de leur investigation. Paulin Paris, conservateur adjoint au département des Manuscrits, évoque à charge contre Naudet un prêt de 1.260.000 francs contre l'engagement de couvrir les lacunes de l'arriéré et terminer le catalogue des Imprimés, répartis sur huit années au lieu de douze¹²³. Il explique également que c'est pensant que les travaux à la Bibliothèque étaient déjà en bonne voie que les Chambres ont voté le crédit, ce qui contredit la précédente citation du ministre de l'Instruction publique. Il est possible que le rondage sur le fonds non-porté, opération consistant à marquer d'une lettre chaque ouvrage en fonction de la matière dont il traite, soit effectivement avancé étant donné son hypothétique commencement en 1831¹²⁴. L'animosité de l'auteur envers Naudet explique vraisemblablement ce qui s'apparente à de la mauvaise foi. Le frère de Paulin, Louis Paris, précise pour sa part que l'indemnité s'élève à 1.264.000 francs, à répartir de 1839 à 1847, donc également sur huit annuités¹²⁵. Mais à la lecture de sa brochure, il ne fait aucun doute que ses sources soient biaisées : il s'appuie explicitement sur les textes de son frère et des autres conservateurs, et évoque le rapport de Naudet en le datant du 4 mars alors que celui-ci date du 20 février, publié le 24 dans la presse.

Romain Merlin, conservateur du dépôt de la Librairie et sous-bibliothécaire au ministère de l'Intérieur, auteur de l'une des dernières brochures, décide pour lever l'ambiguïté qui plane sur ce crédit d'en faire « une histoire parlementaire¹²⁶ » afin d'éviter de nouvelles méprises¹²⁷. S'insérant dans la dynamique de retour au document pour comprendre l'histoire promue depuis le début des années 1830 par Guizot, il décide de

¹²² Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque » ..., *op.cit.*, p. 270.

¹²³ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 11.

¹²⁴ C'est ce qu'affirme Prosper Mérimée dans son *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes par M. P. Mérimée, sénateur, au nom de la commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans l'organisation de la Bibliothèque impériale*, 1858, p. 159.

¹²⁵ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay, à propos de ce qui se passe à la Bibliothèque royale*, Paris, Imprimerie de E.-J. Bailly, 1847, p. 3-4.

¹²⁶ L'expression est tirée de Léon Vallée, *La Bibliothèque nationale*, *op.cit.*, p. 286.

¹²⁷ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 25.

s'appuyer sur les pièces officielles¹²⁸. Il explique ainsi qu'en 1838, durant une session parlementaire, le ministre demande et obtient un crédit extraordinaire et transitoire de 1.344.000 francs pour subvenir aux besoins urgents de la Bibliothèque¹²⁹. Le crédit est divisé en douze annuités et réparti entre quatre départements : les Imprimés reçoivent 925.000 francs, les Manuscrits 100.000, les médailles et antiques 197.000 et les estampes et cartes 122.000. Il précise ensuite que les dépenses sont de quatre natures au département des Imprimés : les acquisitions d'ouvrages étrangers représentent 400.000 francs, les reliures 360.000, le catalogue 85.000 ; enfin, 80.000 francs sont destinés à l'acquisition de nouveaux ouvrages en remplacement de ceux étant trop usés pour servir. Ce sont ces derniers 80.000 francs qu'il faut déduire pour retrouver la somme évoquée par la majorité des auteurs de l'époque et d'après¹³⁰ : 1.264.000 francs au total, dont 845.000 pour le département des Imprimés¹³¹. Paulin et Louis Paris avancent la même répartition, Louis se contredisant en l'évoquant puisqu'il précisait en début de brochure que le montant total du crédit avait pour unique destination l'actualisation de « l'arriéré¹³² », sa rédaction et publication du catalogue¹³³ – Joseph Naudet évoque également ce motif principal dans le premier paragraphe de son rapport¹³⁴, et l'ensemble des écrits relatifs au crédit s'accordent sur ce point comme étant une priorité. Le fait que le département des Imprimés absorbe environ 67% du crédit total et l'importance accordée par l'ensemble des personnes concernées à ce dernier expliquent que tous les regards soient, à l'issue des délais annoncés, tournés vers ledit département. Avec un budget ordinaire de 283.600 francs auxquels s'ajoutent les 105.000 francs annuels du crédit extraordinaire, « on fait cependant quelque chose avec une somme comme celle-là¹³⁵ ! » lance Ferdinand de Lasteyrie lors de la séance parlementaire du 7 mai 1847.

Pour garantir le contrôle de ce crédit voté en 1838 et prenant effet en 1839, le ministre de l'Instruction publique prépare une ordonnance le 22 février donnant lieu à une

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ *Ibid.*, p. 26.

¹³⁰ Jean-François Foucaud annonce ces chiffres dans *La Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 39 ; Bernard Vouillot dans « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque » ..., *op.cit.*, p. 270.

¹³¹ Romain Merlin, *Réflexions impartiales, op.cit.*, p. 26.

¹³² « L'arriéré » ou « fonds non porté » désigne le fonds n'étant pas porté au catalogue.

¹³³ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay, op.cit.*, p. 3-4.

¹³⁴ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, op.cit.*, paragraphe I.

¹³⁵ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

première vive polémique. Plusieurs ordonnances suivent cette première, définissant le cadre légal jusqu'en 1847.

b. Contrôler le budget, contrôler la Bibliothèque. Les ordonnances de 1839 : une première « guerre des brochures » ? Définition du cadre légal

Déjà en 1831, un rapport observe que « la bibliothèque ne dépend presque en rien du ministre : c'est un petit Etat dans une République¹³⁶ ». Suite à moult projets et tergiversations, l'ordonnance du 22 février 1847 entre en vigueur¹³⁷. Ce texte de loi redéfinit en profondeur les attributions et le pouvoir de chacun. Les conservateurs entrent immédiatement en opposition, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement le nombre de conservateurs est réduit à un seul par département, par voie d'extinction¹³⁸. Mais c'est surtout la hausse du pouvoir pris par l'administrateur général qui émeut¹³⁹ : nommé par le ministre, les délibérations deviennent exécutoires par sa seule approbation¹⁴⁰. D'autre part, il dispose de l'autorité sur le personnel, le matériel et la comptabilité¹⁴¹ ; il correspond seul avec le ministre au nom de la Bibliothèque¹⁴², et perçoit un traitement mensuel de 18.000 francs contre 6.000 pour les conservateurs et 4.000 pour les adjoints¹⁴³. Le même jour, l'économiste Charles Dunoyer (1786-1862) est nommé à ce poste, il entrera en fonction le 6 mars. Indignés, les conservateurs demandent l'abrogation de cette ordonnance en Conseil d'Etat, et boycottent l'autorité de leur nouveau supérieur hiérarchique¹⁴⁴, jusqu'à – selon Charles-Olivier Carbonell – ne pas lui remettre les clés des archives et ne pas signer les feuilles mensuelles de traitement¹⁴⁵ ! Alors que l'ordonnance n'aurait suscité qu'une « résistance passive » à la bibliothèque Mazarine et à celle de l'Arsenal, on constate une contestation bien plus vive de la part du personnel de la Bibliothèque royale¹⁴⁶.

¹³⁶ Nicolas Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 351.

¹³⁷ Sur les projets et rapports précédant l'ordonnance, voir Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, p. 21.

¹³⁸ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., article 2, p. 74.

¹³⁹ Bruno Blasselle, *La Bibliothèque nationale*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 27.

¹⁴⁰ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., article 5, p. 75.

¹⁴¹ *Ibid.*, article 7, p. 76.

¹⁴² *Ibid.*, article 8, p. 76.

¹⁴³ *Ibid.*, article 8, p. 79.

¹⁴⁴ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 24.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 22.

¹⁴⁶ Thérèse Charmasson et Catherine Gaziello, « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 – 1914*, p. 471.

Les conservateurs publient trois lettres, dont deux auraient été écrites par le conservateur du département des Manuscrits Champollion-Figeac¹⁴⁷, ce qui fait dire à Charles-Olivier Carbonell qu'il s'agit alors de la « guerre des brochures¹⁴⁸ ». Plusieurs éléments de l'ouvrage de Carbonell font toutefois douter de l'affirmation : premièrement, il s'appuie essentiellement sur l'ouvrage d'Aimé Champollion-Figeac (1813-1894), fils de Jacques-Joseph Champollion-Figeac, qui s'économise tout effort d'objectivité¹⁴⁹. D'autre part, Carbonell parle de Charles Desnoyer alors que celui-ci signe toujours Dunoyer, et les notes dans l'ouvrage que nous avons consulté passent de 41 à 45 si bien que nous n'avons pas les références pour les notes 42, 43 et 44 qui pourtant sont appelées dans le texte¹⁵⁰. En outre, le catalogue de la bibliothèque de Rouen où sont conservées les lettres de 1839 avancent que les lettres n'auraient pas été rédigées par Champollion-Figeac, mais par Lenormant pour la première, le conservateur du département des Imprimés Jean-Antoine Letronne (1787-1848) pour la seconde et Raoul-Rochette pour la troisième¹⁵¹. Enfin et surtout, l'affirmation « finalement, le gouvernement réussit à imposer sa volonté¹⁵² » est tout ce qu'il y a de plus douteuse dans la mesure où la situation impose au nouveau ministre de l'Instruction Publique Abel François Villemain (1790-1870) de légiférer à nouveau, en juillet, pour trouver un compromis. A sa décharge, l'ouvrage de Carbonell a pour aspiration de faire une biographie générale de Champollion-Figeac, et l'auteur n'est aucunement historien des bibliothèques : la partie sur Champollion conservateur est peut-être la moins bien documentée de l'ouvrage, et non évoquée en conclusion. De notre côté, nous supposons, par les discours rapportés au *Moniteur*¹⁵³, par la brochure de Louis Paris¹⁵⁴, par l'article de Leprince et Paulin Paris¹⁵⁵

¹⁴⁷ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion : Jacques-Joseph Champollion-Figeac, 1778-1867*, Paris, Diffusions de l'Asiathèque, 1984, p. 239.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ Aimé Champollion-Figeac, *Les deux Champollion, leur vie et leurs œuvres, leur correspondance archéologique relative au Dauphiné et à l'Égypte, étude complète de biographie et de bibliographie, 1778-1867, d'après des documents inédits*, Grenoble, X. Drevet, 1887.

¹⁵⁰ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, *op.cit.*, p. 239.

¹⁵¹ <http://rmbi.rouen.fr/fr/notice/lettres-des-conservateurs-de-la-bibliotheque-royale-sur-lordonnance-du-22-fevrier-1839>, consulté le 04/02/2018.

¹⁵² Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, *op.cit.*, p. 240.

¹⁵³ Voir la première note de bas de page du mémoire.

¹⁵⁴ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, *op.cit.*, p. 5.

¹⁵⁵ Nicolas-Thomas Leprince et Louis Paris, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 541.

et par l'affirmation de spécialistes tels que Jean-François Foucaud que l'expression désigne bien l'événement de 1847¹⁵⁶.

Dunoyer se plaint au ministre transitoire de l'Instruction publique Narcisse Parant (1794-1842) qui reste indifférent à sa situation¹⁵⁷ ; finalement, lorsque Villemain arrive au ministère, il reproche à l'administrateur de ne pas avoir encore démissionné : ce sera chose faite le 14 juin¹⁵⁸. Pour mettre fin à cette situation conflictuelle, le ministre prépare une nouvelle ordonnance le 2 juillet afin de proposer une « solution hybride¹⁵⁹ », expression employée par Ferdinand de Lasteyrie qui semble adaptée dans la mesure où une certaine autonomie est restaurée¹⁶⁰. Les conservateurs restent au nombre de huit¹⁶¹. Ils gardent la police intérieure au sein de leurs départements respectifs, et délibèrent sur la répartition des fonds au Conservatoire avant la transmission par le directeur au ministre et l'approbation de celui-ci¹⁶². Ils ont également la responsabilité de répartir le travail de classement, et de superviser la confection des catalogues¹⁶³. L'administrateur est remplacé par un directeur du Conservatoire nommé à vie par le roi : l'idée de chef unique est donc imposée¹⁶⁴. A la lecture de cette ordonnance, on peut déjà déceler l'ambiguïté entre la volonté réformatrice et les usages. Par exemple, dans l'article 5, la réunion des conservateurs doit former un « conseil d'administration de la bibliothèque », tandis qu'à la phrase qui suit le ministre reprend le vocable de « Conservatoire¹⁶⁵ ». Les termes de « bibliothécaires » et « sous-bibliothécaires », évoqués sans doute pour la première fois – du moins sous la forme juridique à la Bibliothèque royale dans l'ordonnance du 22 février – sont conservés. Alors que l'ordonnance de Salvandy donnait l'autonomie à la section Cartes et Plans d'Edme-François Jomard (1777-1862) relativement au département des estampes de Duchesne, Villemain revient sur cette mesure et l'ambivalence ne sera plus

¹⁵⁶ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 399.

¹⁵⁷ Narcisse Parant n'est ministre de l'Instruction publique que du 31 mars au 12 mai. Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 25.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

¹⁶⁰ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, *op.cit.* L'article 18 réattribue l'octroi du droit d'emprunt aux conservateurs. On retrouve cela p. 101 dans le règlement, l'article 107 les réhabilitant dans la détermination du temps d'emprunt.

¹⁶¹ *Ibid.*, article 3, p. 83.

¹⁶² *Ibid.*, article 13, p. 85 et article 16, p. 86.

¹⁶³ *Ibid.*, article 13, p. 85.

¹⁶⁴ Bruno Blasselle, *La Bibliothèque nationale*, *op. cit.*, p. 27.

¹⁶⁵ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, *op.cit.*, p. 83.

sujette à discussion durant plusieurs décennies¹⁶⁶. Jean-François Foucaud remarque qu'il « se dégage en fait de toute cette ordonnance l'impression d'un difficile compromis qui, pour ne choquer personne, ne satisfait personne. Son imprécision fut sujette à bien des interprétations pendant les huit années où elle fut en vigueur¹⁶⁷ ». A titre d'exemple, Saint-Marc de Girardin (1801-1873) explique lors de la séance parlementaire du 7 mai 1847 que l'ordonnance n'est pas exécutée entièrement¹⁶⁸ ; de son côté, Champollion-Figeac évoque l'ordonnance dans sa brochure comme texte gouvernant la Bibliothèque, et qu'il ne peut en être autrement : personne ne peut avoir d'aussi fines connaissances spécialisées que les conservateurs pour la bonne tenue des départements¹⁶⁹.

Flou, le cadre légal est toutefois posé après cette « victoire à la Pyrrhus du Conservatoire¹⁷⁰ ». Alors que Letronne laisse sa place au département des Imprimés en 1840 pour prendre celle de garde des Archives du Royaume, Joseph Naudet est nommé par le ministre pour le remplacer et prendre la titularité de directeur de la Bibliothèque¹⁷¹. Le crédit extraordinaire commence à rentrer dans les caisses, et les travaux de catalogage commencent à s'intensifier après une année qui « à plus d'un titre (...) peut être considérée comme cruciale dans l'évolution de la Bibliothèque¹⁷² ».

c. L'apaisement et les travaux jusqu'en 1847

Nous avons vu que le département des Imprimés reçoit 105.000 francs par an du crédit extraordinaire. Sur ce budget, les sources indiquent que seulement 13.000 francs par an jusqu'en 1845 sont destinés à la réalisation du catalogue¹⁷³. Puis à compter de cette année, le budget est revu à la hausse pour atteindre 30.000 francs annuels, probablement pour en accélérer la confection¹⁷⁴. Alors que la mort de Van Praet en 1837 « rompit le fil qui permettait de se retrouver dans d'inextricables dédales¹⁷⁵ », la première opération réalisée sous l'égide de Naudet fut de mettre à jour et récoller les anciens catalogues pour

¹⁶⁶ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 147.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 25-26.

¹⁶⁸ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

¹⁶⁹ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, op.cit., p. 6-7.

¹⁷⁰ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 26.

¹⁷¹ Par l'ordonnance du 8 août 1840. Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 117.

¹⁷² *Ibid.*, p. 26.

¹⁷³ *Le Moniteur Universel*, 25 avril 1847 ; Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 26.

¹⁷⁴ *Le Moniteur Universel*, 25 avril 1847 ; Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 26-27.

¹⁷⁵ Léopold Delisle, *Introduction*, op. cit., p. 28.

n'en former qu'un seul sous double forme : par auteur et par matière¹⁷⁶. On peut ainsi constater les doubles, les absents, et avoir un repère à peu près normalisé du fonds porté par la réalisation de cartes¹⁷⁷. Ledos relève sur les écrits de Magnin qu'en 1844, 352.661 cartes de matières et 233.776 cartes d'auteurs ont été levées dans le fonds porté, auxquelles s'ajoutent 92.645 cartes de livres non cotés dans le non porté¹⁷⁸. Ces chiffres sont repris par Bernard Vouillot¹⁷⁹.

Benoît Gonod écrit que la rédaction des cartes est la seule opération qui jusque-là a préoccupé le personnel¹⁸⁰. Il omet de préciser que ces cartes ont également été classées – nous parlons de plus de 500.000 cartes – par ordre méthodique, donc en vingt-sept sections, suivant l'ordre des chiffres et sous-chiffres¹⁸¹. Merlin évoque les anciens catalogues comme ayant été copiés, et les cartes divisées ; quarante-neuf volumes *in-folio* de concordance des chiffres et sous-chiffres ont vu le jour¹⁸². Les cartes ont ensuite été de nouveau copiées pour la confection d'un répertoire de noms d'auteurs en vingt-sept sections. Enfin, ces cartes sont copiées une nouvelle fois pour former un « dictionnaire onomastique universel », c'est-à-dire un répertoire général et non fractionné des noms d'auteurs, toujours en cours d'élaboration après le 30 avril 1847¹⁸³. En ce qui concerne les ouvrages non-inscrits, estimés par Merlin à 220.000, une lettre indicative de section a été apposée dans les marges intérieures afin que l'on puisse savoir où ils se classent, avec cette même lettre lithographiée au dos des ouvrages¹⁸⁴. Ils sont voués à regagner leurs sections, divisées en ordre alphabétique d'auteurs¹⁸⁵. Mais avant cela, le lettrage permet de se retrouver dans le fonds non-porté sans être complètement perdu.

¹⁷⁶ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 11 ; Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., paragraphe III ; Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 155 ; Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 7 ; Léopold Delisle, *Introduction*, op.cit., p. 19.

¹⁷⁷ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 155 ; Léopold Delisle, *Introduction*, op.cit. p. 18 ; Simone Breton-Gravereau et François Dupuigrenet Desroussilles, « Lever la carte : la politique des catalogues de livres imprimés à la fin du XIX^e siècle » ..., op.cit., p. 5.

¹⁷⁸ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 155.

¹⁷⁹ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque » ..., op.cit., p. 270.

¹⁸⁰ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, op.cit., p. 9.

¹⁸¹ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., paragraphe III ; Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 7.

¹⁸² Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 7.

¹⁸³ *Ibid.* Au regard des éléments cités dans cette brochure, on peut estimer qu'elle est parue après le 30 avril 1847.

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 8.

Si Benoît Gonod propose dans sa brochure que les copistes soient des écrivains avec la connaissance du grec, du latin, de langues étrangères, avec une écriture parfaitement nette et ayant préalablement subi un entraînement, c'est que le principal souci des cartes se trouve justement dans le manque de clarté de ce qui venait d'être rédigé¹⁸⁶. Bien que Léopold Delisle explique que ces cartes sont inscrites avec beaucoup de méthode et de netteté, les auteurs de l'époque sont unanimes à ce sujet¹⁸⁷. Même Naudet reconnaît que le travail sur les anciens catalogues était sujet aux tâtonnements, au fourvoiement dans la hâte du premier essai et que les copistes s'y sont mal pris¹⁸⁸. Ces derniers étaient payés cinq centimes de francs par carte réalisée, la primauté de la quantité sur la qualité expliquant probablement qu'ils aient travaillé « avec une activité incontestable¹⁸⁹ » pour un résultat très approximatif¹⁹⁰. Paulin Paris ne manque pas de proposer cette analyse¹⁹¹, dans une critique moins acerbe que celle de Paul Lacroix (1806-1884) – *alias* le bibliophile Jacob – qui écrivait au sujet de ces cartes qu'elles sont inutiles et mal faites¹⁹², méritant « d'être battues et jetées au vent, tant elles sont fautives, insignifiantes, incomplètes¹⁹³ ». Ledos décèle notamment qu'une main « fourmille d'erreurs et de noms estropiés¹⁹⁴ », et Romain Merlin, malgré la défense des employés qui caractérise son propos, dit de certaines cartes « qu'il sera plus court de [les] refaire que de [les] corriger¹⁹⁵ ». Les cartes déjà présentes dans les anciens catalogues sont reprises mais n'ont pas été corrigées. Elles devaient être plus succinctes, s'économisant les notes qui avaient été rajoutées le long du siècle précédent : Paulin Paris explique que ce ne fut pas le cas, les scribes n'ayant pas reçu l'information¹⁹⁶.

Critiquables à bien des égards, ces travaux effectués pendant huit ans ont cependant leur lot d'avantages. Premièrement, quoique parfois mal faites, elles sont classées et peuvent servir de support pour les travaux postérieurs. D'autre part, grâce à

¹⁸⁶ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, *op.cit.*, p. 16.

¹⁸⁷ Léopold Delisle, *Introduction*, *op.cit.*, p. 19.

¹⁸⁸ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, *op.cit.*, paragraphe III.

¹⁸⁹ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 7.

¹⁹⁰ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque » ..., *op.cit.*, p. 270.

¹⁹¹ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 12.

¹⁹² Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, Paris, Techener, 1845, p. 78.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 91.

¹⁹⁴ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 161.

¹⁹⁵ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 29.

¹⁹⁶ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 12.

elles, sont sortis selon Naudet cinquante-neuf volumes petit *in-folio*, formant un inventaire¹⁹⁷. Mais ce qui ressort le plus des textes, c'est le produit du travail de Paulin Richard (1798-1871), qui découpe les catalogues imprimés pour en faire un répertoire général par ordre alphabétique, sur bulletins mobiles¹⁹⁸. Naudet précise qu'il a été aidé par la découverte des bulletins ayant formé la minute du catalogue écrit par Buvat, tandis que Paulin Paris pense – selon Ledos – qu'on aurait pu les détruire¹⁹⁹, du moins sont-ils inutiles puisqu'obsoletes²⁰⁰. Les bulletins sont assemblés au catalogue de Buvat ainsi qu'aux parties imprimées du catalogue du XVIII^e siècle²⁰¹, auxquels on ajoute les parties découpées des quarante-six volumes du *Journal de la librairie* listant tout ce que le dépôt légal avait fourni depuis l'Empire. Ce dernier travail est en cours en 1847²⁰². L'ensemble de la réalisation est légèrement entaché par ce qui est effectué avec les titres anonymes du catalogue imprimé : les bulletins sont conservés dans une boîte apparemment peu consultée, ils ne sont pas tenus en ordre²⁰³. Cela dit, il ne s'agit que d'une partie largement minoritaire du total effectué, les anonymes étant une partie bien spécifique qui par nature, dans un système de classement méthodique, est dispersée dans les magasins. Cinquante ans plus tard, Delisle fera encore l'éloge de cet instrument²⁰⁴.

Romain Merlin s'exprime sur l'évolution : alors que tout semblait avancer à la Bibliothèque royale, laissant les Chambres et le public dans l'attente, il faut rendre des comptes : c'est l'objet du rapport de Naudet du 22 février 1847²⁰⁵. La brochure de Merlin propose dans sa première partie une structure littéraire proche de celle du roman : alors que tout semble aller pour le mieux, le rapport viendrait comme élément déclencheur d'une situation conflictuelle. Nous avons toutefois vu préalablement que la situation était déjà incertaine. Depuis 1839, l'état administratif ne pouvait qu'être intermédiaire. Joseph

¹⁹⁷ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, *op.cit.*, paragraphe III ; Paulin Paris revient sur cela, écrivant qu'il s'agit d'un relevé de chiffre « que M. Naudet honore un peu pompeusement peut-être du nom d'*Inventaire* » dans *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 12.

¹⁹⁸ Simone Breton-Gravereau et François Dupuigrenet Desroussilles, « Lever la carte : la politique des catalogues de livres imprimés à la fin du XIX^e siècle » ..., *op.cit.*, p. 5 ; Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 161.

¹⁹⁹ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 161.

²⁰⁰ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 14.

²⁰¹ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 161.

²⁰² Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 15 ; Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.* p. 7.

²⁰³ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 161.

²⁰⁴ Léopold Delisle, *Introduction*, *op.cit.*, p. 19.

²⁰⁵ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 3.

Naudet cherche à justifier le retard des travaux par le manque de pouvoirs qui lui sont conférés et en revenant sur la prétendue inutilité du travail accompli. Si le rapport constitue le *casus belli* de ce qu'on a pu appeler la « guerre des brochures », il nous a paru nécessaire de revenir sur la décennie précédente pour préciser les enjeux en amont du conflit : le budget, la tentative de reprise du pouvoir, et les travaux effectués. Car ce sont sur ces trois éléments que s'appuient l'essentiel des allégations sur le département des Imprimés : de la part des autres conservateurs, qui se comparent naturellement au dernier, mais aussi de la part des députés et pairs au parlement. Alors qu'il est admis aujourd'hui que sous la monarchie de Juillet d'immenses travaux préparatoires ont été réalisés²⁰⁶, les contemporains de la querelle ne voient pas de réalisations concrètes et constatent l'échec relatif aux prévisions de 1838-1839. Pour résumer, Prosper Mérimée écrit que « la rédaction du catalogue, promise dans un délai déterminé, s'était trouvée non-seulement inachevée, mais beaucoup moins avancée qu'on ne l'avait garanti²⁰⁷ ».

CHAPITRE 2 : LE CONSTAT D'UN ECHEC

a. Attaquer le département des Imprimés : le fonds *non-porté* et son « talon d'Achille²⁰⁸ » : le catalogue

Pour comprendre le retard des travaux, il est nécessaire de situer le département des Imprimés au sein de la Bibliothèque royale. Il s'agit incontestablement du fonds le plus riche de l'institution, ne serait-ce que par son ampleur spatiale. Occupant la moitié du Palais Mazarin, ce qui correspond à l'ancien hôtel de Nevers²⁰⁹, il concentre la moitié des effectifs humains de la Bibliothèque²¹⁰. Ceux-ci sont confrontés à deux difficultés dont la première est le corollaire de la seconde : le fonds *non-porté* et la réalisation d'un catalogue général.

Le rapport de Naudet évoque la partie non-cataloguée de son département, appelée communément le *non-porté* ou l'*arriéré*. Le conservateur et directeur évoque une

²⁰⁶ Jacqueline Sanson, « Préface », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés*, op.cit., p. 14 ; Annick Bernard évoque l'utilité des registres de Naudet, dont la somme s'appelle « le carnet », comme un outil indispensable à tout récolement. Annick Bernard, *Guide de l'utilisateur des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*, Paris, Chadwyck-Healy France, 1986, p. 13.

²⁰⁷ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, op.cit., p. 157.

²⁰⁸ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 125.

²⁰⁹ Jacquelin Sanson, « Préface », ..., op.cit., p. 14.

²¹⁰ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 115.

multitude de petits fonds, paquets disséminés et dépôts provisoires venant en grande partie des acquisitions révolutionnaires, formant « un vrai chaos de 220.000 volumes²¹¹ » en 1839. A l'instar du directeur, Merlin avance également 220.000 volumes mais pour l'année 1847²¹², ne notant donc pas d'évolution. Jean-François Foucaud estime à au moins 300.000 le nombre d'ouvrages constitutifs de ce fonds dans son étude historique²¹³. Rappelons que Joseph Van Praet avait engrangé une multitude de fonds des saisies révolutionnaires durant la première moitié du XIX^e siècle, remettant à plus tard l'intercalation précise, l'estampillage et la cote de ces pièces²¹⁴, « sa mémoire tenant lieu de catalogue²¹⁵ ». « La Révolution française a enrichi la Bibliothèque royale dans une proportion hors de toutes mesures » déclare Ferdinand de Lasteyrie à la Chambre des députés le 7 mai, laissant entendre que la distance entre les fonds et le catalogue n'a pu qu'augmenter considérablement²¹⁶. Peut-être les conservateurs du département des Imprimés essaient-ils de minimiser un peu l'étendue de ce dépôt qui « effraie²¹⁷ » Benoît Gonod en 1847 puisqu'on ne sait qu'approximativement ce qui s'y trouve²¹⁸. Nous avons vu que les travaux menés depuis 1839 se sont essentiellement concentrés sur la partie portée, riche des 240.000 volumes acquis de 1720 à 1840 en plus des 60.000 référencés par Clément à la fin du XVII^e siècle²¹⁹. Mais la non accessibilité à une partie de la richesse nationale pose le problème de l'utilité publique d'une institution dirigée par l'auteur du rapport²²⁰.

L'utilité de ce qui a été jusqu'à présent réalisé est sujette à débats. Si Joseph Naudet défend naturellement son bilan, arguant l'utilité remarquable pour le service public de ses cartes pour la sûreté et la rapidité de l'intercalation des ouvrages dans le fonds porté, il est loin de faire l'unanimité²²¹. Romain Merlin s'en fait l'écho dans sa brochure en revenant sur ce qui aurait dû être fait : le relevé des titres du *non-porté*, pour

²¹¹ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., paragraphe I.

²¹² Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 6.

²¹³ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 118.

²¹⁴ Annick Bernard, *Guide de l'utilisateur*, op.cit., p. 13.

²¹⁵ Léopold Delisle, *Introduction*, op.cit., p. 18.

²¹⁶ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

²¹⁷ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, op.cit., p. 19.

²¹⁸ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 118.

²¹⁹ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 6.

²²⁰ Voir partie c. « l'apaisement et les travaux jusqu'en 1847 ».

²²¹ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., Paragraphe VI.

faire un catalogue supplémentaire à fondre avec l'ancien, moyennant dix personnes divisées en deux classes constituées pour l'une de cinq copistes, pour l'autre de cinq vérificateurs afin d'obtenir des cartes plus justes²²². Selon lui, on aurait pu déclarer les anciens catalogues comme nuls et faire les cartes directement sur les volumes en marquant leurs emplacements puis en confectionnant un catalogue méthodique, rangeant les livres dans l'ordre des cartes²²³. Mais il n'en a pas été ainsi et les 220.000 volumes du *non-porté* n'ont pas été relevés, ce qui paraît illogique également à Paulin Paris. Celui-ci exprime en effet son incompréhension devant une tentative de catalogage effectuée avant le relevé de l'ensemble des pièces du département²²⁴. De son côté, le marchand-libraire et fondateur du *Bulletin du bibliophile* Jacques Joseph Techener (1802-1873) reconnaît que ce qui a été fait va servir pour le catalogage définitif, s'interrogeant toutefois sur le système de cartes, leur valeur intellectuelle et la quantité de ceux qui les classent²²⁵.

Paulin Paris ne cesse de répéter au sujet du département des Imprimés que « le vrai Catalogue, loin d'être publié, loin d'être achevé, est même loin d'être commencé²²⁶ ». Mais les travaux préparatoires ont bel et bien débuté à la date du rapport, et consistent en la correction des cartes et l'insertion de la partie non portée dans celle portée²²⁷. Paulin Paris préfère s'attarder sur ce qui a été fait : le classement de 150.000 bulletins copiés sur des catalogues désavoués, et la confection de plus de 520.000 cartes ne fournissant que la série des chiffres tracés sur les catalogues précédents²²⁸. On peut déceler une certaine nostalgie chez l'auteur, estimant que si tout était resté comme avant, avec Charles Magnin (1793-1862) à la communication et Charles Lenormant (1802-1859)²²⁹ à l'entretien et la conservation, « le catalogue eût été commencé, continué, achevé et publié²³⁰ ». Le plan qui était alors prévu était qu'après la confection des cartes la Bibliothèque ferme six mois. Mais Naudet s'est opposé à ce projet ce qui fait dire à

²²² Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 6.

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 8.

²²⁵ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, op.cit., p. 6-7.

²²⁶ Paulin Paris, « Coup d'œil sur l'histoire de la bibliothèque royale », *Bulletin du bibliophile*, 4 avril 1847, p. 166 ; Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 36.

²²⁷ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., paragraphe V.

²²⁸ Léon Vallée, *La Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 309.

²²⁹ Charles Magnin est conservateur au Département des Imprimés de 1832 à sa mort ; Charles Lenormant de 1837 à 1840.

²³⁰ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 31.

Paulin Paris qu'il est responsable du retard, ayant préféré copier des cartes qualifiées d'« injustes et inutiles²³¹ ». En 1844, la copie des cartes est terminée et Naudet n'aurait su que faire. Il aurait alors investi Paulin Richard de tout pouvoir, celui-ci proposant de brûler les bulletins inutiles puisque ne relevant pas du fonds nécessaire : le *non-porté*²³². L'objectif étant qu'à la suite de cela un bibliographe s'attache à la fusion de chaque lettre du non-porté alphabétique dans les lettres du porté méthodique²³³. C'est seulement à l'issue de ce récolement total que le catalogue aurait pu être débuté²³⁴. Cependant, Richard a reçu ses prérogatives très tard, donc la fusion ne serait-ce que des différents fonds non-portés en un seul fonds non-porté n'est pas terminée ; d'autre part, la Réserve n'a pas été touchée²³⁵. Au lieu de cela, seuls les anciens catalogues ont été recopiés et « tricopiés²³⁶ ». Mais copier les cartes donne de l'emploi à ceux qui s'y affaireront, peut-être ceux-ci souhaitent-ils conserver leur affectation génératrice de revenu ? C'est en tout cas ce qu'estime Paul Lacroix par la formule « les Pénélope du catalogue n'ont aucun intérêt à ce qu'il s'achève²³⁷ ». Si Louis Paris avance que « beaucoup de gens disent qu'ils [les catalogues] ne sont pas même commencés²³⁸ », nous n'avons mention de telles allégations que chez Paul Lacroix et Paulin Paris, ce qui appuie l'hypothèse que nous formulons selon laquelle son parti pris prime sur une quelconque tentative d'objectivité.

En plus du *non-porté*, le département des Imprimés doit gérer l'arrivée de nouveaux ouvrages, le dépôt légal constituant la principale source d'enrichissement sous la monarchie de Juillet²³⁹. Jean-François Foucaud parle de 9.000 à 12.000 entrées annuelles²⁴⁰, Merlin témoignant d'au moins 10.000 pièces entrantes chaque année²⁴¹. D'autre part, les acquisitions représentent une bonne partie du budget : 132.000 francs du budget ordinaire et 125.545 francs de l'extraordinaire entre 1841 et 1845²⁴². Pour

²³¹ *Ibid.*, p. 35.

²³² *Ibid.*

²³³ *Ibid.*

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ *Ibid.*, p. 37.

²³⁷ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 77.

²³⁸ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, *op.cit.*, p. 4.

²³⁹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 121.

²⁴⁰ *Ibid.*

²⁴¹ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 5.

²⁴² Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 122.

répertorier l'ensemble de ce qui entre par acquisitions et dons, il n'existe pas encore de registres puisque ceux-ci ne sont établis qu'à partir de 1847²⁴³. Ces pièces sont généralement estampillées depuis l'époque de Van Praet, puis envoyées dans la « nécropole d'ouvrages non-portés²⁴⁴ ». Trois parties constituent donc le fonds *non-porté* : une première ayant reçu la distinction des lettres mais pas le numérotage, puis le dépôt légal estampillé mais non distingué, et enfin ce qui n'a rien reçu du tout, appelé le *résidu*. Ce fonds n'a pas son pendant dans les autres départements, ce qui donne un angle d'attaque pour l'ensemble des conservateurs, à l'image de Paulin Paris insistant sur leurs évolutions parallèles²⁴⁵.

b. Situation dans les autres départements

Alors que des brochures comme celles de Paulin Paris ou de Romain Merlin ont une vocation de critique générale plus ou moins accusatoire du fonctionnement de la Bibliothèque, d'autres sont plutôt tournées vers la justification par l'exemple. C'est ce que remarque Techener au sujet des écrits de Champollion-Figeac et de Duchesne aîné : dans une dynamique descriptive de leurs départements, respectivement les manuscrits et les estampes, ils n'apportent pas vraiment de solutions²⁴⁶. Raoul-Rochette ne parle que très peu dans sa brochure de l'état du département des Médailles, nous donnerons donc qu'un bref aperçu appuyé sur l'historiographie.

b.1. Le département des Estampes

La brochure de Jean Duchesne date de mars 1847, sans plus de précision. Ce document se présente comme un rapport, mais dépasse ce cadre dans la mesure où la comparaison au département des Imprimés est latente. En témoigne la première note de bas de page, appelée après la présentation de l'inventaire de 1783 : 2.775 volumes sont avancés, l'auteur précisant que c'est incomparable aux 550.000 du département des Imprimés²⁴⁷. Plusieurs spécificités sont toutefois à prendre en compte dans ce département.

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 25 et 31.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 5.

²⁴⁶ Jacques-Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, *op.cit.*, p. 4.

²⁴⁷ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 2.

Premièrement, c'est ce qu'ajoute Duchesne à sa note, les volumes sont numériquement inférieurs, mais volumétriquement plus importants puisque la plupart sont de format grand-aigle²⁴⁸. L'auteur précise que ce format, aujourd'hui standardisé à 75 x 106 cm par l'Association Française de normalisation (AFNOR), ne faisait alors que 66 x 50 cm, ce qui reste largement plus imposant que les *in-folio* mesurant moins de 40 cm de hauteur²⁴⁹. Duchesne ajoute que chacun de ces volumes peut contenir de cent à cent vingt estampes, dont il faut réaliser le catalogue²⁵⁰. La tâche est donc spécifique, et l'auteur écrit qu'il n'y a pas de séries d'ouvrages à placer sous un article de référence²⁵¹. Il s'agit probablement d'une nouvelle allusion au département des Imprimés, où le catalogue se fait par matières. La méthode préalablement citée s'y applique donc – on ajoute tous les ouvrages dans la catégorie correspondante. Dans le département de Duchesne, ce sont toutes les estampes qui doivent être cataloguées. Le conservateur présente donc la méthode qui en est induite : il faut faire des bulletins pour chaque pièce avec une description courte et claire, le sujet de l'estampe, le genre de gravure, le nom du peintre et celui du graveur, enfin le numéro et le titre de l'ouvrage avec indication du tome et de la page où est placée la pièce²⁵². Les estampes ne portant que rarement de titre, la difficulté de l'entreprise est réelle : il faut des connaissances variées pour mener à bien ce travail de dépouillement, qui donnera lieu à la réalisation du catalogue seulement postérieurement²⁵³. Lorsque Duchesne écrit sa brochure, il évoque l'achèvement de 112.000 bulletins, ne représentant qu'un dixième du fonds total²⁵⁴.

Lorsqu'il se compare au département des Imprimés, Duchesne se réfère à la situation des Estampes en 1783 avec les 2.775 volumes répertoriés dans l'inventaire de Hugues-Adrien Joly (1718-1800), dit Joly père²⁵⁵. Mais depuis, le fonds s'est accru. Le conservateur, entré au département en 1795, explique qu'après les entrées successives n'ayant pas fait l'objet d'inscription ou numérotage avant et pendant la Révolution, le

²⁴⁸ *Ibid.*

²⁴⁹ <https://bibliophilie.blogspot.fr>, consulté le 26/12/2017.

²⁵⁰ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 3.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 2.

²⁵² *Ibid.*, p. 7.

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ *Ibid.*, p. 3.

nombre d'ouvrages non-classés s'élevait à environ 1.500²⁵⁶. Lors de la période révolutionnaire, le département des estampes qui jusque-là était considéré comme mineur prend une importance grandissante, notamment quand émerge l'idée d'exposer les pièces au public²⁵⁷. Par ailleurs, le dépôt légal depuis le 9 janvier 1828 oblige les auteurs et ou éditeurs de dessins à remettre un exemplaire de leur production – cela fonctionne modérément – tandis que le département s'accroît parallèlement via un réseau d'échanges dynamique entretenu par Duchesne²⁵⁸. Jean-François Foucaud estime que le fonds des estampes a été largement doublé par cet auteur²⁵⁹, qui témoigne d'un dénombrement achevé au 1^e janvier 1840 avec 900.500 pièces, et s'essayant à une estimation contemporaine de son écrit présentant 1.300.000 pièces²⁶⁰. Alors que la tâche apparaît immense, le conservateur rassure en affirmant qu'il est stimulé par l'intérêt de le faire – un esprit tourné vers la confrontation pourrait y voir une forme de provocation sous-entendant que le travail au département des Imprimés manquerait justement motivation²⁶¹.

Au département des Imprimés, on campe longuement sur l'idée de rentrer les nouveaux ouvrages dans les catalogues antérieurs. Cette méthode, dangereuse à de nombreux égards, est écartée par Duchesne lorsqu'il écrit ne pas souhaiter faire entrer les estampes des ouvrages non répertoriés dans l'inventaire de 1783²⁶². Toutefois, le conservateur propose de s'inspirer de son prédécesseur en ne proposant plus douze mais vingt-quatre classes portant une lettre majuscule, subdivisées en cent trente sous-classes de lettres minuscules, avec pour finir un chiffre indiquant l'ordre de placement²⁶³. Ainsi, ces chiffres peu élevés permettraient un accroissement plus aisé, avec des changements de numéros n'impliquant pas le déplacement des ouvrages et les erreurs qu'ils induisent²⁶⁴. S'il souhaite reprendre un catalogue depuis le départ, c'est aussi pour éviter de surcharger l'ancien de mentions *bis*, *ter*, *quater*, etc²⁶⁵. Cela fut le cas au département

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 3.

²⁵⁷ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 150.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 154.

²⁶⁰ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale*, op.cit., p. 4.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 4.

²⁶² *Ibid.*, p. 3.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 4.

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 2.

des Imprimés, nous supposons une nouvelle fois que Duchesne l'a en tête lorsqu'il rédige sa brochure. Pour mener à bien son travail, le conservateur du département des Estampes explique ne pouvoir s'appuyer que partiellement sur les catalogues déjà existants, de libraires, de ventes, ou de particuliers dans la mesure où ceux-ci ne sont pas toujours complets et dans un ordre défini²⁶⁶. Nous avons vu que la situation dans le département des Imprimés est similaire à cet égard, avec un conglomérat de catalogues désunis.

En attendant que le travail soit achevé, il existe un répertoire réalisé en 1843 de trois volumes *in-folio* totalisant 1.260 pages surchargées²⁶⁷, dont Jules de Lasteyrie (1810-1883) dit à la Chambre des députés ne rien comprendre²⁶⁸. Mais à travers sa brochure, Duchesne semble vouloir démontrer à ses lecteurs qu'il sait où il va : il présente notamment une multitude de classes à réaliser en pages 6 et 7, spécifiant que l'avancée dépendra des fonds alloués annuellement²⁶⁹. Il est impossible de savoir à combien ceux-ci se portent puisque le département est jumelé avec celui des Cartes et plans, et qu'aucun document ne permet à ce jour de connaître la répartition des fonds entre Duchesne et Jomard, malgré cette brochure très descriptive²⁷⁰.

b.2. Le département des Médailles et antiques

A l'inverse, la brochure de Raoul-Rochette est bien plus accusatoire et n'a pas pour vocation la présentation du département des Médailles, mais la réponse au *Rapport sur le crédit supplémentaire. - Fonds spécial à la Bibliothèque royale, par M. Allard, membre de la chambre des députés* publié au *Moniteur* du 25 avril 1847 ainsi qu'à la brochure de Paulin Paris. Toutefois, le conservateur devait bien y faire allusion, pour montrer sa légitimité face au directeur Joseph Naudet. C'est ce qui est fait dans les pages 6 à 9.

L'auteur fait état d'un département en voie de restauration depuis le vol de 1831, essentiellement par voie d'acquisitions soigneuses, n'ayant pas même besoin de nouveaux fonds²⁷¹. Ce propos a probablement pour objectif de mettre en exergue le fossé

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 4-6.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 2.

²⁶⁸ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

²⁶⁹ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 7.

²⁷⁰ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, p. 150.

²⁷¹ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris, op.cit.*, p. 6.

financier existant entre ce département et celui des Imprimés. Raoul-Rochette avoue tout de même qu'il n'existe pas de catalogue dans son département, et que cela manque²⁷². Thierry Sarmant explique dans son étude que le premier inventaire général initié par Letronne en 1832 fut un gros échec par son imprécision, et que jusqu'en 1838 ni le catalogage des collections anciennes ni l'enregistrement des collections nouvelles ne furent l'objet de travaux sérieux²⁷³. On estime que les catalogues des donateurs suffisent, il n'existe donc pas d'outils pour se repérer dans les collections hormis l'ouvrage de Mionnet²⁷⁴ (1770-1842) pour les collections anciennes et la mémoire du personnel, ce qui ne va pas sans faire penser au département des Imprimés et à tous les dangers que cela comporte : multiplication de petits fonds, et surtout perte de repère à la mort de ceux sachant s'y orienter²⁷⁵.

Alors que Raoul-Rochette augmente la régularité lors de l'enregistrement des acquisitions à partir de 1838, ni catalogues ni inventaires ne sont à l'ordre du jour durant la première moitié des années 1840²⁷⁶, ce qui selon le conservateur n'inquiète ni la commission du budget, ni le public, ni tous les amis de la science²⁷⁷. Joseph Naudet décide, en sa qualité de directeur, de prendre le taureau par les cornes et d'embaucher un vacataire pour réaliser l'inventaire du cabinet des médailles²⁷⁸. Melchior Fossati reçoit la mission, nous n'avons pas trouvé plus d'information à son sujet que ce que nous rapporte Raoul-Rochette : c'est un antiquaire romain, que le conservateur des Médailles connaissait pour l'avoir déjà accueilli en 1831²⁷⁹. Ce dernier regrette toutefois que le vacataire soit italien, le travail d'inventaire nécessitant une minutie linguistique permanente²⁸⁰. Raoul-Rochette estime donc que tout reste à faire, et que l'argent, le temps et le travail effectué sont perdus par la faute de Naudet²⁸¹. Il est difficile d'établir l'utilité des travaux alors effectués ; mais ces travaux permettent de dire à Jules de Lasteyrie que

²⁷² *Ibid.*, p. 7.

²⁷³ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, *op.cit.*, p. 338.

²⁷⁴ Théodore-Edme Mionnet avait réalisé une série, *Description des médailles antiques*, entre 1806 et 1813.

²⁷⁵ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, *op.cit.*, p. 338.

²⁷⁶ *Ibid.*

²⁷⁷ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, *op.cit.*, p. 6.

²⁷⁸ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, *op.cit.*, p. 6 ; Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, *op.cit.*, p. 339.

²⁷⁹ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, *op.cit.*, p. 8.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ *Ibid.*, p. 9.

le catalogue commence dans le cabinet²⁸². Notons que le cabinet des médailles tient une place à part au sein de la Bibliothèque, par sa position géographique – ses locaux ne sont pas avec les autres mais en face de la rue Colbert – mais aussi par son lectorat, ne partageant pas les mêmes attentes que les départements les plus consultés : les Imprimés, et les Manuscrits²⁸³.

b.3. Le département des Manuscrits

Nous en venons à celui qui fait couler le plus d'encre après le département des Imprimés : celui des Manuscrits. Deux conservateurs en ont la direction après la mort de Silvestre de Sacy (1758-1838) : Charles-Benoît Hase (1780-1864) depuis 1832, et Champollion-Figeac à partir de 1828. Alors que Hase semble rester muet au cours de la querelle, Champollion-Figeac publie une brochure dont l'avertissement précise une rédaction ayant été antérieure à la date de parution.

Si la brochure paraît le 1^e mars 1847, son auteur indique que l'essentiel du contenu daterait de 1842²⁸⁴. L'auteur enchaîne sur les motivations de publication : satisfaire la curiosité des savants, et les rassurer sur l'état du département à cause de la parution d'un document officiel, faisant implicitement référence au rapport de Naudet²⁸⁵. Il ne fait pas de doute que ce soit cette seconde raison qui prime tant les éléments avancés au fil de la brochure démontrent une volonté de justification et de comparaison au département de Joseph Naudet. Cela débute avec l'état des manuscrits de la Bibliothèque royale au 1^e mars 1847 en page 11. Les volumes au sein du département sont divisés selon les langues en quatre sections : les orientaux ayant leurs catalogues spéciaux par subdivisions, les grecs, les latins, et les français comprenant les langues modernes, ce dernier ayant un catalogue général et détaillé par époque : jusqu'en 1795, pendant la période révolutionnaire, et les acquisitions ou dons depuis 1795²⁸⁶. Les catalogues des deux premières périodes sont terminés et demeurent « à jamais invariables », tandis que des suppléments aux catalogues de chaque section s'accroissent et peuvent s'étendre infiniment²⁸⁷. Champollion-Figeac soulève ainsi la question de l'élasticité infinie des

²⁸² *Le Moniteur Universel*, 8 mars 1847.

²⁸³ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 350.

²⁸⁴ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, op.cit., p. 3.

²⁸⁵ *Ibid.*

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 11-12.

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 12.

catalogues, alors avérée aux Manuscrits, seulement évoquée aux Imprimés dans un rapport déjà sous le feu des controverses²⁸⁸. Champollion-Figeac veut montrer que son département est bien tenu, allant jusqu'à évoquer des catalogues complets mais copiés afin qu'ils soient « plus commodes pour l'usage journalier²⁸⁹ ». Il prouve ainsi son intérêt pour l'utilité publique. Cela se constate au catalogue des fonds intermédiaires, qui existe sous plusieurs formes – par noms d'auteurs, par traducteurs et par matières, dans l'ordre alphabétique suivant un classement par matières. Il annihile ainsi l'embryon d'une querelle opposant la méthode de classement alphabétique et méthodique²⁹⁰. Tous les manuscrits, hormis la centaine d'acquisitions récentes, sont en place et livrés au service public, ce qui contraste avec le fonds *non-porté*. Mais ce contraste semble douteux dans la mesure où les ordres de grandeur sont très éloignés pour pouvoir être rapprochés : d'un côté une centaine de manuscrits, de l'autre un dépôt légal représentant environ 10.000 acquisitions annuelles²⁹¹. En outre, les descriptions données par Champollion-Figeac se contredisent : alors qu'il explique d'une part que les catalogues sont à jour, il revient sur cette affirmation, indiquant que l'insertion des titres au catalogue méthodique est en cours ; lorsqu'il expose la liste des noms de collecteurs de pièces, l'ensemble de Loménie de Brienne est présenté comme dépouillé et classé sans mention de catalogue²⁹². Enfin, si l'auteur explique qu'« il n'y a, au département des manuscrits, AUCUN OUVRAGE, AUCUN MANUSCRIT, précieux ou commun, qui ne soit estampillé, numéroté, porté au catalogue, et livré au service public, à l'exception de ceux qui sont l'objet du travail courant d'insertion, et ceux-là sont expressément désignés dans l'état qui précède²⁹³ », il faut ajouter ceux qui relèvent de collections considérées comme inintéressantes, sans qu'on ne sache avec plus de détail de quoi ces dernières se constituent²⁹⁴. L'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres se serait aperçue en 1843 qu'il serait trop difficile de tout cataloguer, c'est pourquoi des choix ont dû s'imposer²⁹⁵.

²⁸⁸ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., paragraphe V.

²⁸⁹ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, op.cit., p. 18.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 19.

²⁹¹ Voir partie a. « Attaquer le Département des Imprimés ».

²⁹² Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, op.cit., p. 20.

²⁹³ *Ibid.*, p. 25.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 24-25.

²⁹⁵ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, p. 236.

Dans l'ensemble, il ne fait nul doute que le département des Manuscrits soit proportionnellement plus à jour que celui des Imprimés. Au-delà du personnel et de la volonté de ses dirigeants, cet état de fait résulte d'un contexte politique favorable à son développement. Les dirigeants du pays à partir de la Restauration entendent s'appuyer sur l'Histoire de France, et les années 1830 entérinent cette dynamique avec l'arrivée des historiens libéraux au pouvoir emmenés par François Guizot²⁹⁶. Les historiens ont besoin de documents. Le département des Manuscrits reçoit alors plusieurs subventions pour des projets particuliers. Par exemple, en 1834, un crédit de 120.000 francs lui est accordé par les Chambres pour publier les documents relatifs à l'histoire de France²⁹⁷. Champollion-Figeac est appuyé par douze employés contractuels aux indemnités mensuelles de cent francs, et fait ainsi dresser le catalogue chronologique de plus de 250.000 pièces²⁹⁸. En outre, une initiative personnelle contribue au développement du département : l'unique conservateur adjoint, Paulin Paris, entreprend la publication des *Manuscrits français de la Bibliothèque du roi* à ses frais avant d'obtenir une aide financière de Salvandy²⁹⁹. Ce catalogue raisonné de 993 volumes paraît en sept tomes de 1836 à 1848³⁰⁰. S'il n'est pas exempt d'erreur, l'ampleur du travail de Paris est appréciée par la revue des anciens élèves chartistes en 1847³⁰¹. Comme le remarque Jean-François Foucaud, le département des Manuscrits est sujet à une plus grande attention des pouvoirs publics depuis Guizot, c'est-à-dire le début des années 1830, tandis que celui des Imprimés a connu un certain laisser-aller avant de recevoir de gros investissements³⁰².

Enfin, les allégations de Champollion-Figeac sur les catalogues laissent perplexes ses contemporains, notamment dans les Chambres. Si Prosper Mérimée écrit en 1858 que tout est à faire au sujet des catalogues des manuscrits, qu'il faut y lever 500.000 cartes³⁰³, c'est que Champollion-Figeac se méprend – involontairement ? – sur la nature des catalogues.

²⁹⁶ Laurent Theis, « Guizot et les institutions de mémoire », *Les lieux de mémoire*, tome II : La Nation (n°2), Paris, Gallimard, 1986, p. 569-592 ; on constate une hausse du budget pour ce département à partir de ce moment. Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 131.

²⁹⁷ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, op.cit., p. 224.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 225 et 236.

²⁹⁹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 135.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1847-1848, Paris, Imprimerie de Decourchant, p. 526.

³⁰² Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 135.

³⁰³ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, op.cit., p. 163.

c. Dans les chambres

La dizaine de brochures écrite à la suite de la parution du rapport de Naudet émeut les Chambres, où les députés et pairs constatent qu'on ne sait ce qui se trouve dans un lieu relevant de l'utilité publique³⁰⁴. Si les querelles n'opposaient jusqu'alors que le ministre de l'Instruction Publique aux fonctionnaires sous son autorité, les députés s'en emparent. Il se pourrait d'ailleurs que l'expression « guerre des brochures » provienne d'eux ; particulièrement friands de la bonne formule, certains parlementaires semblent s'attacher à l'évolution de la Bibliothèque, jusqu'à faire dire à Magnin qu'il se sent harcelé au sujet du catalogue³⁰⁵. Ferdinand de Lasteyrie à la Chambre des députés lors de la séance du 7 mai en atteste : « la question qui préoccupe le plus la Chambre, c'est la question du catalogue³⁰⁶ ». Il ajoute qu'on s'en occupe depuis longtemps, que dès le siècle dernier la nécessité s'en faisait sentir ; on peut toutefois faire remonter l'intérêt porté à l'outil au moins à la réalisation des frères Dupuy de 1645, soit un siècle auparavant. Le député de l'arrondissement de Saint-Denis explique par la suite que le département des Imprimés destine 30.000 francs par an pour la confection de son catalogue, notant que « c'est peut-être une proportion exagérée³⁰⁷ ». Il omet toutefois de préciser – par méconnaissance, ou plus probablement pour ne pas desservir son propos – que la hausse de ce budget n'a eu lieu qu'en 1845, comme nous l'avons vu précédemment. A l'inverse, deux parlementaires se distinguent de leurs confrères en ce qu'ils ne fustigent pas le manque de catalogue : il s'agit de Girardin et de Jules de Lasteyrie. Le cousin de Ferdinand de Lasteyrie résume l'idée à la Chambre des pairs en une formule « ce n'est pas tout de faire le catalogue, il faut bien le faire », en citant le nom de Paulin Richard pour le féliciter de son travail de recouplement³⁰⁸. Expliquant que de cataloguer un fonds aussi énorme nécessite un travail rigoureux n'acceptant pas les négligences, Girardin estime que la lenteur paraît excusable, voire favorable à la réalisation d'un travail sérieux³⁰⁹. Selon lui, la faiblesse de la Bibliothèque royale ne tient pas de son organisation interne, mais plutôt de son administration³¹⁰. Il soulève ainsi une question qui, bien que

³⁰⁴ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

³⁰⁵ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 164.

³⁰⁶ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

³⁰⁷ *Ibid.*

³⁰⁸ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

³⁰⁹ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

³¹⁰ *Ibid.*

le sujet soit introduit par l'absence de catalogue, intéresse davantage une grande partie des parlementaires. En effet, hormis ces trois interventions lors des séances du 7 mai et du 25 juin, l'essentiel du débat se focalise sur les questions administratives.

Merlin, ayant suivi par la presse ce qui se dit lors des séances³¹¹, comprend bien que les chambres cherchent à accroître leur contrôle³¹². Mais tous les députés ne s'entendent pas sur la nature du contrôle à mettre en place. Un principe revient régulièrement : celui de la responsabilité. Girardin évoque le texte de loi régissant la Bibliothèque, l'ordonnance de Villemain, considérant que celle-ci n'est pas respectée dans la mesure où elle prévoit un directeur unique et central, surveillant l'ensemble du service, aux côtés d'un conseil scientifique à vocation consultative³¹³. Edouard Lelièvre de La Grange (1796-1876), député du sixième collège de Gironde, met en avant ce problème, expliquant qu'il n'y a pas de responsabilité à la Bibliothèque, que la responsabilité morale du directeur est déclinée tandis que celle des conservateurs n'est qu'illusoire³¹⁴. Se targuant de faire partie de la sous-commission des crédits supplémentaires chargée de s'enquérir sur les lieux de l'état actuel de la Bibliothèque royale, Pierre Genty de Bussy (1793-1867) confirme cet état de fait à la Chambre des pairs en juin 1847 : « [dans l'institution,] il n'y a pas trace³¹⁵ ». De son côté, Jules de Lasteyrie évoque une administration faisant penser au Directoire, le Conservatoire, « gouvernement fédératif sans aucun lien fédéral³¹⁶ ». Genty de Bussy, partisan de l'autorité et de la fermeté puisque l'égalité ne donne rien, suggère en somme de revenir à l'ordonnance du 22 février 1847, en proposant qu'un haut fonctionnaire prenne la direction de la Bibliothèque, préférant largement un administrateur à un savant³¹⁷. En ce point il rejoint Ferdinand de Lasteyrie, qui se fait acclamer en attaquant le ministre : celui-ci préconisait de placer un conservateur directeur³¹⁸. Alphonse Taillandier (1797-1867) estime également, en contradiction avec Girardin, que l'ordonnance de Villemain est pleinement effective, mais qu'elle ne marque pas assez la séparation entre

³¹¹ Puisque sa brochure a vocation d'éclairer les chambres. Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 3.

³¹² *Ibid.*, p. 17.

³¹³ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

l'administration et la conservation. Il suggère, s'inscrivant dans son époque, d'aller vers d'avantage de centralisation. Plus modéré, Jules de Lasteyrie avance de son côté une conciliation entre l'unité et la surveillance centrale, entre la responsabilité et la délibération éclairée³¹⁹. Cela se matérialiserait par un compromis entre l'ordonnance du 22 février et celle du 2 juillet³²⁰. Alors que partisans de l'autorité et adeptes de la souplesse se confrontent, certains députés semblent être plus frileux : Taillandier explique que la Chambre ne doit qu'émettre une idée mais que c'est au ministre de décider ce qu'il faut faire, et Jean Vatout (1791-1848) ne veut « pas prendre part à la guerre intestine qui a éclaté en brochures à la Bibliothèque³²¹ ». L'idée d'un chef à responsabilité personnelle peine à prendre le dessus, il faudra attendre le rapport de Mérimée pour la voir s'imposer et s'acter³²².

Si Joseph Naudet prend la plume pour écrire une lettre publiée au *Moniteur* le 13 mai, c'est parce qu'il estime que certains députés ont été induits en erreur à la lecture des brochures émanant de la Bibliothèque³²³. Nous doutons que ce soit le cas pour Genty de Bussy, celui-ci affirmant qu'aux départements des médailles, manuscrits et estampes « pas même un commencement d'inventaire régulier » n'ait été réalisé³²⁴. Cette affirmation démontre qu'il n'a sûrement pas lu la brochure de Champollion-Figeac parue le 1^e mars, puisque le conservateur y fait état d'un inventaire presque complet d'utilité publique³²⁵. Pour affirmer que l'état de cet inventaire est suffisant, le chef du Département des Manuscrits entend semer le doute sur ce que sont les inventaires, précisant qu'il s'agit de « catalogues spéciaux³²⁶ » et qu'aucun autre ne pourrait être réalisé dans la mesure où un million de titres de documents seraient isolés dans trente mille ouvrages. On comprend alors que Joseph Naudet craigne la crédulité des parlementaires, qui pour certains est avérée. En témoigne le rapport de Nelzir Allard (1798-1877), député des Deux-Sèvres, évoquant un catalogue des manuscrits qui serait terminé³²⁷. Il en va de même pour Vatout,

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ *Ibid.* Une nouvelle fois le terme de « guerre » apparaît dans les chambres tandis que jusqu'alors nulle mention dans les brochures que nous avons consultées.

³²² Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, op.cit, p. 147.

³²³ *Le Moniteur Universel*, 13 mai 1847.

³²⁴ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

³²⁵ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, op.cit, p. 25-26.

³²⁶ *Ibid.*, p. 26.

³²⁷ *Le Moniteur Universel*, 25 avril 1847.

qui ne comprend pas pourquoi ce catalogue, supposément achevé depuis six ans, n'est toujours pas publié³²⁸. Jules de Lasteyrie soulève l'ambiguïté qui plane sur ce sujet : il existe bien quelque chose, comme Champollion-Figeac l'évoquait, mais ce n'est pas à proprement parler un catalogue³²⁹. Il s'agit plutôt d'une partie de celui-ci, comme l'expliquait Paul Otlet. En effet, selon le célèbre bibliographe, un catalogue complet se compose de quatre parties auxquelles on donne parfois le nom de catalogue, et l'une de ces parties est l'inventaire des ouvrages par numéros d'entrée³³⁰. Le catalogue de Champollion-Figeac n'en est donc pas réellement un.

Alors que Ferdinand de Lasteyrie s'oppose aux soupçons de crédulité émis par Naudet, plusieurs fois déjà la légitimité des députés avait été soumise à interrogation, entre-autres par le marquis Léon de Laborde (1807-1869), conservateur des Antiques au musée du Louvre lorsqu'il écrit sa lettre en mars 1845. Dans cette lettre, l'accusation du manque de responsabilité change de direction. Elle ne se dirige plus vers la Bibliothèque depuis les tenants du pouvoir politique, mais plutôt à l'encontre de celui-ci à travers les commissions. L'archéologue fait mention d'une absence de méthode et de programme due à la composition des commissions « aux mains desquelles on a remis depuis quinze ans la conduite et l'organisation de nos bibliothèques publiques. En parcourant la liste de leurs illustres membres, on se demande, à quelques exceptions près, quel rapport, quel lien, quelle sympathie il peut exister entre tel nom et les idées qu'expriment ces mots : (...) catalogues³³¹ ». Cette dernière interrogation vaut pour Genty de Bussy, dont le *curriculum vitae* laisse apercevoir une carrière bien plus portée vers les armes et les lois que vers les livres et les bibliothèques, ce qui effectivement peut faire douter de la crédibilité de ses affirmations relatives à la Bibliothèque³³².

Tous les auteurs et ou locuteurs s'accordent à dire que la Bibliothèque royale n'est pas dans une situation convenable au regard de la mission qu'on lui incombe. Les conservateurs cherchent à défendre leurs bastions face à un pouvoir politique cherchant à s'immiscer dans les affaires de la Bibliothèque. Chacun défend ses intérêts : les

³²⁸ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ Paul Otlet, *Manuel de la bibliothèque publique*, op.cit., p. 76.

³³¹ Léon de Laborde, *De l'organisation des bibliothèques dans Paris*, Paris, A. Franck, 1845.

³³² Intendant civil à Alger (1832), conseiller d'État (1835) et chef de division au ministère de la Guerre. Député du Morbihan (1844-1848). http://data.bnf.fr/13166043/pierre_genty_de_bussy/, consulté le 23/01/2018.

conservateurs doivent rester maîtres chez eux, du moins conserver la liberté qui leur reste ; de son côté, le pouvoir politique doit légitimer son autorité sur l'institution. Mais la querelle ne saurait se résumer à un antagonisme binaire...

CHAPITRE 3 : LA CRAINTE DU DISCREDIT

Par le prisme de la crédibilité, l'importance de la Bibliothèque pour qui souhaite avoir le pouvoir dessus se donne à voir. Le contexte politique et les perspectives divergentes des différents acteurs nous donneront l'occasion de revenir sur les différents « camps » de la « guerre des brochures », si tant est qu'il en existe.

a. Le contrôle : enjeu politique

Le régime n'est pas au meilleur de sa forme dans la période qui nous concerne. En effet, les mauvaises récoltes ont provoqué une grave crise économique en 1846 et des troubles agraires essaient en même temps que le chômage ; la ruine de bourgeois fait suite aux multiples faillites bancaires laissant apparaître une peur sociale³³³. En outre, la plupart des réformes initiées par Guizot ont échoué³³⁴. Le pouvoir doit donc rassurer et ne pas ajouter de polémiques supplémentaires à une situation périlleuse, dont la stabilité s'est transformée en immobilisme³³⁵. Maître de conférences en science de l'information et de la communication, Yolande Maury avance que « [Les] mises en ordre du monde donnent à voir des formes d'exercice des savoirs qui dans le même temps rendent compte des rapports de pouvoir³³⁶ ». La mauvaise tenue administrative serait alors le reflet d'un pouvoir politique malade.

Alors que d'autres bibliothèques européennes émergent et innovent avec celle du British Museum en tête de file, la Bibliothèque royale de France doit être la « vitrine culturelle du régime³³⁷ » mais semble paralysée aux yeux de ses contemporains. Foisy, dans son écrit de 1833, inscrit déjà sa pensée dans une dynamique de reflet lorsqu'il écrit

³³³ André Jean Tudesq, « Monarchie de Juillet » ..., *op.cit.*

³³⁴ *Ibid.*

³³⁵ *Ibid.*

³³⁶ Yolande Maury, « Classements et classifications comme problème anthropologique : entre savoir, pouvoir et ordre », *Hermès, La Revue*, Paris, 2013, p. 23.

³³⁷ Marie Galvez, « Jules-Antoine Taschereau : "Un grand administrateur", 1858-1874 », *Revue de la BnF*, Paris, 2012 (n°40), p. 7 ; sur l'essor des catalogues du British Museum en étude comparée avec ceux de la Bibliothèque nationale, voir Bernard Vouillot, « Catalogue alphabétique à Londres et catalogue systématiques à Paris : essai de comparaison des catalogues de deux grandes bibliothèques nationales au XIX^e siècle », *Revue de la BnF*, Paris, 2001 (n°9), p. 57-66.

que les bibliothèques publiques doivent représenter la marche de la société³³⁸. Les députés ont conscience de cela, en témoigne le rapport du député Allard décrivant qu'« une telle situation dénote un manque absolu de centralisation de l'administration de cet établissement. Elle révèle une organisation qui n'est pas en rapport avec nos institutions, et elle impose à M. le Ministre de l'Instruction publique des devoirs devant l'accomplissement desquels il ne saurait reculer plus longtemps³³⁹ ». Ferdinand de Lasteyrie explique à la Chambre des députés que le pouvoir à la Bibliothèque royale doit être constitutionnel, à l'image de la monarchie soumise au respect de la Charte de 1814³⁴⁰. Raoul-Rochette ne l'entend pas de cette façon : selon lui, la Bibliothèque est un sanctuaire de la science « resté impénétrable à toutes nos passions politiques », et elle connaîtrait des dommages irréversibles à trop suivre la marche politique sur le temps court³⁴¹. Plus dans l'esprit de Ferdinand de Lasteyrie, la brochure publiée par Jules Pautet du Rozier en mars 1847 peut être interprétée comme souhaitant transposer le régime politique sur la Bibliothèque. Le bibliothécaire de Beaune, s'inspirant de la division médiévale du pouvoir entre les rois et les ducs³⁴², propose d'instituer un « parlement bibliographique » à la place du Conservatoire, composé de professeurs aux spécialités variées faisant penser aux chambres³⁴³. La tête de la Bibliothèque serait remise à un « premier président » disposant de la surveillance générale, sorte de roi érudit de la bibliothèque assurant le lien et l'arbitrage entre ses subordonnés hiérarchiques³⁴⁴. Sous son autorité, les conservateurs ne portent plus ce titre mais celui de « présidents » répondant aux spécialités imputées par leurs départements au nombre de six : Théologie, Jurisprudence, Sciences et Arts, Lettres, Histoire, Manuscrits, Médailles et Antiques³⁴⁵. Leur qualité peut être interprétée comme celle des ministres : ce sont des officiers supérieurs spécialisés qui détiennent l'autorité dans leurs départements. Idéalisé, le pouvoir doit se refléter dans toutes les strates de la société. D'autant plus que la Bibliothèque royale répond à des besoins spécifiques.

³³⁸ François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opuscule*, op.cit., p. 3.

³³⁹ *Le Moniteur Universel*, 25 avril 1847.

³⁴⁰ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

³⁴¹ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, op.cit., p. 18.

³⁴² Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence*, op.cit., p. 4.

³⁴³ *Ibid.*, p. 7.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 4-5.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 5.

Nous évoquions précédemment comment le pouvoir sous la monarchie de Juillet entend former le peuple à travers la constitution d'un roman national, déterministe, légitimant l'arrivée des bourgeois au pouvoir à travers l'étude scientifique de l'histoire³⁴⁶. La Bibliothèque tient une place de choix dans ce processus, car comme l'écrit Christian Jacob, elle « est l'un des lieux où prend corps le patrimoine intellectuel, littéraire, spirituel d'une communauté : là se donne à voir dans sa matérialité et dans sa complétude une mémoire écrite à valeur identitaire ou fondatrice³⁴⁷ ». Si le pouvoir politique prend alors conscience du rôle de cette institution par des besoins voire des passions documentaires³⁴⁸, à travers entre-autres la célèbre histoire du tiers-état dirigée par Augustin Thierry, certains bibliothécaires se sentaient déjà investis d'une mission politique antérieurement³⁴⁹. Ce fut par exemple le cas des frères Dupuy qui entendaient développer un esprit critique par le savoir à des fins de lutte contre la division des peuples engendrée par la crédulité générale³⁵⁰. La brochure de Champollion-Figeac s'inscrit dans cette lignée, faisant écho au dépouillement général des collections de pièces historiques ordonné par Guizot en 1835, arrêté en 1846 faute d'efficacité après le recensement du quart seulement de ce qui aurait dû être fait³⁵¹. Il évoque une histoire au goût du jour, mais déplore que des collections historiques demeurent stériles³⁵².

D'un point de vue plus pratique, les chambres entendent renforcer leur visibilité sur la Bibliothèque. Cela concerne en première lieu les acquisitions, qui se font alors en deux temps³⁵³. Au début de chaque trimestre, les conservateurs présentent une liste des titres considérés comme nécessaires au Conservatoire qui délibère avant de soumettre, par le biais du directeur, ses conclusions au ministre, ce-dernier autorisant ou non l'octroi³⁵⁴. Nous avons donc un rapport bilatéral ne passant pas par les chambres, ce qui vaut des critiques des pairs et particulièrement de Jules de Lasteyrie qui estime que le

³⁴⁶ Christian Amalvi, « La Bibliothèque nationale au XIX^e siècle », *Les lieux de l'histoire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 76.

³⁴⁷ Christian Jacob, « Rassembler la mémoire. Réflexions sur l'histoire des bibliothèques » ..., *op.cit.*, p. 53.

³⁴⁸ A cette image, notons que le ministre Salvandy rattache le Comité des Travaux Historiques à la Bibliothèque royale en 1837.

³⁴⁹ Sophie-Anne Leterrier, « L'académie des Inscriptions et Belles Lettres », *Les lieux de l'histoire*, *op.cit.*, p. 149.

³⁵⁰ Jérôme Delatour, « Le cercle des frères Dupuy à Paris », *Lieux de savoir : histoire comparée et anthropologique des pratiques savantes*, Paris, Albin Michel, 2007, p. 170.

³⁵¹ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, *op.cit.*, p. 23.

³⁵² *Ibid.*, p. 24.

³⁵³ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 122.

³⁵⁴ *Ibid.*

degré de contrôle n'est pas suffisant³⁵⁵. D'autre part, le budget de la Bibliothèque arrive par annuités régulières depuis le crédit extraordinaire de 1839, nous pouvons supposer que les pouvoirs sont donc moins attentifs à l'institution surtout au regard du contexte général du pays³⁵⁶. La surveillance devrait être assurée par le directeur Joseph Naudet. Dans sa lettre publiée au *Moniteur* du 13 mai 1847, celui-ci évoque la question dominante dans les chambres : celle des pouvoirs qu'il détient, et la confusion qui règne entre l'ordonnance du 2 juillet 1839 et celle du 29 février³⁵⁷. Or, cette dernière ordonnance ne date pas du 29 février mais du 22 de ce mois : le hasard d'une erreur d'impression ou une faute d'attention de Naudet donne à voir l'ironie d'une publication fustigeant justement le manque de clarté. Il explique par la suite qu'il est impossible pour lui d'exercer à plein temps le rôle de conservateur du plus grand département de la Bibliothèque en plus de celui de directeur, et propose qu'une commission « compétente et spéciale » apporte une solution rapide pour extraire l'établissement d'une impasse administrative³⁵⁸. Malheureusement pour lui, le problème d'autorité centralisée n'est pas prêt d'être résolu : Prosper Mérimée le déplorera à son tour dix ans plus tard, regrettant l'article 13 de l'ordonnance du 2 juillet 1839 ne laissant pour pouvoir au directeur que le soin d'enregistrer les décisions prises par des conservateurs indépendants ne reconnaissant que l'autorité du Conservatoire³⁵⁹. S'étant intéressé à la question, Mérimée résume une idée que personne ne semble trop arriver à formuler en 1847. Il explique qu'au Conservatoire, les conservateurs ne s'opposent pas à leurs collègues afin que chacun reste indépendant, et donc que « quel que soit le zèle de ces fonctionnaires pour les intérêts généraux, il est de la nature d'une telle assemblée de ne tendre que médiocrement au progrès³⁶⁰ ». Car le progrès est entendu comme la centralisation, autour d'un chef aux décisions plus rapides et exécutives qu'une assemblée³⁶¹.

Au grand dam des idéalisateurs du pouvoir politique, ses institutions ne se transposent pas sur la Bibliothèque, ce qui se traduit par un manque patent de contrôle.

³⁵⁵ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

³⁵⁶ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 39.

³⁵⁷ *Le Moniteur Universel*, 13 mai 1847.

³⁵⁸ *Ibid.*

³⁵⁹ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, op.cit., p. 147.

³⁶⁰ *Ibid.*

³⁶¹ *Ibid.*

Haut lieu de la science occidentale, la bibliothèque voit son prestige mis à mal par le manque d'organisation et ce qui en découle.

b. Science et domination universelle : le prestige de la Bibliothèque remis en cause

Au siècle des Lumières, Paris et ses institutions s'érigent en tribunal de la raison³⁶². Si Antonella Romano et Stéphane Van Damme avancent que la production et la représentation des connaissances deviennent un levier de reconnaissance pour les villes phares du XVIII^e siècle, nous pouvons nous essayer à rajouter à cela la conservation de ce savoir, sans laquelle sa diffusion et donc la reconnaissance des autres puissances ne peut se faire³⁶³.

Tous les auteurs de notre étude s'accordent à affirmer que la Bibliothèque royale constitue le premier dépôt mondial de ressources documentaires, à commencer par Raoul-Rochette dans sa réflexion sur le déplacement de la Bibliothèque : il explique que le bâtiment est bien à sa place au centre de Paris, lui-même au centre de l'Europe et de la civilisation³⁶⁴. Jules Pautet du Rozier s'inscrit dans cette dynamique : sa brochure a pour objectif de soumettre des propositions au ministre sur « la plus somptueuse et la plus riche bibliothèque du monde³⁶⁵ ». C'est pourquoi la réalisation du catalogue semble fondamentale par la somme de connaissance dont celui-ci serait la vitrine³⁶⁶. Techener se fait l'écho de cette idée, arguant en introduction de sa brochure que « jamais un catalogue n'a été appelé à présenter un cadre aussi monumental et aussi grandiose que peut l'être celui de la *Bibliothèque nationale*³⁶⁷ ! », préférant l'adjectif « nationale » à ceux pourtant officiels de « royale » ou « du roi ». Peut-être pourrait-on y voir la volonté de ne pas représenter la monarchie mais l'ensemble de la nation. L'aspiration universaliste de la Bibliothèque est palpable, et même explicite chez Paulin Paris pour qui l'institution doit viser une domination universelle dont le catalogue de même nature serait le corollaire³⁶⁸.

³⁶² Antonella Romano et Stéphane Van Damme, « Paris et Rome au XVII^e et XVIII^e siècles », *Lieux de savoir, op cit.*, p. 1180.

³⁶³ *Ibid*, p. 1181.

³⁶⁴ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris, op.cit.*, p. 21.

³⁶⁵ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi, op.cit.*, p. 3.

³⁶⁶ Métaphore empruntée à Laurent Portes, « "Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place" : variétés sur les raisons et les déraisons des classifications », *Revue de la BnF*, Paris, 2003 (n°15).

³⁶⁷ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses, op.cit.*, p. 7.

³⁶⁸ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 30 et 46.

De prétention légèrement plus modeste, Benoît Gonod présente la Bibliothèque comme « le plus vaste, plus riche dépôt existant des travaux de l'intelligence humaine³⁶⁹ », son catalogue serait donc une « bibliographie quasi-universelle³⁷⁰ » nécessaire dans toutes les grandes bibliothèques – assurant ainsi la réputation internationale de l'établissement. Son caractère indispensable surpasserait donc les difficultés de confection³⁷¹, donnant un outil au moins aussi recherché que le fameux catalogue raisonné de librairie écrit par Jacques-Charles Brunet (1780-1867), édité et réédité de nombreuses fois depuis 1810³⁷². Dans son mémoire d'études, Mélanie Roche remarque que la virulence des débats autour du catalogue s'explique par l'engagement de l'honneur de tout le pays³⁷³. Elle cite *The Production of the Printed Catalogue* de Philippe Alexander en ces termes : « exactement de la même façon que le catalogue du libraire fait la publicité de son stock, le catalogue promeut le contenu de la Bibliothèque³⁷⁴ » tandis que Raymond-Josué Seckel avance que le catalogue « rend compte de la richesse du fonds, en qualité comme en quantité³⁷⁵ ».

Contradictoire avec ces ambitions, un terme revient régulièrement au fil des écrits de l'époque pour qualifier l'état de rangement des collections : « l'anarchie³⁷⁶ ». Deux phrases, deux expressions sont souvent employées conjointement par les savants, résumant la situation : « on trouve tout à la Bibliothèque du roi », parce qu'une somme énorme de documents et pièces du monde y sont conservés, mais « on n'y trouve rien³⁷⁷ », faute de classement et rangement rationnels, surtout de catalogues. Paul Lacroix écrit que les deux sont justes, confirmant le précepte de Constantin selon lequel un catalogue défectueux a pour conséquence l'inutilité d'une bibliothèque³⁷⁸. Il est difficile de certifier ces allégations : Paulin Paris les avance, Ferdinand de Lasteyrie les reprend ; Joseph Naudet tente de modérer le propos et de rassurer l'opinion en invitant le député à venir lui-même à la Bibliothèque pour constater que si on ne trouve pas tout, on trouve tout de

³⁶⁹ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, op.cit., p. 7.

³⁷⁰ *Ibid.* p. 4.

³⁷¹ *Ibid.* p. 7.

³⁷² *Ibid.* p. 18.

³⁷³ Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque (1789-1993)*, mémoire d'études dirigé par Dominique Varry, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2014.

³⁷⁴ *Ibid.*

³⁷⁵ Raymond-Josué Seckel, « Editorial », *Revue de la BnF*, 2001 (n°9), p. 18.

³⁷⁶ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847 ; Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence*, op.cit., p. 3.

³⁷⁷ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847 ; Paul Lacroix *Réforme de la Bibliothèque du roi*, op.cit., p. 37.

³⁷⁸ Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie*, op.cit., p. 96.

même la plupart des choses³⁷⁹. On comprend tout de même que c'est le désordre dans l'institution, ce qui ne peut se combattre comme un incendie ou une l'inondation car il s'agit d'un état³⁸⁰. Visible depuis le catalogue, « le désordre doit être pourchassé comme un ennemi de cet organisme vivant qu'est la bibliothèque³⁸¹ ». Et ce pour plusieurs raisons : pour retrouver les documents recherchés, bien sûr ; mais aussi pour éviter des désagréments comme les pertes et surtout les vols³⁸². Mais les mesures adoptées paraissent bien difficilement applicables³⁸³. Achille Jubinal (1810-1875) estimait en 1850 un nombre de vol avoisinant les 50.000 pièces, Léopold Delisle présume que les années 1840 sont celles ayant connu le plus de larcins ; la responsabilité des conservateurs est énoncée, notamment celle de Champollion-Figeac dont le département connaît les plus nombreuses disparitions³⁸⁴. On reproche notamment au frère de l'illustre égyptologue d'avoir été ami avec Guglielmo Libri Carucci dalla Sommaja (1803-1869), dit le comte Libri, resté célèbre pour avoir été un voleur de manuscrits et livres rares³⁸⁵. Champollion-Figeac va jusqu'à lui proposer de candidater au poste laissé vacant par la mort de Joseph Van Praet. Raoul-Rochette est aussi sous le feu des accusations pour deux affaires louches sur lesquelles nous reviendrons dans une partie postérieure.

Deux des conservateurs sont donc suspectés de tremper dans des histoires compromettantes, et la Bibliothèque royale est en désordre. De ce fait, elle souffre des comparaisons avec ce qui s'opère ailleurs, puisque pendant que l'institution semble stagner avec son « catalogue immense que la Science attend comme un Messie³⁸⁶ », les autres avançant au rythme de ce qui commence à être considéré comme le siècle du progrès, notamment scientifique, de l'histoire positive³⁸⁷. Paul Lacroix commence en

³⁷⁹ *Le Moniteur Universel*, 13 mai 1847.

³⁸⁰ Laurent Portes « variétés sur les raisons et les déraisons des classifications » ..., *op.cit.*, p. 44.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 1 et 3.

³⁸² Sur les vols à la Bibliothèque royale, voir Simone Balayé, « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 419-420.

³⁸³ Un arrêté est pris le 3 janvier 1846 définissant la propriété de la Bibliothèque royale comme imprescriptible, un livre ou manuscrit même sans estampille pourra être revendiqué par la Bibliothèque si elle démontre son appartenance. Mais comment mettre cela en pratique, en se basant sur quoi ? Qui peut être apte ou jugé comme tel à reconnaître un livre sans mauvaise foi ? Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, *op.cit.*, p. 252.

³⁸⁴ *Ibid.*, p. 249-254.

³⁸⁵ Pour plus d'information sur le voleur, Alberto Manguel, *A history of reading*, Londres, Flamingo, 1997, p. 237-245.

³⁸⁶ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 82.

³⁸⁷ Les *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte ont fini de paraître en 1842. Paul Lacroix explique que dans ce « siècle en progrès », seul le catalogue de la Bibliothèque royale stagne. *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 70.

1845, énonçant la réalisation par des non-savants des supers catalogues de l'armée, puis se référant à Pierre-Claude-François Daunou (1761-1840) ayant réalisé, seul, les catalogues de la bibliothèque Sainte-Geneviève en trois ans³⁸⁸. Il ne précise pas que ces catalogues subissent le même sort que ceux des départements de la Bibliothèque royale : l'ancienneté fait qu'ils sont submergés par les notes et renvois³⁸⁹. Lorsque Paulin Paris énumère les avantages à la possession d'un catalogue universel imprimé, à savoir le maintien de l'ordre, la responsabilité administrative assurée et le service public amélioré, il écrit une phrase qui a pu apparaître énigmatique à qui pensait que la Bibliothèque royale était supérieure à toutes les autres par la richesse de ses fonds et ne s'intéressait donc pas aux fonctionnements étrangers³⁹⁰. Cette phrase est la suivante : « depuis longtemps, le service public (...) est organisé de cette façon en Angleterre : on est encore à lui chercher un seul inconvénient³⁹¹ ». Ce que Paulin Paris ne sait peut-être pas, c'est que « l'année 1847 fut sans doute l'une des plus agitées de l'histoire du British Museum, et la commission d'enquête fut l'occasion d'une empoignade mémorable entre Panizzi et ses détracteurs³⁹² ». Antonio Panizzi (1797-1879) est conservateur au département des imprimés de la bibliothèque anglo-saxonne depuis 1837, motivé d'un élan réformateur reposant sur le passage de catalogues imprimés à catalogues par fichiers dont les bibliothécaires s'inspireront pendant plus d'un siècle³⁹³. Mais lui aussi est confronté à l'obstacle humain des réticences vers le changement, principalement chez les *trustees* qui sont les administrateurs de l'institution londonienne, réunis en conseil d'administration sans qu'aucun d'entre eux n'ait officié en bibliothèque³⁹⁴. Après la publication du premier tome du catalogue en 1841, l'auteur des *91 Rules*³⁹⁵ refuse de continuer dans une voie qu'il avait critiquée, obtient un compromis et endosse finalement la responsabilité en 1847 de l'échec relatif à l'impression du catalogue, subissant les critiques de ses collègues, des lecteurs et de ses supérieurs³⁹⁶. Un peu comme Joseph Naudet, ce n'est que postérieurement que sa notoriété sera admise au sein de sa bibliothèque. Pour finir, nous

³⁸⁸ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 72-73.

³⁸⁹ Thérèse Charmasson et Catherine Gaziello, « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris » ..., *op.cit.*, p. 484.

³⁹⁰ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 46-48.

³⁹¹ *Ibid.*, p. 48.

³⁹² Bernard Vouillot, « Catalogue alphabétique à Londres et catalogue systématiques à Paris » ... *op.cit.*, p. 60.

³⁹³ *Ibid.*

³⁹⁴ *Ibid.*

³⁹⁵ *Ibid.* Premier essai de norme de catalogage à être imprimé.

³⁹⁶ *Ibid.*

n'avons pas trouvé de comparaisons établies avec les bibliothèques municipales qui pourtant ont un budget dédié au catalogue depuis 1840 ; en revanche, les comparaisons aux librairies et leurs catalogues fusent, de la part des bibliothécaires comme de la part des parlementaires³⁹⁷. Les professions du livre prennent part à la querelle, se sentant légitimes puisqu'avancées dans ce domaine. Plusieurs « camps » pourraient apparaître au sein de cette « guerre », c'est ce que nous allons essayer de démêler.

c. Des attaques de toutes parts

L'historiographie donne plusieurs libraires prenant part au conflit, mais un seul l'est réellement au moment des publications³⁹⁸. Car si Romain Merlin fut associé puis successeur de son père à la direction d'une librairie, celle-ci fut vendue à Jean-François Delion (1807-1868) en 1843³⁹⁹. Jacques Joseph Techener est donc en 1847 le seul libraire en statut à écrire sur le sujet. On pourrait considérer comme prétentieux son ambition de présenter le « seul plan possible pour réaliser le catalogue en trois ans ⁴⁰⁰ », mais celui-ci s'exprime avec courtoisie pour présenter la méthode qui est la sienne, sans se montrer outrecuidant. L'auteur commence par énumérer les différentes publications sur le sujet, la dernière présentée étant celle de Romain Merlin publiée en juin : le libraire a donc publié après tous les autres⁴⁰¹. Cela aurait pu lui donner de la hauteur dans son texte, dans la mesure où les références qui sont faites aux libraires dénotent une supériorité manifeste de ceux-ci – notamment dans la confection des catalogues – sur les bibliothécaires. Déjà en 1845, Paul Lacroix établit des comparaisons cinglantes avec Gabriel Martin (1679-1761) qui aurait « seul catalogué dix fois plus de livres qu'il n'en est à la Bibliothèque du roi⁴⁰² », invitant par la suite les bibliothécaires à travailler plus, en ces termes : « dépêchez-vous donc de prouver, messieurs, qu'en matière de catalogue, douze bibliothécaires valent presque un libraire⁴⁰³ ». Dans cette veine, Eugène-Gabriel Ledos rapporte qu'en 1846 un député aurait également fait ce type de comparaison, avançant

³⁹⁷ Pierre Casselle, « Les pouvoirs publics et les bibliothèques », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle*, op.cit., p. 143.

³⁹⁸ Jean-François Foucaud évoque l'événement en notant que se distinguent « certains membres du personnel, des libraires et des bibliothécaires de provinces » dans *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 399.

³⁹⁹ http://data.bnf.fr/15408642/romain_merlin/, consulté le 12/01/2018.

⁴⁰⁰ C'est le titre de la brochure *Considérations sérieuses à propos de diverses publications récentes sur la Bibliothèque royale : suivies du seul plan possible pour en faire le catalogue en trois ans*, op.cit.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 4.

⁴⁰² Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, op.cit., p. 74.

⁴⁰³ *Ibid.*, p. 148.

que la lenteur du catalogue de la Bibliothèque par rapport à ceux de librairies serait due à un manque de volonté⁴⁰⁴. C'est pourquoi Joseph Naudet dans le premier paragraphe de son rapport explique que cette comparaison n'a pas lieu d'être, les catalogues de librairies n'ayant pas pour vocation la connaissance universelle⁴⁰⁵. Ils ne sont qu'éphémères, et ne sont pas sujets aux intercalations à l'inverse d'une bibliothèque qui se doit de présenter un « ordre imperturbable dans un mouvement perpétuel⁴⁰⁶ ». D'autre part, lorsque Jean Duchesne évoque au sujet des estampes que les premiers catalogues effectués l'ont été par le libraire Charles-Antoine Jombert (1712-1784), c'est pour dire que ceux-ci étaient très imparfaits⁴⁰⁷.

On ne peut donc pas dire que les libraires forment un « camp » dans la querelle, mais simplement un élément de comparaison pas toujours fortuit. En revanche, la grosse tendance que l'on pourrait dégager serait de voir unis les personnels de la Bibliothèque – rappelons que ceux-ci sont les conservateurs Champollion-Figeac, Raoul-Rochette et Duchesne, respectivement dans les départements des manuscrits, médailles et antiques et estampes. S'ajoute Paulin Paris, conservateur-adjoint au département des manuscrits – contre le directeur Joseph Naudet. C'est en tout cas ce qu'essaie de faire comprendre Louis Paris dans sa brochure, expliquant que « MM. les conservateurs dénoncés par M. Naudet (...) prirent la plume » puis que « ces réponses, ces récriminations, écrites dans un cas de légitime défense, portaient l'empreinte d'un amer ressentiment⁴⁰⁸ ». Mais certains éléments nous laissent plutôt penser, comme l'évoque Paul Lacroix, que « la Bibliothèque semble une véritable tour de Babel où l'on ne s'entend plus⁴⁰⁹ », c'est-à-dire que les conservateurs ne forment justement pas un bloc uni. Premièrement, parce qu'en 1839 ils publiaient leurs trois lettres conjointement de manière explicite dans le titre *Lettres des conservateurs de la Bibliothèque royale sur l'ordonnance du 22 février 1839, relative à cet établissement* alors qu'en 1847 chacun y va de sa propre brochure. Dans cette idée, Paulin Paris explique écrire seul, sans l'avis des autres conservateurs⁴¹⁰.

⁴⁰⁴ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 164.

⁴⁰⁵ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 164 ; Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., paragraphe I.

⁴⁰⁶ *Ibid.*

⁴⁰⁷ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale*, op.cit., p. 5.

⁴⁰⁸ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, op.cit., p. 6.

⁴⁰⁹ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, op.cit., p. 81.

⁴¹⁰ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 6.

Alors qu'il évoque les brochures de ses supérieurs Duchesne et Champollion-Figeac comme seulement descriptives, lui souhaite s'exprimer librement, rappelant son statut d'adjoint et ce qu'il suppose : il n'a pas d'intérêt au Conservatoire⁴¹¹. Nous pouvons supposer que quelques intérêts sont peut-être en jeu dans la mesure où la perte d'influence du Conservatoire le concerne, malgré ses dires, par exemple parce que les adjoints sont généralement pressentis pour succéder aux conservateurs en titre, sachant que Paulin Paris est le seul adjoint du département des Manuscrits. Alors que les solidarités ne semblent pas si nombreuses, Raoul-Rochette écrit pour faire valoir son accord avec Paulin Paris : c'est le seul véritable accord qui soit explicite dans les textes⁴¹².

A l'extérieur de la Bibliothèque, seulement deux brochures s'expriment à des degrés divers sur l'administration et la responsabilité de chacun : celle de Louis Paris, clairement en faveur des positions de son frère comme nous l'évoquions, et celle de Romain Merlin. Cette dernière est particulièrement intéressante pour plusieurs raisons. Premièrement, Merlin distingue deux types de publications parues relativement à la Bibliothèque royale : celles traitant du personnel, de l'administration et des départements – ce sont celles qui viennent de l'intérieur comme nous venons de le voir – et les publications se focalisant sur la question du catalogue, venant de l'extérieur⁴¹³. Ces dernières ne prennent donc pas parti dans la querelle administrative, ce qui élimine les brochures de Gonod, de Techener, d'Albert et de Pautet du Rozier. Donnant un numéro aux brochures parues jusqu'alors dans une énumération en début d'ouvrage, Romain Merlin évoque à de nombreuses reprises la publication de Paulin Paris qui réunit les deux descriptions. Il exprime sa désapprobation envers cette parution « peu soignée⁴¹⁴ », et souhaite « combattre (...) des opinions qui, en jetant dans l'erreur le public et l'administration, pouvaient refouler la Bibliothèque dans le labyrinthe dont il est si désirable qu'elle sorte⁴¹⁵ ». En outre, Paulin Paris n'est jamais nommé explicitement dans ce texte, Merlin n'évoquant que « l'auteur de la brochure numéro 3 ». On pourrait y voir un nouveau marqueur d'animadversion de la part du conservateur du dépôt de la Librairie, qui ne défend pas pour autant le bilan de Joseph Naudet comme nous l'avons vu dans la

⁴¹¹ *Ibid.*

⁴¹² Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris, op.cit.*, p. 5.

⁴¹³ Romain Merlin, *Réflexions impartiales, op.cit.*, p. 23.

⁴¹⁴ *Ibid.*

⁴¹⁵ *Ibid.*

partie sur la critique du département des Imprimés. Romain Merlin ne partage donc ni les positions très critiques de Paulin Paris, Raoul-Rochette et Louis Paris, ni celles de Joseph Naudet sur l'utilité des réalisations, mais souhaite plutôt comme l'indique le titre de sa brochure donner ses « réflexions impartiales » sur toutes les brochures parues jusqu'en avril 1847⁴¹⁶.

Le fait de présenter la liste des parutions n'est pas propre à la brochure de Romain Merlin. Avant lui, le périodique initié en 1839 par les anciens élèves chartistes, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, faisait déjà dans sa chronique de mars-avril 1847 un état des lieux relatif aux écrits publiés jusqu'alors, du rapport de Naudet à la brochure de Paulin Paris⁴¹⁷. Nous évoquons que le libraire Techener fait de même au début de sa brochure⁴¹⁸. En 1856, l'article de Leprince et Louis Paris liste aussi ces écrits pour désigner ce à quoi ils ont donné lieu : la « guerre des brochures⁴¹⁹ ». On pourrait voir à cela le manque de limpidité de la querelle. Celle-ci doit cependant être comprise, et pas seulement par ses tenants. Car la Bibliothèque tombe dans le domaine public à force de publications – cette dernière idée nous est donnée par Charles Louandre en 1846 dans *La Revue des Deux-Mondes*⁴²⁰, et peut être amplifiée par la publication prolifique de brochures l'année suivante. On la retrouve dans l'historiographie, chez Simone Balayé notamment, qui explique que la presse s'empare de plus en plus de la question⁴²¹. Jean-François Foucaud avance une controverse de la presse pour la « prétendue inactivité de catalogage⁴²² ». Nous n'avons pas fait de plus amples investigations à ce sujet, mais savons à l'étude des brochures que les médias de l'époque relaient des informations – en témoignent la brochure de Romain Merlin expliquant ne pas vouloir s'exprimer sur les polémiques relayées par la presse, nous indiquant donc leur existence⁴²³, et celles des frères Paris⁴²⁴. Ces derniers évoquent plusieurs journaux : *Le National* et *La Presse* qui

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 2.

⁴¹⁷ *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1847-1848, Paris, Imprimerie de Decourchant, p. 360.

⁴¹⁸ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, *op.cit.*, p. 4.

⁴¹⁹ Nicolas-Thomas Leprince et Louis Paris, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 451.

⁴²⁰ Charles Louandre, « La bibliothèque royale et les bibliothèques publiques », *La Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1846, p. 1045.

⁴²¹ Simone Balayé, « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 426-427.

⁴²² Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 115.

⁴²³ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 2.

⁴²⁴ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, *op.cit.*, p. 3-7 ; Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 57.

seraient réunis contre le conservatoire selon Paulin, *Le National* et *Le Courrier Français* pour Louis, qui seraient « à leur insu les instruments aveugles de haines littéraires, d'ambitions obscures et de passions mauvaises⁴²⁵ » victimisant les conservateurs « sous le coup d'accusations ignobles, que le public, témoin de la démoralisation sociale de notre époque, n'est que trop disposé à accueillir, à croire fondées⁴²⁶ ». Peut-être se réfère-t-il à un contexte de misère sociale engendré par l'industrialisation, et la perte de repères relatifs à un pouvoir politique tombant en discrédit dont les poires de Daumier seraient la principale illustration. L'opinion préoccupe donc les conservateurs, qui tendent à devenir des personnages connus en dehors des sociabilités savantes, notamment depuis l'ouverture à un public plus élargi de salles de lectures. La figure du bibliothécaire émerge et celui-ci tend à devenir – du moins dans l'imaginaire – l'ennemi du lecteur⁴²⁷. En outre, l'essor de la presse provoque l'amplification du phénomène de rumeurs⁴²⁸, que les conservateurs doivent parfois s'attacher à démentir⁴²⁹. Nous analyserons de manière un peu plus poussée la principale affaire incriminant un conservateur : celle des vases de Bernay, concernant Raoul-Rochette. La question suivante, concernant les rapports de causalité, peut être posée : la querelle est-elle d'une ampleur telle que la presse et l'opinion s'en empare, ou bien l'opinion publique, par son caractère grandissant, donne-t-elle une résonnance suffisamment forte pour en faire une affaire d'ampleur ?

D'un côté, le pouvoir politique doit contrôler ses institutions pour asseoir sa légitimité, mais se trouve confronté aux réticences du personnel. D'un autre côté, au sein de ce personnel, on ne constate pas de front uni : si quelques affinités sont à déceler, la multiplicité des brochures, de leurs styles, et des points de vue qu'elles exposent donnent à voir l'hétérogénéité qui règne chez « les derniers avatars de la République des Lettres⁴³⁰ ». Enfin, la presse et certaines personnes extérieures à l'institution constituent deux points émetteurs d'attaques supplémentaires, s'alimentant puis s'agrégeant aux querelles internes.

⁴²⁵ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, op.cit., p. 7.

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ Marianne Pernoo, « Images et portraits de bibliothécaires, littérature, cinéma », communication au colloque « L'histoire des bibliothécaires », Bibliothèque municipale de Lyon, (27-29 novembre 2003), dactyl.

⁴²⁸ Philippe Aldrin, « Rumeur », *Encyclopædia Universalis*,

⁴²⁹ A titre d'exemple, Champollion-Figeac en 1842 dément la présence d'une armoire de manuscrits rares et précieux qui ne seraient pas portés au catalogue. Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, op.cit., p. 251.

⁴³⁰ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., op. cit, p. 401.

Cette première partie avait pour ambition la mise en lumière du contexte général de la polémique. Alors qu'une certaine modernisation de l'administration avait accompagné la mise en place d'un budget conséquent pour la réalisation des catalogues de la Bibliothèque royale, l'initiative a subi un échec relatif mais très mal vécu par tous les acteurs, aussi lointains puissent-ils être de l'institution. Le mécontentement donne lieu à une « guerre des brochures » qui se caractérise par l'atomisation des positions revendiquées par les auteurs. Tous se mettent en quête des causes de l'insuccès, nous avons vu celles qui relèvent de l'administratif et de la politique. Nous allons donc nous attacher à analyser les versants personnels et professionnels pour montrer qu'ils révèlent également la pluralité des approches.

PARTIE II : A LA RECHERCHE DES CAUSES DE L'ECHEC : ENJEUX PERSONNELS, PROFESSIONNELS ET TEMPORELS

Tous les acteurs sont à la fois accusés et accusateurs, à plusieurs titres. Certaines formulations laissent apparaître des motifs professionnels, à savoir le manque de bibliographie. Alors qu'il serait tentant de trouver des motifs individuels, ce qui semble ressortir c'est l'inadaptation du personnel à la situation qui est la sienne en 1847 : la querelle survient à un moment de redéfinition d'un métier, de ses pratiques, de sa nature et donc de son organisation tant intellectuelle que pratique, et certains auteurs se montrent assez clairvoyants à ce sujet.

CHAPITRE 4 : JOSEPH NAUDET SOUS LE FEU DES ACCUSATIONS

De la part d'une majorité d'auteurs, les critiques convergent vers Joseph Naudet qui cumule les fonctions de conservateur au département des imprimés et de directeur de la Bibliothèque royale. Il subit les réprobations formulées autour de deux axes : le cumul de ses fonctions, et ses compétences professionnelles qui sont doubles. De façon sous-jacente, il est probable que des rivalités académiques soient également génératrices de tensions, nous essaierons de déterminer dans quelle mesure.

a. La double titulature de Naudet et l'ambiguïté qu'elle suppose dans son rapport

Joseph Naudet écrit son rapport parce qu'il est, par sa fonction de directeur, l'interlocuteur privilégié du ministre au sein de la Bibliothèque. Sur les sept paragraphes qui le composent, les six premiers ne concernent que le département des Imprimés duquel il est l'un des deux conservateurs. Il s'exprime donc selon ses deux statuts. Alors que dans les deux premiers paragraphes le directeur prépare le terrain en invoquant le désordre qui régnait à son arrivée, il évoque dans le dernier sa responsabilité au département des Imprimés⁴³¹. Celle-ci doit être partagée au sujet de l'échec des réalisations relatives aux prévisions annoncées, il n'est que « responsable de moitié » puisque son collègue tient

⁴³¹ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit.

également le statut de conservateur dans son département – il s'agit de Charles Magnin⁴³². Paulin Paris note toutefois que le document n'est pas signé conjointement par les deux conservateurs. S'en suit la phrase qui a suscité l'animosité de ses collègues et subalternes : « en qualité de directeur, il faut bien qu'on le sache, n'ayant aucun pouvoir de contrôle sur les travaux intérieurs des départements, retenu en dehors par le droit *exclusif* des conservateurs sur leurs gouvernements respectifs, je ne saurais encourir l'imputation de ce s'y fait ou ne s'y fait pas⁴³³ ». Les brochures émanant du personnel de la Bibliothèque reprennent toutes cette phrase qui constitue le point de départ de leur indignation⁴³⁴, à l'instar de Louis Paris depuis l'extérieur⁴³⁵. Dans sa biographie de 1879 écrite en hommage à Joseph Naudet, Henri Wallon (1812-1904) ressent le besoin de la mentionner tant son importance se fait sentir pour saisir l'ampleur du conflit⁴³⁶, puis en 1894 Léon Vallée en fait le déclencheur de la querelle lorsqu'il présente le rapport⁴³⁷. Dans l'historiographie, Jean-François Foucaud cite également ce passage⁴³⁸, supposant que Naudet aurait profité du mécontentement pour rejeter la faute sur les conservateurs⁴³⁹. Voyons comment ceux-ci se défendent de cette affirmation.

Evoquant les choses qui ont été faites et bien faites dans les autres départements, Paulin Paris estime que Naudet « a fait à la malveillance une provocation directe qui ne pouvait rester stérile⁴⁴⁰ ». Le directeur aurait parfois lui-même demandé la réalisation de ces travaux, il ne peut donc qu'en être le premier informé. Raoul-Rochette s'adresse à Paulin Paris en ces termes « je vous avoue, mon cher confrère, que je crus rêver, tant cette phrase me parut extraordinaire, incroyable, impossible⁴⁴¹ ». Car il est inconcevable qu'une opération d'acquisition soit effectuée sans la connaissance du directeur puisque toutes sont portées au Conservatoire pour y être discutées en sa présence et avec son

⁴³² *Ibid.*

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 8 ; Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits, op.cit.*, p. 4 ; Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris, op.cit.*, p. 7-8 ; Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 5-7.

⁴³⁵ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay, op.cit.*, p. 5.

⁴³⁶ Henri Wallon, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; séance du 21 novembre 1879*, *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n°4, 1879, p. 405.

⁴³⁷ Léon Vallée, *La Bibliothèque nationale, op.cit.*, p. 309.

⁴³⁸ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 27.

⁴³⁹ *Ibid.*, p. 127.

⁴⁴⁰ Paulin Paris, *De la bibliothèque royale, op.cit.*, p. 52.

⁴⁴¹ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris, op.cit.*, p. 4.

concours, afin que – et lui seul le peut – les résultats soient transmis au ministre⁴⁴². Il rappelle également que Naudet a engagé Melchior Fossati pour la réalisation de l'inventaire des antiques : le directeur peut donc acter dans d'autres départements que le sien⁴⁴³. Pour sa part, Jean Duchesne s'adresse à Naudet en tant que directeur en lui remettant son rapport d'activité et évoquant les documents qu'il lui avait envoyés, toujours dans les délais et à sa demande⁴⁴⁴. Mais le conservateur des Estampes s'adresse aussi à Naudet en tant que conservateur lorsqu'il lui expose les travaux en cours : c'est au seul département des Imprimés qu'il se compare⁴⁴⁵. De son côté, Champollion-Figeac y voit une déclaration publique et formelle de l'intention de repousser le partage des responsabilités, ce qui effectivement frappe à la lecture du dernier paragraphe du rapport⁴⁴⁶. Le conservateur du département des Manuscrits écrit qu'« il ne faudrait pas beaucoup aider à la lettre pour y trouver contre les conservateurs (...) quelque chose d'approchant d'un blâme public (...) qui serait (...) sans motif comme sans autorité ; mais aussi, et nous désirons qu'on le sache, il n'y a là qu'un oubli ou une erreur⁴⁴⁷ ».

Cette erreur relève de l'ordonnance royale du 2 juillet 1839, dont Champollion-Figeac cite les articles 13 puis 1 et 2⁴⁴⁸. Selon les deux derniers, le directeur a la surveillance générale de l'établissement et doit contrôler que les travaux prescrits s'y exécutent. L'objectif est de montrer que le directeur peut contrôler ces travaux et donc tout à fait savoir ce qui se fait ou non dans les départements. Cela dit, Champollion-Figeac ne revient pas longuement sur l'article 13 stipulant que « les conservateurs, dans leurs départements respectifs, ont la police intérieure et la surveillance immédiate de leurs subordonnés. La répartition du travail, relativement au classement du dépôt, à la confection du catalogue et aux diverses parties du service, leur appartient exclusivement⁴⁴⁹ ». Le terme « exclusivement » contrecarre les attributions du directeur. Une nouvelle fois, l'ambiguïté de la législation du 2 juillet 1839 se fait ressentir, chacun trouvant son avantage dans l'ordonnance. Car Joseph Naudet pense certainement aussi

⁴⁴² *Ibid.*, p. 7.

⁴⁴³ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁴⁴ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 7-8.

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 7.

⁴⁴⁶ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *Etat actuel du catalogue des manuscrits, op.cit.*, p. 4.

⁴⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p. 5.

⁴⁴⁹ *Ibid.* ; *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements, op.cit.*, article 2, p. 85.

avoir la vérité juridique de son côté. C'est en tout cas ce qui ressort de sa lettre du 13 mai 1847, dans laquelle il affirme que dans les brochures « on ne respecte, ni les convenances dans les formes, ni la vérité dans le fond⁴⁵⁰ ». Paulin Paris évoque également l'ordonnance de 1839 pour traiter du cumul des fonctions de Naudet⁴⁵¹. Il s'agit peut-être du seul passage où l'on pourrait croire qu'il prend sa défense, invoquant la réunion des deux fonctions les plus difficiles de la Bibliothèque sur ses seules épaules : celles de directeur et de conservateur au département des Imprimés⁴⁵². Selon le conservateur-adjoint, l'ordonnance de Villemain n'a pas assez pris en compte la difficulté que cela représentait, notamment pour la réalisation du catalogue⁴⁵³.

Malgré tout le grabuge que l'allégation sur son manque de visibilité a causé, le directeur ne se décourage pas et maintient son propos dans sa lettre au *Moniteur* du 13 mai, évoquant quelque chose de plus triste qu'une « guerre des savants » : « quel fut leur prétexte ? Un seul paragraphe de mon rapport (...) dont je maintiens l'exacte vérité dans toutes ses expressions⁴⁵⁴ », ajoutant avoir été attaqué par les brochures sans s'être jeté dans la polémique. L'affirmation controversée laisse transparaître pour nombre de ses contemporains un message : il réclame l'extension de ses pouvoirs⁴⁵⁵. Une stratégie de défense des conservateurs est, nous l'avons vu, d'exposer la situation dans leur département pour montrer que ceux-ci sont mieux tenus que celui de leur supérieur, remettant ainsi en cause sa légitimité à diriger la Bibliothèque. A la Chambre des députés, Girardin semble sensible à cet argument, dénonçant le non-sens de telles aspirations⁴⁵⁶. Depuis l'extérieur de la Bibliothèque, Louis Paris reprend le raisonnement en mettant en exergue la double fonction du directeur, avançant « M. Naudet-conservateur » et « M. Naudet-directeur⁴⁵⁷ ». Alors que « M. Naudet-directeur » serait contre les conservateurs, ces-derniers avancent l'exposé de leurs départements pour discréditer « M. Naudet-conservateur⁴⁵⁸ ». L'académicien rémois demande, sous forme rhétorique, pourquoi le

⁴⁵⁰ *Le Moniteur Universel*, 13 mai 1847.

⁴⁵¹ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 31-32.

⁴⁵² *Ibid.*, p. 32.

⁴⁵³ *Ibid.*

⁴⁵⁴ *Le Moniteur Universel*, 13 mai 1847.

⁴⁵⁵ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 270.

⁴⁵⁶ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁴⁵⁷ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, *op.cit.*, p. 5.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 6.

directeur ne présente pas les travaux de ses collègues⁴⁵⁹. Il répond à cela par trois hypothèses : ou bien, et nous doutons que ce soit son propos, le chaos règne dans ces départements « qui résistent à l'influence de M. Naudet⁴⁶⁰ », ou bien y est-ce l'absence de collaboration ; enfin, « tout simplement une profonde antipathie entre M. le directeur et MM. les conservateurs⁴⁶¹ » expliquerait cette omission. Dans un même objectif d'atteinte à son crédit personnel, Paulin Paris compare la situation avec celle de 1839 et la collaboration infructueuse – c'est un euphémisme – avec Dunoyer⁴⁶², après s'être plaint d'un rapport considéré comme peu clair⁴⁶³. Avec tout le sarcasme qui caractérise sa brochure, le conservateur-adjoint du département des Manuscrits demande alors une attribution aux députés pour Joseph Naudet afin que celui-ci en produise de meilleurs⁴⁶⁴ ! Car le présent ne répondrait ni à ce qu'espérait la Bibliothèque, ni au ministre, en plus d'exprimer ses doléances au sujet d'un règlement qu'il est pourtant sensé faire appliquer : il n'assure donc pas, ou mal, sa mission⁴⁶⁵.

b. Joseph Naudet ni administrateur, ni bibliographe. Quid des autres conservateurs ?

Alors que le directeur essaie, il faut bien le reconnaître, de diluer sa responsabilité dans la non-tenue des délais préalablement définis, il se fait attaquer sur ses compétences. Celles-ci doivent être doubles : bibliographiques d'une part, puisqu'il est conservateur, et administratives d'autre part, en tant que directeur. Cette partie a pour ambition de tenter une mise en lumière de ces reproches, qui s'emmêlent au point de faire dire au député Pierre Henri Charles Etienne (1800-1861) « il semble qu'il y a confusion, dans les mêmes hommes, des qualités de bibliothécaire, d'administrateur et de comptable⁴⁶⁶ » après quoi l'assemblée s'exclame « c'est cela⁴⁶⁷ ! ».

⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 5.

⁴⁶⁰ *Ibid.*

⁴⁶¹ *Ibid.*

⁴⁶² Jean-François Foucaud évoque une mésentente entre Naudet et son collègue Magnin dès sa nomination dans *La Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 117.

⁴⁶³ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 54.

⁴⁶⁴ *Ibid.*

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 8 à 11.

⁴⁶⁶ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁴⁶⁷ *Ibid.*

Les chambres sont très attachées à la fonction de directeur de la Bibliothèque, sensée administrer l'établissement. Un grief essentiellement porté par Ferdinand de Lasteyrie s'élève à son encontre. Le député déclare qu'on aurait payé une partie du catalogue partiel des médailles et antiques sur le fonds des imprimés, selon les dires d'un « homme considérable de la science » - il s'agit sans aucun doute de Raoul-Rochette⁴⁶⁸ – sans que les conservateurs de ce département en aient été informés⁴⁶⁹. Le problème administratif est le suivant : les fonds étaient attribués au département des Imprimés et non aux médailles⁴⁷⁰. Le député se sert de cela pour effectuer une démonstration selon laquelle les pouvoirs de l'administrateur sont essentiels, mais ne doivent pas être trop larges et devraient passer par une consultation officielle auprès des conservateurs lors des prises de décision⁴⁷¹. Une querelle entre Joseph Naudet et Ferdinand de Lasteyrie débute alors par lettres interposées publiées au *Moniteur Universel*. Le 13 mai, le journal publie une lettre du directeur qui « se sent affligé⁴⁷² ». S'adressant au ministre, il cite la brochure de Raoul-Rochette en ajoutant qu'il avait bien informé l'autre conservateur du département des Médailles, Charles Lenormant, de son initiative⁴⁷³. Il explique avoir voulu rendre service, et ajoute qu'il « n'y a de vrai dans toute cette histoire que la fidélité de M. Raoul-Rochette à tenir la parole, qu'il avait donné très spontanément et très-hautement, de ne se mêler en aucune façon du travail⁴⁷⁴ ». Le 19 mai, nouvelle lettre de Ferdinand de Lasteyrie : celui-ci écrit que Naudet lui donne raison sur l'emploi des fonds au catalogue des médailles, ce qui semble absurde puisque le directeur lui avait rétorqué en avoir informé le deuxième conservateur de ce département⁴⁷⁵. Le député demande ensuite de se contenter d'être le *primus inter pares* de la Bibliothèque⁴⁷⁶. C'est alors que nous constatons que Joseph Naudet a l'appui du pouvoir exécutif, comme l'écrit Henri Wallon plusieurs décennies plus tard⁴⁷⁷ : à la dernière lettre du député est adjoint un commentaire du *Moniteur Universel*, qui va dans le sens du directeur⁴⁷⁸. En effet le

⁴⁶⁸ Désiré Raoul-Rochette écrit cela dans sa brochure p. 7.

⁴⁶⁹ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁴⁷⁰ *Ibid.*

⁴⁷¹ *Ibid.*

⁴⁷² *Le Moniteur Universel*, 13 mai 1847.

⁴⁷³ *Ibid.*

⁴⁷⁴ *Ibid.*

⁴⁷⁵ *Le Moniteur Universel*, 19 mai 1847.

⁴⁷⁶ *Ibid.*

⁴⁷⁷ Henri Wallon, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet*, op.cit., p. 405.

⁴⁷⁸ *Le Moniteur Universel*, 19 mai 1847.

journal, organe médiatique du pouvoir, avance qu'il y avait un excédent de 8.000 francs pour le catalogue des imprimés, il apparaît donc judicieux d'avoir en même temps lancé un autre catalogue « qui n'eût pas été commencé sans cela (...). Ce qu'a fait le directeur, avec l'approbation du ministre, ce n'est pas un détournement, c'est un emploi utile, nécessaire, contenu dans les limites et dans la destination du crédit⁴⁷⁹ ». Le commentaire ajoute que Naudet a eu raison de protester puisque le parlementaire ne se risque plus à parler d'abus de pouvoir⁴⁸⁰. Malgré ces contradictions, Ferdinand de Lasteyrie persiste à considérer le mouvement de fonds comme une faute administrative, pour démontrer à la Chambre des pairs que Naudet, bien que zélé, n'a pas les qualités requises pour être administrateur⁴⁸¹. Suite à cela, il prie le ministre « d'assurer une administration complète et régulière à cet établissement⁴⁸² ».

Si la compétence d'administrateur de Joseph Naudet est remise en cause, sa qualité de bibliothécaire aussi, notamment par le même Ferdinand de Lasteyrie. Celui-ci signale que l'administrateur doit avoir non seulement de la probité, mais aussi la « science spéciale⁴⁸³ » : celle de l'homme de livres. On peut considérer qu'il eût été difficile d'être à la hauteur de son prédécesseur Joseph Van Praet au regard de la tâche accomplie par le « catalogue vivant de la bibliothèque⁴⁸⁴ ». Alors que la commission parlementaire fait l'éloge, entre-autres, de la fermeté de Naudet et de sa persévérance, elle ne propose pas de le laisser à la tête de la confection du catalogue⁴⁸⁵. Car le directeur essuie de nombreuses réprimandes à ce sujet. Alors que Raoul-Rochette écrit « n'y a-t-il pas une fatalité attachée aux actes de M. Naudet qui réduit au néant (...) tous ses projets de catalogues⁴⁸⁶ ? », Benoît Gonod est frappé par l'absence de mention relative à la publication du catalogue dans le rapport du 20 février⁴⁸⁷. S'il reconnaît aussi le zèle et la science de Naudet, il exprime toutefois sa conception du rôle de directeur du catalogue, qui doit être « versé dans la bibliographie⁴⁸⁸ ». Le bibliothécaire de Clermont-Ferrand

⁴⁷⁹ *Ibid.*

⁴⁸⁰ *Ibid.*

⁴⁸¹ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

⁴⁸² *Ibid.*

⁴⁸³ *Ibid.*

⁴⁸⁴ Jean-François Foucaud, *Gardes et conservateurs du Département des Imprimés de 1720 à 1998*, *op.cit.*, p. 7.

⁴⁸⁵ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 169.

⁴⁸⁶ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, *op.cit.*, p. 9.

⁴⁸⁷ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, *op.cit.*, p. 3.

⁴⁸⁸ *Ibid.* p. 16.

explique alors que l'idéal serait de mettre un conservateur à ce poste, mais n'exclut pas de prendre quelqu'un d'externe à la Bibliothèque royale : il ne pense donc assurément pas à Naudet⁴⁸⁹. Pour sa part, et alors qu'il essaie de faire preuve de neutralité, Romain Merlin s'oppose aux principes de catalogage exposés par le directeur dans son rapport : il est contre la poursuite du modèle ancien suivant les principes de Nicolas Clément, et exprime son opposition avec force d'hyperboles « Faites, si bon vous semble, un auto-da-fé, des 49 volumes de concordance des chiffres, un feu de joie des 27 alphabets de noms d'auteurs et du dictionnaire onomastique général, mais alors abandonnez la méthode qui a forcé de les créer⁴⁹⁰ ». En outre, il avance que Naudet défend le système de lettres en confondant la classification et les signes de renvoi⁴⁹¹. Pour finir, le conservateur du dépôt de la Librairie évoque les rapprochements douteux que Naudet établit entre le système bibliographique des libraires de Paris de Brunet et le classement de la bibliothèque royale, ceux-ci n'ayant pas grand-chose en commun : c'est une nouvelle preuve de l'incompétence bibliographique du directeur⁴⁹². Paulin Paris s'oppose également à la poursuite du catalogue à l'appui des bulletins de Clément⁴⁹³. Mais lui pense que les fonctions de conservateur et d'administrateur sont par nature incompatibles, et va jusqu'à regretter la division de ces deux postes qui était prévue dans l'ordonnance de Salvandy du 22 février 1839⁴⁹⁴. De manière sous-entendue, il invite par cette affirmation Joseph Naudet à la démission, à l'instar de Raoul-Rochette selon qui « si l'on veut sauver le département des livres imprimés, tandis qu'il en est temps encore, on doit immédiatement retirer M. Naudet du catalogue, pour lequel il a montré si peu d'aptitude⁴⁹⁵ ». Raoul-Rochette ajoute que « son défaut de connaissances bibliographiques et ses manières le rendent peu propre au service public⁴⁹⁶ » avant d'inviter à ce que Naudet ne conserve que son poste de directeur⁴⁹⁷. Pour Paulin Paris, le poste de conservateur des imprimés doit être confié à un bibliophile, un passionné, qui s'occupera du catalogue⁴⁹⁸. Pour appuyer

⁴⁸⁹ *Ibid.*

⁴⁹⁰ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 9-10.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p. 11.

⁴⁹² *Ibid.*

⁴⁹³ Paulin Paris, *De la bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 44.

⁴⁹⁴ *Ibid.*

⁴⁹⁵ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 27 ; Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, *op.cit.*, p. 22.

⁴⁹⁶ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, *op.cit.*, p. 22.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 23.

⁴⁹⁸ Paulin Paris, *De la bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 10 et 44.

ce raisonnement, il évoque certains prédécesseurs de Naudet comme Capperonnier, avançant une probité partagée par les directeurs⁴⁹⁹. Mais ceci sans être de bons bibliothécaires⁵⁰⁰. Ainsi, Capperonnier voulut « comme aujourd'hui M. Naudet, faire beaucoup ; il ne fit absolument rien⁵⁰¹ » ce que conteste un siècle plus tard Eugène-Gabriel Ledos, supposant que Paulin Paris aurait cédé « à un esprit de dénigrement excité par son hostilité contre Naudet plus qu'à l'amour de la vérité⁵⁰² ».

La critique voulant que le directeur ne soit pas un bon bibliographe voire pas bibliographe du tout s'élargit à l'ensemble du personnel sous la plume d'auteurs majoritairement extérieurs à la Bibliothèque. Ce qui revient le plus, ce sont les écrits critiquant le caractère savant du personnel de la Bibliothèque, entendu que ce caractère s'opposerait à l'administration d'une part, à la bibliographie d'autre part. Ferdinand de Lasteyrie déclare que les savants ont tout son respect, mais qu'ils sont de piètres administrateurs : l'établissement gagnerait donc à être dirigé par un spécialiste des rouages administratifs de sorte à ce qu'il y ait « une démarcation aussi nette quant à la spécialité de l'homme que quant à la spécialité du service⁵⁰³ ». Lorsqu'il répète cela dans sa lettre du 19 mai, on comprend mieux ses positions, qui peuvent s'articuler ainsi : il se place contre les conservateurs dans la mesure où il souhaite la mise en place d'un administrateur, mais également contre Naudet dans sa critique des savants administrateurs⁵⁰⁴. Du côté de la bibliographie, nous évoquons que Benoît Gonod cherche en partie à l'extérieur son « directeur du catalogue », supposant que les bibliographes ne sont pas nombreux au sein de l'établissement. Lorsque Paul Lacroix écrit en 1845 que Paulin Paris fait du bon travail mais ne peut pas tout faire, il suppose à l'identique⁵⁰⁵. La même année, Léon Laborde fustigeait les politiciens et personnalités du monde littéraire pour leur manque de connaissances en bibliothéconomie⁵⁰⁶. Il explique leur préférer des bibliophiles maniaques pour travailler dans les bibliothèques, en citant notamment Techener et Merlin, ces « hommes spéciaux (...) qui ont pâli et vieilli dans la

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 22.

⁵⁰⁰ *Ibid.*

⁵⁰¹ *Ibid.*

⁵⁰² Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 127.

⁵⁰³ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁵⁰⁴ *Le Moniteur Universel*, 19 mai 1847.

⁵⁰⁵ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 118.

⁵⁰⁶ Léon de Laborde, *De l'organisation des bibliothèques dans Paris*, *op.cit.*, p. 42.

poussière des livres⁵⁰⁷ ». Par une métaphore tout à fait dans cet élan, Albert précise dans sa brochure une idée selon laquelle les employés des bibliothèques publiques, « sauf quelques exceptions rares », ne sont rien moins que bibliographes⁵⁰⁸. Il distingue Brunet et Merlin parce qu'ils sont des bibliographes de Paris, les opposant aux membres du Conservatoire, ces « savants de Rome et d'Athènes⁵⁰⁹ ». Mais Albert critique aussi les bibliophiles comme le soulève la chronique du Bulletin des bibliophiles belges, car ceux-ci seraient plus attachés aux livres qu'à la bibliographie en elle-même⁵¹⁰. Seul Merlin semble décidé à montrer que les savants peuvent être bibliographes et inversement⁵¹¹. Citant la brochure de Paulin Paris pour en démontrer la fausseté, il prend pour exemple Daunou qui était tout à la fois théologien, philosophe, et catalogueur de la bibliothèque Sainte-Geneviève où il a effectué de nombreux travaux sur un temps court, jonglant entre l'administration de la bibliothèque du Panthéon, ses législatures et la maladie⁵¹².

En plus de la confusion entre administrateur et bibliographe, s'aggrave le caractère savant du personnel qui entrerait en contradiction avec leurs missions à la Bibliothèque. La démission de Jean Duchesne de son poste de secrétaire-trésorier le 17 mars 1847 suite à des attaques et contrôles de la comptabilité douteuse de son département vient confirmer ce fait⁵¹³. La postérité retient cet antagonisme, comme en témoignent Henri Wallon en 1879⁵¹⁴ et Prosper Mérimée en 1858⁵¹⁵. L'époque où l'on occupait une multitude de fonctions administratives et académiques est révolue, toutes les disciplines s'approfondissent et demandent des spécialistes se consacrant à leur tâche à temps complet, notamment lorsque cela concerne les affaires d'un Etat se montrant de plus en plus exigeant envers ses administrateurs. Prosper Mérimée évoque une réforme difficile à faire passer « quand on réfléchit aux conséquences qu'elle peut avoir sur la position d'hommes estimables par leur caractère et leur savoir⁵¹⁶ ». Il soulève alors la

⁵⁰⁷ *Ibid.*

⁵⁰⁸ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, *op.cit.*, p. 3 et 31.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 31.

⁵¹⁰ *Bulletin des bibliophiles belges*, Bruxelles, Librairie ancienne et moderne, t. IV, 1847, p. 349-350.

⁵¹¹ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 27.

⁵¹² *Ibid.*, p. 28.

⁵¹³ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 154.

⁵¹⁴ Henri Wallon, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet*, *op.cit.*, p. 404.

⁵¹⁵ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, *op.cit.*, p. 144.

⁵¹⁶ *Ibid.*

susceptibilité d'un monde savant aux sociabilités spécifiques et complexes qui se nouent par le truchement des académies.

c. Querelle d'égos, querelle d'égaux : sociabilités et rivalités savantes

Les conservateurs sont effectivement des savants, comme la très large majorité des auteurs que nous étudions. Cela explique probablement la valeur rhétorique et littéraire de leurs brochures. Car nous sommes à une époque où tous les bourgeois sont formés à la rhétorique : l'art de persuader est l'action par excellence des notables au XIX^e siècle⁵¹⁷. A titre d'exemple, la conclusion de Jean Duchesne qui s'étend sur une demi-page n'est qu'une seule et même phrase⁵¹⁸. Comme savants, ils partagent une multitude d'attributions comme la rédaction au Journal des Savants, ou encore leur appartenance aux Académies de l'Institut, celles-ci pouvant être rivales.

Déjà au XVIII^e siècle, les frères Dupuy encourageaient les savants à venir en leur ouvrant les portes de l'établissement ce qui démontre l'ancrage historique de la Bibliothèque comme lieu de sociabilité savante⁵¹⁹. Les savants fréquentent également des cercles et cénacles, qui se multiplient sous la monarchie de Juillet⁵²⁰. D'autre part, ils se rapprochent pour avoir été rédacteurs au Journal des Savants : l'ont été Raoul-Rochette⁵²¹, Hase⁵²², Letronne⁵²³, Magnin⁵²⁴, ou encore Joseph Naudet de 1836 à 1840⁵²⁵. Ce périodique entreprend des comptes-rendus et critiques des publications scientifiques au sens large depuis sa fondation en 1665 ; il jouit d'une notoriété à l'échelle européenne voire mondiale sous la monarchie de Juillet⁵²⁶. Sous la houlette de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en plus de l'Académie des Sciences depuis 1723, ses rédacteurs font naturellement partie desdites académies et se retrouvent régulièrement dans le personnel de la Bibliothèque. Selon Henri-Jean Martin (1924-2007), c'est à l'abbé

⁵¹⁷ Sophie-Anne Leterrier, « L'académie française », *Les lieux de l'histoire*, op.cit., p. 171.

⁵¹⁸ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale*, op.cit., p. 7-8.

⁵¹⁹ Jérôme Delatour, « Le cercle des frères Dupuy à Paris » ..., op.cit., p. 172.

⁵²⁰ Sophie-Anne Leterrier, « Sociabilité académique », *Les lieux de l'histoire*, op.cit., p. 160-163.

⁵²¹ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 266.

⁵²² Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 181.

⁵²³ *Ibid.*, p. 185.

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 187.

⁵²⁵ Henri Wallon, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet*, op.cit., p. 402.

⁵²⁶ Olivier Corpet, « Journal des savants », *Encyclopædia Universalis*.

Bignon, au XVIII^e siècle, que revient l'idée de créer un corps de conservateurs recrutés dans les Académies, à la Sorbonne et dans le Collège royal⁵²⁷. Lui-même était académicien, tous ses successeurs à la tête de l'établissement, à quelques exceptions près, le seront jusqu'à l'administration en 1858 de Jules-Antoine Taschereau⁵²⁸ (1801-1874). L'Institut est devenu un véritable pilier central de savoir au XIX^e siècle⁵²⁹, auquel on se réfère : Foisy va jusqu'à proposer qu'une de ses commissions contrôle l'état du catalogue après achèvement de celui-ci, afin d'en assurer la perfection⁵³⁰. Le fait que le personnel soit passé par cette institution lui donne une certification informelle d'aptitude à sa fonction, qui est toujours reconnue en 1847 comme en atteste Ferdinand de Lasteyrie : lors de la séance parlementaire du 7 mai, il évoque que la valeur des hommes ne manque pas à la Bibliothèque puisque douze personnes parmi son personnel sont membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres⁵³¹. Si des cinq académies qui composent l'Institut, Royer-Collard (1763-1832) critique l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1832, c'est parce que celle-ci est surreprésentée à la Bibliothèque ; il va jusqu'à dénoncer son « patronage » sur le Conservatoire⁵³².

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est née en 1663. Son nom se fixe au début du XVIII^e siècle, en même temps que sa mission historique et sa hiérarchie : les secrétaires et secrétaires perpétuels sont nommés par le roi⁵³³. En 1781, l'histoire y est définie comme priorité et déjà beaucoup de collectionneurs et bibliophiles la fréquentent. Cette académie pâtit de sa position au sein de l'Institut : « ni tout à fait un corps, ni tout à fait une bureaucratie, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres apparaît en quelque sorte comme une forme originale d'institutionnalisation des doctes, qui ne connut jamais les pompes ni les fastes de ses rivales, ni la gloire de l'Académie française, ni l'estime attachée à l'Académie des sciences⁵³⁴ ». La Bibliothèque pourrait correspondre à une sorte de bastion pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une espèce de chasse

⁵²⁷ Henri-Jean Martin, « Préface », *La bibliothèque royale sous la monarchie de Juillet*, *op.cit.*, p. 7-12.

⁵²⁸ Bruno Blasselle, Yann Fauchois et Jean-François Foucaud, *Les directeurs de la Bibliothèque nationale*, *op.cit.* ; il y eût toutefois quelques exceptions notamment lors de l'enchaînement rapide de directeurs s'étant succédés durant la période révolutionnaire.

⁵²⁹ Sophie-Anne Leterrier, « L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres » ..., *op.cit.*, p. 143.

⁵³⁰ François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opuscul*, *op.cit.*, p. 29.

⁵³¹ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁵³² Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, p. 33-34.

⁵³³ Sophie-Anne Leterrier, « L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres » ..., *op.cit.*, p. 133-142.

⁵³⁴ *Ibid.*

gardée assurant des postes rémunérateurs pour ses membres ainsi que le prestige d'un établissement placé sous son égide. L'ordonnance du 22 février 1839 prévoit dans son article 13 que les conservateurs et conservateurs-adjoints, nommés par le roi, soient issus des cinq Académies de l'Institut afin que toutes soient représentées au Conservatoire⁵³⁵. Peut-être cette disposition est-elle à interpréter sous le signe de rivalités académiques : le ministre Salvandy est membre de l'Académie des Sciences Morales et politiques qui, disparue en 1803, avait été réinstaurée par Guizot en 1832. Nous avons vu que Salvandy place, avant la réforme menée par Villemain, Charles Dunoyer à la tête de l'administration de la Bibliothèque : celui-ci fait également partie de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Si l'ordonnance de Villemain est à interpréter comme un compromis, la nomination de Joseph Naudet comme directeur de la Bibliothèque aussi puisque celui-ci est à la fois membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et des Sciences Morales et Politiques⁵³⁶.

L'Académie des Sciences Morales et Politiques fait aussi de l'histoire – c'est l'objet, avec la géographie, de sa cinquième section – mais la méthode se caractérise par une dynamique porteuse de respect vis-à-vis formes établies, d'orthodoxie relative à l'histoire philosophique⁵³⁷. Ses membres forment un milieu homogène constitué d'hommes de lettres comme l'était assurément Joseph Naudet, d'avocats – c'est le métier de Charles Dunoyer – et de professeurs, qui s'appuie sur un réseau d'anciens élèves de l'Ecole normale⁵³⁸. Ils partagent très largement des positions politiques proches du libéralisme, essentiellement dans son versant monarchiste orléaniste et donc attaché au régime en place⁵³⁹. A l'inverse, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se situe dans une démarche historique privilégiant la science, luttant contre l'idéalisme platonicien et opposant ainsi une vision érudite de l'histoire aux dogmes philosophiques⁵⁴⁰. Le *cursus honorum*, dont l'élection dans cette académie est le couronnement, vient plutôt d'établissements comme l'Ecole Royale des Chartes et le Collège de France⁵⁴¹. La biographie de Paulin Paris est tout-à fait représentative : il est membre de l'Académie des

⁵³⁵ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements, op.cit.*, article 13, p. 70.

⁵³⁶ Henri Wallon, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet, op.cit.*, p. 399.

⁵³⁷ Sophie-Anne Leterrier, « L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres » ..., *op.cit.*, p. 153.

⁵³⁸ *Ibid.*, p. 154.

⁵³⁹ *Ibid.*

⁵⁴⁰ *Ibid.*, p. 153.

⁵⁴¹ *Ibid.*, p. 154.

Inscriptions et Belles-Lettres en 1837 puis professeur au Collège de France. D'opinions politiques très diverses – peuvent en témoigner le côté très pragmatique de Champollion-Figeac⁵⁴² à l'inverse des positions très clairement légitimistes de Raoul-Rochette⁵⁴³ – les membres de cette académie ont plutôt tendance à s'être fait eux-mêmes un nom dans le monde scientifique et littéraire en mettant en avant leurs découvertes⁵⁴⁴. L'exemple de Champollion-Figeac est probant : dans l'ombre de son frère, son biographe écrit qu'il a usé de la science et de la culture pour en faire un vecteur de promotion sociale, lui permettant d'être distingué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres⁵⁴⁵.

Il pourrait sembler que deux écoles aux multiples facettes dénotant une rivalité patente aient pour terrain de bataille la Bibliothèque royale : d'un côté les membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, c'est-à-dire tous, d'un autre côté un membre aussi de l'Académie des Sciences Morales et Politiques : Joseph Naudet. Paulin Paris ne manque pas de le rappeler, évoquant « un moraliste, qui n'a jamais eu pour les collections de livres la moindre prédilection⁵⁴⁶ ». Attention toutefois à la dimension binaire que cet argument pourrait laisser entrevoir. Elle ne serait que trop simpliste au regard des parcours multiples des acteurs que nous étudions. Par exemple, Raoul-Rochette sort de la promotion de l'Ecole normale de 1810 mais était membre de la commission de réorganisation de l'Ecole Royale des Chartes en 1830⁵⁴⁷. Celui que certains surnommaient « Raoul-Brochette » tant les distinctions qu'il reçut furent nombreuses n'était pas en marge de querelles intestines à la Bibliothèque pour des motifs autres qu'académiques. Ces querelles pouvaient en effet relever de l'égo individuel, ce fut sûrement le cas avec Joseph Naudet comme avec ses collègues au Cabinet des antiques et médailles, Letronne puis son successeur Lenormant, les deux étant pourtant membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres⁵⁴⁸. Ce dernier était en outre un protégé de Guizot⁵⁴⁹. Thierry Sarmant écrit que l'animosité entre les deux chefs du Cabinet allait jusqu'à ce qu'ils s'organisent à ne venir qu'un jour sur deux, afin de ne pas avoir à se

⁵⁴² Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, op.cit., p. 270.

⁵⁴³ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 266.

⁵⁴⁴ Sophie-Anne Leterrier, « L'académie française » ...op.cit., p. 171.

⁵⁴⁵ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, op.cit., p. 270.

⁵⁴⁶ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 10.

⁵⁴⁷ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 266.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p. 267-277.

⁵⁴⁹ *Ibid.*, p. 277.

croiser⁵⁵⁰. D'autre part, Joseph Naudet a aussi enseigné au Collège de France, bien qu'il le quitte dès 1830⁵⁵¹. Il doit remplir ses fonctions auprès des deux académies, ce qui montre que les deux ne sont pas non plus dans une hostilité acerbe : après sa retraite, il présente toujours des mémoires au sein des deux organisations⁵⁵². En outre, s'il est en 1847 peut-être plus occupé par celle des Sciences Morales et Politiques – il en occupe les deux plus importantes commissions, celle des travaux littéraires et celle des antiquités nationales – il arrive également au plus haut poste de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1852 en devenant l'un des secrétaires perpétuels⁵⁵³. Evoquant sa mort survenue le 12 août 1878, c'est avec émotion qu'Henri Wallon écrit qu'on « aimait à voir en lui le vrai modèle de l'académicien, tout à la science ; car les fonctions administratives qu'il avait exercées étaient de celles qui sont naturellement dévolues aux savants⁵⁵⁴ », témoignant une nouvelle fois du lien naturel qui s'établit entre le monde savant et les postes administratifs tels que ceux de la Bibliothèque royale.

Si « le manque de collaboration⁵⁵⁵ » dénoncé par Louis Paris pourrait s'expliquer par des rivalités académiques, nous avons vu que les choses ne sont pas si simples. Par ailleurs, alors que Joseph Naudet porte une double-titulature, les deux statuts en question sont sujets à controverse : celui d'administrateur, et surtout celui de conservateur tant ses aptitudes bibliographiques semblent laisser à désirer. Car l'articulation du monde savant aux métiers du livre, qui paraît encore évidente aux yeux de certains au cours du XIXe siècle, révèle certaines inadéquations en partie dues à l'essor des techniques bibliothéconomiques. Il faut noter que la période n'est pas très lucrative pour les tenants du travail d'érudition. Sous l'Ancien Régime, les nobles pouvaient s'adonner à un travail savant sans trop avoir à se soucier de leur rente ; au XIXe siècle, les postes tels que ceux de la Bibliothèque royale servent entre-autres à faire vivre ces intellectuels. Cela pourrait aussi être une cause du conflit, les privilèges et abus étant dénoncés par certains comme origine du désordre et de l'échec des travaux à la Bibliothèque.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p. 278.

⁵⁵¹ Henri Wallon, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet*, *op.cit.*, p. 396.

⁵⁵² *Ibid.*, p. 399 et 415.

⁵⁵³ *Ibid.*, p. 400-415.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, p. 421.

⁵⁵⁵ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, *op.cit.*, p. 5.

CHAPITRE 5 : DES CONSERVATEURS MENACES

a. Le confort et les abus

Le rapport de Royer-Collard précédemment évoqué pour sa critique de la mainmise de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dénonce que « le Conservatoire de la Bibliothèque est à leurs yeux un canonicat, une prébende⁵⁵⁶ ». A ce titre, Jean-François Foucaud parle de salaires lui faisant penser à des retraites, les comparant à ceux des chefs des divisions de police – ces derniers étant supérieurs à celui des conservateurs⁵⁵⁷. Chacun perçoit annuellement 8.000 francs d'indemnité, mais il faut ajouter à cela certains avantages en nature notamment la prise en compte de leurs logements : trente-trois personnes, en plus de leurs domestiques, sont logés par la Bibliothèque – il s'agit essentiellement des conservateurs, des conservateurs-adjoints et de certains premiers employés des départements⁵⁵⁸. Ceux-ci doivent être au plus proche de l'établissement : la plupart sont à l'hôtel de Chevry⁵⁵⁹, comme Champollion-Figeac depuis 1828 ; les conservateurs du Cabinet des médailles Lenormant, Raoul-Rochette et Dumersan ont de bons appartements au 12 rue Neuve des Petits Champs⁵⁶⁰. La qualité de ces appartements est largement supérieure à celle des autres bibliothèques⁵⁶¹, peut-être est-ce la raison pour laquelle Thierry Sarmant écrit qu'à ce sujet les amitiés ne tiennent plus⁵⁶².

De nombreuses discussions parlementaires fustigent les abus à la Bibliothèque⁵⁶³, notamment l'absentéisme, parce que son personnel et surtout sa direction ont d'autres occupations qui peut-être leur servent aussi à compléter leurs revenus : Jean-François Foucaud cite à ce sujet le rapport de Mérimée « la modicité des traitements affectés à ces fonctionnaires suffirait pour empêcher qu'on leur demandât un travail trop assujettissant⁵⁶⁴ ». En plus de leurs publications savantes, nous avons vu par exemple que

⁵⁵⁶ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 277.

⁵⁵⁷ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 35.

⁵⁵⁸ *Ibid*, p. 57.

⁵⁵⁹ Jean-François Foucaud, « Jacques-Joseph Champollion-Figeac. Conservateur au département des Manuscrits », *Revue de la BnF*, Paris, 2011 (n°37), p. 17.

⁵⁶⁰ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 287.

⁵⁶¹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 57.

⁵⁶² Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 287.

⁵⁶³ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847 ; *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

⁵⁶⁴ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 35.

Champollion-Figeac s'est vu confier la tâche par Guizot de superviser la publication des documents inédits sur l'histoire de France pour le Comité des Travaux Historiques jusqu'en 1846 ; il est également professeur de paléographie à l'Ecole Royale des Chartes⁵⁶⁵. Peut-être que Charles-Olivier Carbonell ne parle qu'approximativement de son rôle de conservateur car celui-ci ne tenait pas une place prépondérante de sa vie. Joseph Naudet, qui percevait une indemnité annuelle de 18.000 Francs, s'affaire entre-autres à ses postes à l'Institut, à l'instar de Raoul-Rochette, grand voyageur⁵⁶⁶ qui occupe aussi la fonction de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts depuis 1839 en plus de la chaire de Sorbonne de laquelle il est titulaire ; aux Cartes et Plans, Jomard est aussi président de la Société de Géographie ; Charles-Benoît Hase au département des Manuscrits est également professeur à l'Ecole des langues orientales ainsi qu'à l'Ecole polytechnique⁵⁶⁷. Charles Magnin au département des Imprimés est membre du conseil de Société d'Histoire de France, et rédacteur à la Revue des Deux Mondes⁵⁶⁸. Enfin, alors que sa brochure le présente comme extrêmement zélé à son poste de conservateur au département des Estampes, Jean Duchesne connaît une carrière « longue et lente⁵⁶⁹ » selon les termes de Jean-François Foucaud qui explique cela en partie par un investissement lourd au sein de la franc-maçonnerie⁵⁷⁰.

A des fins de lutte contre l'absentéisme, l'article 26 du règlement de la Bibliothèque royale du 2 juillet 1839 prévoit qu'un registre de présence doit être tenu par les conservateurs, clôturé tous les jours à 10 heures et remis tous les trois mois au Conservatoire afin que des sanctions soient prises à l'encontre des manquants⁵⁷¹. N'autorisant les absences que muni d'un congé octroyé par le ministre⁵⁷², les fonctionnaires sont aussi priés de faire cours, pour ceux qui sont professeurs, en-dehors de leurs heures de service – c'est l'objet de l'article 15 du règlement⁵⁷³. Nous avons toutes les raisons de douter de l'efficacité de ces mesures : Jean-François Foucaud écrit

⁵⁶⁵ Christian Amalvi, *Les lieux de l'histoire*, op.cit., p. 75.

⁵⁶⁶ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 267.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 276.

⁵⁶⁸ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 186.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 177.

⁵⁷⁰ *Ibid.*

⁵⁷¹ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 92 ; Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, op.cit., p. 229.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 96. L'article 56 du règlement précise cela.

⁵⁷³ *Ibid.*, p. 92.

qu'Adolphe Franck (1809-1893) est nommé en 1852 conservateur-adjoint aux Cartes et plans et conserve ce poste pendant trente-cinq ans sans l'occuper réellement⁵⁷⁴. Alors que les accusations d'absentéisme sont très générales dans les débats parlementaires, Joseph Naudet est directement accusé dans la querelle qui l'oppose par lettres interposées à Ferdinand de Lasteyrie. Le 19 mai, celui-ci écrit qu'on ne trouve pas ce que l'on souhaite au département des Imprimés nonobstant la présence d'employés zélés « suppléants l'absence du directeur⁵⁷⁵ ». Le commentaire qui y est adjoint par la rédaction du journal précise toutefois que cette accusation est calomnieuse, Joseph Naudet étant présent à l'ouverture et à la fermeture de la Bibliothèque⁵⁷⁶. Qui croire ?

Le règlement du 2 juillet 1839 prévoit également en son article 21 que les employés doivent s'abstenir de tout travail étranger au service pendant les heures. Nous n'avons pas fait de recherches à ce sujet, mais savons que si seuls les employés et les surnuméraires sont concernés par cette disposition, les conservateurs aussi s'adonnent à d'autres activités en présentiel. A titre d'exemple, Charles-Olivier Carbonell écrit que Champollion-Figeac a pour objectif de faire de la Bibliothèque royale le plus grand salon parisien, c'est pourquoi il y invite du beau monde comme la duchesse d'Aumale, le roi de Naples, ainsi qu'une multitude de diplomates⁵⁷⁷. De telles réceptions nécessitent de l'organisation et du temps de préparation qui n'est pas dévoué à la conservation et la mise en ordre des fonds bibliographiques. Par ailleurs, on a coutume à la Bibliothèque royale de faire engager ses proches : Jean-Augustin Capperonnier était rentré à la Bibliothèque grâce à son oncle Jean en 1765⁵⁷⁸, Louis Demanne (1773-1832), conservateur des Imprimés de 1820 à 1832, faisait entrer son fils dans son département dès son arrivée à ce poste : il y restait jusqu'en 1866 en faisant preuve d'un absentéisme flagrant⁵⁷⁹. Dans cette veine, Champollion-Figeac désigne son fils Aimé comme employé au département des Manuscrits de la Bibliothèque en 1831, alors que celui-ci, âgé de dix-huit ans, n'est pas même bachelier ; Duchesne-Tauzin, frère de Jean Duchesne, travaille également au

⁵⁷⁴ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 401.

⁵⁷⁵ *Le Moniteur Universel*, 19 mai 1847.

⁵⁷⁶ *Ibid.*

⁵⁷⁷ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, *op.cit.*, p. 240-241.

⁵⁷⁸ Bruno Blasselle, Yann Fauchois et Jean-François Foucaud, *Les directeurs de la Bibliothèque nationale*, *op.cit.*, p. 6.

⁵⁷⁹ Jean-François Foucaud, *Gardes et conservateurs du Département des Imprimés de 1720 à 1998*, *op.cit.*, p. 8.

département des Estampes⁵⁸⁰. Peut-être est-ce pour cela que Salvandy cherche à avoir le pouvoir sur les nominations aux postes de l'institution – c'est l'objet de l'article 14 de l'ordonnance du 22 février⁵⁸¹. En outre, des conservateurs contreviennent également à l'article 28 du règlement du 2 juillet 1839, qui prévoit l'interdiction aux fonctionnaires de collectionner ce qu'ils conservent⁵⁸². Une fois de plus, Champollion-Figeac est concerné, c'est d'ailleurs ce qui lui vaut d'être expulsé de la Bibliothèque en 1848 à la suite d'une perquisition et du scandale qui s'en est suivi ; Raoul-Rochette possède chez lui un médailler⁵⁸³.

La volonté de contrôler s'affirme donc face à une multitude d'abus dénoncés par le pouvoir. Les réformes qui sont en concertation concernent également les questions de contrôle du budget, celui-ci pouvant être soumis à des irrégularités surtout concernant l'achat ou l'échange de biens : le Conservatoire pourrait arranger ses amis, comme certains pensent que ce fut le cas lors de l'affaire des vases de Bernay, qui ressurgit en 1847.

b. Des acquisitions, dons et échanges trop libres. L'exemple de certaines affaires dont les vases de Bernay

Parmi les pertes de pouvoir pour le Conservatoire, la gestion du budget est abordée par les textes juridiques de 1839. A l'image de sa dynamique d'ensemble, l'ordonnance de Salvandy du 22 février évoque à l'article 9 que les échanges ne pourront plus avoir lieu qu'avec l'autorisation du ministre, tandis que les dons et ventes seront interdits⁵⁸⁴. Revenant sur ce texte avec plus de souplesse, le règlement de Villemain – également dans son article 9 – précise que tous les projets d'acquisitions doivent être détaillés ; l'article 11 prévoit en outre que les échanges ne peuvent se faire sans l'avis du Conservatoire⁵⁸⁵. Malgré ces dispositions, les parlementaires continuent de dénoncer le manque de visibilité qu'ils ont sur ces questions, comme en témoigne le rapport de Nelzir Allard publié au *Moniteur Universel* du 25 avril 1847 : « Les acquisitions et les échanges avec les collections étrangères sont faites directement par les conservateurs, sans contrôle officiel

⁵⁸⁰ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, op.cit., p. 238.

⁵⁸¹ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 77-78.

⁵⁸² *Ibid.*, p. 93.

⁵⁸³ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, op.cit., p. 255.

⁵⁸⁴ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 76.

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 91.

et sans responsabilité ministérielle⁵⁸⁶ » ; « Les collections elles-mêmes ne sont l'objet d'aucune comptabilité-matières, et elles échappent ainsi à toute investigation⁵⁸⁷ ». Le 7 mai, les députés et notamment Jules de Lasteyrie et Armand-Jacques Lherbette (1791-1864) échangent à ce sujet, concluant que les mouvements manquent de garanties⁵⁸⁸. A titre d'exemple antérieur, Jean Duchesne était déjà accusé en 1815 de vendre des doubles à un marchand d'estampes⁵⁸⁹. Tous ont probablement en tête les affaires de l'époque concernant le conservateur du Cabinet des Médailles, puisqu'ils évoquent le rapport Prunelle⁵⁹⁰.

La presse semble ressortir régulièrement ces affaires qui éclatent autour de 1830. Pour essayer de les éclaircir, Louis Paris écrit sa brochure au titre annonciateur *L'Histoire des Vases de Bernay*, à propos de ce qui se passe à la Bibliothèque royale⁵⁹¹. Si la teneur partisane de ce document ne permet pas de renseigner la véracité de ce qu'il s'est effectivement produit, il nous renseigne néanmoins sur quelques points de cette affaire après avoir, jusqu'à la page 6, mis en contexte l'ensemble des querelles relatives à la Bibliothèque royale. Premièrement, Louis Paris fustige les journaux *Le National* et *Le Courrier français* pour avoir une nouvelle fois exhumé ces histoires, car elles sont au nombre de deux : l'une concerne la vente de parchemins réputés inutiles en 1829, qui aurait été irrégulière alors que faite aux yeux de tous⁵⁹². Louis Paris ne s'étend pas à ce sujet, préférant avancer qu'aucune preuve n'existe à charge des conservateurs⁵⁹³. Selon lui, le fait que les conservateurs aient été disculpés prouve leur bonne foi, bien que cette histoire reste sombre dans la mesure où elle s'est déroulée à une période d'instabilité caractéristique des années 1829-1830⁵⁹⁴. L'auteur en vient finalement à la principale affaire incriminant directement le conservateur Raoul-Rochette : l'affaire des vases de Bernay.

⁵⁸⁶ *Le Moniteur Universel*, 25 avril 1847.

⁵⁸⁷ *Ibid.*

⁵⁸⁸ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁵⁸⁹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 177. Duchesne s'était toutefois fait disculper.

⁵⁹⁰ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁵⁹¹ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, *op.cit.*, p. 255.

⁵⁹² Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, *op.cit.*, p. 6-7.

⁵⁹³ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, *op.cit.*, p. 7-8.

⁵⁹⁴ *Ibid.*, p. 8.

En avril 1830, Raoul-Rochette se présente à Bernay, en Normandie, où de multiples objets d'argent sont découverts, notamment des vases. Le conservateur estime que la valeur de ces articles en justifie pleinement l'acquisition pour le Cabinet des antiques et médailles de la Bibliothèque royale, les motifs de cette évaluation valent un article au Journal des Savants de juillet et août 1830 puis une republication de ces écrits en 1831⁵⁹⁵. Comme la procédure le stipule, le conservateur aurait fait une requête auprès du Conservatoire, celui-ci acceptant l'acquisition mais ne disposant pas des fonds nécessaires⁵⁹⁶. Légalement, il aurait fallu attendre la demande d'un crédit supplémentaire, mais le trésor aurait pu être acheté par un concurrent, le marchand et numismate Charles-Louis Rollin (1777-1853) étant également sur l'affaire⁵⁹⁷. Les choses se compliquent : le 2 mai, un contrat oral aurait été formulé selon lequel Raoul-Rochette s'engage à payer 17.000 francs à l'huissier de Bernay, couvrant l'achat des vases et divers frais⁵⁹⁸. Louis Paris évoque un traité parfaitement clair, mais nous nous interrogeons sur cette affirmation écrite dix-sept ans plus tard et ne se fondant que sur l'oralité d'un contrat⁵⁹⁹. Rollin se présente au Conservatoire pour faire valoir des droits sur la collection de Bernay, obtenus en avançant l'argent à l'huissier pour le compte de la Bibliothèque royale : c'est donc le seul créancier de l'établissement, et nous savons qu'il était partenaire du Cabinet des antiques et médailles, en parfaite cohésion avec Raoul-Rochette⁶⁰⁰ ! Louis Paris reconnaît que « en rigoureuse comptabilité, l'affaire n'était pas régulièrement faite⁶⁰¹ » mais ajoute que personne ne doute de la loyauté de Rollin ou de la franchise de Raoul-Rochette. Le Conservatoire refuse de restituer une partie de la collection à Rollin, et lui propose une transaction : des 17.000 francs dus, il est prévu que le marchand reçoive des intérêts puisque le remboursement doit s'effectuer sur plusieurs années : le montant total est de 30.000 francs⁶⁰². Le public constate à travers la presse que la Bibliothèque a payé 30.000 francs des éléments achetés initialement à 17.000, ce qui fait scandale. Une enquête a été menée par une commission dirigée par Cuvier (1769-1832), et le rapport

⁵⁹⁵ Désiré Raoul-Rochette, *Notice sur quelques vases antiques d'argent, faisant partie d'une collection d'objets de ce métal, récemment trouvée près de Bernay, en Normandie, et acquise par le Cabinet des antiques de la Bibliothèque du Roi.*, Paris, Imprimerie royale, 1831.

⁵⁹⁶ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, op.cit., p. 8.

⁵⁹⁷ *Ibid.*

⁵⁹⁸ *Ibid.*, p. 9.

⁵⁹⁹ *Ibid.*

⁶⁰⁰ *Ibid.*, p. 10.

⁶⁰¹ *Ibid.*, p. 11.

⁶⁰² *Ibid.* ; Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 308-310.

qui a été effectué à son issue par Gabriel Prunelle (1777-1853) semble avoir disparu – les maigres recherches que nous avons effectuées à ce sujet restent infructueuses⁶⁰³. Les députés dénoncent cette perte, car le document évoquait selon Lherbette les abus à la Bibliothèque – on comprend donc que Louis Paris n'en parle que très succinctement, jusqu'à mettre en cause son existence même⁶⁰⁴.

Cette affaire était ressortie une première fois dans la presse en 1838, après quoi Raoul-Rochette avait écrit pour se défendre son *Exposé succinct de l'acquisition des vases de Bernay*⁶⁰⁵ : Louis Paris reconnaît que les éléments qu'il avance proviennent essentiellement de cette brochure⁶⁰⁶. De nouveau sur la scène médiatique en 1847, il semble étrange que le conservateur du Cabinet des Médailles ne revienne sur cette affaire dans sa brochure écrite la même année. La liberté de contrat détenue par le Conservatoire pourrait faciliter ce qui s'apparente à du détournement de fonds publics. Ces deux affaires, en plus de celle concernant Champollion-Figeac et son acquisition supposément illégale des livres de son frère appartenant à la Bibliothèque royale, en sont l'illustration. En outre, Ledos explique que les relations entretenues entre bibliothécaires et marchands étaient déjà ambiguës par le passé, sous Colbert par exemple⁶⁰⁷. Le pouvoir aspire à limiter ces ententes par une reprise en main liberticide pour le Conservatoire. Il est difficile aujourd'hui de déterminer si l'ensemble des abus dénoncés par Joseph Naudet et les parlementaires servent d'explication au désordre de la Bibliothèque, ou s'il s'agit plutôt d'un support factuel pour la reprise en main de l'établissement.

c. La fin des privilèges : centralisation et contrôle

Emilien Ruiz dans *Le Monde Diplomatique* d'avril 2018 écrit que depuis la Révolution française et plus largement depuis le milieu du XVIII^e siècle, l'Etat et son administration sont dénoncés sur leur « constitution de pouvoirs autonomes⁶⁰⁸ ». Le Conservatoire pourrait être trop détaché des desseins politiques généraux. L'historien Serge Bernstein pense que les agents étatiques ne sont pas de simples exécutants mais

⁶⁰³ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, op.cit., p. 7-8 ; *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁶⁰⁴ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, op.cit., p. 12.

⁶⁰⁵ Désiré Raoul-Rochette, *Exposé succinct de l'acquisition des vases de Bernay*, Paris, Imprimerie de Proux, 1838.

⁶⁰⁶ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, op.cit., p. 14.

⁶⁰⁷ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 11.

⁶⁰⁸ Emilien Ruiz, « De Saint-Just à Macron, variations sur un même thème », *Le Monde Diplomatique*, avril 2018, p. 12-13. L'expression reprise par l'auteur de l'article vient de Pierre Rosanvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990.

apparaissent en fait comme des acteurs politiques dans la mesure où ils sont supposés mettre en application les décisions hiérarchiques⁶⁰⁹. Nous avons vu que le Conservatoire dispose de certaines libertés dénoncées par le pouvoir comme génératrices d'abus. Ces abus sont de natures toutes différentes, relevant parfois de la justice, souvent du cumul des fonctions pourtant ancré dans les mœurs depuis l'avènement de la République des Lettres du XVII^e siècle. Toujours est-il que l'ensemble de ces abus sert au pouvoir d'appui pour argumenter sa nécessaire reprise en main d'une institution soumise, malgré tous les réajustements, largement au règlement de l'an IV « véritable charte de la Bibliothèque royale⁶¹⁰ » encore sous la monarchie de Juillet. La lecture des brochures laisse apparaître la crainte des conservateurs devant les ministres qui, du Consulat à la fin de la monarchie de Juillet, cherchent l'abaissement du Conservatoire⁶¹¹.

Le ministre Salvandy tient un rôle clé dans le processus de reprise en main par le pouvoir de la Bibliothèque. A la recherche de la hiérarchie plus que de l'ordre des livres, l'instigateur de l'ordonnance du 22 février 1839 se veut plus radical que François Guizot à son ministère et inclut la Bibliothèque royale dans sa politique générale des bibliothèques publiques⁶¹². Son objectif est d'aller vers l'obtention de résultats et ses méthodes, visant la rationalisation du tout, sont strictes – à titre d'exemple supplémentaire à l'ordonnance de 1839, on peut ajouter qu'il menaçait de ne plus envoyer d'ouvrages aux bibliothécaires qui ne catalogueraient pas leurs fonds⁶¹³. A la Chambre des pairs en juin 1847, il explique à ceux dénonçant le manque de responsabilité à la Bibliothèque royale que le temps a donné raison à son ordonnance, celle-ci étant guidée par le principe fondamental d'autorité administrative réelle honni par les conservateurs⁶¹⁴. Peut-être est-ce cela qui fait dire à Jean-François Foucaud que « Salvandy a peut-être été victime de sa précipitation ; mais il sait que ses idées sont applicables, une fois résolues les problèmes de personnes, et que le Conservatoire n'est qu'une survivance anachronique de temps révolus. Salvandy n'a plus qu'à attendre son heure⁶¹⁵ ». Le ministre évoquait en mai sa

⁶⁰⁹ Serge Bernstein, « Histoire (Domaines et champs) - Histoire politique », *Encyclopædia Universalis*.

⁶¹⁰ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, *op.cit.*, p. 347.

⁶¹¹ *Ibid.*

⁶¹² Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 401-402 ; Charles Louandre, « La bibliothèque royale et les bibliothèques publiques » ..., *op.cit.*, p. 1063.

⁶¹³ Pierre Casselle, « Les pouvoirs publics et les bibliothèques » ..., *op.cit.*, p. 143.

⁶¹⁴ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847. Il dit « Le temps, j'ose le dire, a donné raison à l'ordonnance de 1839 ».

⁶¹⁵ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 26.

proposition de traitement pour le directeur de la Bibliothèque afin de décharger celui-ci de son poste de conservateur, mais elle a été refusée par des commissions jugeant le texte pas assez clair dans la remise en place de l'ordonnance du 22 février 1839⁶¹⁶. On pourrait croire que d'y revenir soit effectivement le dessein du ministre, mais ce n'est pas tout à fait le cas : il souhaite l'approfondir, s'entourant de conseillers spécialisés – sans plus de précision à ce sujet comme les qualités requises pour en être – afin d'élaborer un texte intransigeant sur l'administration responsable et la tenue d'une véritable agence comptable⁶¹⁷. Pour le faire passer sans avoir à subir de réticences internes à la Bibliothèque comme c'était le cas en 1839, Salvandy déclare compter sur l'assentiment du public – peut-être aurait-il favorisé la diffusion d'éléments discréditant le personnel ? Il peut également compter sur le directeur Joseph Naudet, avec qui son autorité à la Bibliothèque se confond comme en témoigne les parlementaires de La Grange et Taillandier lors de la séance à la Chambre des députés du 7 mai, appelant le ministre « administrateur suprême » pour le premier, supposant qu'il est seul dépositaire du pouvoir de décision pour le second⁶¹⁸. Pour faire preuve de cantonnement à ses attributions, Salvandy évoque la constitution d'une nouvelle commission qui fera ses propositions soumises au vote de la Chambre des députés⁶¹⁹.

Dans cette veine, Champollion-Figeac estime du côté des conservateurs que le ministre s'est attribué les fonctions de directeur, et que ce dernier « usurpa celle des conservateurs⁶²⁰ ». Il ajoute que cela se sait bien, mais uniquement chez ceux qui comme lui ont perdu en 1839, c'est-à-dire chez les conservateurs⁶²¹. Raoul-Rochette évoque pour sa part un ministre « qui ne peut décliner sa part de responsabilité pour l'opération qu'il approuve ou rejette⁶²² ». Joseph Naudet serait un pion de Salvandy. Alors qu'il n'est que conservateur-adjoint, Paulin Paris a pour *leitmotiv* dans sa brochure de « rappeler que l'influence de ce directeur ne saurait dépasser les bornes aujourd'hui prescrites⁶²³ » : c'est l'objectif de son opuscule. Considérant le pouvoir des Bignon et Louvois comme excessif

⁶¹⁶ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁶¹⁷ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

⁶¹⁸ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁶¹⁹ *Ibid.*

⁶²⁰ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *Etat actuel du catalogue des manuscrits*, *op.cit.*, p. 7-8.

⁶²¹ *Ibid.*, p. 8.

⁶²² Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, *op.cit.*, p. 16.

⁶²³ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 6.

par le passé, il entend peut-être démontrer que la mise en place d'un pouvoir fort ne serait pas une preuve de progrès mais plutôt de régression – ces familles étaient à la tête de la Bibliothèque à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle⁶²⁴. Félicitant Paulin Paris et son analyse sur l'avidité de Naudet pour le pouvoir, Raoul-Rochette est celui qui se montre le plus réticent à cette perspective⁶²⁵. Il considère également que les réformes en tractation sont une régression « qu'une honorable illusion fait prendre pour des progrès⁶²⁶ ». Concernant la prise en main du budget sur les acquisitions, il évoque le poste de directeur général proposé par le rapport de Nelzir Allard le 25 avril en ces termes assez justes « ce n'est plus de la *monarchie* qu'on veut faire, c'est de la *centralisation*⁶²⁷ ». Selon lui, seuls les conservateurs sont à même, par leur savoir de numismate au même titre que les antiquaires, à estimer la valeur des objets à acquérir, et celle-ci ne peut être indiquée dans une comptabilité-matière par un administrateur qui, quoique non étranger à la science, ne saurait en centraliser toutes les branches représentées à la Bibliothèque royale par des conservateurs spécialistes dans leurs domaines⁶²⁸.

Par ailleurs, alors que le rapport décrié suggère le manque de garanties, Raoul-Rochette fait la liste de celles-ci⁶²⁹. Le fait que les conservateurs soient deux, reconnus comme numismates, serait déjà un gage par leur appréciation commune⁶³⁰. Mais la validité de l'argument fondé sur la collaboration est à mettre en relation avec le fait que Lenormant et Raoul-Rochette sont pour l'un aux antiques, pour l'autre aux médailles, et qu'ils ne s'entendent pas vraiment⁶³¹. Sur la collaboration plus générale des conservateurs, il évoque la procédure selon laquelle les projets d'acquisitions sont d'abord portés devant le Conservatoire, qui dispose d'un délai d'une semaine pour la réflexion et l'observation des pièces convoitées. Il prend l'exemple du *Zodiaque de Dendérah* qui était proposé à l'acquisition par un savant extérieur à la Bibliothèque : estimant que le prix avancé était trop élevé, les conservateurs se sont opposés à cet achat

⁶²⁴ Paulin Paris se réfère aux évolutions du statut : les gardes étaient nommés à vie sous l'Ancien régime, puis la direction était annuelle sous la Révolution avant de passer à cinq ans en 1832 ; elle redevient *ad vitam eternam* en 1840. *Ibid.*, p. 26.

⁶²⁵ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 27.

⁶²⁶ Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris*, *op.cit.*, p. 24.

⁶²⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁶²⁸ *Ibid.*, p. 11-12 ; p. 15 ; p. 17.

⁶²⁹ *Ibid.*, p. 13.

⁶³⁰ *Ibid.*, p. 13 ; p. 23.

⁶³¹ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, *op.cit.*, p. 266.

et auraient eu raison au regard de la dévaluation qu'a depuis connu l'objet antique⁶³². Il met ainsi en valeur l'engagement pour l'intérêt de l'Etat porté par les conservateurs. Mais lorsque les propositions d'acquisition sont acceptées, elles sont amenées au ministre : il s'agit d'une nouvelle source de garantie selon Raoul-Rochette, qui écrit ne pas comprendre ce pourquoi le rapport du 25 avril s'inquiète du contrôle budgétaire⁶³³. Au regard des accusations formulées par la presse à son égard, il sait pourtant vraisemblablement que lui-même était au cœur de l'affaire des vases. Car celle-ci soulevait justement un des problèmes de cette procédure : pour que les conservateurs puissent consulter les objets, encore faut-il que ceux-ci soient présents ce qui suppose qu'ils soient sinon déjà achetés, au moins disponibles sur le long terme. Enfin, le conservateur du Cabinet des antiques et médailles encense la répartition actuelle de l'autorité « qui s'y trouve si bien répartie dans ses limites naturelles, au moyen de l'administration conférée tout entière au directeur et de la gestion scientifique laissée pour l'initiative aux conservateurs⁶³⁴ ». Cette affirmation est contradictoire sur deux points : premièrement parce qu'il faisait partie de l'opposition à toutes réformes en 1839, deuxièmement parce qu'il s'adjoit à la critique de Paulin Paris qui pourtant fustige la présente situation.

Le ministre Salvandy essaie, avec les pouvoirs qu'il détient et l'appui de Joseph Naudet, de dénoncer le désordre qui règne pour étendre la reprise en main du pouvoir sur la Bibliothèque, mais son positionnement est ambigu. Souhaite-t-il réellement devenir l'administrateur suprême de l'établissement ? Ce qui est certain, c'est que les conservateurs y voient une menace à plusieurs égards.

Nous avons essayé de démontrer que les conservateurs peuvent être considérés comme la cause du désordre à la Bibliothèque. Bénéficiant de privilèges qui pour d'aucun sont issus d'un autre temps, le pouvoir incarné par Salvandy est en quête de normalisation de l'administration d'une part, dans laquelle les conservateurs seraient trop puissants et peu aptes, et justement du personnel d'autre part, la professionnalisation croissante du métier de bibliothécaire constituant également une menace pour les chefs des

⁶³² Désiré Raoul-Rochette, *Lettre à M. P. Paris, op.cit.*, p. 20.

⁶³³ *Ibid.*, p. 13-14.

⁶³⁴ *Ibid.*, p. 23.

départements qui jusque-là l'était surtout en qualité de savants⁶³⁵. Afin de se dédouaner des maux qui leur sont imputés, les conservateurs évoquent d'autres causes du désordre, à l'instar de certains auteurs extérieurs à la Bibliothèque.

CHAPITRE 6 : DES CAUSES CONJONCTURELLES AUX CAUSES STRUCTURELLES

Selon le personnel de l'époque, certains éléments expliquant le désordre et la difficulté à mettre en place un service public rigoureux ne relèvent pas tant des personnes que de dispositions pratiques telles que la mauvaise gestion des prêts, le manque de personnel ou encore l'accès au public⁶³⁶. De la fin du XIX^e siècle à aujourd'hui, un facteur plus structurel a émergé pour expliquer la difficulté représentée par la tâche incombée : celle d'un personnel inadapté, encore régi par les normes de la « République des Lettres » à une époque où l'utilitarisme s'impose.

a. La mauvaise gestion des prêts

Gabriel Naudé citait Sénèque en ces termes : « *nec minor est virtus quam quaerere, parta tueri* », à traduire comme « il ne faut pas moins de talent pour garder les conquêtes que pour les faire⁶³⁷ ». Aujourd'hui, rien ne semble plus naturel au lecteur d'une bibliothèque publique que l'emprunt. Le droit de prêt nécessite une certaine organisation au sein d'une bibliothèque, afin d'éviter les pertes et les vols – le personnel s'est longtemps interrogé, voire querellé, à ce sujet.

Eugène-Gabriel Ledos propose un historique rapide des registres de prêts « indispensables pour le maintien de l'ordre dans une bibliothèque et à la garantie de ses droits de propriété⁶³⁸ ». Il évoque le plus vieux registre conservé pour la Bibliothèque nationale, daté de 1734 ; les registres deviennent annuels en 1740 avec l'ajout de papiers volants, mais les mentions de restitution ne sont pas tenues à jour et révèlent un certain désordre à ce propos⁶³⁹. Au XIX^e siècle, la législation s'empare du sujet : le 13 pluviôse an XII (3 février 1804) un arrêté interdit les prêts, mais s'avère impossible à mettre en

⁶³⁵ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 402.

⁶³⁶ Ce dernier point ne sera pas traité dans ce chapitre, mais dans « Fermer la Bibliothèque ? » en partie III.

⁶³⁷ Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, *op.cit.*, p. 205.

⁶³⁸ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 137.

⁶³⁹ *Ibid.*, p. 140.

place⁶⁴⁰. Cela s'explique probablement par l'intérêt que les conservateurs trouvaient dans les arrangements établis avec certaines personnalités par l'octroi informel de ce droit. Le 7 janvier 1813, un arrêté exige la tenue d'un registre de prêt, mais il faut attendre la révolution de 1830 pour que ces registres se suivent de façon régulière⁶⁴¹. Finalement, Guizot impose dans son règlement de 1833 que deux registres soient tenus : un pour les noms d'auteurs, un pour ceux des emprunteurs⁶⁴². Jean-François Foucaud évoque que, si le suivi des emprunts est effectivement plus régulier sous la monarchie de Juillet, les critiques qu'essuie ce système sont justifiées au regard du nombre de pertes engendrées surtout au cours des années 1810 et 1820⁶⁴³. Mais des listes blanches témoignant d'un certain laisser-aller ont été retrouvées jusqu'à 1839⁶⁴⁴. La culpabilité des conservateurs est une nouvelle fois en cause, puisqu'ils sont responsables des registres.

Prosper Mérimée en 1858 fait une liste exhaustive des problèmes provoqués par le prêt. En plus de la possibilité de perdre l'ouvrage, le prêt en prive les autres usagers ; surtout, il handicape sérieusement la confection des catalogues⁶⁴⁵. Admiratif du British Museum, il conclut que ce sont pour toutes ces raisons que la bibliothèque londonienne l'interdit⁶⁴⁶. Dans son rapport de 1858, l'auteur de *La Vénus d'Ille* explique toutefois que depuis l'organisation d'un service spécial pour l'enregistrement à la Bibliothèque impériale, ce service fonctionne bien mieux⁶⁴⁷. Il condamne cependant le trop de facilité à l'emprunt pour les bibliothécaires eux-mêmes⁶⁴⁸. Ledos nous donne un exemple de ce type d'abus au sein du personnel de la Bibliothèque à la période qui nous concerne : celui de Paulin Paris. Naudet évoque dans son rapport un document rendu au bout d'un siècle, et l'adjoint au département des Manuscrits lui fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une preuve de bonne-foi mais d'une exception⁶⁴⁹. Pourtant lui-même, écrit Ledos, aurait emprunté trois brochures relatives à la musique en 1838, les aurait perdues, et ne les

⁶⁴⁰ *Ibid.*, p. 142.

⁶⁴¹ *Ibid.*, p. 142-144.

⁶⁴² *Ibid.*, p. 144 ; Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 124.

⁶⁴³ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 124.

⁶⁴⁴ *Ibid.*

⁶⁴⁵ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, op.cit.*, p. 153.

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ *Ibid.*

⁶⁴⁸ *Ibid.*

⁶⁴⁹ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 14.

auraient remplacées qu'en 1859⁶⁵⁰ ! Pourtant le règlement du 2 juillet 1839 prévoit bien, à l'article 114, que le personnel de la Bibliothèque royale soit soumis aux mêmes règles que ses usagers⁶⁵¹. Mais le fait est que ce règlement prévoit que ce sont les conservateurs eux-mêmes qui déterminent le temps de prêt⁶⁵².

En outre, Paulin Paris ne se prive pas de critiques concernant le système de prêt. Premièrement, il blâme la déresponsabilisation des conservateurs provoquée par le passage de l'emprunt comme privilège à l'emprunt comme droit⁶⁵³. Il fait allusion au règlement du 2 juillet 1839, prévoyant un statut légal pour les emprunteurs : une liste de candidats à l'emprunt est portée chaque année devant le Conservatoire qui accepte ou refuse la requête⁶⁵⁴. Validée, la liste est par la suite transmise au ministre⁶⁵⁵. Cette législation prévoit que jusqu'à cinq ouvrages puissent être empruntés à la fois⁶⁵⁶, à l'exception des pièces non-estampillées et cataloguées⁶⁵⁷, des médailles, estampes, cartes, plans, manuscrits précieux et imprimés de haute valeur⁶⁵⁸. Paulin Paris évoque néanmoins des critères de sélection⁶⁵⁹. Ceux-ci sont la solvabilité ou la preuve de publications utiles par l'emprunteur, qui sont prévues par l'article 105⁶⁶⁰. Ce même article planifie également des garanties au moyen de l'inscription sur registre du nom, de la profession et de l'adresse de l'emprunteur⁶⁶¹. Une attention particulière est portée aux manuscrits, qui doivent être montrés obligatoirement à la Bibliothèque avant le 1^e septembre de chaque année ; chaque mois, le ministre doit avoir une liste des personnes en ayant obtenu le prêt⁶⁶². Qui plus est, comme c'était prévu dans l'ordonnance de Salvandy, les conservateurs peuvent rappeler immédiatement tout ouvrage ayant été prêté⁶⁶³. Enfin,

⁶⁵⁰ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 148. L'article 110 du règlement du 2 juillet 1839 prévoit effectivement que l'emprunteur doit remplacer à ses frais s'il perd le document ou le rend en mauvais état.

⁶⁵¹ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 103.

⁶⁵² *Ibid.*, article 107, p. 102.

⁶⁵³ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 50.

⁶⁵⁴ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 124. Ce système est héritier de règlement de Guizot paru en 1833.

⁶⁵⁵ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., article 101, p. 102.

⁶⁵⁶ *Ibid.*, article 103.

⁶⁵⁷ Le tampon et la référence au catalogue rendent plus difficile la revente dans l'économie informelle.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, article 98 à 100, p. 101.

⁶⁵⁹ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 50.

⁶⁶⁰ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 103.

⁶⁶¹ *Ibid.*

⁶⁶² *Ibid.*, article 113 ; *Ibid.*, article 102, p. 102.

⁶⁶³ *Ibid.*, article 108, p. 102.

selon l'article 115, les contrevenants seront déférés devant le Conservatoire – il est aisé de comprendre que lorsque les conservateurs sont eux-mêmes fautifs, ils ne soient pas vraiment inquiets de leur sort⁶⁶⁴. Paulin Paris explique, non sans hypocrisie au regard de l'inconduite dont lui-même s'est rendu coupable, qu'il aurait préféré détruire les abus, ne conservant que la classe des emprunteurs pourvus de motifs les empêchant d'aller à la Bibliothèque durant les heures d'ouverture au public⁶⁶⁵.

Malgré toutes ces dispositions, Paulin Paris évoque une hausse du nombre d'emprunteurs significative : de trois cents emprunteurs sous la direction de Joseph Van Praet, les ayants droit seraient passés à deux mille sous Joseph Naudet⁶⁶⁶. Il évoque un chiffre de perte s'élevant à vingt mille pièces⁶⁶⁷, repris par Ferdinand de Lasteyrie lors de la séance à la Chambre des députés du 7 mai 1847⁶⁶⁸. Le parlementaire évoque le prêt comme générateur de véritables abus, particulièrement depuis qu'il est passé d'un statut de privilège à celui de droit : il récupère une nouvelle fois la rhétorique de Paulin Paris⁶⁶⁹. La querelle survenue entre Ferdinand de Lasteyrie et Joseph Naudet provient certainement de là : le directeur s'aperçoit que ces éléments sont issus de la brochure du conservateur-adjoint, et veut en démontrer la fausseté dans sa lettre du 13 mai⁶⁷⁰. Il évoque le relevé général des prêts effectué par Magnin en 1832 dénombrant 1.500 emprunteurs en défaut ; par ailleurs, il y a bien 1.800 noms sur le registre des emprunteurs à la date où il rédige cette lettre, mais qui sont périmés⁶⁷¹. Car l'autorisation prend fin si l'emprunteur n'en a pas profité depuis plus d'un an : le nombre d'ayants droit ne s'élève donc pas à plus de six cents personnes selon une comptabilité à jour, dont seulement trente-trois emprunteurs « très solvables » sont en défaut cumulant cent neuf volumes non retournés⁶⁷². Dans sa réponse, Ferdinand de Lasteyrie comprend que 1.800 emprunteurs sont déclarés et dénonce donc une contradiction dans la lettre de Naudet⁶⁷³. Le commentaire qui suit cette réponse fait la remarque, précisant que le député se trompe de

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 103.

⁶⁶⁵ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 52.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p. 51.

⁶⁶⁷ *Ibid.*, p. 14.

⁶⁶⁸ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁶⁶⁹ *Ibid.*

⁶⁷⁰ *Le Moniteur Universel*, 13 mai 1847.

⁶⁷¹ *Ibid.*

⁶⁷² *Ibid.*

⁶⁷³ *Le Moniteur Universel*, 19 mai 1847.

quinze ans⁶⁷⁴. Si en 1833 les notes attestent bien de 1.500 emprunteurs en défaut, il ne reste que cent neuf documents attendus de longue date en 1847 qui n'ont rien à voir avec ceux de 1833 puisque les 1.800 noms ont été inscrits en quinze ans sur une nouvelle liste ne permettant pas d'estimation sur le long terme⁶⁷⁵. Par ailleurs, témoignant de son soutien manifeste à Joseph Naudet, le *Moniteur Universel* évoque dans son commentaire que ces six cents emprunteurs avancés par le directeur pourraient être une exagération⁶⁷⁶. L'étude de Jean-François Foucaud a démontré que, si le nombre d'articles prêtés connaît une hausse de 1834 à 1839, celui-ci décroît après 1841 pour descendre en-dessous du chiffre de 1834 en 1847⁶⁷⁷.

Ferdinand de Lasteyrie déclare que même si peu de non retours sont à déplorer, le prêt reste mauvais, se situant plutôt sur le terrain du principe⁶⁷⁸. De nombreux auteurs, dans cette dynamique, s'opposent au prêt sans vraiment d'arguments à l'appui : peut-être est-ce pour cela que les chiffres avancés par Paulin Paris apparaissent séduisants. Benoît Gonod écrit ainsi que vingt mille volumes manquent, « et l'on ne comprend pas la nécessité d'interdire absolument le prêt⁶⁷⁹ ! ». Quoiqu'assez réformateur comme le qualifie Bruno Blasselle⁶⁸⁰, l'écrit de Foisy s'oppose sèchement au prêt « le prêt des livres doit être supprimé⁶⁸¹ ». La position est également partagée par Paul Lacroix⁶⁸². Une nouvelle fois, Jules de Lasteyrie se montre progressiste à la Chambre des pairs en s'affirmant pour le prêt, arguant que les pièces conservées doivent servir⁶⁸³. C'est précisément le raisonnement que tient Ledos près d'un siècle plus tard : celui-ci ne comprendrait pas l'intérêt d'une conservation sans communication⁶⁸⁴. Mais il faut reconnaître que l'encadrement est primordial à sa mise en place, notamment dans des cas très concrets comme celui des étrangers. Car le règlement du 2 juillet 1839 semble assez

⁶⁷⁴ *Ibid.*

⁶⁷⁵ *Ibid.*

⁶⁷⁶ *Ibid.*

⁶⁷⁷ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 124.

⁶⁷⁸ *Le Moniteur Universel*, 19 mai 1847.

⁶⁷⁹ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés, op.cit.*, p. 9.

⁶⁸⁰ Bruno Blasselle, « La bibliothéconomie, théorie et pratique », *Histoire des Bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 – 1914, op.cit.*, p. 193.

⁶⁸¹ François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opusculé, op.cit.*, p. 23.

⁶⁸² Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi, op.cit.*, p. 38.

⁶⁸³ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

⁶⁸⁴ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues, op.cit.*, p. 148-149.

minimaliste à ce sujet, prévoyant dans son article 111 que ceux-ci peuvent emprunter sur autorisation du ministre, de l'ambassadeur, ou bien du consul⁶⁸⁵. Le fait est que cette catégorie d'emprunteur, particulièrement conviée par Champollion-Figeac⁶⁸⁶, est par nature mobile, surtout si elles ont de tels contacts – c'est ce qui inquiète Ferdinand de Lasteyrie⁶⁸⁷.

Il est difficile de confirmer ou infirmer les affirmations de chacun sur le nombre d'ouvrages manquants dans la mesure où Joseph Naudet évoque les chiffres depuis la mise à jour de Magnin, tandis qu'il est plausible que d'autres fassent des estimations remontant plus loin vers le passé. Cela dit, on peut dire que ce point de la querelle a eu le mérite de poser la question de la gestion du prêt, et a tenu le rôle de déclencheur de rigueur. Car en novembre 1847, des listes très développées, notamment de voleurs, sont effectuées⁶⁸⁸ ; qui plus est, le 22 mai 1847, un registre spécial des ouvrages restitués à la Bibliothèque royale est inauguré et continué jusqu'en 1862, bien que pas toujours très à jour⁶⁸⁹.

b. Le manque de personnel et les intercalations

Pour actualiser les registres, contrôler les communications, confectionner les catalogues et inventaires, il faut du personnel : vingt-quatre employés travaillent au département des Imprimés. Déjà en 1833, Van Praet et Magnin demandaient des allocations pour le catalogue – ils estimaient ne pas être assez nombreux, huit dixièmes d'entre eux étant déjà occupés par le service⁶⁹⁰. La même année, Foisy se demandait si la cause de l'arriéré ne serait pas le manque d'employés⁶⁹¹. Alors que Ferdinand de Lasteyrie propose l'embauche d'une personne supplémentaire grâce au crédit exceptionnel⁶⁹², Paulin Paris déplore que le personnel ne soit pas assez spécialisé⁶⁹³. La commission de 1850 fait les mêmes constats : si elle répond qu'il faut augmenter le

⁶⁸⁵ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements, op.cit.*, p. 103.

⁶⁸⁶ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion, op.cit.*, p. 241. Le conservateur du Département des Manuscrits invite beaucoup de diplomates.

⁶⁸⁷ *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁶⁸⁸ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 125.

⁶⁸⁹ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues, op.cit.*, p. 147.

⁶⁹⁰ *Ibid.*, p. 151.

⁶⁹¹ François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opuscule, op.cit.*, p. 6.

⁶⁹² *Le Moniteur Universel*, 8 mai 1847.

⁶⁹³ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 49.

personnel à mesure que le travail avance, Ledos remarque le manque de vérifications et d'expérience des nouveaux venus⁶⁹⁴. Pautet du Rozier évoque pour sa part un accomplissement de la tâche réalisable seulement par « des hommes spéciaux, actifs, ardents au travail, qui se consacrent sans préoccupations à cet immense mais facile labeur⁶⁹⁵ », sous-entendant probablement le manque de spécialisation et de zèle du personnel. De son côté, Romain Merlin prend la défense des employés, dont la sécurité de l'emploi a été mise à mal par le règlement du 2 juillet 1839 – celui-ci prévoit que seul le Conservatoire statue sur leur révocation⁶⁹⁶. Merlin écrit au sujet de l'échec du catalogue « n'en accusons pas les employés, prenons-nous en au système ; il est si facile de se tromper en remplaçant un livre dont le repère est surchargé de signes compliqués⁶⁹⁷ ! ». Il remet en question, de façon assez novatrice, le système des intercalations⁶⁹⁸.

Comme le remarque Bernard Teyssandier dans la préface de sa réédition de *l'Advis pour dresser une bibliothèque*, la conception que se fait Gabriel Naudé de l'ordre est « dictée par la nécessité d'éviter qu'une fois le système de rangement retenu, celui-ci ne se fige, au risque d'interrompre ou de ralentir la dynamique de progression instituée⁶⁹⁹ ». L'élasticité du rangement est alors définie, et l'ordre sur les rayons peut ainsi suivre le développement du catalogue de la Bibliothèque royale depuis Nicolas Clément⁷⁰⁰. A mesure que les entrées sur les rayons et dans les catalogues s'additionnent, les cotations et rangements se compliquent, on change des classes mais Léopold Delisle décèle une certaine nonchalance des employés qui n'intercalent pas précisément voire pas du tout les nouveaux ouvrages, venant donc grossir les rangs du fonds non-porté⁷⁰¹. Bruno Blasselle explique, s'appuyant sur des discussions ayant déjà eu lieu à ce sujet, que les progrès correspondent presque toujours à des efforts d'abstraction visant l'émancipation des pesanteurs techniques, c'est-à-dire la distinction entre catalogue et rayonnage⁷⁰². Déjà

⁶⁹⁴ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 169.

⁶⁹⁵ Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence*, op.cit., p. 14.

⁶⁹⁶ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., article 19 et 20, p. 86-87.

⁶⁹⁷ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 12.

⁶⁹⁸ *Ibid.*

⁶⁹⁹ Bernard Teyssandier, « Préface », *Advis pour dresser une bibliothèque*, op.cit., p. XXIII.

⁷⁰⁰ Léopold Delisle, *Introduction*, op.cit., p. 11.

⁷⁰¹ *Ibid.*, p. 17.

⁷⁰² Bruno Blasselle, « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France » ..., op.cit., p. 196.

en 1839, le bibliothécaire Constantin préconisait l'assignation à une place définitive suite à la publication du catalogue⁷⁰³.

Romain Merlin s'inscrit dans cette optique en écrivant relativement au catalogue que « vouloir le tenir constamment au courant, quel que soit le nombre des entrées nouvelles, c'est se condamner au travail de Pénélope⁷⁰⁴ » car tout doit systématiquement être décalé. Le troisième et le quatrième paragraphe de sa brochure ont pour vocation de démontrer les inconvénients de l'intercalation et son inutilité : elle provoque la perte de repères, et suppose une multitude d'opérations chronophages à l'entrée d'un ouvrage⁷⁰⁵. Il faut effectivement à chaque fois déterminer sa lettre indicative, l'apposer sur son dos, préciser le rang du volume dans sa section alors que cette dernière est de fait en perpétuel mouvement⁷⁰⁶. Selon lui, ceci amène à ce que des livres ne soient jamais classés, étiquetés ou catalogués⁷⁰⁷. Par ailleurs, comme les livres bougent tout le temps, certains se perdent puisqu'on ne les recherche que selon leurs étiquettes et non selon un lieu fixe comme les étagères : cela provoque la fameuse réponse des conservateurs aux lecteurs « le livre est sur le catalogue, mais pas en place⁷⁰⁸ ». Ne permettant pas la tenue d'inventaires réguliers, l'intercalation se heurte également à la distinction des formats : chaque division est morcelée en trois, avec les grands ouvrages en bas, les moyens au milieu et les petits en haut, et ne tient nullement compte des besoins journaliers. Il semble effectivement naturel que certains ouvrages soient bien plus consultés que d'autres – ceux-ci doivent être plus accessibles⁷⁰⁹. En outre, lors de l'impression d'une classe, il semble logique que celle-ci ne soit pas modifiée postérieurement pour ne pas rendre le catalogue immédiatement obsolète⁷¹⁰. Enfin, dans le cinquième paragraphe, Merlin entend démontrer comment l'intercalation est contraire à la nature d'une grande bibliothèque et qu'il faut bien distinguer le catalogue mobile d'un rangement devant rester immobile afin que les deux ne s'entravent mutuellement⁷¹¹. Il dessine un mécanisme par engrenages dont le rouage

⁷⁰³ Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie*, op.cit., p. 34.

⁷⁰⁴ Romain Merlin, *Réflexion impartiales*, op.cit., p. 10.

⁷⁰⁵ *Ibid.*, p. 11-12.

⁷⁰⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁷⁰⁷ *Ibid.*, p. 12.

⁷⁰⁸ *Ibid.*

⁷⁰⁹ *Ibid.*, p. 13.

⁷¹⁰ *Ibid.*

⁷¹¹ *Ibid.*, p. 14.

de l'intercalation serait moteur du chaos, et reprend ensuite tous les éléments du rapport de Naudet pour démontrer que sans celle-ci aucun des problèmes évoqués ne seraient survenus⁷¹².

Plusieurs de nos auteurs semblent partager ces positions, comme le libraire Techener écrivant que les catalogues numérotés devraient comporter des indications correspondant invariablement aux tablettes⁷¹³. De par sa position de directeur, Joseph Naudet ne peut pas remettre en question l'ordre qu'il est supposé défendre mais note toutefois la difficulté à « garder un ordre imperturbable dans un mouvement perpétuel⁷¹⁴ ». Pour sa part, Champollion-Figeac estime que de ranger les manuscrits à la place de leurs numéros n'est pas compatible avec la nature de son fonds : les manuscrits souffrent d'être debout, et le personnel perd du temps à faire correspondre chaque ouvrage avec sa localisation mouvante⁷¹⁵. Peut-être aurait-il pu ajouter que l'usure s'accroît à force de manipulations, puisque selon lui la salubrité et la conservation d'objets précieux sont une tradition dans son département⁷¹⁶. Pour ce qui est de la distinction entre ce qui est communément demandé et ce qui n'a pas vocation à beaucoup bouger, il évoque une armoire de réserve dans laquelle sont placés les pièces les plus sollicitées⁷¹⁷. Benoît Gonod préconise ce type d'organisation, expliquant la nécessité de placer définitivement les livres, relayant les documents les moins demandés dans les combles⁷¹⁸. A l'inverse, il suggère la réservation des parties les plus accessibles pour les ouvrages nouveaux, ce qui est déjà fait selon le rapport de Naudet⁷¹⁹. Le bibliothécaire clermontois souhaite cependant conserver une corrélation entre les cartes du catalogue et les places physiques des ouvrages, au moyen de trois signes identiques placés sur les deux : le premier correspondrait à une zone de la Bibliothèque, le second à un rayon, le troisième à l'ordre dans le rayon⁷²⁰. Pour ce qui est des acquisitions, il suffirait de placer une lettre après le second chiffre, ce qui paraît complexe à réaliser compte tenu du nombre d'acquisitions

⁷¹² *Ibid.*

⁷¹³ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, *op.cit.*, p. 12.

⁷¹⁴ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, *op.cit.*, paragraphe I.

⁷¹⁵ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, *op.cit.*, p. 26-27.

⁷¹⁶ *Ibid.*, p. 27.

⁷¹⁷ *Ibid.*

⁷¹⁸ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, *op.cit.*, p. 9.

⁷¹⁹ *Ibid.*

⁷²⁰ *Ibid.*, p. 11.

qui peuvent être faites chaque année⁷²¹. Si de multiples critiques sont écrites à ce sujet et que l'intercalation empêche l'ordre durable selon l'enquête parlementaire de 1849⁷²², il faut attendre 1875 pour que les intercalations cessent après l'arrêt du cadre d'une division, hormis pour les doubles⁷²³.

Selon Léopold Delisle, la fin des intercalations présente l'avantage de donner à voir l'ordre des séries par la cote au dos des ouvrages, on peut ainsi aisément vérifier les lacunes et irrégularités à l'inverse des divisions méthodiques n'accordant que peu d'importance à la place matérielle⁷²⁴. Ceci se constate également au catalogue, qui subit pareillement les intercalations. Gonod s'interroge sur la possibilité que les lecteurs ont à l'utiliser « sans en compromettre, à chaque communication, l'ordre et les éléments mêmes⁷²⁵ ». Par ailleurs, nous avons vu que le format est nécessairement pris en compte dans le classement sur rayon, ce qui n'est pas le cas sur les catalogues et oblige donc à des recotations massives⁷²⁶. Si l'idée de Gabriel Naudé était initialement de pouvoir retrouver de mémoire tous les documents grâce au catalogue méthodique correspondant au classement⁷²⁷, ceci n'est plus possible comme le note Charles Louandre : lorsque les insertions se multiplient, les livres bougent rapidement et la mémoire des hommes ne peut suivre ce mouvement⁷²⁸. Au XX^e siècle, il ne fait nul doute que les intercalations ne soient plus sujettes à discussion et cela révèle le fait que les conservateurs de la monarchie de Juillet sont encore imprégnés du temps de la « République des Lettres⁷²⁹ ».

c. La République des Lettres vacillante

Jean-François Foucaud évoque à de multiples reprises les conservateurs comme les « derniers avatars de la République des Lettres⁷³⁰ » ou sa « dernière émanation⁷³¹ ». Il convient de définir ce qu'est la République des Lettres pour comprendre le sens de ces

⁷²¹ *Ibid.*, p. 11-12.

⁷²² Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, *op.cit.*, p. 153.

⁷²³ Léopold Delisle, *Introduction*, *op.cit.*, p. 23 et 31.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 31.

⁷²⁵ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, *op.cit.*, p. 4.

⁷²⁶ Laurent Portes, « Classification », *Dictionnaire encyclopédique du livre [A-D]*, *op.cit.*, p. 537.

⁷²⁷ Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, *op.cit.*, p. 285.

⁷²⁸ Charles Louandre, « La bibliothèque royale et les bibliothèques publiques » ..., *op.cit.*, p. 1058.

⁷²⁹ En témoigne Paul Otlet en 1930 dans son *Manuel de la bibliothèque publique*, *op.cit.*, p. 101.

⁷³⁰ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 401.

⁷³¹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 26.

affirmations, et nous nous en tiendrons pour cela à l'étude de l'historienne Françoise Waquet⁷³². Du point de vue politique, la République des Lettres pourrait être « le seul espace de liberté, le lieu où il peut exercer sa critique⁷³³ ». Formée d'érudits et de savants unis, elle aurait dû prendre fin avec le XIX^e siècle et le triomphe de l'utilitarisme : les conservateurs de 1847 en seraient donc des reliques.

Démocratique par essence puisque reposant sur la division des spécialités savantes, la République des Lettres se heurte logiquement à la dynamique de centralisation caractéristique du XIX^e siècle. Jules de Lasteyrie à la Chambre des pairs critique cette division des pouvoirs qui régit une Bibliothèque où les conservateurs ont dans leurs départements « un pouvoir absolu, sans direction, sans contrôle, sans centralisation⁷³⁴ » et préconise que « c'est cet état de choses qu'il faut faire cesser, et c'est un éloge à donner à M. le Ministre de l'Instruction publique (...) d'avoir osé attaquer une des républiques qui se défendent le mieux, la république des lettres⁷³⁵ ». Effectivement, les conservateurs ne manquent pas d'arguments pour la perpétuation du système qui les régit. Alors que l'ancien modèle est dénoncé par le pouvoir et la presse, ils s'appuient par exemple sur leur ancienneté dans l'établissement pour prouver qu'ils y ont leur place : Jean Duchesne écrit qu'il est à la Bibliothèque depuis cinquante années durant lesquelles il n'a fait que rendre de bons et loyaux services⁷³⁶, Louis Paris présente Raoul-Rochette comme illustre pour ses travaux honorant la France, « oracle du monde savant⁷³⁷ » et donc parfaitement dans son rôle au sein du premier établissement scientifique au monde⁷³⁸. De son côté, Champollion-Figeac est le premier conservateur du département des Manuscrits⁷³⁹ et s'appuie sur l'an IX et le manque d'efficacité des mesures prises par Lucien Bonaparte lorsqu'il nomma un administrateur en chef liberticide pour les savants avant que Jean-Antoine Chaptal, nouveau ministre « né de la science⁷⁴⁰ », ne rétablisse le Conservatoire dans ses attributions. L'archéologue semble toutefois lucide sur l'évolution

⁷³² Françoise Waquet, « Qu'est-ce que la République des Lettres ? Essai de sémantique historique », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1989 (n°147), p. 473-502.

⁷³³ *Ibid.*, p. 474.

⁷³⁴ *Le Moniteur Universel*, 25 juin 1847.

⁷³⁵ *Ibid.*

⁷³⁶ Jean Duchesne, *Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 5.

⁷³⁷ Louis Paris, *L'Histoire des vases de Bernay*, *op.cit.*, p. 15.

⁷³⁸ *Ibid.*

⁷³⁹ Jean Leclant, « Préface », *L'autre Champollion*, *op.cit.*, p. IX.

⁷⁴⁰ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, *op.cit.*, p. 7.

de la situation. Il écrit que la Bibliothèque a changé, que le directeur « est plus que l'égal du conservatoire, et ses attributions ne déclinèrent point dans ses mains⁷⁴¹ ».

Conservatrice à la bibliothèque de l'Enssib, Marianne Pernoo explique qu'au XIX^e siècle les bibliothécaires arrivent à leurs postes mal rémunérés mais tranquilles surtout par nominations personnelles après des luttes d'influence⁷⁴². Joseph Naudet parvient donc de façon incongrue à la Bibliothèque royale, du moins dans l'imaginaire collectif : il est nommé directement par le ministre, et tient une rémunération trois fois supérieure à celle de ses collègues. Paulin Paris ne manque pas de relever cette disparité dans son énumération des privilèges tenus par le directeur, pour en démontrer l'injustice ressentie « il me sera permis de rappeler que ces conservateurs sont tout simplement les savants les plus illustres de l'Europe⁷⁴³ ». Toute la contradiction de la brochure de Paulin Paris réside dans le fait qu'il défende les conservateurs en brandissant leurs titres savants tout en remettant en question leur travail. En effet, le conservateur-adjoint déplore que depuis 1753 les hauts postes de la Bibliothèque ne soient attribués qu'à titre de sinécure pour les scientifiques et non pour le catalogue⁷⁴⁴. Il prône le passage par l'échelle des postes avant l'accès à celui de conservateur afin qu'aucun étranger n'en soit gratifié⁷⁴⁵, ce qui correspond exactement à ce qui était prévu par les articles 13 à 15 de l'ordonnance de Salvandy du 22 février 1839 contre laquelle il avait cependant pris position⁷⁴⁶. Peut-être faut-il y voir un tiraillement entre d'un côté ses collègues et amis, ou bien l'habitude du fonctionnement en place, face à une volonté réformatrice qui pourtant l'habite. Détaché des affects de la Bibliothèque royale, Paul Lacroix se positionne plus clairement à ce sujet en donnant une description des bibliothécaires qui seraient indifférents, n'ayant que le nom de ce métier bien qu'ils soient de brillants savants⁷⁴⁷. Il écrit ainsi que cette fonction est technique et doit être une passion, que les livres doivent être un troupeau duquel le bibliothécaire serait le berger dévoué tout entier quitte à y laisser femme et enfants : « ce sont là de ces bibliothécaires qui (...) sont rares dans les académies, ces pépinières de savants, plus ou moins illustres, prédestinés aux honoraires des

⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 9.

⁷⁴² Marianne Pernoo, « Images et portraits de bibliothécaires, littérature, cinéma », *op.cit.*

⁷⁴³ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 56.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, p. 22-23. Jean-François Foucaud reprend ce terme dans *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 35.

⁷⁴⁵ *Ibid.*, p. 50.

⁷⁴⁶ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, *op.cit.*, article 2, p. 78-79.

⁷⁴⁷ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 89.

bibliothèques publiques⁷⁴⁸ ». Plus récemment, Jean-François Foucaud affirmait que « les fonctionnaires de la Bibliothèque du roi s'estiment suffisamment protégés par leur renom pour négliger certaines obligations de leur fonction, en toute bonne conscience d'ailleurs, certains d'être plus utiles à la société en écrivant de bons livres qu'en en cataloguant de mauvais⁷⁴⁹ ».

Si le poste des conservateurs est menacé par l'administration, il l'est aussi et peut-être surtout par sa nature même qui est en pleine mutation⁷⁵⁰. L'historiographie s'accorde sur ce point : Louis Desgraves (1921-1999), conservateur des bibliothèques et historien, évoque au XIX^e siècle des « amateurs éclairés dont la formation professionnelle, telle qu'elle est conçue de nos jours, n'était certes pas la qualité dominante⁷⁵¹ ». Mais comme l'écrit Thierry Sarmant, la Bibliothèque vieillit et échoue à régler des questions de plus en plus pressantes à l'image de celle du catalogue⁷⁵². Jean-François Foucaud mentionne pour sa part un métier de conservateur n'ayant rien à voir avec aujourd'hui en termes de professionnalisme, évoquant toutefois la naissance sous la Restauration d'une formation par l'Ecole royale des Chartres fondée en 1821⁷⁵³. Rapidement, les chartistes se détournent des bibliothèques pour s'intéresser dans une proportion plus large aux archives⁷⁵⁴. L'année 1847 marque toutefois un tournant pour l'Ecole par son changement de programme : un cours est prévu sur les principes de rédaction des catalogues⁷⁵⁵. Ce tournant est probablement à interpréter comme une réponse aux difficultés connues pour la confection des catalogues de la Bibliothèque royale depuis cinq décennies. A la question de Marianne Pernoo « Le bibliothécaire : homme du catalogue ou homme de contenu⁷⁵⁶ ? », Mélanie Roche certifie qu'être bibliothécaire au XIX^e siècle c'est établir un catalogue qui devient plus important que les livres eux-mêmes⁷⁵⁷. Progressivement, la

⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 91.

⁷⁴⁹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 160.

⁷⁵⁰ Dominique Varry, « Introduction » ..., *op.cit.*, p. 3.

⁷⁵¹ Louis Desgraves, « Les bibliothécaires », *Histoire des Bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 – 1914*, *op.cit.*, p. 372.

⁷⁵² Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, *op.cit.*, p. 265.

⁷⁵³ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 34-35.

⁷⁵⁴ Bruno Delmas, « Les débuts de la formation des bibliothécaires », *Histoire des Bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 – 1914*, *op.cit.*, p. 156.

⁷⁵⁵ *Ibid.*

⁷⁵⁶ Marianne Pernoo, « Images et portraits de bibliothécaires, littérature, cinéma », *op.cit.*, p. 16.

⁷⁵⁷ Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque*, *op.cit.*, p. 26.

figure du bibliothécaire fasciné par les collections dont il est le gardien s'affirme et celui-ci doit mesurer les enjeux de conservation et de communication « jusqu'à entrer en catalogue comme en religion⁷⁵⁸ ». Cette image n'est pas compatible avec celle des érudits de la République des Lettres, mais plutôt avec celle de bibliothécaires novateurs comme Antonio Panizzi à Londres.

En France, il faut attendre le Second Empire pour constater la professionnalisation exponentielle du métier par le truchement de l'Ecole devenue impériale des Chartes et l'impulsion donnée par Prosper Mérimée⁷⁵⁹. Dans son rapport de 1858, Mérimée se fait l'écho de toutes les idées susmentionnées et les développe : depuis longtemps, le titre de conservateur revient aux illustres savants alors qu'on « peut être auteur de livres excellents et n'avoir pas les qualités d'un bibliothécaire⁷⁶⁰ » suite à quoi il donne sa définition d'un métier nécessitant méthode, passion pour les livres, mémoire exercée et habitude de l'ordre⁷⁶¹. L'auteur écrit que les savants ne sont pas les personnes les mieux adaptées à ces fonctions, usant d'une certaine habileté pour les ménager « peut-on demander à un savant célèbre dans toute l'Europe l'assiduité qui est le devoir et le goût d'un bibliophile ? On croirait, en l'exigeant, lui dérober des heures qu'il emploierait à des travaux glorieux, et l'on rougirait presque de le condamner à classer des livres et à surveiller la rédaction d'un catalogue⁷⁶² ». Pour éviter l'absentéisme, il propose la hausse du traitement des conservateurs et la recherche d'hommes pratiques⁷⁶³. C'est ainsi qu'est nommé au poste d'administrateur général Jules-Antoine Taschereau, homme pratique qui secoue l'univers social de la Bibliothèque : celui-ci n'est ni membre de l'Institut, ni élu au Collège de France⁷⁶⁴. Selon l'archiviste et historien Bruno Delmas, c'est surtout dans le dernier quart du XIX^e siècle que la professionnalisation s'entérine à la Bibliothèque royale, lorsque l'administrateur Léopold Delisle appelle une majorité de chartistes pour travailler au catalogue du département des Imprimés remettant en cause les techniques du passé⁷⁶⁵. On peut probablement voir dans l'événement de 1847 les prémices de cette

⁷⁵⁸ Marianne Pernoo, « Images et portraits de bibliothécaires, littérature, cinéma », *op.cit.*, p. 19.

⁷⁵⁹ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 402.

⁷⁶⁰ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, *op.cit.*, p. 148.

⁷⁶¹ *Ibid.*

⁷⁶² *Ibid.*

⁷⁶³ *Ibid.*

⁷⁶⁴ Marie Galvez, « Jules-Antoine Taschereau : "Un grand administrateur", 1858-1874 » ..., *op.cit.*

⁷⁶⁵ Bruno Delmas, « Les débuts de la formation des bibliothécaires » ..., *op.cit.*, p. 165.

marche vers le pragmatisme, le début de la lutte entre l'ordre ancien de la République des Lettres et l'utilitarisme émergent.

La « guerre des brochures » et ses périphéries donnent à voir une multitude de causes à la non tenue des délais prévus pour la réalisation du catalogue. Alors que les contemporains se querellent assez violemment sur la responsabilité de chacun, nous avons vu que d'autres facteurs esquissés sont à prendre en compte sur le temps long. Si la République des Lettres trouve un dernier refuge dans la Bibliothèque royale, celui-ci tend à s'effondrer face aux nouveaux enjeux d'un métier en définition et à l'avènement de l'Etat-nation centralisé. Ces enjeux résultent d'un contexte « [d'] explosion informationnelle⁷⁶⁶ » que les méthodes traditionnelles ne peuvent assumer. Comme le relève Yolande Maury, le processus de classification est au centre de toute vie sociale⁷⁶⁷. Il en est donc la résultante, ce qui suppose que les méthodes de classement proposées par une organisation sociale en voie de disparition – la République des Lettres – n'est plus adaptée aux besoins d'une nouvelle époque. Certains auteurs semblent avoir conscience de cela dans leurs propositions pour remédier aux problèmes de la Bibliothèque royale, d'autres pas du tout. C'est ce que nous allons essayer d'étayer.

⁷⁶⁶ Yolande Maury, « Classements et classifications comme problème anthropologique : entre savoir, pouvoir et ordre » ..., *op.cit.*, p. 25.

⁷⁶⁷ *Ibid.*, p. 24.

PARTIE III : LE CATALOGUE DES LIVRES IMPRIMES. PROJETS ET POSTERITE

De multiples facteurs expliquent l'éclatement de la « guerre des brochures », mais la question des catalogues peut être considérée comme élément déclencheur. Les avis prolifèrent à ce sujet, traduisant la position de chacun. L'ordre traditionnel est souvent évoqué, parfois remis en cause par des projets aux natures plus ou moins novatrices, avec des outils déterminant la marche à suivre pour l'avenir. L'intensité des échanges baisse radicalement après la parution de l'ordonnance du 2 septembre 1847 clôturant cette querelle.

CHAPITRE 7 : LA NATURE DES CATALOGUES EN QUESTION

Il est couramment admis que l'attrait pour le passé se fait sentir chez qui ne comprend pas la situation actuelle. Les auteurs des brochures s'attèlent probablement à l'histoire des catalogues dans cette dynamique : de nouveaux enjeux émergent comme la connaissance d'un public en mutation à qui s'adresse le catalogue, entraînant donc sa redéfinition.

a. Comprendre par l'histoire des catalogues

Alors que Constantin définit le catalogue comme une tâche prioritaire, beaucoup d'auteurs s'attardent à en faire l'historique probablement pour décerner des enjeux multiples relatifs à l'organisation du savoir, toujours en équilibre entre ce qui relève de l'abstrait – de systèmes de pensée – d'une part, et de considérations pratiques émergentes d'autre part⁷⁶⁸.

Dans sa critique du fonctionnement de la Bibliothèque royale et particulièrement du catalogue, Paul Lacroix ne remonte qu'en 1739, lors de la publication du premier volume *in-folio* consacré à la grande classe Théologie du catalogue impulsé par les abbés Sallier (1685-1761), garde au département des Imprimés, et Boudot (1689-1771), attaché à la Bibliothèque du Roi⁷⁶⁹. Joseph Naudet remonte un peu plus loin pour décrire le

⁷⁶⁸ Bruno Blasselle, « La bibliothéconomie, théorie et pratique » ..., *op.cit.*, p. 196.

⁷⁶⁹ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 67.

désordre qui régnait avant son arrivée. Au deuxième paragraphe de son rapport de 1847, il souhaite exposer l'état du travail en 1839 et pour ce faire remonte jusqu'en 1720, année de la vérification du double catalogue – alphabétique et méthodique – de Clément réalisé en 1700⁷⁷⁰. Suite à cela, le directeur évoque une tentative de classification nouvelle, en 1730, avec l'impression d'un catalogue par matières suivi d'une table alphabétique des auteurs : six volumes *in-folio* ont vu le jour en cinquante années sur onze des vingt-sept sections principales, les autres attendant toujours sur des catalogues plus anciens⁷⁷¹. Les notes et les additions se juxtaposent, le désordre est palpable et explique, voire justifie, la non-tenue des travaux pourtant facilités par la redécouverte des bulletins de Nicolas Clément dont Naudet se félicite⁷⁷². Paulin Paris écrit également au sujet de ces bulletins rédigés vers 1684, ne les considérant utiles que pour leur époque⁷⁷³ à l'inverse de Léopold Delisle qui à la fin du siècle les juge d'intérêt bien que très incomplets⁷⁷⁴. Après avoir présenté brièvement la Bibliothèque sous Colbert avec ses 40.000 livres imprimés inventoriés, Paulin Paris présente aussi sommairement le début du XVIII^e siècle et la rédaction du catalogue par Jean Buvat jusqu'à 1714. Selon l'auteur, Naudet est dans l'erreur : les six *in-folio* du catalogue du XVIII^e siècle n'ont pas été publiés en cinquante mais en quatorze ans, de 1739 à 1754⁷⁷⁵. Il faut dire à ce sujet que si la section Théologie fut imprimée à partir de 1735, huit ans d'arrêt ont précédé la poursuite des autres classes⁷⁷⁶. Après 1754, Paulin Paris évoque l'entrée du premier volume du fonds non-porté en 1760 puis l'agglomération du reste par effet boule de neige jusqu'en 1847 même si la séparation approximative par matières, l'intercalation des feuillets au catalogue de Buvat et les efforts d'un Joseph Van Praet glorifié auraient pu remédier à cette situation⁷⁷⁷. Paulin Paris déplore toutefois que ce dernier n'ait pas transmis son savoir⁷⁷⁸. A l'inverse de la plupart des auteurs, il se montre très critique à l'égard du travail de

⁷⁷⁰ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, *op.cit.*

⁷⁷¹ *Ibid.*

⁷⁷² *Ibid.*, paragraphe III.

⁷⁷³ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 14.

⁷⁷⁴ Léopold Delisle, *Introduction*, *op.cit.*, p. 22.

⁷⁷⁵ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 22.

⁷⁷⁶ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 92.

⁷⁷⁷ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 23-25.

⁷⁷⁸ *Ibid.*, p. 36-37.

Paulin Richard, considéré comme trop lent, laissant pour seul catalogue celui de Buvat ne contenant que 60.000 volumes sur environ 800.000 présents à la Bibliothèque⁷⁷⁹.

Elargissant le champ d'investigation à l'extérieur de la Bibliothèque, Albert fait dans sa brochure un historique très large nommé « notice raisonnée des principaux systèmes de classification bibliographique, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours⁷⁸⁰ » afin de déterminer les apports successifs conduisant à la formation des normes qui lui sont contemporaines. Il remonte ainsi en 1498 et la publication du catalogue de vente d'Alde l'Ancien (1449-1515) dans lequel quatorze ouvrages sont classés par matières, à l'instar de Brunet⁷⁸¹. Albert apporte une précision : ce catalogue a été composé par un imprimeur, et non par un bibliographe comme celui de Conrad Gesner (1516-1565) intégralement reproduit dans la brochure⁷⁸². Sans que nous ne sachions quoi, Albert ajoute que des éléments de Gesner servent toujours au système de 1847⁷⁸³. Jusque-là, la grammaire prime sur la théologie dans le classement⁷⁸⁴. Puis en 1560 paraît le *Methodus*⁷⁸⁵ de Florian Treffer, qui d'après Albert aurait été précurseur dans la notation par lettres de l'alphabet comme c'est toujours le cas à la Bibliothèque royale⁷⁸⁶. Après avoir présenté le catalogue de Draud comme une énorme compilation de catalogues de la foire de Francfort et de libraires, Albert en vient à l'*Advis* de Gabriel Naudé dont les principes de classement plus rationnels sont concrétisés à la bibliothèque du chanoine de Cordes en 1643⁷⁸⁷. Albert distingue alors une jonction entre deux périodes de systématisation : les séries de classes, qui étaient peu nombreuses et indépendantes les unes des autres, tendent à se rationaliser par le calque des grandes divisions universitaires qu'étaient la théologie, le droit canon, la médecine et les arts⁷⁸⁸. Une troisième période prend forme à la fin du XVII^e siècle avec le catalogue réalisé par Ismaël Bouillaud (1605-1694) pour la bibliothèque de Thou publié en 1679 : la distinction des

⁷⁷⁹ *Ibid.*

⁷⁸⁰ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, op.cit., p. 10.

⁷⁸¹ *Ibid.*

⁷⁸² *Ibid.*, p. 11-13.

⁷⁸³ *Ibid.*, p. 13.

⁷⁸⁴ *Ibid.*

⁷⁸⁵ Le titre complet est *Methodus exhibens per varios indices et classes, subindè quorum libet librorum cujuslibet bibliothecae brevem, facilem, imitabilem ordinationem*.

⁷⁸⁶ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, op.cit., p. 14.

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p. 15-17.

⁷⁸⁸ *Ibid.*, p. 17.

formats est abandonnée et cinq divisions régissent le classement⁷⁸⁹. Il s'agit de la Théologie, la Jurisprudence, l'Histoire, la Philosophie, et les Belles Lettres. Toujours selon Albert, c'est ce système, modifié par Gabriel Martin, qui est devenu le système des libraires de Paris⁷⁹⁰. Ce modèle s'est transposé sur la Bibliothèque royale, faisant fi des propositions alternatives ayant fleuri le long du XVIII^e et au début du XIX^e siècle⁷⁹¹. Il termine son exposé sur la présentation du système de Merlin et de Brunet, et craint pour la Bibliothèque royale qu'à l'inverse de ceux-ci le modèle d'André-Marie Ampère (1775-1836) ne se soit imposé⁷⁹². Nous n'avons pas trouvé d'explications à cette affirmation : Albert est le seul à parler de ce modèle comme s'imposant à la Bibliothèque royale. Ampère avait mis au point à partir de 1834 un ordre reposant sur deux classes se subdivisant jusqu'à obtenir vingt-huit branches scientifiques dans un résultat n'explicitant pas les liaisons entre chacune d'entre-elles⁷⁹³. Albert conclut par une expression sur tous ces systèmes, révélatrice tout à la fois du contexte de redéfinition du métier et de sa brochure : « il s'agissait de classer des livres, et l'on ne pensait qu'à classer des idées⁷⁹⁴ ».

Ces témoignages viennent appuyer l'idée de Bruno Blasselle selon laquelle les méthodes de classement sont en constante redéfinition⁷⁹⁵. Mouvants par essence, les savoirs et leurs structures évoluent, mutent, et rendent ainsi toutes les méthodes de classement obsolètes par nature. L'histoire du classement des livres prend logiquement une « allure un peu brouillée de trajectoires faites d'avancées et de remords⁷⁹⁶ », qui se constate entre-autres à l'aspect matériel que prennent les supports : à titre d'exemple contemporain, les classifications documentaires virtuelles ne sont pas les mêmes en fonction des structures concernées ne serait-ce qu'en termes de logiciels et logiques de classement. Ces logiques traduisent à la fois les besoins documentaires et une conception du monde propres à chacune des époques : alors qu'au début du XVIII^e siècle la France croît par le biais de l'expansion coloniale et de l'absolutisme, la politique à la

⁷⁸⁹ *Ibid.*

⁷⁹⁰ *Ibid.*, p. 18.29.

⁷⁹¹ *Ibid.*

⁷⁹² *Ibid.*, p. 31.

⁷⁹³ Jean-Jacques Ampère, *Essai sur la philosophie des sciences, ou Exposition analytique d'une classification naturelle de toutes les connaissances humaines*, Paris, Bachelier, 1834-1843.

⁷⁹⁴ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, *op.cit.*, p. 30.

⁷⁹⁵ Bruno Blasselle, « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France » ..., *op.cit.*, p. 193.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p. 194.

Bibliothèque royale sous l'égide de l'abbé Bignon entend totaliser les connaissances et rompre avec la conception des cabinets de curiosités très spécialisés⁷⁹⁷. L'époque des Lumières connaît par ailleurs une croissance de la lecture de romans, de philosophie, et à l'inverse le déclin de la théologie et du droit canon : la presse, les gazettes et les libelles font leur entrée dans les bibliothèques, et doivent être classées selon des normes n'ayant pas été établies pour répondre à ce type de document⁷⁹⁸. L'établissement de nouvelles classifications matérielles ou sur catalogues entraîne toujours des discussions pouvant évoluer en querelles, comme en témoignent les échanges entretenus entre l'archiviste danois Frédérik Rostgaard (1671-1745) et Nicolas Clément⁷⁹⁹, ou encore les vives critiques dont le catalogue du XVIII^e siècle fut l'objet lors de sa publication⁸⁰⁰. C'est une nouvelle fois le cas en 1847, lorsqu'il faut unifier des fonds répondant aux multiples logiques héritées du passé. Les principes régissant la Bibliothèque royale diffèrent jusqu'aux cotes des documents entrant en magasin : le système du catalogue du XVIII^e siècle est appliqué pour les lettres A à E* et X-Z tandis que celui de Clément est toujours en vigueur pour les lettres F-V et le Z non classé⁸⁰¹. L'encyclopédisme des Lumières n'est plus toujours au cœur des ambitions classificatoires des auteurs que nous étudions.

b. Le modèle encyclopédique en question

Alors que la Renaissance incarne un rêve d'universalisme considérant l'homme comme la mesure de toute chose et suggérant l'analogie entre l'individu – le microcosme – et l'univers – le macrocosme – à l'image de l'arbre des sciences de Descartes ou de Hobbes, les Lumières proposent une organisation encyclopédiste du savoir, autrement dit son agencement systématique en spécialités regroupant les livres par sujets⁸⁰². Dans cette dynamique, Nicolas Clément tente une représentation non morale mais scientifique des choses, chaque élément matériel et abstrait trouvant sa place dans un système de pensée⁸⁰³. Mais pour organiser ces savoirs, chaque livre doit être étudié dans sa substance

⁷⁹⁷ Antonella Romano et Stéphane Van Damme, « Paris et Rome au XVII^e et XVIII^e siècles », *Lieux de savoir*, op.cit., p. 1168.

⁷⁹⁸ Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, *Les bibliothèques*, Paris, La Découverte, 2015, p. 126.

⁷⁹⁹ Léopold Delisle, *Introduction*, op.cit., p. 8-11.

⁸⁰⁰ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 84.

⁸⁰¹ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale » ..., op.cit., p. 286.

⁸⁰² Henri-Jean Martin, « Classements et conjonctures », *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant : du Moyen âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Cercle de la Librairie, 1989, p. 430 ; Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, p. 288-289.

⁸⁰³ Laurent Portes, « L'ordre des livres selon Nicolas Clément » ..., op.cit., p. 76 et 87.

pour déterminer sa place. S'il était complexe mais possible de s'affairer à une telle opération durant les siècles précédents, la massification exponentielle des ouvrages rend caduc ce type d'organisation⁸⁰⁴ prôné dans la notice « catalogue » de l'*Encyclopédie* écrite par David en 1751 dans une nouvelle métaphore arboriforme⁸⁰⁵. Laurent Portes évoque une tension entre l'ordre achevé, idéal mais mortuaire, et l'exubérance féconde et productrice d'idées nouvelles faisant de la bibliothèque un organisme vivant⁸⁰⁶. Léopold Delisle fait déjà ce constat à la fin du XIX^e siècle, expliquant l'impossibilité pour le personnel d'appliquer cette méthode à près de deux millions d'articles sur toutes les branches de la connaissance humaine, quelle que soit l'érudition du bibliothécaire⁸⁰⁷.

En 1847, tous les auteurs ne partagent pas encore cet avis. Déjà en 1845, pour Paul Lacroix, « un catalogue exact, complet et méthodique, vaut mieux que six bibliothécaires, qu'on le sache, et qu'on ne leur dise pas⁸⁰⁸ ». La brochure de Pautet du Rozier est significative de l'emprise tenue par la méthode ancienne en ce que son auteur va jusqu'à proposer une reproduction originale de ce schéma mental dans l'organigramme de la Bibliothèque avec un président pour chacune des grandes divisions, à la tête d'une multitude de « conservateurs bibliothécaires spéciaux » chargés des subdivisions⁸⁰⁹. La Théologie, la Jurisprudence, les Belles-Lettres et l'Histoire deviendraient ainsi des départements à part entière, à côté des Manuscrits, des Médailles et Antiques, des Estampes, Cartes et Plans. Ces trois dernières classes conserveraient probablement leurs subdivisions, Pautet du Rozier n'en définissant pas à l'inverse des quatre autres⁸¹⁰. Le chef de cette organisation, appelé « premier président », doit être ouvert sur les cinq spécialités, représentant l'universalité des connaissances et donc la nature du même du système proposé⁸¹¹. Peut-être s'inspire-t-il du « polygnoste » de Foisy que doit être le directeur du catalogue⁸¹². De son côté, Paulin Paris écrit au *Bulletin du bibliophile* que

⁸⁰⁴ *Ibid.*, p. 87 ; Bruno Blasselle, « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France » ..., *op.cit.*, p. 195.

⁸⁰⁵ Michel-Antoine David, « Catalogue » ..., *op.cit.*, p. 760-765.

⁸⁰⁶ Laurent Portes, « "Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place" : variétés sur les raisons et les déraison des classifications » ..., *op.cit.*, p. 45.

⁸⁰⁷ Léopold Delisle, *Introduction*, *op.cit.*, p. 65.

⁸⁰⁸ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 144.

⁸⁰⁹ Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence*, *op.cit.*, p. 5-7.

⁸¹⁰ *Ibid.*, p. 7.

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 5.

⁸¹² François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opusculé*, *op.cit.*, p. 28.

« si le système de classification adopté pour l'ancien catalogue [celui de 1714] est encore jugé le meilleur, il faut le conserver sans doute ; mais il faut joindre de nombreuses subdivisions aux anciennes⁸¹³ ». Il détaille cette position dans sa brochure, stipulant l'intégration de la Théologie, de l'Histoire Ecclésiastique et du Droit canon dans la Philosophie puisque tous les auteurs concernés ont fait un peu des trois⁸¹⁴. La philosophie devrait aussi agréger des divisions relevant jusqu'alors des sciences, comme la Morale, la Métaphysique et la Logique afin de parfaire aux attentes des professions axées sur des sciences plus pratiques comme les économistes, les ingénieurs, les agriculteurs ou encore les astronomes⁸¹⁵. Les Belles-Lettres, définies comme art de raisonner et de parler, doivent intégrer les subdivisions Logique et Grammaire et donc perdre leur place au sein des grandes matières⁸¹⁶.

Imprégné de cette logique, Paulin Paris s'indigne naturellement lorsque Benoît Gonod propose un classement des ouvrages par ordre d'arrivée⁸¹⁷. Le conservateur-adjoint au Département des Manuscrits considère comme une aberration que des ouvrages jugés insignifiants puissent être amenés à être placés juste à côté de grandes œuvres sur les listes. Gonod avançait cette idée afin que l'évolution des sciences et des arts, qui pose tant de problèmes aux logiques de classements, soit justement maîtresse de cette logique en se donnant à voir sur un catalogue qui serait donc toujours méthodique, mais avec un ordre chronologique au sein de chaque classe⁸¹⁸. Le bibliothécaire clermontois évoque le classement méthodique comme la plus compliquée mais nécessaire des opérations et appelle, à l'instar de Pautet du Rozier, un seul homme érudit avec sous sa direction des personnes spécialisées pour chaque branche de la connaissance⁸¹⁹. En ce qui concerne le classement matériel, Gonod reste frileux et décide de ne pas parler des principes qui doivent le régir, se contentant de dire qu'on ne peut pas garder l'ancien⁸²⁰.

⁸¹³ Paulin Paris, « Coup d'œil sur l'histoire de la bibliothèque royale » ..., *op.cit.*, p. 167.

⁸¹⁴ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 42.

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 43.

⁸¹⁶ *Ibid.*

⁸¹⁷ Bruno Blasselle, « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France » ..., *op.cit.*, p. 193.

⁸¹⁸ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, *op.cit.*, p. 4.

⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 13.

⁸²⁰ *Ibid.*, p. 14.

Albert propose pour sa part une solution toute détaillée que l'on peut aisément juger méthodique, mais l'originalité de ce système tient au fait qu'il s'affranchisse des sept classes antérieurement établies en partant de l'examen des livres eux-mêmes plutôt que de l'esprit humain qui les a conçus⁸²¹. Cette émancipation résulte d'un raisonnement voulant que les livres puissent transcender les classes, à l'image de l'*Utopie* de Thomas More : il s'agit d'un ouvrage d'économie mais fictive, écrit sous forme de roman : doit-il prendre place dans l'économie ou dans les belles-lettres⁸²² ? Autre exemple, les voyages ne constituent qu'une forme littéraire comprenant des auteurs n'ayant jamais voyagé, tandis que des voyageurs se retrouvent dans la série « fiction⁸²³ ». La distinction entre le fond et la forme de l'ouvrage est ainsi opérée, et doit être réalisée dans l'ensemble de la Bibliothèque⁸²⁴. L'exemple des voyages permet toutefois à l'auteur de s'apercevoir que des livres connaissent toujours une ambigüité de classification : les voyages peuvent être littéraires et ou politiques, et non nécessairement classés selon des divisions géographiques comme c'est alors le cas à la Bibliothèque royale⁸²⁵. Toujours est-il qu'Albert considère les grandes classes actuelles comme nulles philosophiquement, résultant de hasards mercantiles instigués par les imprimeurs et les libraires⁸²⁶. Sa proposition s'articule autour de la formation de trois sujets très généraux auxquels « on ne connaît rien⁸²⁷ » que sont Dieu, l'Homme, et le Monde, précédés des ouvrages encyclopédiques mêlant les trois dans une classe : la « Polylogie⁸²⁸ ». Cette disposition fait système en ce que l'Homme doit impérativement être placé en deuxième position, entre le Monde et Dieu, puisqu'il est intermédiaire⁸²⁹. Albert est le premier à présenter cette organisation, mais explique s'être inspiré en partie du *Manuel* de Brunet pour dix-huit de ses vingt premières subdivisions qui, à force de subdivisions de subdivisions, laissent apercevoir la formation de six cent soixante-trois subdivisions totales réunies en vingt-huit groupes qu'il serait maladroit de vouloir à tous prix tenir égaux⁸³⁰. Son

⁸²¹ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, op.cit., p. 35.

⁸²² *Ibid.*, p. 40-41.

⁸²³ *Ibid.*, p. 44-45.

⁸²⁴ *Ibid.*, p. 45.

⁸²⁵ *Ibid.*, p. 47-49.

⁸²⁶ *Ibid.*, p. 49.

⁸²⁷ *Ibid.*, p. 51.

⁸²⁸ *Ibid.*

⁸²⁹ *Ibid.*, p. 52-54.

⁸³⁰ *Ibid.*, p. 56-59.

ambition semble une nouvelle fois bien trop étendue au regard de la prolifération d'ouvrages qu'il faudrait étudier de fond en comble avant classement, et le trop grands nombre de subdivisions qu'il propose.

L'ouvrage de Brunet sert aussi d'appui au libraire Techener. L'habitude connue par le classement qu'il entend appliquer et la facilité qu'il y aurait à le mettre en place dans n'importe quelle bibliothèque en font une référence de choix⁸³¹. Conformément à ce qu'exprimait Gabriel Naudé au XVII^e siècle⁸³², Techener estime qu'une bibliothèque et donc son catalogue doivent être pratiques⁸³³. La force de l'habitude est donc ce qui doit primer afin que chacun s'y retrouve, qu'importe l'intellectualité structurant le classement : « qu'y a-t-il donc à gagner, pour la science littéraire, pour la science bibliographique, à ce que la théologie passe avant ou après la philosophie⁸³⁴ ! ». Déjà en 1735, lorsqu'il estimait que le modèle alphabétique était plus aisé à la consultation pour le public, l'abbé Jourdain (16.. – 1746) se confrontait à l'argument de l'usage⁸³⁵. Techener ajoute toutefois que les tables alphabétiques sont d'une aide considérable – quoique succinctes, elles sont présentes dans le *Manuel* de Brunet – pour trouver les livres selon le nom de leurs auteurs, et ne semble pas donner de primauté réelle au modèle méthodique sur l'alphabétique⁸³⁶. Gonod note également l'intérêt de ces tables, précisant l'importance des renvois au catalogue⁸³⁷, à l'instar de Joseph Naudet qui voit dans le « dictionnaire onomastique universel » de Richard un catalogue alphabétique de toutes les sections fondues en une série unique d'auteurs⁸³⁸. Si aucun auteur que nous étudions ne semble vouloir qu'un catalogue par ordre alphabétique d'auteurs ne s'impose véritablement sur son pendant méthodique, tous en reconnaissent l'utilité. Déjà avant 1847, plusieurs l'évoquaient : Foisy reconnaît que l'alphabétique est très pratique pour les recherches ordinaires comme extraordinaires si on n'oublie pas d'y ajouter les anonymes et pseudonymes comme c'est le cas dans la plupart des bibliothèques de Paris, et ajoute qu'un seul des deux types de catalogue n'est pas suffisant dans une bibliothèque comme

⁸³¹ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, op.cit., p. 5-6.

⁸³² Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, op.cit., p. 280.

⁸³³ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, op.cit., p. 5.

⁸³⁴ *Ibid.*

⁸³⁵ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 75.

⁸³⁶ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, op.cit., p. 12.

⁸³⁷ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, op.cit., p. 14-15.

⁸³⁸ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., paragraphe III.

en témoigne le *Manuel* de Brunet⁸³⁹. Il ne relève pas d'écueils sur l'alphabétique, à l'inverse d'un méthodique « d'un usage lent / incertain / pour les recherches ordinaires, c.-à-d. / celles des livres demandés journallement par le public⁸⁴⁰ ». De son côté, Constantin estimait qu'il fallait faire les deux d'un seul coup ou bien commencer par l'alphabétique, précisant que cette dernière méthode est déjà très utilisée en Angleterre⁸⁴¹.

Outre-Manche, le modèle alphabétique s'imposait déjà pleinement à la bibliothèque bodléienne d'Oxford en 1674⁸⁴². En ce qui concerne la bibliothèque du British Museum, la décision est prise en 1840 de donner la primauté au caractère méthodique du catalogue « alors même que le système tombait en désuétude partout ailleurs⁸⁴³ ». Après une décennie de tergiversations, la question se règle en 1850 par rapport parlementaire : le modèle alphabétique triomphe et Prosper Mérimée entend confronter les deux approches : « nous ne pouvons nous empêcher de remarquer d'un côté une aspiration vers la perfection, qui ne tient compte ni du temps ni des difficultés ; de l'autre, un esprit pratique qui saisit avec empressement les moyens les plus prompts d'arriver à un résultat utile⁸⁴⁴ ». Selon lui, l'ordre alphabétique présente en plus l'avantage de ne requérir que l'intelligence d'un copiste, alors que l'ancien modèle nécessite un savoir bibliographique bien plus complet ; il relève surtout que l'ordre méthodique n'est plus adapté à son époque, en témoigne l'affaiblissement de la classe vouée à la théologie⁸⁴⁵. Une nouvelle fois, l'utilité prime sur une représentation de l'ordre aux aspirations d'universalité dont les conservateurs de la Bibliothèque royale en 1847 sont pour la plupart héritiers. Prosper Mérimée résume cette idée en ces termes : « vaut-il mieux avoir un travail bibliographique achevé ou bien un catalogue général ? Nous répondrons : un catalogue général⁸⁴⁶ ». Plus tard, Léopold Delisle entérine cette définition utilitaire du catalogue : celui-ci doit fournir le moyen rapide et facile de savoir si un ouvrage se trouve à la bibliothèque, et où ; à l'inverse, une bibliographie a pour vocation

⁸³⁹ François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opuscule*, op.cit., p. 6.

⁸⁴⁰ *Ibid.*

⁸⁴¹ Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie*, op.cit., p. 99-121.

⁸⁴² Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque*, op.cit., p. 24. La prépondérance de l'alphabétique y est observable depuis 1620 selon Laurent Portes, « Du nom d'auteur dans les catalogues de bibliothèques », *Revue de la BnF*, 2001 (n°9), p. 36.

⁸⁴³ *Ibid.*, p. 31.

⁸⁴⁴ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, op.cit., p. 156.

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 157.

⁸⁴⁶ *Ibid.*, p. 158.

de donner des indications sur la valeur d'une publication⁸⁴⁷. Ainsi les recherches dans un catalogue méthodique sont-elles « dans la plupart des cas, longues et incertaines⁸⁴⁸ », les classes sont organisées de façon arbitraire et l'avantage de tout laisser voir sur une question donnée est plus apparent que réel dans la mesure où un catalogue ne tient jamais lieu de bibliographie⁸⁴⁹.

Si nous analysons les évolutions vers l'utilitarisme par un prisme aux multiples facettes, un élément échappe à cette investigation tant sa présence est moindre dans notre *corpus* de sources : la matérialité. Nous nous en tiendrons pour cela aux réflexions menées par Mélanie Roche dans son mémoire d'étude, gardant à l'esprit que, selon Frédéric Barbier, « la pensée ne se déploie que dans un environnement historique plus ou moins contraignant, et en s'appuyant [entre-autres] sur une panoplie d'outils matériels⁸⁵⁰ ». L'histoire instrumentale influence le monde des idées, et alors qu'au XIX^e siècle le catalogue ne peut plus être l'affaire d'un seul homme, un langage à part entière tend à prendre forme⁸⁵¹. Tout langage est codifié, et résulte d'un accord tacite entre ses tenants pour une homologation donnant naissance à des controverses : il est très probable que l'ensemble houleux des échanges survenus en 1847 puisse résulter aussi de dynamiques relatives à l'approche matérielle, la forme imprimée côtoyant la forme sur fiches et cartes à jouer⁸⁵². A cette image, Magnin estime en 1852 que les causes du retard sont à imputer à Richard, puisqu'il est directeur du catalogue depuis 1844 et voulut que l'on substituât aux cartes rédigées des cartes plus précises, plus textuelles et donc nécessairement plus chronophages à une époque où les livres se massifient dans le dépôt⁸⁵³. Bernard Vouillot évoque à ce sujet une lutte entre les réalités bibliothéconomiques et la philosophie des savoirs⁸⁵⁴.

⁸⁴⁷ Léopold Delisle, *Introduction*, *op.cit.*, p. 65.

⁸⁴⁸ *Ibid.*, p. 27.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p. 64-65.

⁸⁵⁰ Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques... op. cit.*, p. 5-6.

⁸⁵¹ Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque*, *op.cit.*, p. 24.

⁸⁵² *Ibid.*

⁸⁵³ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 163-164.

⁸⁵⁴ Bernard Vouillot, « Catalogue alphabétique à Londres et catalogue systématiques à Paris : essai de comparaison des catalogues de deux grandes bibliothèques nationales au XIX^e siècle » ..., *op.cit.*, p. 57.

La valeur d'un catalogue dépend de la qualité des notices et de son mode d'organisation, encore faut-il que ceux-ci soient normés⁸⁵⁵. Laurent Portes écrit que les responsables de bibliothèques doivent choisir entre les exigences intellectuelles, notamment bibliographiques, et les pesanteurs relatives à la bonne marche de l'établissement : on compte parmi ces dernières l'accueil d'un public croissant n'ayant pas toujours les mêmes attentes qu'à l'accoutumée⁸⁵⁶.

c. Répondre à des attentes s'élargissant

Un catalogue méthodique présente l'avantage de donner *a priori* la somme des documents relatifs à la discipline étudiée. Il est donc destiné aux savants, à ceux qui travaillent sur les ressources de la Bibliothèque. Au départ, ce sont surtout les bibliothèques privées qui s'ouvrent au public, tandis que la Bibliothèque royale n'accueille les savants qu'à partir de 1692⁸⁵⁷ – rappelons qu'ils y étaient déjà encouragés par les frères Dupuy au XVII^e siècle⁸⁵⁸. La Bibliothèque s'ouvre par la suite aux curieux en 1735, seulement deux fois par semaine⁸⁵⁹. C'est toujours le cas en 1847 : Paulin Paris écrit que la galerie Mazarine est ouverte à cette fréquence⁸⁶⁰. Ce public ne semble pas être au cœur des préoccupations.

Si la poursuite des catalogues selon les normes méthodiques habite la pensée de tous nos auteurs, c'est que les savants sont considérés comme plus légitimes à la fréquentation de la Bibliothèque contre la « population bigarrée des lecteurs⁸⁶¹ » dénoncée par le premier employé Alexandre Pillon (1792-1876). Lorsque Jean Duchesne écrit que sans catalogue, il est bien difficile de répondre aux demandes récurrentes à voir les diverses compositions relatives à un même sujet, il fait vraisemblablement allusion aux savants – nous doutons que les curieux puissent avoir de telles requêtes, surtout concernant les estampes⁸⁶². Romain Merlin se montre moins équivoque à ce sujet lorsqu'il essaie de synthétiser toutes les attentes, explicitant surtout celles des savants

⁸⁵⁵ Raymond-Josué Seckel, « Catalogue » ..., *op. cit.*, p. 467.

⁸⁵⁶ Laurent Portes, « Classification » ..., *op.cit.*, p. 537.

⁸⁵⁷ Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, *Les bibliothèques*, *op.cit.*, p. 18-19.

⁸⁵⁸ Jérôme Delatour, « Le cercle des frères Dupuy à Paris » ..., *op.cit.*, p. 172.

⁸⁵⁹ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁶⁰ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 27.

⁸⁶¹ Jean-Didier Wagneur, « Les Plaintes d'Alexandre », *Revue de la BnF*, Paris, 2009 (n°32), p. 45.

⁸⁶² Jean Duchesne, *Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 4.

inclues dans un triptyque à côté des chambres et du service public⁸⁶³. Les lettrés nécessitent selon le conservateur du dépôt de la Librairie une bibliographie universelle que serait le catalogue imprimé des richesses contenues à la Bibliothèque royale, entendu que l'établissement serait dépositaire de tout le savoir humain⁸⁶⁴ : « on comprend quels services cette *centralisation bibliographique* peut rendre au monde savant⁸⁶⁵ ». Il s'inscrit dans la ligne établie par Foisy quinze ans auparavant : les catalogues doivent répondre aux besoins des chercheurs, et sont à la bibliothèque ce que les tables sont à un livre⁸⁶⁶. De même, Pautet du Rozier établit son système de spécialités sous la direction « d'hommes spéciaux⁸⁶⁷ », sorte d'experts de la discipline dont ils ont la charge afin de faciliter la tâche à quiconque veut faire des recherches. Le public à qui il s'adresse est donc également clairement défini, et pourrait ainsi être aiguillé de manière individualisée en évitant d'avoir affaire à une hyperbolique centaine de personnes⁸⁶⁸.

Benoît Gonod écrit également dans l'objectif de faciliter la tâche au monde savant, en proposant par exemple d'ajouter des notes bibliographiques, historiques, et des critiques afin d'économiser du temps à qui souhaite consulter un ouvrage pour sa recherche : ces ajouts renseigneraient tout de suite de l'utilité⁸⁶⁹. Il évoque dans cette perspective une simplification du travail qui ne doit pas laisser de côté les savants étrangers, desquels dépend pour partie le renom de la Bibliothèque royale et l'intérêt suprême de la science⁸⁷⁰. Nous évoquons l'accent prioritaire que donne la monarchie de Juillet à la science historique, à laquelle un catalogue méthodique s'avère être un précieux outil particulièrement pour sa section très fournie « Histoire de France », véritable pépinière documentaire pour qui souhaite obtenir par exemple le prix Gobert proposé par l'Institut depuis 1835 afin de promouvoir ce type de travaux⁸⁷¹. Cette organisation répond à la simplification théorisée par Yolande Maury comme vectrice d'appropriation du savoir par la sélection et la mise en avant d'ouvrages qui ne peuvent être mis en place que

⁸⁶³ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 16.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁸⁶⁵ *Ibid.*, p. 20.

⁸⁶⁶ François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opuscule*, op.cit., p. 10.

⁸⁶⁷ Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence*, op.cit., p. 7.

⁸⁶⁸ *Ibid.*, p. 8.

⁸⁶⁹ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, op.cit., p. 5.

⁸⁷⁰ *Ibid.*, p. 4.

⁸⁷¹ Sophie-Anne Leterrier, « L'académie des Inscriptions et Belles Lettres » ..., op.cit., p. 148 ; Graham Keith Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Paris, Promodis, 1987, p. 91.

par un système méthodique de classement sur catalogue, puisque cette logique suppose un minimum de savoir relatif à l'idée contenue dans un ouvrage⁸⁷².

La distinction entre les différents types de catalogues n'intéresse pas que le public à qui il s'adresse, le personnel en a aussi l'utilité. Celui-ci s'en sert pour se repérer dans les fonds et pour orienter les lecteurs, mais n'est pas toujours porté vers les études savantes. Se pose donc la question de la nature des catalogues pour ceux qui les réalisent et s'en servent à des fins pratiques, comme le relève Champollion-Figeac. Le conservateur du Département des Manuscrits évoque la nouvelle version du catalogue qui lui incombe comme « plus commode pour l'usage journalier⁸⁷³ », témoignant d'un intérêt pour la commodité en interne. Par ce prisme, le catalogue n'est plus une fin en soi mais plutôt un outil. Il est rejoint sur cette position par Albert, écrivant que, comme tout bibliographe le sait, une bibliothèque doit posséder deux catalogues : un alphabétique, plus pratique pour le service de la Bibliothèque, et un méthodique, pour les lecteurs étant donc une fois encore considérés comme des savants⁸⁷⁴. Les deux logiques ne vont plus en se confrontant, mais plutôt de pair, comme c'était le cas dans la pensée du bibliographe Jean-Pie Namur (1804-1867) en 1834⁸⁷⁵. Paulin Paris évoque également la nécessité de tenir deux catalogues. Pour lui, le catalogue alphabétique pose problème pour les érudits et politiciens, ceux-ci étant à la recherche de documents ou d'idées précises qu'ils peuvent trouver par les arbres de matières⁸⁷⁶. Mais s'opposant à tous types de privilèges, il souhaite que tout le monde puisse avoir accès aux ressources par voie de catalogue afin que chacun puisse se constituer la bibliographie dont il a besoin – il se n'agit donc pas de mâcher le travail des savants, mais plutôt de leur donner les clés de la réussite documentaire⁸⁷⁷.

Selon le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, il faut pour consulter un catalogue alphabétique déjà connaître ce que l'on souhaite trouver, ce qui rend le catalogue méthodique indispensable aux bibliothèques pour qui s'intéresse à

⁸⁷² Yolande Maury, « Classements et classifications comme problème anthropologique : entre savoir, pouvoir et ordre » ..., *op.cit.*, p. 24.

⁸⁷³ Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *État actuel des catalogues des manuscrits*, *op.cit.*, p. 18.

⁸⁷⁴ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, *op.cit.*, p. 60.

⁸⁷⁵ Bruno Blasselle, « La bibliothéconomie, théorie et pratique » ..., *op.cit.*, p. 192.

⁸⁷⁶ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 16.

⁸⁷⁷ *Ibid.*, p. 30.

un sujet sans n'avoir de références préalables ou souhaitant approfondir ses connaissances⁸⁷⁸. Aux deux types d'utilisateurs du catalogue que nous avons vus, à savoir le personnel et les savants, s'ajoute une population de curieux qui ne cesse de croître avec notamment l'ouverture d'une salle de lecture en 1833 pour pallier le manque de catalogue et donnant à la Bibliothèque royale un caractère public⁸⁷⁹. Ce nouveau public ne partage pas les attentes des deux premiers, en partie parce qu'il est moins familier avec l'univers du livre. De nouvelles attentes émergent donc logiquement, laissant apparaître de nouveaux enjeux auxquels le catalogue pourrait répondre : Albert fait déjà la proposition d'étudier les usages et les objectifs de chacun afin de déterminer les méthodes de catalogage et de classement⁸⁸⁰. Tous ne voient pas d'un bon œil cette nouvelle fréquentation, en témoigne le poème dramatique d'Alexandre Pillon regrettant une République des Lettres à laquelle aurait succédé un public vulgaire⁸⁸¹. Mais le rôle du catalogue est soulevé, et doit s'adapter puisqu'il est un des médiateurs indispensables entre tous les lecteurs et le livre⁸⁸². L'organisation des collections, abstraite comme concrète, tient un rôle déterminant dans les pratiques de lecture, mais ces dernières influencent aussi la première⁸⁸³. Christian Jacob théorise à cet égard le rôle de la bibliothèque comme central, puisque dépôt d'expériences et de savoirs dans un premier temps, et matrice textuelle où lecture et écriture se déterminent mutuellement : il est ainsi aisé de comprendre l'importance qu'ait pu avoir la mutation du public dans ce processus⁸⁸⁴.

Le catalogue, clé de voûte du conflit, peut être aussi considéré comme une solution tant il doit répondre aux multiples défis d'adaptation. Ainsi fleurissent de nombreux projets plus ou moins fantaisistes sous la plume d'auteurs s'inspirant des réalisations passées pour s'inscrire dans la continuité de leurs prédécesseurs et ou en déceler les échecs à ne pas réitérer.

⁸⁷⁸ Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique ...*, Paris, Administration du grand Dictionnaire Universel, 1866-1877, vol. 3, p. 549.

⁸⁷⁹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 123.

⁸⁸⁰ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, *op.cit.*, p. 33.

⁸⁸¹ Jean-Didier Wagneur, « Les Plaintes d'Alexandre » ..., *op.cit.*, p. 145.

⁸⁸² Raymond-Josué Seckel, « Editorial »..., *op.cit.*, p. 19.

⁸⁸³ Jeanne Peiffer et Raymond-Josué Seckel, « Le géométral de la bibliothèque, ou Comment l'espace détermine la conception du catalogue », *Revue de la BnF*, 2001 (n°9), p. 52.

⁸⁸⁴ Christian Jacob, « Rassembler la mémoire. Réflexions sur l'histoire des bibliothèques » ..., *op.cit.*, p. 61.

CHAPITRE 8 : LES MOYENS

a. Fermer la Bibliothèque ?

L'enjeu de fermeture de la Bibliothèque répond à deux logiques : la première est celle du catalogue⁸⁸⁵. Ses travaux sont retardés à cause du temps consacré par le personnel aux usagers et par les communications. La deuxième s'inscrit dans des débats de longue haleine, selon lesquels la conservation des pièces serait contradictoire avec la fréquentation du public.

Au sujet de l'échec du catalogue, Paul Lacroix interrogeait « faut-il accuser les catalogues, ou les bibliothécaires, ou la Bibliothèque⁸⁸⁶ ? » et répondait « accusons plutôt les six cents lecteurs de la salle de lecture, qui ne laissent pas aux bibliothécaires un moment de répit pour mettre à jour les catalogues et pour administrer la bibliothèque du roi⁸⁸⁷ ». Selon lui, le plus gros obstacle à la confection des catalogues est l'ouverture au public comme il le répète à de multiples reprises dans sa brochure : une fermeture temporaire sur plusieurs années permettrait, en plus des travaux de catalogage, la réorganisation et reconstruction sur de nouvelles bases de la Bibliothèque⁸⁸⁸. La mesure avait été adoptée par Charles Lenormant en 1839, mais jamais actée comme le déplore Paulin Paris⁸⁸⁹, selon qui « les portes de la Bibliothèque se seraient rouvertes le jour où l'on aurait envoyé les premiers feuillets du Catalogue achevé à l'imprimerie⁸⁹⁰ ». Techener valide la thèse du conservateur-adjoint au Département des Manuscrits : « il faut se résoudre à fermer la Bibliothèque pendant quelques années⁸⁹¹ ». Selon le marchand-libraire, l'avantage d'obtenir un catalogue complet est supérieur aux inconvénients que représentent une fermeture de la Bibliothèque durant deux ou trois ans ; par ailleurs, il se montre moins intransigent que Lacroix et Paris en proposant qu'un bureau administratif soit de permanence au rez-de-chaussée afin d'assurer un service courant encore possible si l'ordre ancien ne change pas⁸⁹².

⁸⁸⁵ Bruno Blasselle, « La bibliothéconomie, théorie et pratique » ..., *op.cit.*, p. 188.

⁸⁸⁶ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 40.

⁸⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸⁸ *Ibid.*, p. 15, 80 et 82.

⁸⁸⁹ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 11.

⁸⁹⁰ *Ibid.*, p. 35.

⁸⁹¹ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, *op.cit.*, p. 4-5.

⁸⁹² *Ibid.*, p. 7.

Si Techener semble par cette dernière mesure tenir à ce que la Bibliothèque ne ferme que pour cause de catalogage, on peut trouver chez Paul Lacroix ou Paulin Paris une volonté de fermeture paraissant de prime abord plus structurelle. En effet, le premier ne semble pas particulièrement attaché au public notamment lorsqu'il écrit que si le catalogue doit attirer plus de monde, alors peut-être vaut-il mieux ne pas le faire ; par ailleurs, il ne souhaite plus fréquenter l'établissement royal mais plutôt les autres bibliothèques de Paris au regard des déconvenues qu'il décrit subir⁸⁹³. Dans cette perspective, Charles Louandre dénonce un nombre trop important de visiteurs pour pouvoir travailler en paix⁸⁹⁴. Contre ces désappointements, Lacroix demande à ce que le système de parrainage soit réintroduit à la Bibliothèque royale⁸⁹⁵ ce qui aurait pour effet de limiter drastiquement voire de supprimer un public de non-savants cantonné pourtant selon le règlement du 2 juillet 1839 à ne venir que le mardi et le vendredi, sans accès aux salles d'étude⁸⁹⁶. Le même règlement prévoit que la Bibliothèque soit ouverte chaque jour de l'année, de 10h à 15h, et que le gardien de l'entrée fasse déposer à la porte les armes, cannes et parapluies – il semble toutefois que le public reste turbulent⁸⁹⁷. Paulin Paris dénonce surtout le salon de lecture, dont la fréquentation a eu pour effet de déclasser les documents présents dans cette salle qui pourtant était l'un des rares endroits à peu près à jour⁸⁹⁸. Il soutient cette idée jusque dans le *Bulletin du Bibliophile* du 4 avril 1847, ajoutant que ces livres désorganisés comptaient parmi le fonds porté qui prend ainsi une nouvelle marque d'obsolescence⁸⁹⁹. Selon lui, cet « expédient désastreux⁹⁰⁰ » qu'est la salle de lecture a été ouvert pour pallier le manque de catalogue, et permet au moins une meilleure surveillance générale⁹⁰¹. Mais elle ne satisfait que « les solliciteurs superficiels et irritables⁹⁰² » ainsi que « l'amusement des lecteurs les plus vulgaires⁹⁰³ », ce qui l'amène à écrire que n'importe quel ami vraiment éclairé de la Bibliothèque du Roi est contre cet état de fait, à l'image des employés consciencieux. Alors qu'il se présente

⁸⁹³ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, op.cit., p. 101.

⁸⁹⁴ Charles Louandre, « La bibliothèque royale et les bibliothèques publiques » ..., op.cit., p. 1060.

⁸⁹⁵ Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, op.cit., p. 150.

⁸⁹⁶ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., article 116 et 117, p. 103.

⁸⁹⁷ *Ibid.*, dans l'ordre article 55 et 49, p. 95.

⁸⁹⁸ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 30.

⁸⁹⁹ Paulin Paris, « Coup d'œil sur l'histoire de la bibliothèque royale » ..., op.cit., p. 164.

⁹⁰⁰ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 27.

⁹⁰¹ *Ibid.*, p. 28.

⁹⁰² *Ibid.*

⁹⁰³ *Ibid.*

contre ces lecteurs, il ne propose pas de fermer la Bibliothèque ne serait-ce que pour le temps de catalogage, mais seulement d'avertir les usagers que les communications sont suspendues pour les parties concernées⁹⁰⁴. Nous décelons là une contradiction supplémentaire dans la pensée de Paris, tiraillé entre modernité et usages.

Alors que le temps fait l'emporter aux partisans de l'accessibilité, la question divise depuis de nombreuses décennies à la Bibliothèque royale. En 2000, le bibliothécaire Dominique Arot écrit au *Bulletin des bibliothèques de France* que le problème se cristallisait déjà au XVII^e siècle entre les porteurs des deux conceptions⁹⁰⁵. Il évoque l'opposition traditionnelle entre d'un côté le jésuite Claude Clément (1596-1642) prônant la fermeture pour des questions de sécurité de conservation, et d'un autre côté Gabriel Naudé et sa vision voulant « vouer et consacrer l'usage au public des livres, n'en dénier jamais la communication au moindre des hommes qui en pourra avoir besoin⁹⁰⁶ ». Arot relativise cette opposition en expliquant que finalement, la vision d'ensemble des deux hommes sont proches, Clément tendant plutôt à exclure les usagers non respectueux comme dénoncés par Paulin Paris deux siècles plus tard⁹⁰⁷. Le conservateur-adjoint congratule l'initiative prise par Letronne en 1837 de faire chauffer la Bibliothèque⁹⁰⁸, alors que c'est précisément depuis cette démarche qu'un public aux mœurs inaccoutumées à la Bibliothèque royale se met à la fréquenter, comme le remarque Jean-François Foucaud⁹⁰⁹. A la fin du XVIII^e siècle, René Desaulnays (v. 1732-1811) était garde au département des Imprimés et proposait d'ouvrir plus longtemps la Bibliothèque, peut-être dans une dynamique de rivalité avec la bibliothèque de la Congrégation de Saint-Maur ouverte aussi deux jours par semaine⁹¹⁰, sans grand succès⁹¹¹. Le dilemme présenté comme émergent au XIX^e siècle existe donc depuis le XVII^e, mais sa dimension s'élargit à mesure du public concerné⁹¹². Celui-ci, néophyte voire ignorant, effraie des conservateurs habitués à la fréquentation d'un public savant,

⁹⁰⁴ *Ibid.*, p. 44.

⁹⁰⁵ Dominique Arot, « Les valeurs professionnelles du bibliothécaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000 (n° 1), p. 33-41.

⁹⁰⁶ Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, *op.cit.*, p. 315.

⁹⁰⁷ Dominique Arot, « Les valeurs professionnelles du bibliothécaire » ..., *op.cit.*, p. 33-41.

⁹⁰⁸ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 26.

⁹⁰⁹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 123.

⁹¹⁰ Sophie-Anne Leterrier, « L'académie des Inscriptions et Belles-Lettres » ..., *op.cit.*, p. 139.

⁹¹¹ Jean-François Foucaud, *Gardes et Conservateurs du Département des Imprimés de 1720 à 1998*, *op.cit.*, p. 6.

⁹¹² Bruno Blasselle et Jacqueline Melet-Sanson, *La Bibliothèque nationale de France*, *op.cit.*, p. 20.

tandis que la plèbe s'invite en hiver pour se réchauffer et simulerait la demande d'ouvrage pour pouvoir rester⁹¹³. Ces communications inutiles font par ailleurs perdre du temps au personnel, comme le regrette Alexandre Pillon dans son poème : « et le conservateur, qui pour [l'oisif] s'évertue, sans cesse entend gronder ce refrain qui le tue "Monsieur il faut fermer, morbleu ! je le soutien, cette bibliothèque où l'on ne trouvera rien"⁹¹⁴ ». Pillon se fait ainsi partisan de l'idée de fermeture en 1848, n'en pouvant plus des curieux auxquels il préfère bien entendu les bibliomanes⁹¹⁵.

Si la plupart reconnaît les désagréments engendrés par la venue de ce nouveau public, tous ne s'opposent pas forcément à ce que la Bibliothèque reste ouverte. Ainsi, Joseph Naudet évoque les entraves aux travaux des catalogues provoquées par la fréquentation générale et donc la question de la fermeture⁹¹⁶. Mais il entend dépasser la contradiction visible de prime abord entre les deux éléments, puisque fréquentation et catalogage répondent tous deux à la mission de service public⁹¹⁷. C'est ainsi qu'il justifie sa décision de ne pas fermer durant les travaux : « l'intérêt du public ne laissait pas la liberté du choix⁹¹⁸ », conformément au règlement du 2 juillet 1839 qui prévoit un service public à la Bibliothèque prenant en compte la lecture et l'étude à l'intérieur de l'établissement, les communications et la visite dans un but de curiosité⁹¹⁹. Ces motivations sont sûrement partagées par Romain Merlin qui organise sa méthode de sorte à ce que toutes les communications ne s'interrompent jamais dans une Bibliothèque ne fermant pas un seul jour⁹²⁰. De même, Benoît Gonod évoque en préambule de son projet que les opérations doivent être subordonnées à deux conditions : la Bibliothèque doit rester ouverte au public sans aucun changement, et le personnel doit pouvoir effectuer son service ordinaire sans perturber les travaux journaliers⁹²¹. Pour cette deuxième condition, il suppose que chacun pourra s'affairer au catalogue dans son temps libre, mais peut-être se montre-t-il optimiste quant à cet emploi du temps au regard des multiples

⁹¹³ *Ibid.*

⁹¹⁴ Alexandre Pillon, *Plaintes de la Bibliothèque nationale au Peuple français et à ses représentants*, Paris, Techener, 1848, p. 20.

⁹¹⁵ *Ibid.*, p. 22.

⁹¹⁶ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, *op.cit.*, paragraphe I.

⁹¹⁷ *Ibid.*

⁹¹⁸ *Ibid.*

⁹¹⁹ *Recueil des décrets*, *op. cit.*, article 54, p. 95.

⁹²⁰ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, *op.cit.*, p. 20.

⁹²¹ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, *op.cit.*, p. 8.

activités qu'exercent surtout les conservateurs en parallèle de la Bibliothèque : il faut préparer les cours, rédiger les articles scientifiques, etc⁹²².

Fermer la Bibliothèque – définitivement ou le temps des travaux – est un projet porté par certains de nos auteurs pour répondre à un double enjeu temporel : premièrement, le débat pluriséculaire entre conservation et communication ; deuxièmement, les difficultés engendrées par l'afflux des curieux notamment depuis l'ouverture d'une nouvelle salle en 1833, au premier étage, galerie Voltaire⁹²³. Paul Lacroix fait figure de proue pour ce projet, dans un élan de solidarité envers les libraires et les auteurs de livres dont les rentes seraient endommagées par une fréquentation assidue de la Bibliothèque⁹²⁴. Il trouve l'opposition de François-Joseph Grille (1782-1853) en 1847. Celui-ci, bibliothécaire de la ville d'Angers, lui répond : « vous seriez maudit de toutes les âmes ardentes qui vont s'y repaître⁹²⁵ ». Plus tard, en 1858, Prosper Mérimée évoque toujours le même problème de fréquentation : des gens ne viennent que pour se chauffer et « font du bruit, sont grossiers, et leur voisinage est incommode⁹²⁶ ». A ce sujet, il évoque encore le modèle britannique du British Museum fonctionnant toujours par parrainage puisqu'ouvert uniquement aux personnes munies d'une carte d'admission, celle-ci ne pouvant être obtenue que par recommandation⁹²⁷. Mérimée s'oppose à ce principe, au nom de la libéralité et de l'égalité : il propose à ces fins que deux salles soient distinguées, une pour le public au sens large, une autre pour les personnes autorisées que l'on suppose à vocation d'étude⁹²⁸. Une nouvelle fois, c'est un problème historique évoqué dans un moment de difficultés, de changements relatifs notamment à la conception du service public qui naturellement s'oppose à la détention du savoir par une minorité.

b. Uniformiser les méthodes

Au désaccord sur la fermeture de la Bibliothèque s'agrège celui sur les méthodes régissant le catalogue défini comme méthodique. Nous avons vu que plusieurs modèles

⁹²² *Ibid.*

⁹²³ Jacqueline Melet-Sanson, « Préface », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés*, op.cit., p. 14.

⁹²⁴ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 126.

⁹²⁵ *Ibid.*, p. 127.

⁹²⁶ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, op.cit., p. 150-151.

⁹²⁷ *Ibid.*, p. 151.

⁹²⁸ *Ibid.*

coexistent et évoluent parallèlement depuis le XVII^e siècle et le catalogue de Nicolas Clément. « La nature de certains débats – que l’on songe par exemple à celui portant sur la "question du catalogue" à la Bibliothèque royale – ne font longtemps que souligner l’absence d’une doctrine relative à la gestion des bibliothèques⁹²⁹ » écrit Bruno Blasselle. Si le catalogue est encore pour beaucoup au début du XIX^e siècle « exposé à errer perpétuellement dans l’immensité de la Littérature, comme dans un labyrinthe plein de routes confuses⁹³⁰ », les auteurs de 1847 font des propositions afin de rationaliser, d’homogénéiser les logiques.

L’établissement de règles communes pour le catalogage préoccupe les pouvoirs publics depuis la nationalisation des biens des « ennemis de la Révolution » : le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), un décret fait une tentative de normalisation dans cette optique sans beaucoup de succès⁹³¹. Déjà au XVII^e siècle, pour la bibliothèque de son maître, Gabriel Naudé avait dû trancher en s’opposant aux classifications établies par exemple par La Croix du Maine (1552-1592) ou Jean Maubun⁹³². Mais en 1847, Albert signale que rien n’est encore arrêté sur les systèmes de classification bibliographique dans son avant-propos⁹³³. En 1841, Constantin écrit que le système de classement adopté n’est pas très important pourvu qu’il soit harmonieux et définitif⁹³⁴. Cette priorité à l’arrêt d’un modèle concret se retrouve également chez Paulin Paris, pour qui l’attribution d’une lettre ou d’un ordre entre les matières n’est pas primordial à l’inverse de la fixation de règles, sachant que toutes les classifications sont génératrices d’avantages et de difficultés qui leur sont propres⁹³⁵. Selon lui, « une fois la méthode de classification adoptée, le Catalogue ne peut plus présenter de difficultés⁹³⁶ » bien qu’il rappelle au bout de cette phrase que « d’abord, il faut décharger le Directeur des fonctions de Conservateur des

⁹²⁹ Bruno Blasselle, « La bibliothéconomie, théorie et pratique » ..., *op.cit.*, p. 183.

⁹³⁰ Michel-Antoine David, « Catalogue » ..., *op.cit.*, p. 759.

⁹³¹ Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n’y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque*, *op.cit.*, p. 27-28.

⁹³² Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*, *op.cit.*, p. 273. Mentionné par Gabriel Naudé, nous n’avons pas trouvé de notice sur Jean Maubun déterminant ses dates de vie et de mort.

⁹³³ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, *op.cit.*, p. V.

⁹³⁴ Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie*, *op.cit.*, p. 97-98.

⁹³⁵ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 20.

⁹³⁶ *Ibid.*, p. 44.

livres imprimés⁹³⁷ ». Dans cette perspective, Jules Pautet du Rozier veut avancer vers l'unité « toujours plus désirable⁹³⁸ ».

Beaucoup proposent ainsi leurs projets de normalisation comme le souligne Techener au *Bulletin du Bibliophile* d'avril 1847 : « Il vient de paraître encore une nouvelle brochure au sujet du catalogue de la bibliothèque royale ! (...) Chacun veut dire son mot... chacun se croit compétent, c'est encore un nouveau système bibliographique⁹³⁹ ». Ce nouveau système est un produit de la réflexion d'Albert, qui veut faire connaître ses idées pour aider à la confection de la Bibliothèque royale mais aussi de la bibliothèque Sainte-Geneviève alors en déménagement⁹⁴⁰. Albert constate qu'au-delà de la question cruciale du catalogue, c'est l'ensemble de la bibliographie qui manque de normes afin de s'établir comme science⁹⁴¹. Car les publications qui jusqu'alors font référence ne vont pas sans de multiples écueils : le *Manuel* de Brunet, comme son nom l'indique, ne s'adresse pas aux bibliothécaires mais aux libraires et amateurs ; à l'inverse, celui de Constantin s'occupe des bibliothèques mais pas de la bibliographie⁹⁴². Albert évoque également le *Répertoire bibliographique universel* de Gabriel Peignot (1767-1849), considéré comme un peu daté – sa première parution date de 1812 – en plus de tendre à n'être qu'un répertoire au lieu d'un guide raisonné⁹⁴³. La même critique est adressée à l'encontre des deux volumes de la *Bibliographie* de Jean-Pie Namur, proposant en outre un classement alphabétique des noms qui handicaperait des savants⁹⁴⁴. Nous avons vu que pourtant ceux-ci sont toujours considérés comme public à privilégier.

De cet état des lieux ressort une analyse des dysfonctionnements de la bibliographie en France, dont les causes seraient liées à ses acteurs : ce sont trop de bibliophiles et pas assez de bibliographes, ces derniers étant isolés du fait de leur maigres finances – ils ne peuvent donc pas se coordonner⁹⁴⁵. Albert propose alors de faire la jonction entre toutes les connaissances transcrites, pour devenir une sorte de pilier central

⁹³⁷ *Ibid.*

⁹³⁸ Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence, op.cit.*, p. 15.

⁹³⁹ *Bulletin du Bibliophile*, 4 avril 1847.

⁹⁴⁰ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique, op.cit.*, p. VI.

⁹⁴¹ *Ibid.*, p. 1-2.

⁹⁴² *Ibid.*, p. 4.

⁹⁴³ *Ibid.*, p. 4-5.

⁹⁴⁴ *Ibid.*, p. 5-6

⁹⁴⁵ *Ibid.*, p. 6-9.

de la bibliographie. Il suggère de présenter chaque livre comme objet intellectuel en laissant de côté l'aspect physique, qui n'intéresserait pas le lecteur – nous sommes encore loin de la bibliographie matérielle⁹⁴⁶. Considérant que cette distinction capitale et « naturelle » doit être motrice de toutes les subdivisions, Albert souhaite en faire la base de tout système bibliographique⁹⁴⁷. Concrètement, il se fait aussi porteur du pratique en estimant que les citations ne doivent pas être trop nombreuses : deux lettres et un nombre suffisent, afin de passer plus facilement de l'ancien système au nouveau⁹⁴⁸. Dans cette veine, il pense que les titres devraient être abrégés dans un catalogue systématique qualifié d'« usuel⁹⁴⁹ », tandis que les notices détaillées seraient réservées au catalogue alphabétique. On peut voir dans ce projet une forme d'hybridation entre l'utilitarisme et les visées encyclopédiques, celles-ci étant toujours dominantes.

Deux chiffres et une lettre sont aussi les éléments avancés par Benoît Gonod, qui décrit en détail l'opération de rondage⁹⁵⁰. Il propose, comme c'est le cas en Allemagne, que des notes de bas de page soient ajoutées au catalogue afin que le personnel puisse repérer facilement les ouvrages les plus demandés, ou de conserver à part certaines pièces⁹⁵¹. Le bibliothécaire clermontois donne avec force de précision le circuit des cartes à confectionner : d'abord écrite par un écrivain, la carte reste dans son livre référent, au frontispice, afin qu'un vérificateur vienne en confirmer la validité. Une fois approuvée, elle est retirée pour être placée avec ses homologues en paquet, alors que les livres sont remis au surveillant général qui les dénombre et en inscrit le chiffre au compte de chaque écrivain sur un tableau mensuel avant de les remettre au directeur⁹⁵². Enfin, un employé est attaché à cataloguer et classer les livres et les cartes des ouvrages entrant chaque année qui seront connus par des suppléments au catalogue général publiés tous les dix ans⁹⁵³. Benoît Gonod a ainsi posé la question des cartes, son projet n'incluant pas l'utilisation des anciennes réalisées depuis Nicolas Clément et reprises à partir de 1839⁹⁵⁴. Il préfère

⁹⁴⁶ *Ibid.*, p. 35-37.

⁹⁴⁷ *Ibid.*, p. 38-39.

⁹⁴⁸ *Ibid.*, p. 55.

⁹⁴⁹ *Ibid.*, p. 61.

⁹⁵⁰ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, *op.cit.*, p. 9 et 12.

⁹⁵¹ *Ibid.*, p. 12.

⁹⁵² *Ibid.*, p. 13.

⁹⁵³ *Ibid.*, p. 19.

⁹⁵⁴ *Ibid.*, p. 9.

repartir de zéro avec la confection d'un demi-million de cartes uniformes, vérifiées au rythme de cinq cents cartes en six heures par les vérificateurs ajoutant un timbre rouge avec une lettre distinguant le livre sur chaque carte⁹⁵⁵.

Les cartes sont un sujet de discorde : alors que Naudet souhaite bien sûr les conserver pour s'en servir puisqu'il en a dirigé la confection⁹⁵⁶, Paulin Paris leur reproche d'être obsolètes étant donné leur inspiration du catalogue de 1714, celui-ci comprenant des bulletins et cartes perdus en plus de ne pas tenir compte des fonds non-portés⁹⁵⁷. Les cartes ont été soumises aux dangers que présentait Constantin en 1841 : omissions ou erreurs dans les titres ainsi que des doubles ont été constatés et sont très préjudiciables face aux avantages qu'elles apportent, à savoir la rapidité d'exécution et la facilité supposée de correction⁹⁵⁸. Paulin Paris propose d'y faire face par la mise en place d'astérisques pour les doubles, et surtout de restructurer l'entreprise autour de la définition d'une méthode analytique tenant compte de la place exacte de chaque matière et de chaque ouvrage à l'intérieur⁹⁵⁹. Pour lui, « le premier soin de nos Bibliothécaires doit être de tout subordonner, dans le système qu'ils adoptent, à l'intérêt matériel des livres, à la commodité du service général⁹⁶⁰ » : on peut voir à cette phrase une nouvelle hybridation entre utilitarisme et encyclopédisme, d'autant que l'auteur souhaite appliquer la spécialisation classificatoire au personnel de la Bibliothèque à l'instar de Jules Pautet du Rozier⁹⁶¹. Sans aller jusque dans une remise en cause totale comme c'est le cas du beaunois, Paulin Paris propose que les conservateurs-adjoints tiennent sous leur direction une spécialisation avec des employés qui leur sont affectés pour l'insertion des volumes entrés et la reliure⁹⁶². Cet ensemble serait sous la houlette d'un « Conservateur-Rédacteur⁹⁶³ » assisté par un auxiliaire et quelques employés, n'utilisant ni les cartes, ni les bulletins de Clément⁹⁶⁴. Pour Jules Pautet du Rozier, on peut se passer de ces outils

⁹⁵⁵ *Ibid.*, p. 9 et 13.

⁹⁵⁶ Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, *op.cit.*, paragraphe I.

⁹⁵⁷ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 15-16.

⁹⁵⁸ Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie*, *op.cit.*, p. 98-102.

⁹⁵⁹ *Bulletin du Bibliophile*, 4 avril 1847 ; Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 20.

⁹⁶⁰ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 20.

⁹⁶¹ *Ibid.*, p. 48.

⁹⁶² *Ibid.*

⁹⁶³ *Ibid.*, p. 44.

⁹⁶⁴ *Ibid.*

puisque l’auteur du catalogue détient la « pensée fondamentale vraie⁹⁶⁵ » et placerait ainsi de façon presque intuitive les numéros, par sous-sections pour plus de précision, sur les ouvrages⁹⁶⁶. Ainsi le catalogue pourrait-il devenir « perpétuel », et imposer sa classification à tout le royaume grâce à des intercalaires à têtes imprimées⁹⁶⁷.

Dans cette optique, Techener expose un projet selon lequel les anciennes cartes ne doivent pas être reprises mais plutôt refaites directement à partir des livres eux-mêmes afin de ne pas perpétuer des erreurs obligeant encore à tout reprendre d’ici peu⁹⁶⁸. Il prône également la simplification pratique, par l’établissement de chiffres particuliers pour les tablettes afin de s’y retrouver plus aisément dans l’ordre méthodique des libraires⁹⁶⁹. A l’inverse, Romain Merlin estime que tous les aspects pratiques sont résolus par la fin des intercalations, et propose donc de transcrire deux types de cartes : des complètes pour le méthodique, des abrégées pour l’alphabétique, en s’appuyant sur tout ce qui a été fait jusqu’alors pour tendre vers l’applicabilité et la simplicité⁹⁷⁰. Le plus important pour lui est l’impression, il écrit pouvoir commencer à imprimer l’inventaire et continuer sur cette voie à mesure de rédaction⁹⁷¹. Tout pourrait être corrigé directement sur les stéréotypes et ainsi les chambres, le public et les savants pourraient commenter chaque sortie, aidant à l’édification de l’arbre des matières⁹⁷². Découpées par articles, les feuilles imprimées à une centaine d’exemplaires serviraient ainsi à la réalisation de répertoires aux natures différentes en fonction des besoins : par matières, incunables, etc.⁹⁷³ Il n’y aurait donc pas à attendre que chaque classe soit terminée pour être imprimée, et une fois l’inventaire clos, le catalogue serait aussi prêt à être achevé puisque toutes les cartes seront présentes avec en plus les commentaires de savants et bibliothécaires de province⁹⁷⁴.

⁹⁶⁵ Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence*, op.cit., p. 11-12.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, p. 12.

⁹⁶⁷ *Ibid.*

⁹⁶⁸ Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, op.cit., p. 13.

⁹⁶⁹ *Ibid.*, p. 7.

⁹⁷⁰ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 16-17.

⁹⁷¹ *Ibid.*, p. 18.

⁹⁷² *Ibid.*

⁹⁷³ *Ibid.*

⁹⁷⁴ *Ibid.*, p. 19.

Cette pluralité des approches provient d'un manque flagrant de normes, empêchant la rédaction de notices sur fiche « d'après les règles établies⁹⁷⁵ » prônée par Paul Otlet environ un siècle plus tard dans un descriptif très précis témoignant de l'établissement de règles ayant eu lieu entre 1847 et le début du XX^e siècle⁹⁷⁶. L'uniformisation devient donc une priorité, tandis que les méthodes de Richard et de Magnin se confrontent depuis 1839⁹⁷⁷ et que le catalogue imprimé est sujet à controverses sur l'apparence qu'il doit prendre⁹⁷⁸. En Angleterre, un ouvrage de référence pour la standardisation paru en 1841 règle toutes ces questions pour un long moment : les *91 Rules for Compilation of the Catalogue* d'Antonio Panizzi, lui valant le titre de « prince des bibliothécaires⁹⁷⁹ ».

c. La multitude de projets et les estimations

Pour entériner la légitimité de leurs projets, les auteurs font des estimations en tous genres conjointement à la présentation détaillée des marches à suivre. Ils s'inspirent probablement en partie de l'ouvrage de Constantin évoquant le caractère essentiel du catalogue imprimé dans les bibliothèques publiques et les économies que sa vente pourrait représenter⁹⁸⁰.

Constantin propose un format allant au moins couteux, l'*in-octavo*, qui serait selon lui aussi moins pédant⁹⁸¹. Dans cette perspective d'économie et donc d'accessibilité, Benoît Gonod garde le même format en 1847 et précise que seules deux colonnes doivent être sur un papier vergé, collé, avec des caractères assez épais dans un corps de texte plutôt petit⁹⁸². Ainsi, trois mille exemplaires du catalogue devraient être réalisés et la Bibliothèque royale en garderait cent imprimés spécialement à cet effet en *in-quarto*⁹⁸³. Chaque page comprendrait en moyenne quarante-cinq articles, un volume de soixante-

⁹⁷⁵ Paul Otlet, *Manuel de la bibliothèque publique*, op.cit., p. 77.

⁹⁷⁶ *Ibid.*, p. 71-79.

⁹⁷⁷ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 127.

⁹⁷⁸ Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque*, op.cit., p. 26.

⁹⁷⁹ Ce titre lui est donné par Edward Miller en 1967 selon Bernard Vouillot, « Catalogue alphabétique à Londres et catalogue systématiques à Paris : essai de comparaison des catalogues de deux grandes bibliothèques nationales au XIX^e siècle » ..., op.cit., p. 59.

⁹⁸⁰ Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie*, op.cit., p. 35.

⁹⁸¹ *Ibid.*

⁹⁸² Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, op.cit., p. 14.

⁹⁸³ *Ibid.*

dix feuilles en présenterait donc 50.400 auxquels il faut en soustraire quatre cent pour tenir compte des titres et interlignes⁹⁸⁴. Pour obtenir sur catalogue le million d'articles estimé à la Bibliothèque, dix volumes sont donc à prévoir en plus des tables dont les pages doivent être divisées en trois colonnes et deux cent vingt-cinq lignes⁹⁸⁵. Chaque feuille comprend 3.600 articles, deux volumes de soixante-quinze feuilles sont donc logiquement à prévoir⁹⁸⁶. Benoît Gonod se prononce alors sur le temps à prévoir pour cette entreprise : tenant un rythme de correction d'une feuille par jour, huit cent cinquante jours seraient nécessaires selon lui, sans que nous ne comprenions exactement son calcul – il propose dix volumes de soixante-quinze feuilles pour le catalogue en plus de deux volumes de tables, soit $75 \times 12 = 900$ feuilles et non 850⁹⁸⁷. Pragmatique et connaissant l'adage selon lequel les travaux sont toujours en retard, Benoît Gonod ajoute une année entière pour les attermoissements imprévus et grossit son calcul pour estimer le total à cinq ans maximum de travaux pour achever la tâche, en supposant qu'un écrivain peut réaliser cent cartes en six heures : vingt-cinq écrivains pourraient donc en faire 500.000 sur dix mois en travaillant seulement vingt jours par mois⁹⁸⁸. Jugé par beaucoup comme optimiste – la postérité leur donnera raison – nous sommes déjà loin des prévisions du député Nelzir Allard qui pensait que deux ans suffiraient pour finir⁹⁸⁹ !

Alors que Techener ne donne pas d'estimations claires pour son projet – il pourrait s'agir de deux à trois ans⁹⁹⁰, Albert écrit recevoir la *Note* de Gonod lorsqu'il met sa brochure sous presse⁹⁹¹. Il en reprend les idées, préconisant la réalisation de dix à douze volumes en « format économique⁹⁹² » ; il estimait avant d'écrire cela que douze à treize volumes en grand *in-octavo*, suivant la forme du *Manuel* de Brunet, seraient nécessaires pour cataloguer les 400.000 ouvrages non-portés, avec 798 pages comprenant catalogue méthodique et table alphabétique d'auteurs⁹⁹³. Sur le temps que cela pourrait prendre,

⁹⁸⁴ *Ibid.*

⁹⁸⁵ *Ibid.*, p. 15.

⁹⁸⁶ *Ibid.*

⁹⁸⁷ *Ibid.*

⁹⁸⁸ *Ibid.*, p. 11 et 15.

⁹⁸⁹ *Le Moniteur Universel*, 25 avril 1847.

⁹⁹⁰ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, *op.cit.*, p. 11.

⁹⁹¹ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, *op.cit.*, p. 63.

⁹⁹² *Ibid.*

⁹⁹³ *Ibid.*, p. 62.

Merlin estime que « personne ne peut établir à ce sujet de calculs certains⁹⁹⁴ » et se garde donc d'estimations à l'inverse de ce qu'écrira Léon Vallée au sujet de sa brochure⁹⁹⁵. Merlin affirme seulement que sa méthode serait celle demandant le moins de temps⁹⁹⁶. Il congratule le plan de Benoît Gonod « le plus sage et le plus propre à donner des résultats réels⁹⁹⁷ », mais l'interpelle sur cette question de calendrier d'exécution « pourquoi faut-il qu'il se soit (...) laissé entraîner par les illusions que les chiffres ne manquent jamais de présenter quand on les consulte seuls pour fixer la durée des travaux des hommes⁹⁹⁸ ? ». Car selon Merlin, pour prévoir, il faudrait savoir combien de pièces il reste à cataloguer et combien de cartes il reste à faire après avoir jeté celles « qu'il sera plus court de refaire que de corriger⁹⁹⁹ » : il est impossible de répondre sérieusement à ces questions. Pour donner du sens à son raisonnement, il s'appuie sur plusieurs éléments comme la distinction qu'il faut bien opérer entre volumes et ouvrages – à cette image, l'*Histoire Universelle* ne demande qu'une carte mais fait cent vingt-cinq volumes *in-octavo* à étiqueter et classer¹⁰⁰⁰. Ne serait-ce que pour le classement méthodique des cartes, le temps nécessaire est conséquent et ceux qui font des pronostics ne se rendent pas compte de l'ampleur de la tâche¹⁰⁰¹. D'autre part, Merlin évoque la Bibliothèque royale de Copenhague ayant fait l'objet d'un article dans le *Moniteur* en 1844 : le 3 avril de cette année, il aura fallu onze ans et demi aux conservateurs de la bibliothèque danoise pour réaliser un catalogue de l'ensemble des livres imprimés représentant 463.322 volumes sans compter les brochures et feuilles volantes¹⁰⁰². Ce catalogue, à l'état manuscrit, faisait cent soixante-quatorze *in-folio*¹⁰⁰³. Il termine sur cet exemple par une supplication « de grâce, messieurs, faites un voyage à Copenhague¹⁰⁰⁴ », s'adressant à Gonod et Paulin Paris.

⁹⁹⁴ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 9.

⁹⁹⁵ Léon Vallée, *La Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 285.

⁹⁹⁶ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 21.

⁹⁹⁷ *Ibid.*, p. 24.

⁹⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹⁹ *Ibid.*, p. 29.

¹⁰⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰⁰¹ *Ibid.*, p. 30.

¹⁰⁰² *Ibid.*, p. 30-31.

¹⁰⁰³ *Ibid.*, p. 31.

¹⁰⁰⁴ *Ibid.*

Ce dernier écrit de son côté que la première impression pourrait commencer au bout de deux ans de travaux, grâce à une méthode d'arrêt du catalogue à une année précise, en l'occurrence 1846 : la suite pourra se faire par voie de suppléments tous les cinq ou dix ans en fonction de l'arrivée annuelle des ouvrages¹⁰⁰⁵. Son plan consiste en la fusion de tous les catalogues, en ajoutant les dernières parties dans un local de pièces supplémentaires¹⁰⁰⁶. Selon cette démarche, aucun besoin de budget supplémentaire puisqu'un cinquième de la Bibliothèque à la fois serait soumis au catalogage¹⁰⁰⁷. Des employés détachés à cet effet seraient donc soustraits du service public pour se n'en occuper en n'entravant pas le fonctionnement général de l'établissement¹⁰⁰⁸. Il soulève donc, quoique très succinctement, la question du budget, qui préoccupe aussi bon nombre de nos auteurs. Car tous ne pensent pas comme Paulin Paris ou Nelzir Allard que les opérations soient réalisables avec les moyens déjà présents. Le député écrivait que les dépenses coûtaient jusque-là 119.000 francs par an et qu'il ne restait que deux ans, ajoutant donc 239.000 francs à la dépense totale¹⁰⁰⁹. S'il ne présente pas de réelle comptabilité, le projet de Techener semble tenir un budget illimité. En effet, il entend employer soixante-quinze employés au total pour la réalisation du catalogue et la mise en place de ses rouages de confection, ce qui suppose un large coût¹⁰¹⁰. Il propose l'installation d'un bureau composé des sections divisant la Bibliothèque¹⁰¹¹. Celles-ci seraient servies par huit faiseurs de cartes chacune ce qui donne quarante employés, auxquels s'ajoutent deux vérificateurs soit dix vérificateurs, et deux porteurs de livres, soit dix employés supplémentaires ; en outre, il faut un porteur de cartes par sections ce qui donne cinq personnes, et deux doivent les classer ce qui donne dix classificateurs¹⁰¹². Avec une hausse du personnel prévue et la fermeture de la Bibliothèque, il compte sur un travail s'intensifiant par l'habitude prise au bout de quelques années pour que la tâche s'accélère à mesure qu'elle avance et donc qu'elle perde en coût estimé puisque se

¹⁰⁰⁵ Paulin Paris, *De la Bibliothèque royale*, op.cit., p. 46.

¹⁰⁰⁶ *Ibid.*, p. 45.

¹⁰⁰⁷ *Ibid.*, p. 46.

¹⁰⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁰⁹ *Le Moniteur Universel*, 25 avril 1847.

¹⁰¹⁰ Jacques Joseph Techener, *Considérations sérieuses*, op.cit., p. 14.

¹⁰¹¹ *Ibid.*, p. 13.

¹⁰¹² *Ibid.*, p. 13-14.

terminant plus tôt¹⁰¹³. Il ne lésine pas sur les moyens, mais ne propose pas d'estimation précise de coût que son mécanisme engendrerait.

Benoît Gonod présente de son côté un calcul chiffré qu'il avait selon ses dires déjà pensé en 1839 pour présenter ces « grosses sommes¹⁰¹⁴ » en connaissance des moyens d'exécution puisque les ayant vus appliqués en sa bibliothèque de Clermont-Ferrand, sans remettre en cause la pertinence de cette comparaison qui pourrait venir entre-autres de la différence d'ampleur qu'il existe entre les deux établissements. Après avoir continué de réfléchir sur son plan, il se décide à l'exposer : il faut distribuer les livres par salles numérotées constituées de rayons distingués par des lettres, celles-ci étant aussi placées sur les étiquettes de livres¹⁰¹⁵. On peut ensuite s'adonner à la confection de cartes aux titres d'ouvrages parfois abrégés, avec auteur, lieu, date, format, nombre de volumes, signes et localisation, sans oublier les recueils factices et auteurs cachés dans les collections : le total monterait à 500.000 cartes¹⁰¹⁶. Vingt-cinq écrivains assistés du même nombre d'aides pour le côté manuel – rondage, inscription des chiffres, présentation du nombre de volumes et remise en place après vérifications – sont à prévoir, en plus de cinq vérificateurs, dix « hommes spéciaux » dont nous avons déjà fait la présentation, sous la conduite d'un directeur pour la classification logé par la Bibliothèque¹⁰¹⁷. Tous doivent travailler durant un an et demi à raison de vingt jours par mois afin de classer deux cents cartes par jours¹⁰¹⁸. Le total des coûts estimés pour cet ensemble serait de 377.000 francs, auxquels s'ajoutent 31.000 francs de frais d'impression¹⁰¹⁹. Cette somme serait rapidement remboursée puisque 2.600 exemplaires vendus à cent quarante-cinq francs aux libraires et souscripteurs en couvrirait les premiers frais tandis qu'en montant à cent soixante-dix pour les particuliers, on couvrirait aisément l'impression¹⁰²⁰. Ces prix sont considérés comme pertinents par Albert, qui les reprend pour son projet basé sur l'ajout de trois lettrines aux subdivisions pour se préserver des erreurs, raccourcir le temps de

¹⁰¹³ *Ibid.*, p. 10-12.

¹⁰¹⁴ Benoît Gonod, *Note sur le classement des imprimés*, *op.cit.*, p. 5.

¹⁰¹⁵ *Ibid.*, p. 6-9.

¹⁰¹⁶ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰¹⁷ *Ibid.*, p. 16-17.

¹⁰¹⁸ *Ibid.*

¹⁰¹⁹ *Ibid.*, p. 18.

¹⁰²⁰ *Ibid.*, p. 18-19.

numérotage des volumes, simplifier le rangement et mieux entrer dans la mémoire des employés¹⁰²¹.

Alors que le projet de Techener semble partir du principe qu'un budget illimité sur le temps court est à privilégier pour une entreprise moins onéreuse, celui de Gonod tente de rationaliser le budget prenant en considération temps et moyens. Mais la brochure de Romain Merlin est celle qui semble se soucier le plus de la question du gaspillage d'argent public en ce que son auteur essaie de trouver une solution par une organisation méthodique du travail afin que les travaux se réalisent sans addition de personnel et sous le contrôle des chambres¹⁰²². Son objectif est de parvenir à une réalisation qui servira toujours, la dépense ne pourra donc jamais être perdue¹⁰²³. Seuls les frais de stéréotypage sont ajoutés à ce projet, mais Merlin pense pouvoir les couvrir avec l'excédent du crédit qui fera aussi marcher l'impression « peut-être jusqu'à la douzième annuité sans nouvelle allocation¹⁰²⁴ » puisque la somme allouée depuis 1845 pour le catalogue est de 30.000 francs alors que seulement 20.000 ont jusqu'alors été employés. Ne souhaitant pas s'étendre sur les questions de classification, Merlin écrit qu'il faut se cantonner pour le moment à l'impression de l'inventaire pendant que les cartes doivent être rangées méthodiquement dans leurs subdivisions, elles-mêmes classées par ordre alphabétique sans se préoccuper, du moins pour le moment, d'un quelconque ordre logique¹⁰²⁵.

Comme le souligne Mélanie Roche, le catalogue est aussi soumis aux motivations économiques parce qu'il sert à être vendu ou échangé contre d'autres catalogues de bibliothèques. Plusieurs exemplaires sont généralement tirés, mais se heurtent à l'échec commercial dû au coût de confection entraînant un prix de vente élevé et donc peu attractif¹⁰²⁶. Les auteurs que nous étudions semblent en avoir plus ou moins conscience. Leurs projets peuvent s'inscrire dans une dynamique historique de projections de plans d'exécution que caractérise l'histoire même des catalogues, faite d'intentions et

¹⁰²¹ J.-F. Albert, *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique*, op.cit., p. 60-62.

¹⁰²² Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 20.

¹⁰²³ *Ibid.*, p. 21-22.

¹⁰²⁴ *Ibid.*, p. 22.

¹⁰²⁵ *Ibid.*, p. 28.

¹⁰²⁶ Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque*, op.cit., p. 17.

d'ébauches majoritairement non abouties¹⁰²⁷. On peut toutefois déceler une évolution dans ces projets relativement à ceux proposés antérieurement, notamment dans la précision qu'ils apportent à l'image de celui de Benoît Gonod. En 1833, Foisy donnait l'idée d'un conservateur en chef pour le catalogue¹⁰²⁸ reprise par la plupart en 1847, dans un plan détaillé d'actions qui restait extrêmement ambitieux, souhaitant « disséquer¹⁰²⁹ » les ouvrages pour faire un catalogue par matière, des indices à celui-ci, des catalogues annuels, décennaux, « cinquantennaux¹⁰³⁰ », des tables concordantielles, etc. sans évoquer la question du budget nécessaire pour cela¹⁰³¹. Autre exemple plus amateur mais plus tardif, en 1838, le député et journaliste Prosper Duvergier de Hauranne (1798-1881) notait que pour le catalogage de deux cent mille volumes, quatre employés feront l'affaire en quinze ans¹⁰³².

CHAPITRE 9 : L'ORDONNANCE DU 2 SEPTEMBRE 1847. BILAN ET PERSPECTIVES

La multitude de projets et les outils qui en découlent laissent transparaître un besoin d'unité, d'uniformisation qui doivent se retrouver dans le domaine bibliographique comme dans l'aspect administratif de la Bibliothèque royale. Ces nécessités sont saisissables dans l'ordonnance du 2 septembre 1847, et la fin du siècle sera l'occasion d'autres tentatives parfois aussi laborieuses.

a. La fin de la « guerre des brochures »

Le 2 septembre 1847 paraît une ordonnance signée par le roi Louis-Philippe conjointement au ministre Salvandy. Celle-ci peut sembler courte de prime abord, surtout comparativement aux précédentes : elle ne se constitue que de trois articles dont le dernier ne fait que donner l'exécution des deux premiers au ministre¹⁰³³, alors que par exemple celle du 2 juillet 1839 en comptait trente-deux¹⁰³⁴. Si l'article 1 prévoit dans un premier

¹⁰²⁷ Pour s'en rendre compte, il suffit de voir tous les projets présentés par Léopold Delisle dans son *Introduction*, *op.cit.*, p. 7-10.

¹⁰²⁸ François-Marie Foisy, *Sommaire d'un opuscule*, *op.cit.*, p. 16.

¹⁰²⁹ *Ibid.*, p. 31.

¹⁰³⁰ *Ibid.*

¹⁰³¹ *Ibid.*

¹⁰³² Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, *op.cit.*, p. 153-154.

¹⁰³³ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, *op.cit.*, p. 104-105.

¹⁰³⁴ *Ibid.*, p. 82-89.

temps la restitution du titre d'Administrateur général de la Bibliothèque pour Naudet¹⁰³⁵ qui jusque-là porte le titre de « Directeur », il réinstalle surtout les articles 6 à 11 de l'ordonnance du 22 février 1839, en plus des articles 14, 19 et 20¹⁰³⁶. Le triomphe de Salvandy éclate, puisque lesdits articles incarnent la substance même du projet du ministre notamment autour de l'autorité de l'administrateur : celui-ci détient la correspondance, la police, les mesures d'ordre, la répartition du travail, la nomination et la révocation du personnel¹⁰³⁷ ; il répond du dépôt, du personnel, du matériel et de la comptabilité¹⁰³⁸. D'autre part, les hauts employés que sont les bibliothécaires et sous-bibliothécaires entrent par nomination du ministre, et n'ont pour seule différence que leur solde¹⁰³⁹. Les bibliothécaires doivent être choisis parmi les sous-bibliothécaires et ne peuvent être plus de la moitié du total, tandis que les sous-bibliothécaires se recrutent parmi les employés ou les fonctionnaires d'autres bibliothèques publiques de Paris ou chez les professeurs : les abus, notamment le piston que nous évoquions en deuxième partie ; sont ici pris pour cible et le pouvoir entend asseoir son contrôle sur un personnel qui tend à se professionnaliser¹⁰⁴⁰. Cette dynamique de normalisation se généralise le 31 décembre 1847 par une ordonnance se faisant premier texte à prévoir la nomination des employés au sein des bibliothèques municipales, qui doivent avoir certains titres particuliers¹⁰⁴¹. L'étude de Louis Desgraves montre que les professeurs y sont particulièrement bienvenus¹⁰⁴².

L'accès et le travail sont favorisés par une hausse du temps d'ouverture : la Bibliothèque doit être ouverte en été de 9h à 16h, et les vacances qui jusque-là s'éparpillaient sur l'année sont fixées uniquement du 15 août au 15 octobre¹⁰⁴³. Le budget doit être réparti par départements selon un triptyque comprenant d'une part le personnel, puis le matériel, et enfin ce qui concerne les achats, reliures, échanges et conservation¹⁰⁴⁴.

¹⁰³⁵ Bruno Blasselle, Yann Fauchois et Jean-François Foucaud, *Les directeurs de la Bibliothèque nationale*, op.cit. p. 8.

¹⁰³⁶ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 105.

¹⁰³⁷ *Ibid.*, article 6, p. 75.

¹⁰³⁸ *Ibid.*, article 7, p. 75-76.

¹⁰³⁹ *Ibid.*, article 14, p. 78.

¹⁰⁴⁰ *Ibid.*

¹⁰⁴¹ Louis Desgraves, « Les bibliothécaires » ..., op.cit., p. 372-389.

¹⁰⁴² *Ibid.*

¹⁰⁴³ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., article 11, p. 77.

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*, article 19, p. 79.

Pour finir, l'administrateur doit rendre mensuellement compte au ministre de l'état des travaux et « il ne peut être fait aucun changement à la répartition des fonds ni à leur destination, sans l'approbation préalable de notre ministre de l'Instruction publique¹⁰⁴⁵ » : peut-être faut-il voir à la reprise de cet article un rappel pour Joseph Naudet qui avait pioché dans le fonds destiné aux imprimés pour débiter le catalogue des médailles. Naudet est rémunéré à hauteur de 12.000 francs, ce qui représente une baisse de son traitement – celui-ci s'élevait jusqu'alors à 18.000. Le deuxième article de l'ordonnance du 2 septembre 1847 entérine la victoire de Salvandy par la définition du poste de secrétaire-trésorier qui exerce les fonctions attribuées par la même ordonnance du 22 février 1839 en plus de devoir tenir à jour tous les registres d'entrée et de sortie¹⁰⁴⁶. Nommé par le roi, il est logé par la Bibliothèque et en est l'agent comptable chargé de toutes les écritures, inventaires, états et registres d'ordre : tous les frais sont sous sa responsabilité¹⁰⁴⁷.

Alors que la « guerre » aurait pu reprendre de plus belle avec cette ordonnance, le Conservatoire se montre plus calme qu'en 1839 et les publications savantes se tarissent également, peut-être avec le sentiment d'avoir été entendues¹⁰⁴⁸. Car les députés ont témoigné leur intérêt pour les questions relatives à la Bibliothèque, et l'exécutif aussi par l'ordonnance du 2 septembre qui, bien que brève, donne une dynamique d'ensemble axée sur la responsabilité et la centralisation. Un troisième élément laisse entendre que le pouvoir s'occupe, ou plutôt se préoccupe, de la Bibliothèque : il s'agit d'un document intitulé *Rapport au roi. Et nomination de la commission chargée d'examiner l'organisation et le régime de la Bibliothèque royale*, que nous pouvons dater de début septembre 1847 étant donné son premier supplément paru le 8 de ce mois¹⁰⁴⁹. Ce rapport cosigné une nouvelle fois par Louis-Philippe et Salvandy paraît publiquement par le truchement du *Moniteur* le 5 janvier 1848¹⁰⁵⁰. Le texte revient premièrement sur le crédit extraordinaire de 1839 et fait le constat que seuls 940.000 francs ont été dépensés, avant de considérer les travaux préparatoires du catalogue comme presque finis¹⁰⁵¹. Ce

¹⁰⁴⁵ *Ibid.*, article 20, p. 80.

¹⁰⁴⁶ *Ibid.*, p. 105.

¹⁰⁴⁷ *Ibid.*, article 12, p. 77.

¹⁰⁴⁸ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 400.

¹⁰⁴⁹ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, *op.cit.*, p. 111.

¹⁰⁵⁰ *Ibid.*, p. 105-110.

¹⁰⁵¹ *Ibid.*, p. 106.

document s'inscrit donc dans la lignée du rapport déclencheur du conflit écrit par Naudet, qui affirmait que « le plus fort et le plus pénible de la tâche entreprise est fait aujourd'hui (...) la marche est assurée, le progrès infailliblement accéléré de jour en jour¹⁰⁵² ». Merlin écrit aussi dans cette perspective lorsqu'il affirme qu'un grand ordre matériel fut apporté durant ces huit années, témoignant d'activité, de persévérance et d'intelligence¹⁰⁵³. Le rapport de septembre 1847 précise toutefois que « cependant, l'œuvre entreprise est loin de toucher à son terme¹⁰⁵⁴ » et tente de trouver les causes de l'insuccès, tout comme le faisaient les auteurs de brochures depuis le mois de mars.

S'en suit une multitude d'éléments plus ou moins justes : les divergences d'opinions entre les « hommes compétents¹⁰⁵⁵ » sont avancées, se référant probablement au conflit entre les méthodes de Richard et de Magnin au début des années 1840¹⁰⁵⁶. Puis le document évoque à juste titre les hésitations sur les localisations définitives, mais aussi l'insuffisance et l'insalubrité du local où s'exécutent les travaux – nous n'avons pas eu l'occasion de lire à ce propos¹⁰⁵⁷. A cela s'ajoute l'incertitude dans les directions de l'administration de la Bibliothèque due aux cinq changements de ministres de l'Instruction publique à partir du vote des crédits sur deux années : Salvandy laissait effectivement le 31 mars 1839 sa place à Parant jusqu'à la nomination mensuelle de Villemain le 12 mai de la même année, qui se faisait succéder par Victor Cousin le 1^e mars 1840, avant de reprendre le poste 29 octobre¹⁰⁵⁸. Il est surprenant de lire dans ce rapport que les changements de direction à la Bibliothèque du Roi furent presque aussi nombreux, sachant que seul Charles Dunoyer en était à la tête de 1839 à 1840 avant Joseph Naudet¹⁰⁵⁹. Pour finir, le document se félicite d'avoir remis en place les principes du 22 février pour mettre fin à l'indépendance du Conservatoire et donner à la Bibliothèque une « action une et responsable, qui est le fondement et la garantie de toutes les parties de l'administration dans notre ordre constitutionnel¹⁰⁶⁰ ».

¹⁰⁵² Joseph Naudet, *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique*, op.cit., paragraphe IV.

¹⁰⁵³ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 9.

¹⁰⁵⁴ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 106.

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*, p. 107.

¹⁰⁵⁶ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, op.cit., p. 127.

¹⁰⁵⁷ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 107.

¹⁰⁵⁸ *Ibid.*

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*

¹⁰⁶⁰ *Ibid.*, p. 108.

b. Après la « guerre des brochures »

L'organisation d'une commission est évoquée dans le rapport, et certaines personnes que nous avons rencontrées sont proposées pour la constituer. Une fois encore, les personnes compétentes en bibliographie n'y sont pas représentées à l'inverse de personnalités hybrides entre le monde savant et la politique comme son président Hippolyte Passy (1793-1880), Joseph Naudet, ou encore Arthur-Auguste Beugnot (1797-1865)¹⁰⁶¹. Quinze députés et quatre pairs sont également proposés et font partie de la commission¹⁰⁶², en étant parfois totalement étrangers à la bibliographie comme Jules de Lasteyrie ou Genty de Bussy¹⁰⁶³. Ce groupe, dont la compétence peut sembler quelque peu douteuse au regard de sa composition, témoigne de l'ancrage plus politique que bibliothéconomique pour les réformes à mener, c'est-à-dire plus attaché à l'examen du régime administratif qu'à la résolution des problèmes spécifiques aux bibliothèques. Cette commission fut la dernière action à avoir été menée par le pouvoir de la monarchie de Juillet, et n'a probablement pas eu le temps de mener à bien ses missions à cause des nouveaux bouleversements politiques issus de la révolution de février 1848¹⁰⁶⁴.

Les changements politiques s'accompagnent une nouvelle fois de mouvements à la Bibliothèque redevenue nationale. Un Bureau central d'administration y est créé, et dès mars 1848 Joseph Naudet renonce au poste de conservateur du département des Imprimés au profit de Jules Ravenel (1801-1885) qui y était conservateur-adjoint depuis 1839¹⁰⁶⁵. Allié du pouvoir vers la centralisation, il semble logique que l'ancien « Directeur » soit resté à son poste, mais la révolution marque toutefois une certaine épuration à la tête de la Bibliothèque. Cela se constate à la révocation le 1^{er} mars de Champollion-Figeac de son poste de conservateur du Département des Manuscrits après qu'il se soit fait également remercier par l'Ecole des Chartes¹⁰⁶⁶, ou par le congédiement de Raoul-Rochette au Cabinet des médailles¹⁰⁶⁷. Ce dernier faisait un parfait bouc-émissaire – la métaphore est de Thierry Sarmant – dans la mesure où il cumulait les honneurs, était deux fois membres

¹⁰⁶¹ *Ibid.*, p. 109.

¹⁰⁶² Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 166.

¹⁰⁶³ *Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements*, op.cit., p. 109.

¹⁰⁶⁴ Eugène-Gabriel Ledos, *Histoire des catalogues*, op.cit., p. 166-167.

¹⁰⁶⁵ Jean-François Foucaud, *Gardes et conservateurs du Département des Imprimés de 1720 à 1998*, op.cit., p. 11-12.

¹⁰⁶⁶ Charles-Olivier Carbonell, *L'autre Champollion*, op.cit., p. 247.

¹⁰⁶⁷ Thierry Sarmant, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, op.cit., p. 353.

de l'Institut, et mêlé à des affaires louches en plus d'être extrêmement absentéiste et belligérant de querelles d'égos n'en finissant plus¹⁰⁶⁸. Il était ainsi la personnification des ambiguïtés de la transition s'effectuant de la Révolution vers le Second Empire¹⁰⁶⁹. Renouveler le personnel ne suffit toutefois pas à régler le centre de l'attention concernant la bibliothèque : le catalogue.

Les choses s'intensifient à ce sujet et une commission est créée en 1850 pour faire suite à celle de 1847 – c'est l'objectif décrit par Félix Esquirou de Parieu (1815-1893), alors ministre de l'Instruction publique, dans son arrêté du 30 mai¹⁰⁷⁰. Passy en est toujours président, mais les membres ne sont plus que quatorze et Joseph Naudet n'y est pas inclus. Par ailleurs, si huit membres sont des élus politiques, on compte cette fois la présence d'un bibliographe en la personne de Jean-Charles Brunet, ce qui témoigne d'un changement de dynamique orientée cette fois tant vers le politique que le bibliographique. Le nom même de la commission en donne un aperçu : alors que celle de 1847 donnait clairement la priorité à l'administratif, celle de 1850 est appelée par de Parieu à « examiner et résoudre les questions relatives aux différents catalogues de la Bibliothèque nationale¹⁰⁷¹ ». Les causes des échecs successifs sont étudiées, et le problème est perçu comme provenant d'un manque de moyens plus que de méthodes : les conclusions donnent alors la priorité à l'ancien modèle de catalogue¹⁰⁷² qui serait réalisé en quatre ans avec 150.000 francs¹⁰⁷³. D'autre part, la nécessité de nommer un seul responsable du catalogue, comme beaucoup des auteurs de la « guerre des brochures » le suggéraient, est avancée et Charles Magnin, entré par la petite porte au département des Imprimés en 1813 et ayant gravi les échelons pour en devenir conservateur en 1832¹⁰⁷⁴, est tout désigné¹⁰⁷⁵.

Le 24 janvier 1852, l'administrateur se voit adjoindre un assistant : il s'agit de Jules-Antoine Taschereau¹⁰⁷⁶. Ce dernier, récompensé pour son ralliement au président Louis-Napoléon Bonaparte lors de son coup d'Etat du 2 décembre 1851 le faisant

¹⁰⁶⁸ *Ibid.*

¹⁰⁶⁹ *Ibid.*

¹⁰⁷⁰ L'arrêté est consultable dans le *Bulletin administratif de l'instruction publique*, mai 1850 (n°5), p. 177.

¹⁰⁷¹ *Ibid.*

¹⁰⁷² Simone Balayée, « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 428.

¹⁰⁷³ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, *op.cit.*, p. 162.

¹⁰⁷⁴ Jean-François Foucaud, *Gardes et conservateurs du Département des Imprimés de 1720 à 1998*, *op.cit.*, p. 9.

¹⁰⁷⁵ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 271.

¹⁰⁷⁶ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op. cit.*, p. 400-401.

Napoléon III, prend la place de Charles Magnin à la direction du catalogue¹⁰⁷⁷. Magnin se fait une nouvelle fois spolier pour des causes politiques : c'est lui qui devait prendre la direction du Conservatoire et non Dunoyer puis Joseph Naudet en 1839 et 1840¹⁰⁷⁸. La ligne suivie pour les catalogues est celle définie par la dernière commission, tout est reclassé et recoté afin que la publication débute en 1855¹⁰⁷⁹. Une nouvelle investigation est menée sous la direction de Prosper Mérimée en 1858, s'inspirant beaucoup du British Museum – il est en relation avec Panizzi qui dirige depuis 1837 le département des imprimés à Londres¹⁰⁸⁰. Mérimée demande l'arrêt de ce qui est en train d'être fait pour passer à une méthode plus ergonomique, tendant vers l'alphabétique¹⁰⁸¹ tandis que Taschereau, devenu administrateur général après la retraite de Naudet la même année, n'arrive pas à décider si l'urgence se situe dans le catalogue ou dans l'augmentation du personnel – les deux sont pourtant intimement liés¹⁰⁸². Si l'année 1858 intéresse particulièrement la question du catalogue, elle est aussi déterminante en ce qu'elle porte la régularisation de la situation administrative : le Conservatoire est supprimé et devient un Comité consultatif, et l'administrateur prend les pleins pouvoirs à la Bibliothèque devenue impériale¹⁰⁸³. Simone Balayé démontre que Taschereau est plus un homme d'autorité qu'un homme de bibliothèque¹⁰⁸⁴. Le pouvoir exponentiel qui lui incombe lors de sa prise de position en est la parfaite illustration, de même que son parcours d'homme politique depuis 1837, son manque de formation à la bibliographie et son absence à l'Institut lui donnant un profil tout-à-fait différent de celui de ses prédécesseurs.

En ce qui concerne le catalogue qu'il a piloté, celui-ci pâtit d'un nouvel excès d'ambition : à titre d'exemple, l'histoire est répartie dans neuf cent quatre divisions¹⁰⁸⁵. Par ailleurs, en 1885, le bibliographe Gabriel Richou (1852-1915) écrit à son sujet qu'il est utile mais trop désordonné, qu'il aurait été préférable de s'en tenir aux préconisations

¹⁰⁷⁷ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 271.

¹⁰⁷⁸ Jean-François Foucaud, *Gardes et conservateurs du Département des Imprimés de 1720 à 1998*, *op.cit.*, p. 9.

¹⁰⁷⁹ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 271.

¹⁰⁸⁰ Bernard Vouillot, « Catalogue alphabétique à Londres et catalogue systématiques à Paris : essai de comparaison des catalogues de deux grandes bibliothèques nationales au XIX^e siècle » ..., *op.cit.*, p. 57.

¹⁰⁸¹ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, *op.cit.*, p. 160 ; Jean-François Foucaud, « Le rapport Mérimée », *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle*, *op.cit.*, p. 408-410.

¹⁰⁸² Marie Galvez, « Jules-Antoine Taschereau : "Un grand administrateur", 1858-1874 » ..., *op.cit.*, p. 3.

¹⁰⁸³ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op. cit.*, p. 401.

¹⁰⁸⁴ Simone Balayé, « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*

¹⁰⁸⁵ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 272.

formulées par Mérimée à savoir de passer à l'organisation alphabétique le plus tôt possible¹⁰⁸⁶. Les ouvrages relatifs à la question du catalogue continuent donc de paraître après 1850, le sujet préoccupe toujours jusqu'aux personnes externes à la Bibliothèque : l'institution, à l'instar du British Museum, est constamment soumise à la pression des débats publics¹⁰⁸⁷. Outre-Manche, les discussions doivent toutefois prendre en considération le fait que le British Museum est né d'initiatives privées, ce qui suppose que le gouvernement tient historiquement une place plus éloignée des décisions et actions à mener en son sein¹⁰⁸⁸. Le conservateur en chef du musée est nommé par le gouvernement et porte le titre de *Principal Librarian*, tandis que quarante-et-un administrateurs en contrôlent les finances¹⁰⁸⁹. Le premier catalogue à paraître en deux volumes débute en 1771 et est achevé en quinze ans selon une méthode qui déjà tend vers la simplification, notamment par le regroupement d'ouvrages de mêmes auteurs selon une unique notice descriptive¹⁰⁹⁰. L'établissement britannique connaît en revanche des tentations pour le classement méthodique : le révérend Thomas Hartwell Horne (1780-1862) publie en 1825 un projet de divisions par les six grandes classes que nous connaissons¹⁰⁹¹. Validé par les administrateurs, un travail de reclassement des manuscrits est initié et se poursuit durant une dizaine d'années – notons toutefois que le catalogue alphabétique continue d'être tenu à jour durant ce délai¹⁰⁹². Le Conseil d'Administration, équivalent au Conservatoire n'ayant qu'une vocation consultative, décide en 1834 l'arrêt de l'organisation méthodique afin de faire de la publication rapide du catalogue alphabétique « sa priorité absolue¹⁰⁹³ », mais les administrateurs refusent d'en confier la responsabilité à Panizzi qui pourtant est chaudement recommandé par le conservateur des livres imprimés Henry Baber (1775-1869)¹⁰⁹⁴. Panizzi officie alors discrètement à la mise en place de ses nouveaux principes, particulièrement sur le raccourcissement des notices – il en exclut le nom d'éditeur et la pagination, ce qui fait dire à Bernard Vouillot qu'« en

¹⁰⁸⁶ Gabriel Richou, *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*, Paris, P. Dupont, 1885.

¹⁰⁸⁷ Raymond-Josué Seckel, « Editorial »..., *op.cit.*, p. 19.

¹⁰⁸⁸ Bernard Vouillot, « Catalogue alphabétique à Londres et catalogue systématiques à Paris : essai de comparaison des catalogues de deux grandes bibliothèques nationales au XIX^e siècle » ..., *op.cit.*, p. 57.

¹⁰⁸⁹ Ce sont les « *trustees* ». *Ibid.*

¹⁰⁹⁰ *Ibid.*, p. 58.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*

¹⁰⁹² *Ibid.*, p. 59.

¹⁰⁹³ *Ibid.*

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*

cela, ces règles divergeaient profondément des usages des bibliothécaires français qui avaient une conception bien plus formaliste des notices, au point d'être presque obsédés par la notion d'auteur comme personne physique ou le respect absolu du premier mot du titre et de n'admettre officiellement la notion de collectivité-auteur que dans la seconde moitié du XX^e siècle¹⁰⁹⁵ ». Panizzi préconise surtout l'achèvement d'une série et du classement des ouvrages avant la publication du catalogue, mais n'est pas écouté par ses supérieurs : la lettre A paraît en 1841, pleine d'erreurs contre lesquelles le conservateur avait mis en garde¹⁰⁹⁶. Tout comme Joseph Naudet, Panizzi est rendu responsable de cet échec par son statut de conservateur et subit une multitude de critiques. Mais ce qui distingue les deux hommes, c'est la compétence avérée de Panizzi à qui la postérité donne raison : ses préceptes sont, après 1847 – année de querelle entre lui, les *trustees* et les bibliographes de tous horizons – instaurés et se perpétuent relativement fixement durant près d'un siècle¹⁰⁹⁷. Les cartes à jouer ne sont pas employées, les *91 Rules* font office de référence stable à partir de cette date tandis qu'à Paris, ce ne sera qu'à la fin du siècle¹⁰⁹⁸.

« Il faut attendre l'arrivée de Léopold Delisle à la tête de la Bibliothèque nationale [en 1874] pour trouver une véritable conclusion à une longue période de tâtonnements et de recherches¹⁰⁹⁹ » écrivait Jean-François Foucaud en 1978, indiquant en outre que le catalogue du Département des médailles commence également après la guerre de 1870¹¹⁰⁰. Delisle se décide finalement à mettre en place les conclusions du rapport de Mérimée¹¹⁰¹, faisant un choix qui « paraît très simple, mais qui a représenté un progrès considérable¹¹⁰² » : celui d'organiser le catalogue de façon alphabétique, et de mettre fin aux intercalations¹¹⁰³. Fermant cette période d'hésitation, Delisle ouvrait une nouvelle ère pour les catalogues de la Bibliothèque qui devait se clôturer près d'un siècle plus tard avec l'avènement du numérique. Ces transitions s'appuient toujours sur les expériences passées, et l'aventure laborieuse du catalogue durant la période que nous avons étudiée

¹⁰⁹⁵ *Ibid.*, p. 60.

¹⁰⁹⁶ *Ibid.*

¹⁰⁹⁷ *Ibid.*

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹⁹ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 128.

¹¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 145.

¹¹⁰¹ Jean-François Foucaud, « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale » ..., *op. cit.*, p. 401.

¹¹⁰² Marie-Laure Chastang, « Département des Livres imprimés. Inventaire général », *Revue de la BnF*, 1982 (n°3), p. 51.

¹¹⁰³ Jacqueline Melet-Sanson, « Préface », *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés*, *op.cit.*, p. 16.

fut riche d'enseignement pour les bibliothécaires. D'autre part, elle ne fut pas totalement inutile d'un point de vue pratique : lors de la mise en ligne des catalogues, la plus ancienne fiche manuscrite rentrée est datée de 1839¹¹⁰⁴. En outre, la définition du catalogue s'éloigne de la bibliographie « le parti est (...) pris, entorse faite à l'idée française des grands travaux (de l'esprit) face à l'idée pragmatique britannique, de se résoudre à des notices simples, éventuellement révisables¹¹⁰⁵ ».

¹¹⁰⁴ Marcelle Beaudiquez, « Billet », *Revue de la BnF*, 2001 (n°9), p. 16-17.

¹¹⁰⁵ Laurent Portes, « Du nom d'auteur dans les catalogues de bibliothèques » ..., *op.cit.*, p. 42.

CONCLUSION

De prime abord, la « guerre des brochures » semble n'être qu'un événement ponctuel et relativement anecdotique dans la mesure où les écrits ne foisonnent que sur une période courte – de février à septembre 1847 – et n'ayant une incidence que modique. Cependant, à travers l'étude de ces documents, une multitude d'aspects sur le temps long se donne à voir en plein milieu d'une époque charnière pour l'histoire de la Bibliothèque royale et des bibliothèques en général – de la Révolution à 1914, se prépare la genèse des bibliothèques modernes¹¹⁰⁶ avec, selon Dominique Varry, un « développement difficile¹¹⁰⁷ » dont cet épisode constituerait un jalon significatif. Si l'un des reproches faits à l'histoire des bibliothèques françaises est de privilégier le caractère institutionnel, la « guerre des brochures » est un événement qui nécessite des éclairages de natures diverses¹¹⁰⁸. Dans une perspective politique, nous avons essayé de démontrer comment le pouvoir entend mener à bien ses aspirations centralisatrices à travers l'action du ministre Salvandy, qui disparaît définitivement du paysage politique français après les bouleversements de 1848 soit quelques mois après la fin de la « guerre des brochures ». Ce désir d'uniformisation et de modernité dans l'administration se retrouve aussi dans la bibliographie comme nous l'évoquions dans les causes de l'échec, en adéquation avec le propos de Romain Merlin : « tout a changé, choses, hommes, besoins. S'obstiner à conserver aujourd'hui des usages créés pour un autre temps, pour des nécessités différentes, c'est s'exposer à s'engloutir d'essais en essais dans un gouffre sans fond¹¹⁰⁹ ».

Une certaine fatalité est palpable à la lecture des brochures dont cette affirmation se fait l'écho, comme le remarque Prosper Mérimée une décennie plus tard¹¹¹⁰. Cette fatalité s'explique probablement par l'échec que tous subissent à surmonter les défis auxquels ils font face, et leur importance : tous savent depuis l'écrit de Constantin que le catalogue est une « sauvegarde de bibliothèque (...) et en même temps le premier conservateur¹¹¹¹ » sans quoi les fonds sont au mieux inutilisables, comme le remarque Paul Lacroix dans son allégorie « la Bibliothèque du roi est comme une mer sans boussole

¹¹⁰⁶ Anne-Marie Bertrand et Yves Alix, *Les bibliothèques*, op.cit., p. 19.

¹¹⁰⁷ Dominique Varry, « Introduction » ..., op.cit., p. 2.

¹¹⁰⁸ Dominique Varry, « L'histoire des bibliothèques en France. Etat des lieux » ..., op.cit.

¹¹⁰⁹ Romain Merlin, *Réflexions impartiales*, op.cit., p. 5.

¹¹¹⁰ Prosper Mérimée, *Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique*, op.cit., p. 170.

¹¹¹¹ Léopold-Auguste Constantin, *Bibliothéconomie*, op.cit., p. 96.

et sans pilote¹¹¹² » ; au pire en danger devant les pertes, vols et détériorations. La situation apparaît donc comme urgente, alors que des processus complexes s'opèrent notamment dans le domaine de la pensée, compliquant le classement des savoirs comme le démontrait Henri Jean-Martin en 1989¹¹¹³. L'étude de la « guerre des brochures » rend compte des difficultés rencontrées lors de la mise en ordre du monde en ce que les projets avancés témoignent d'une quête de principes régissant un classement idéal, conciliant rangement matériel d'une part, organisation de l'abstrait d'autre part, avant que les grandes normes n'émergent avec le système de Dewey, en 1876, puis la classification décimale universelle en 1895¹¹¹⁴. Alors que le catalogue n'était considéré jusque-là comme une simple affaire de bibliothécaire, le monde savant attend sa parution afin que soient établis des normes fixes dans l'organisation du savoir¹¹¹⁵. Les bibliothécaires sont dans une phase d'initiation d'un mouvement plaçant le catalogue au centre des attentes, celui-ci devenant presque plus important que les ouvrages eux-mêmes. Ils commencent alors, selon l'expression de Marcelle Beaudiquez, à vivre « catalogalement¹¹¹⁶ », malgré l'analyse du sociologue Jean-Louis Fabiani voulant que pour une configuration du savoir optimum, il faut plein de conditions qui ne sont jamais réunies¹¹¹⁷.

L'un des problèmes posés par la « guerre des brochures » est celui de l'adaptation du personnel à son temps. Alors qu'une multitude de mouvements structurels s'opèrent dans des champs très vastes, du politique au philosophique en passant par le technique, l'institution reste soumise à des préceptes se heurtant à la modernité, notamment autour de l'accession aux postes les plus hauts de sa hiérarchie. Ainsi, de nombreux témoignages semblent indiquer le manque d'une figure qui fasse autorité à la Bibliothèque, afin d'en diriger les travaux et de renvoyer une image de rigueur administrative à tous les désappointés de l'établissement¹¹¹⁸. Cette autorité semble être trouvée une décennie plus tard en la personne de Jules-Antoine Taschereau, qui n'est toutefois pas exempt de

¹¹¹² Paul Lacroix, *Réforme de la Bibliothèque du roi*, *op.cit.*, p. 91.

¹¹¹³ Henri-Jean Martin, « Classements et conjonctures », *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant : du Moyen âge au milieu du XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 429-457.

¹¹¹⁴ Yolande Maury, « Classements et classifications comme problème anthropologique : entre savoir, pouvoir et ordre » ..., *op.cit.*, p. 26-27.

¹¹¹⁵ Mélanie Roche, *En attendant « le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire » : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque*, *op.cit.*, p. 25.

¹¹¹⁶ Marcelle Beaudiquez, « Billet » ..., *op.cit.*, p. 17.

¹¹¹⁷ Jean-Louis Fabiani, « Savoirs en situations extrêmes », *Lieux de savoir*, *op.cit.*, p. 866.

¹¹¹⁸ Marie Galvez, « Jules-Antoine Taschereau : "Un grand administrateur", 1858-1874 » ..., *op.cit.*, p. 11.

critiques professionnelles et personnelles comme l'était Joseph Naudet¹¹¹⁹. Peut-être que les causes de tous ces conflits ne sont-elles pas à chercher du côté des personnes elles-mêmes, mais de leur statut de supériorité hiérarchique : n'est-ce pas le propre de tout dirigeant, quelle que soit son échelle, d'être soumis aux réprimandes et controverses ? Malgré cela, il est certain depuis notre point de vue que Joseph Naudet incarne une jonction, une hybridation entre le monde savant qui dominait jusqu'alors et la dynamique de centralisation politique et idéologique. Il semble ainsi naturel qu'il ait été le point de convergence de critiques de la part de ceux qui, issus d'un autre temps, se sentaient à juste titre menacés par la modernité.

En proie aux foudres de ses contemporains, Joseph Naudet est toutefois largement remercié par la postérité. Jean-François Foucaud écrit ainsi que ce temps d'élaboration, de tâtonnements, d'erreurs et de recherches porte ses fruits dans la deuxième moitié du XIX^e siècle¹¹²⁰. A cette image, Léopold Delisle honore l'ancien directeur et Paulin Richard, pour les travaux effectués au sujet du catalogue, bien qu'il décrive des résultats assez médiocres surtout sur les premières années, faute notamment de moyens¹¹²¹. Avant cela, le catalogue est soumis à diverses définitions, celles du premier Larousse sont assez significatives. On trouve par exemple la notice de « Cataloguement », ayant pour définition : « action de cataloguer ; résultat de cette action », avec un exemple cocasse : « Le cataloguement de la Bibliothèque nationale se fait toujours attendre¹¹²² ». Un siècle plus tard, Simone Balayé trouve les mêmes causes toutes budgétaires aux problèmes que le directeur avait rencontrés¹¹²³. De son côté, Bernard Vouillot écrit que les critiques ne doivent pas dissimuler le travail considérable qui a été entrepris, notamment sur le fonds porté et le répertoire par ordre alphabétique¹¹²⁴. Selon lui, les seuls torts des conservateurs du département des Imprimés ont été de ne pas se dégager de l'ancienne classification, c'est-à-dire de l'organisation méthodique du catalogue, et Léopold Delisle put en tirer les conséquences¹¹²⁵. Par ailleurs, depuis la perspective des catalogues, chaque système est critiquable, jusqu'à celui de Léopold Delisle : Julien Cain constate les difficultés liées

¹¹¹⁹ *Ibid.*, p. 13.

¹¹²⁰ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale, op.cit.*, p. 161.

¹¹²¹ Léopold Delisle, *Introduction, op.cit.*, p. 19.

¹¹²² Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, op.cit.*, p. 554.

¹¹²³ Simone Balayé, « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 429.

¹¹²⁴ Bernard Vouillot, « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale » ..., *op.cit.*, p. 271.

¹¹²⁵ *Ibid.*

aux mises à jour progressives engendrant un ralentissement de la réalisation à mesure qu'on avance dans les sections à paraître¹¹²⁶. L'historiographie s'accorde à dire que la monarchie de Juillet a été décisive pour la prise à bras le corps de la question du catalogue, et la « guerre des brochures » s'en fait l'écho tant les remous qu'elle a suscité révèle l'importance prise par le sujet. Les acteurs de cette prise de conscience constituent un panel aussi varié que les facteurs de l'échec des travaux : inadaptabilité du personnel, élaboration d'un budget prenant mal en considération des besoins en mutations, problèmes de classement¹¹²⁷.

Cette étude nous a renforcé dans l'idée selon laquelle l'histoire des bibliothèques est une histoire totale, dont les champs d'études nécessaires à l'élucidation des mécanismes sont larges¹¹²⁸. Tous ces champs n'ont pas pu être étudiés dans le présent travail, et demanderaient de plus amples investigations. A titre d'exemple, Frédéric Barbier écrit au sujet de l'histoire de la lecture qu'elle est dorénavant réalisée, il reste à faire l'histoire des lecteurs : l'histoire des catalogues pourrait être entendue comme une histoire d'un accès à la lecture, justement pour les lecteurs, qui en 1847 se diversifient¹¹²⁹. Par ailleurs, au sein des brochures, sont évoqués des projets de déménagements de la Bibliothèque. Ces projets, à l'instar de tous les autres éléments de l'époque, font l'objet de critiques plus ou moins acerbes puis de propositions alternatives – par exemple, celles de Pautet du Rozier sont particulièrement étayées et mériteraient que l'on s'y attarde¹¹³⁰. Ainsi le positionnement géographique et l'architecture, au même titre que des études biographiques plus détaillées des acteurs de la « guerre des brochures », ouvriraient de nouvelles perspectives d'études à partir de cet événement.

¹¹²⁶ Raymond-Josué Seckel, « Catalogue » ..., *op. cit.*, p. 467.

¹¹²⁷ Jean-François Foucaud, *La Bibliothèque royale*, *op.cit.*, p. 127 et 159.

¹¹²⁸ Dominique Varry, « L'histoire des bibliothèques en France. Etat des lieux » ..., *op.cit.*

¹¹²⁹ Frédéric Barbier, « Où en est l'histoire des bibliothèques ? », *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, 2014 (n°10), p. 11.

¹¹³⁰ Jules Pautet du Rozier, *Rapport à son excellence*, *op.cit.*, p. 9-11.

SOURCES

LA « GUERRE DES BROCHURES »

ALBERT, J.F.M. *Recherches sur les principes fondamentaux de la classification bibliographique : précédées de quelques mots sur la bibliographie, d'un exposé des principaux systèmes bibliographiques, et suivies d'une application de ces principes au classement des livres de la Bibliothèque royale*. Paris, Chez l'auteur, 1847, 63 p.

L'auteur a beaucoup réfléchi sur une nouvelle forme de classement bibliographique, définie sur une base privilégiant le fond à la forme des textes.

Disponible en ligne : https://books.google.fr/books?id=kBjxwfXEY_4C

CHAMPOLLION-FIGEAC, Jacques Joseph. *État actuel des catalogues des manuscrits de la Bibliothèque royale*. Paris, Imprimerie de Firmin-Didot frères, 1847, 27 p.

L'auteur prend position contre les allégations de Joseph Naudet dans un parler de savant, démonstrations à l'appui. Le plus intéressant pour nous, dans le traitement du conflit, se trouve dans l'avertissement des premières pages.

Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=q6l1zHRVd4EC>

DUSCHESNE, Jean. *Bibliothèque royale. Observations sur les catalogues de la collection des estampes*. Paris, Imprimerie de G. Jousset, 1847, 8 p.

Duchesne aîné s'adresse à Joseph Naudet en tant que directeur dans un premier temps. Il lui remet son rapport d'activités. Le document dépasse toutefois largement ce cadre : Duchesne profite de la rédaction de ce rapport pour relever toute la contribution qu'il a apporté à la bibliothèque depuis la cinquantaine d'année qu'il y travaille.

Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=ttVjinK351cC>

GONOD, Benoît. *Note sur le classement des imprimés, la rédaction et la publication du Catalogue général de la Bibliothèque royale*. 3^e édition. Paris, Porquet, 1847, 19 p.

Cet ouvrage est assez interactif en ce que son auteur joue avec le lecteur sur les obstacles paraissant insurmontables pour la confection du catalogue. Puis il démontre par des calculs simples mais paraissant rationnels ainsi qu'une présentation de tout le déroulement des opérations, qu'il serait possible de faire le catalogue en cinq ans.

Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=dOWu56c2TdIC>

MERLIN, Romain. *Réflexions impartiales sur le catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque royale*. Paris, Imprimerie de la Ve Bouchard-Huzard, 1847, 32 p.

Merlin exprime sa vision du conflit, expliquant qu'il est impossible de poursuivre les opérations en place depuis huit ans (à l'inverse de ce que propose Naudet dans son rapport). Il défend également les employés, imputant au système général le mauvais aboutissement des travaux effectués.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k12655952>

NAUDET, Joseph. *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique... sur la situation du catalogue du Département des imprimés*. Paris, imprimerie de P. Dupont, 1847, 11 p.

Il s'agit du fameux rapport remis par le directeur de la bibliothèque Joseph Naudet au ministre de l'Instruction publique le 20 février 1847, publié le 24 au *Moniteur Universel*. Il y fait état de l'avancement des travaux de catalogue : ceux-ci ne sont pas terminés, mais Naudet évoque le manque de visibilité qu'il a sur les autres départements, ce qui provoque la rancœur de ses collègues. Il s'agit du *casus belli* de la guerre des brochures.

Disponible sous forme manuscrite à la Bibliothèque nationale de France, pôle Richelieu, cote 8-IMPR-1178.

PARIS, Louis. *L'Histoire des vases de Bernay, à propos de ce qui se passe à la Bibliothèque royale*. Paris, Imprimerie de E.-J. Bailly, 1847, 15 p.

Louis Paris entend, dans cette brochure, démentir les accusations faites essentiellement par la presse contre les conservateurs de la Bibliothèque et leur implication dans certains scandales vieux d'une quinzaine d'années. Il explique que ces résurgences viennent du contexte de « guerre des brochures » : c'est la plus ancienne mention de l'expression que nous avons jusqu'à présent rencontrée.

Disponible en ligne : gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5787587q

PARIS, Paulin. *De la Bibliothèque royale et de la nécessité de commencer, achever et publier le catalogue général des livres imprimés*. Paris, Techener, 1847, 58 p.

L'ouvrage de Paulin Paris est, par son caractère très incisif, le plus connu de cette époque. Il explique que des appétences pour la bibliographie sont nécessaires pour faire le catalogue, et que Naudet ne les a pas. Il prend la défense des conservateurs, en omettant – sûrement volontairement – une multitude de détails, préférant se concentrer sur un point : Joseph Naudet doit démissionner de son poste de conservateur.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1265580m>

PAUTET DU ROZIER, Jules. *Rapport à son excellence M. le comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, sur l'organisation du personnel, la reconstruction du monument et la rédaction du catalogue de la Bibliothèque royale*. Beaune, 1847, 16 p.

Cette brochure est la plus originale du corpus. Il n'y est pas fait mention de conservateurs mais de présidents, pas de conservatoire mais d'un parlement bibliographique.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6262627p>

RAOUL-ROCHETTE, Désiré. *Lettre à M. P. Paris, sur le projet de mettre en direction la Bibliothèque royale, ou Réponse au chap. XVIII du rapport de M. Allard,... sur les crédits supplémentaires*. Paris, Techener, 1847, 24 p.

Ce document est dramatique et fataliste. Beaucoup de questions rhétoriques y sont posées. L'auteur se pose en accord complet avec Paulin Paris dans une critique acerbe des formes de pouvoirs à la Bibliothèque. Mais il essaie de trouver une alternative, pour Naudet par exemple, qui semble être de mauvaise foi. Raoul-Rochette ne fait nullement allusions aux affaires qui ressurgissent et l'accusent de négligence.

Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=W8hSAAAACAAJ>

TECHENER, Jacques Joseph. *Considérations sérieuses à propos de diverses publications récentes sur la Bibliothèque royale : suivies du seul plan possible pour en faire le catalogue en trois ans*. Paris, Bureau du « Bulletin du bibliophile », 1847, 15 p.

Techener est pour la conservation de la forme méthodique des divisions. Il exprime, avec courtoisie, que la seule méthode possible est la sienne : il faut fermer la Bibliothèque, et s'appuyer sur ce qui a été fait pour tout reprendre. Il ne présente pas de réelles estimations de coûts ou de durée pour son projet, et ne parle pas des acquisitions.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5500047m>

DANS LA PRESSE

Les exemplaires du *Moniteur Universel* se trouvent dans le fonds Lacassagne (28615) de la Bibliothèque municipale de Lyon, sous l'ISSN 1169-2529.

Le Moniteur Universel, 25 avril 1847. « Rapport sur le crédit supplémentaire. – Fonds spécial à la Bibliothèque royale, par M. Allard, membre de la chambre des députés. ».

Le Moniteur Universel, 8 mai 1847. Chambre des députés. « CH. XVIII. Bibliothèque royale (crédit extraordinaire), 8.635 fr. 68 cent. ».

Le Moniteur Universel, 13 mai 1847. Lettre de Joseph Naudet en page 1.

Le Moniteur Universel, 19 mai 1847. Lettre de Ferdinand de Lasteyrie en page 1 suivi d'un commentaire par la rédaction du journal.

Le Moniteur Universel, 25 juin 1847. Chambre des pairs. « chap. XVII. Bibliothèque royale (dépenses ordinaires), 283.600 Fr. ».

PARIS, Paulin. « Coup d'œil sur l'histoire de la bibliothèque royale », *Bulletin du bibliophile*, 4 avril 1847.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9657136s>

BIBLIOTHEQUES ET CATALOGUES JUSQU'A 1847

Recueil des décrets, ordonnances, arrêtés et règlements concernant le régime de la Bibliothèque royale : an IV – 1847, Paris, Imprimerie de Guiraudet et Jouaust, 1848, 116 p.

Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=QNVWtgEACAAJ>

CONSTANTIN, Leopold Auguste (pseud). *Bibliothéconomie, ou nouveau manuel complet pour l'aménagement, la conservation et l'administration des bibliothèques*. Nouvelle Ed. Paris, La librairie encyclopédique de Roret, 1841, 266 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5484356t>

DAVID, Michel Antoine. « Catalogue ». DIDEROT, Denis et Jean le Rond d'ALEMBERT, *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Paris, Briasson, David, Le Breton, Tome 2, 1751, p. 759-765.

Disponible en ligne :

https://fr.wikisource.org/wiki/L%E2%80%99Encyclop%C3%A9die/1re_%C3%A9dition/CATALOGUE

FOISY, François Marie. *Sommaire d'un opuscule intitulé : Essai théorique et pratique sur la conservation des bibliothèques publiques*. Paris, Imprimerie de Lachevardière, 1833, 36 p.

Disponible en ligne : <https://books.google.fr/books?id=OJVAAAAcAAJ>

LABORDE, Léon de. *De l'organisation des bibliothèques dans Paris*. Paris, A. Franck, 1845, 42 p.

Disponible en ligne :

<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48787>

LACROIX, Paul. *Réforme de la Bibliothèque du roi*. Paris, Techener, 1845, 151 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1265846m>

LOUANDRE, Charles. « La bibliothèque royale et les bibliothèques publiques ». *La Revue des Deux-Mondes*, 1846 (n°61), p. 1045-1067.

Disponible en ligne : <http://www.revuedesdeuxmondes.fr/article-revue/la-bibliotheque-royale-et-les-bibliotheques-publiques/>

NAUDÉ, Gabriel. *Advis pour dresser une bibliothèque*. Reproduction de l'édition de 1644, introduction et notes de Bernard Teyssandier, Paris, Klincksieck, 2008, 440 p.

BIBLIOTHEQUES ET CATALOGUES. DEUXIEME MOITIE DU XIX^E SIECLE – PREMIERE MOITIE DU XX^E SIECLE

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1847-1848, Paris, Imprimerie de Decourchant, 526 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k12382n>

DELISLE, Leopold et Ministère de l'Instruction publique, FRANCE. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : introduction*. Paris, Imprimerie nationale, 1897, 82 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k319055x>

LEDOS, Eugène-Gabriel. *Histoire des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*. Paris, Éditions des Bibliothèques nationales, 1936, 273 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1516265j>

LEPRINCE, Nicolas-Thomas et Louis PARIS, *Essai historique sur la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque impériale : avec des notices sur les dépôts qui la composent et le catalogue de ses principaux fonds / par Le Prince ; nouvelle édition, revue et augmentée des annales de la Bibliothèque, présentant à leur ordre chronologique tous les faits qui se rattachent à l'histoire de cet établissement, depuis son origine jusqu'à nos jours ; par Louis Paris, Directeur du cabinet historique*. Paris, Bureau du « Cabinet historique », 1856, 446 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k202847f>

MAGNIN, Charles. *Note en réponse à une des questions posées par les membres de la commission chargée de l'examen du catalogue de la Bibliothèque nationale*. Paris, imprimerie de Palis, 1851, 11 p.

Disponible à la Bibliothèque nationale de France, pôle Tolbiac, département Littérature et art, cote FOL-Q-294.

MÉRIMÉE, Prosper. « Rapport présenté à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes par M. P. Mérimée, sénateur, au nom de la commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans l'organisation de la Bibliothèque impériale ». *Bulletin administratif de l'instruction publique*, 1858 (n°103), p. 143-170.

Disponible en ligne : http://www.persee.fr/doc/baip_1254-0714_1858_num_9_103_8178

MORTREUIL, Théodore. *La Bibliothèque nationale, son origine et ses accroissements jusqu'à nos jours : notice historique*. Paris, Champions, 1878, 175 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k209385f/f169>.

OTLET, Paul. *Manuel de la bibliothèque publique*. Bruxelles, Institut international de bibliographie, 1930, 171 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k931113m>

PILLON, Alexandre. *Plaintes de la Bibliothèque nationale au Peuple français et à ses représentants*. Paris, Techener, 1848, 33 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9610644s>

RICHOUS, Gabriel. *Traité de l'administration des bibliothèques publiques : historique, organisation, législation*. Paris, P. Dupont, 1885, 422 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k738846>

TECHENER, Jacques Joseph, Charles NODIER et Paulin PARIS. *Bulletin du bibliophile / publiée par Techener, avec notes... et notices bibliographiques, philologiques et littéraires par Ch. Nodier*. Paris, Techener, 1851, 43 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9657136s>

VALLEE, Léon. *La Bibliothèque nationale, choix de documents pour servir à l'histoire de l'établissement et de ses collections*. Paris, Terquem, 1894, 525 p.

Disponible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6248351m>

BIBLIOGRAPHIE

DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES

Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL).

LAROUSSE, Pierre. *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle : français, historique, géographique, mythologique, bibliographique....* Paris, Administration du grand Dictionnaire universel, 1866, p. 547-554.

FOUCHÉ, Pascal *et al.* (dir) Dictionnaire encyclopédique du livre [A-D]. Paris, Edition du cercle de la librairie, 2002, 900 p.

- CALENGE, Bertrand. « Bibliothéconomie ». p. 288-290.
- CAZABON, Marie-Renée. « Catalogage ». p. 466.
- PORTES, Laurent et Daniel PARROCHIA. « Classification ». p. 535-538.
- SECKEL, Raymond-Josué. « Catalogue ». p. 467-470.
- UTARD, Jean-Claude. « Bibliographie ». p. 273-275.

CONTEXTE ET COURANTS HISTORIQUES

BERNSTEIN, Serge. « Histoire (Domaines et champs) – histoire politique ». *Encyclopædia Universalis*.

CHAMPAGNE, Patrick. « Opinion publique ». *Encyclopædia Universalis*.

LETERRIER, Sophie-Anne. « L'académie des Inscriptions et Belles Lettres ». AMALVI, Christian (dir.), *Les lieux de l'histoire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 137-158.

LETERRIER, Sophie-Anne. « Sociabilité académique ». AMALVI, Christian (dir.), *Les lieux de l'histoire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 159-168.

LETERRIER, Sophie-Anne. « L'Académie Française ». AMALVI, Christian (dir.), *Les lieux de l'histoire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 169-175.

- LEVY-DUMOULIN, Olivier. « Événement, histoire ». *Encyclopædia Universalis*.
- ORY, Pascal. « Histoire (Domaines et champs) – Histoire culturelle ». *Encyclopædia Universalis*.
- ROMANO, Antonella et Stéphane VAN DAMME. « Paris et Rome au XVII^e et XVIII^e siècles ». JACOB, Christian (dir.), *Lieux de savoir : histoire comparée et anthropologique des pratiques savantes*. Paris, Albin Michel, 2007, p. 1166-1184.
- RUIZ, Emilien. « De Saint-Just à Macron, variations sur un même thème ». *Le Monde Diplomatique*, avril 2018.
- THEIS, Laurent. « Guizot et les institutions de mémoire ». NORA, Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome II : La Nation, Paris, Gallimard, 1986 (n°2), p. 569-592.
- TUDESQ, André Jean. « Juillet, Monarchie de ». *Encyclopædia Universalis*.
- VIET, Vincent. « Histoire (Domaine et champs) – Histoire sociale ». *Encyclopædia Universalis*.
- WAQUET, Françoise. « Qu'est-ce que la République des Lettres ? Essai de sémantique historique ». *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1989 (n°147), p. 473-502.

GENERALITES SUR LE LIVRE, LES BIBLIOTHEQUES ET LEUR HISTOIRE

- AROT, Dominique. « Les valeurs professionnelles du bibliothécaires ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 2000 (n°1), p. 33-41.
- BARBIER, Frédéric. « Où en est l'histoire des bibliothèques ? ». *Histoire et civilisation du livre. Revue internationale*, 2014 (n°10), p. 7-11.
- BARBIER, Frédéric. *Histoire des bibliothèques, d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*. 2e édition revue et augmentée. Paris, Armand Collin, 2016, 304 p.
- BERTRAND, Anne Marie et Yves ALIX. *Les bibliothèques*. Paris, La Découverte, 2015, 126 p.

BLASSELLE, Bruno et Laurent PORTES. *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*. Paris, Bibliothèque nationale de France, 1998, 369 p.

HOLTZ, Louis. « Avant-propos ». GENEST, Jean-François et Donatella NEBBIAI, *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Brepols, Turnhout, 1998, p. I – XX.

JACOB, Christian. « Rassembler la mémoire. Réflexions sur l'histoire des bibliothèques ». *Diogène*, 2001 (n°4), p. 53-76.

JOLLY, Claude (dir). *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*. Nouvelle édition. Paris, Cercle de la Librairie, 2008, 746 p.

MANGUEL, Alberto. *A history of reading*. Londres, Flamingo, 1997, 372 p.

MARTIN, Henri-Jean et Lucien FEBVRE (dir.). *L'apparition du livre*, Paris, Albin Michel, 1957, 558 p.

MARTIN, Henri Jean et Roger CHARTIER (dir.). *Histoire de l'édition française. Le livre conquérant : du Moyen âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Cercle de la Librairie, 1989, 793 p.

PERNOO, Marianne. « Images et portraits de bibliothécaires, littérature, cinéma ». Bibliothèque municipale de Lyon, Centre de recherche en histoire du livre, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2003, 20 p.

VARRY, Dominique. « L'histoire des bibliothèques en France. État des lieux ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2005 (n°2), p. 16-22.

VARRY, Dominique (dir). *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*. Nouvelle édition. Paris, Cercle de la Librairie, 2009, 922 p.

- BLASSELLE, Bruno. « La bibliothéconomie, théorie et pratique ». p. 183-215.
- CASSELLE, Pierre. « Les pouvoirs publics et les bibliothèques ». p. 139-154.
- CHARMASSON, Thérèse et Catherine GAZIELLO. « Les grandes bibliothèques d'étude à Paris », p. 463-515.
- DELMAS, Bruno. « Les débuts de la formation des bibliothécaires ». p. 156-168.
- DESGRAVES, Louis. « Les bibliothécaires ». p. 372-389.

- VARRY, Dominique. « Introduction ». p. 1-4.
- VARRY, Dominique. « Les défis du siècle ». p. 129-135.

LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

AMALVI, Christian (dir.). *Les lieux de l'histoire*. Paris, Armand Colin, 2005, 416 p.

BALAYE, Simone. *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*. Genève, Librairie Droz, 1988, 546 p.

BALAYE Simone, « La Bibliothèque du Roi, première bibliothèque du monde : 1664-1789 ». JOLLY, Claude (dir.). *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*. Nouvelle édition. Paris, Cercle de la Librairie, p. 208-233.

BALAYE, Simone. « Le développement des collections à la Bibliothèque nationale ». VARRY, Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*. Nouvelle édition. Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p. 411-431.

BLASSELLE, Bruno. *La Bibliothèque nationale*. Paris, Presses universitaires de France, 1989, 127 p.

BLASSELLE, Bruno et Jacqueline MELET-SANSON. *La Bibliothèque nationale de France : mémoire de l'avenir*. Nouvelle édition. Paris, Gallimard, 2006, 175 p.

BAURMEISTER, Ursula et Marie-Pierre LAFFITTE, « De l'unité au partage, manuscrits et imprimés de la Bibliothèque du roi de 1518 à 1645 (inventaires, catalogues, cotes) ». BLASSELLE, Bruno et Laurent PORTES (dir.), *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*. Paris, Bibliothèque nationale de France, 1998, p. 37-63.

CAIN, Julien. *Les transformations de la Bibliothèque nationale de 1936 à 1959*, Paris, La Déesse, 1960, 74 p.

DELATOUR, Jérôme. « Le cercle des frères Dupuy à Paris ». JACOB, Christian (dir.), *Lieux de savoir : histoire comparée et anthropologique des pratiques savantes*. Paris, Albin Michel, 2007, p. 157-178.

FOUCAUD, Jean François. *La Bibliothèque royale sous la Monarchie de Juillet*. Paris, Bibliothèque nationale, 1978, 211 p.

FOUCAUD, Jean-François. « L'organisation et le personnel de la Bibliothèque nationale ». VARRY, Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*. Nouvelle édition. Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p. 395-404.

FOUCAUD, Jean-François. « Le rapport Mérimée ». VARRY, Dominique (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*. Nouvelle édition. Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p. 408-410.

RENOULT, Daniel et Jacqueline MELET-SANSON, *La Bibliothèque nationale de France : collections, services, publics*. Paris, Cercle de la librairie, 2001, 238 p.

SARMANT, Thierry. *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale : 1661-1848*. Paris, École des chartes, 1994, 403 p.

STASSE, François. *La véritable histoire de la Grande Bibliothèque*. Paris, Seuil, 2002, 205 p.

VOUILLOT, Bernard. « 160 ans d'inventaire des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : de la carte à jouer au CD-ROM (1837-1997) ». BLASSELLE, Bruno et Laurent PORTES (dir.), *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*. Paris, Bibliothèque nationale de France, 1998, p. 267-294.

WAGNEUR, Jean Didier. « Les Plaintes d'Alexandre ». *Revue de la BnF*. 2009 (n°32), p. 43-49.

HISTOIRE, CATALOGUE ET CLASSEMENT

BARBIER, Frédéric. « Le catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale ». *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1984, tome 142, p. 153-161.

BEAUDIQUEZ, Marcelle. « Billet ». *Revue de la BnF*. 2001 (n°9), p. 16-17.

BERNARD, Annick. *Guide de l'utilisateur des catalogues des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*. Paris, Chadwyck-Healy France, 1986, 60 p.

- BLASSELLE, Bruno. « Classement des savoirs et classement des livres de la Bibliothèque nationale de France ». SCHAEER, Roland (dir.), *Tous les savoirs du monde : encyclopédies et bibliothèques de Sumer au XXI^e siècle*. Paris, Bibliothèque nationale de France, Flammarion, 1996, p. 194-199.
- BRETON-GRAVEREAU, Simone et François DUPUIGRENET DESROUSSILLES, « Lever la carte : la politique des catalogues de livres imprimés à la fin du XIX^e siècle ». *Revue de la Bibliothèque nationale*. 1993 (n°49), p. 4-7.
- CHASTANG, Marie-Laure. « Département des Livres imprimés. Inventaire général ». *Revue de la BnF*, 1982 (n°3), p. 51-53.
- FABIANI, Jean-Louis. « Savoirs en situations extrêmes ». JACOB, Christian (dir.), *Lieux de savoir : histoire comparée et anthropologique des pratiques savantes*. Paris, Albin Michel, 2007, p. 866-876.
- MAURY, Yolande. « Classements et classifications comme problème anthropologique : entre savoir, pouvoir et ordre ». *Hermès, La Revue*. 2013 (n°2), p. 23-29.
- PEIFFER, Jeanne et Raymond-Josué SECKEL. « Le géométral de la bibliothèque, ou Comment l'espace détermine la conception du catalogue ». *Revue de la BnF*, 2001 (n°9), p. 52-56.
- PORTES, Laurent. « "Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place" : variétés sur les raisons et les déraisons des classifications ». *Revue de la BnF*. 2003 (n°15), p. 44-47.
- PORTES, Laurent. « L'ordre des livres selon Nicolas Clément ». BLASSELLE, Bruno et Laurent PORTES (dir.), *Mélanges autour de l'histoire des livres imprimés et périodiques*. Paris, Bibliothèque nationale de France, 1998, p. 64-92.
- ROCHE, Mélanie. « En attendant " le jour [...] où il n'y aura plus de catalogue à faire " : une histoire matérielle des catalogues de bibliothèque (1789-1993) ». Mémoire d'études diplôme de conservateur des bibliothèques : Bibliothéconomie sous la direction de Dominique VARRY, Villeurbanne, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2014, 131 p.
- VOUILLOT, Bernard. « Catalogue alphabétique à Londres et catalogue systématiques à Paris : essai de comparaison des catalogues de deux grandes bibliothèques nationales au XIX^e siècle ». *Revue de la BnF*, Paris, 2001 (n°9), p. 57-66.

BIOGRAPHIES

BLASSELLE, Bruno, Yann FAUCHOIS et Jean François FOUCAUD. *Les directeurs de la Bibliothèque nationale : les maîtres de la librairie, administrateurs généraux, présidents*. Paris, Bibliothèque nationale, 2004, 16 p.

CARBONELL, Charles-Olivier. *L'autre Champollion : Jacques-Joseph Champollion-Figeac, 1778-1867*. Paris, Diffusions de l'Asiathèque, 1984, 331 p.

CHAMPOLLION-FIGEAC, Aimé. *Les deux Champollion, leur vie et leurs œuvres, leur correspondance archéologique relative au Dauphiné et à l'Egypte, étude complète de biographie et de bibliographie, 1778-1867, d'après des documents inédits*. Grenoble, X. Drevet, 1887, 243 p.

Disponible à la Bibliothèque nationale de France, pôle Tolbiac, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, cote 8-LN27-37600.

FOUCAUD, Jean François. *Gardes et Conservateurs du Département des Imprimés de 1720 à 1998*. Paris, Bibliothèque nationale de France, 2006, 21 p.

FOUCAUD, Jean François. « Jacques-Joseph Champollion-Figeac. Conservateur au département des Manuscrits ». *Revue de la BnF*, 2011 (n°1), p. 54-59.

GALVEZ, Marie. « Jules-Antoine Taschereau : " Un grand administrateur ", 1858-1874 ». *Revue de la BnF*, 2012 (n°40), p. 50-55.

LUNEAU, Jean-François. « Lasteyrie, Ferdinand (de) ». <https://www.inha.fr>, consulté le 26/01/2018.

TUDESQ, André Jean. « Garnier-Pagès Louis - (1803-1878) ». *Encyclopædia Universalis*.

VARRY, Dominique. « Annexes : Joseph Van Praet ». *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle : 1789 - 1914*. Nouvelle édition. Paris, Cercle de la Librairie, 2009, p. 405-408.

WALLON, Henri. « Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; séance du 21 novembre 1879 ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1879 (n°4), p. 384-426.

Disponible en ligne : http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1879_num_23_4_68579